



MONTS D'ARDECHE



Rapport de

D

agnostic de territoire
du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Illustration : ERIC FLEURY



Préambule	4
Introduction :	
Les Monts d’Ardèche dans leur contexte régional.....	6
Un paysage institutionnel et partenarial mouvant.....	8
I - Paysages et patrimoines des Monts d’Ardèche : entre pressions et déprise	10
1.1 Les espaces naturels et la biodiversité	10
1.2 Les espaces forestiers.....	21
1.3 Les espaces agricoles	29
1.4 Les espaces bâtis	35
1.5 Des espaces observant de fortes mutations : la question du foncier	41
1.6 Les « grands paysages »	42
1.7 Les patrimoines culturels, matériels et immatériels	51
II - Climat, énergie, eau et déchets	56
II.1 Des émissions de gaz à effet de serre au changement climatique	56
II.2 Energie	59
II.3 Eau	65
II.4 Déchets	71
III - Développement économique	74
III.1 Emplois et tissu économique	74
III.2 Filières économiques spécifiques	80
III.2.1 Agriculture	80
III.2.2 Filière bois	85
III.2.3 Tourisme	88
IV – Attractivité du territoire	96
IV.1 Dynamiques démographiques	96
IV.2 Habitat, services, infrastructures et mobilités	101
IV.3 Culture	111
Conclusion :	
Synthèse des dynamiques territoriales et des enjeux	116
Table des figures.....	120

Un diagnostic, pour une vision partagée du territoire

Prendre le temps de s'accorder sur le constat et les enjeux du territoire, constitue la première étape de rédaction d'une Charte.

Ce diagnostic ne se veut pas exhaustif. Il est avant tout un outil d'aide à la décision, dans l'optique d'un futur projet de territoire, qui prend en compte les critères de classement :

- **Un Parc naturel régional est un territoire de patrimoines.**

Le diagnostic permet donc de poser les fondamentaux du territoire, ses caractéristiques paysagères, patrimoniales et culturelles, qui en font la singularité et déterminent sa capacité à évoluer.

- **Un Parc naturel régional est un territoire de développement durable.**

En tant que territoire «vivant», les Monts d'Ardèche présentent aussi un certain nombre de fragilités et de déséquilibres qui a motivé hier la création d'un Parc. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le diagnostic a pour ambition de mettre en évidence les principales évolutions économiques, sociales et environnementales.

Ce document est nourri à la fois des sources bibliographiques existantes et des différentes contributions des acteurs du territoire :

- contributions des élus, interrogés dans le cadre de Groupes territoriaux (novembre 2008 et mars 2009) ;
- contributions des acteurs techniques, mobilisés dans le cadre d'ateliers thématiques et transversaux (décembre 2008 et avril 2009) ;
- contributions des habitants, dans le cadre des sept ateliers organisés par le Parc naturel régional au cours de l'année 2009.

Ce diagnostic de territoire constitue également une «photographie» du territoire en 2010, qui devra servir de base de travail lors de la révision de la future Charte en 2025.

Le périmètre d'étude

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, d'une superficie actuelle de 180 000 ha, compte parmi les plus vastes de la métropole. Il comptait initialement quelques 50.207 habitants (INSEE, RGP 1999), répartis sur 132 communes. En outre, il comprenait 6 villes-portes : Aubenas, Privas, Lamastre, Saint-Agrève, Vernoux-en-Vivaraux et les Vans.

Dans le cadre de la procédure de révision de la charte, une extension du périmètre actuel est envisagée à deux niveaux :

- Le Comité Syndical du Parc du 4 juillet 2007, puis les deux régions Rhône-Alpes et Auvergne en avril 2008, ont validé par délibération un "périmètre d'étude", qui envisage l'extension du territoire actuel à :

- 17 communes et 4 villes-portes :

- les 9 communes actuellement enclavées dans le territoire du Parc, soit les 6 communes situées autour du Cheylard ainsi que les communes également enclavées de Tauriers, Sanilhac et St Apollinaire de Rias,
- 2 communes situées en périphérie sud-est du Parc : Lablachère et Chambonas,
- 6 communes de la Communauté de communes du Mézenc situées dans le Département de la Haute-Loire (Région Auvergne) : Les Estables, Moudeyres, Chaudeyrolles, Fay-sur-Lignon, St Front, Freycenet-la-Cuche),
- 4 des 6 villes-portes : Lamastre, Saint-Agrève, Vernoux-en-Vivaraux et les Vans.
- Dans cette configuration, seules les communes de Aubenas et Privas conserveraient leur statut actuel de ville-porte.

- 12 communes supplémentaires, dont la validation est liée notamment aux éléments de diagnostic :

- 6 nouvelles communes de la Communauté de communes du Mézenc également situées en Haute-Loire : Freycenet-la-Tour, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Champclause, Les Vastres et Présailles).

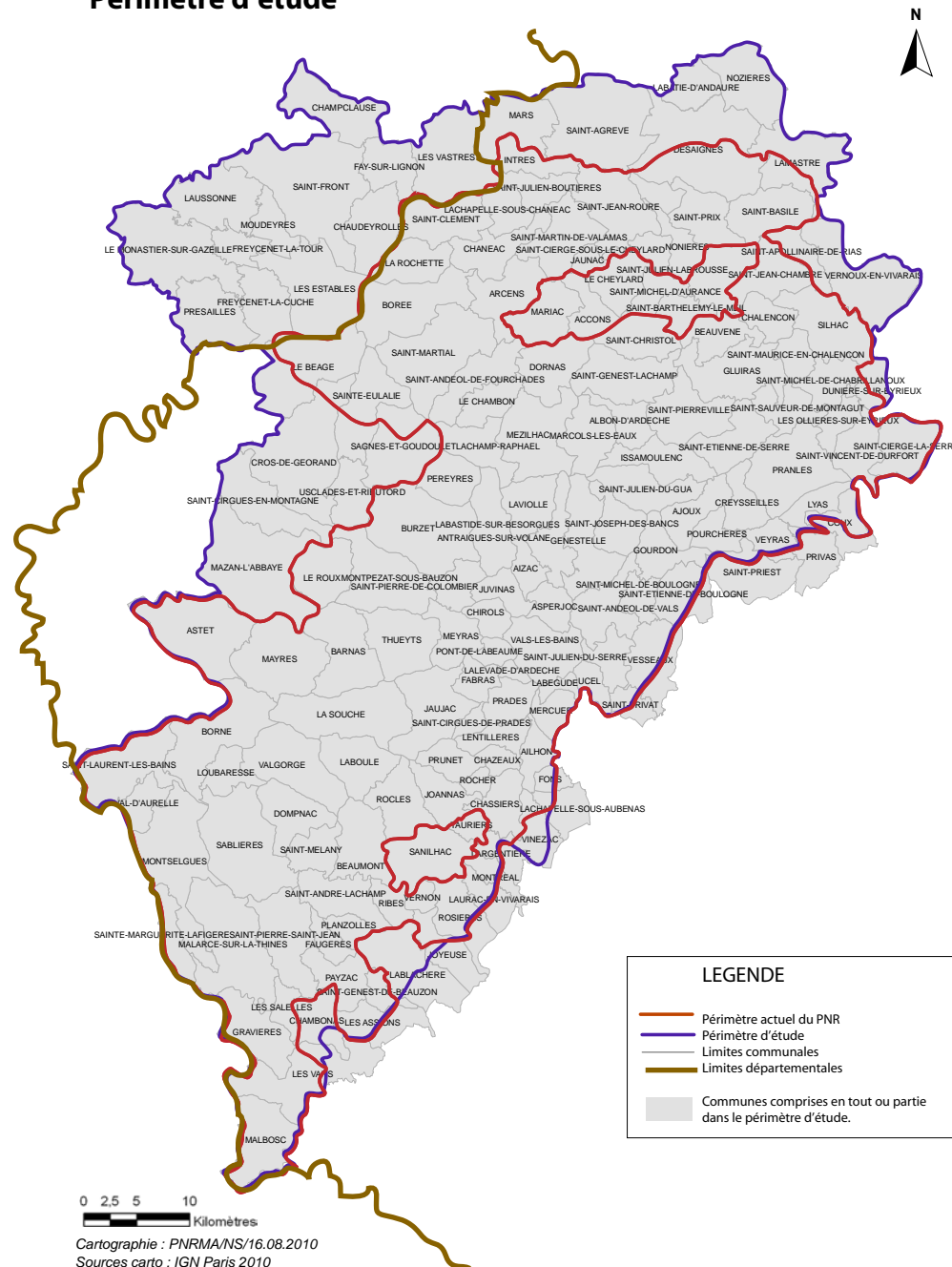
- 3 communes de la Communauté de communes des Sources de la Loire : Usclades-et-Rieutord, St Cirque-en-Montagne et Mazan l'Abbaye.
- 3 communes du nord du territoire, en continuité des Boutières: Mars, Nozières et Labatie d'Andaure.

Le présent rapport porte sur l'ensemble du périmètre d'étude, totalisant 165 communes (voir figure 1). Il répond aux attentes de la Circulaire du 15 juillet 2008 relative au renouvellement de classements des parcs naturels régionaux : il fournit une analyse synthétique de l'évolution du territoire, présente le nouvel état des lieux (situation patrimoniale, culturelle, sociale et économique), les causes des évolutions constatées et les enjeux qui en découlent, tenant compte des critères qui ont justifié le classement. L'exercice est effectué à l'échelle de l'ensemble du territoire (1/100 000^{ème}) et tient compte des territoires limitrophes et de leur relation avec les Monts d'Ardèche.

Un document complémentaire propose «**Six loupes de diagnostic**» concernant les zones potentielles d'extension du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Il propose, sous forme synthétique, un inventaire du patrimoine naturel, culturel et paysager, pour confirmer la qualité du territoire au regard des critères de classement figurant à l'article R 333.4.1 du code de l'Environnement. Il rend compte également de manière synthétique des dynamiques observées et des enjeux liés. Cet exercice est effectué à deux échelles :

- l'échelle «zoomée» des zones d'extension (1/25 000^{ème}),
- l'échelle de l'ensemble du territoire (1/100 000^{ème}) pour mettre en évidence les continuités patrimoniales, paysagères et fonctionnelles entre zones d'extension et territoire actuel, les spécificités et les «plus-values patrimoniales» de ces zones d'extension, enfin les dynamiques et enjeux communs en termes démographiques et socio-économiques.

**Figure 1 :
Périmètre d'étude**



Les Monts d'Ardèche dans leur contexte régional

Les Monts d'Ardèche, considérés à l'échelle régionale, forment **la limite sud-est d'une vaste entité géographique, celle du Massif Central (voir figure 2)**. Ils possèdent ainsi les traits dominants de la géographie physique et humaine des **territoires de moyenne montagne** : une faible densité moyenne de population (35 hab. km², contre 105 hab.km² sur l'ensemble du territoire national), un relief compartimenté, alternant vallées, monts et plateaux d'altitude, contraignant pour les circulations et pour l'installation des activités humaines.

Néanmoins, la singularité des Monts d'Ardèche est d'être également tournés vers les **franges rhodannienne et méditerranéenne**, qui présentent les plus fortes densités de population à l'échelle nationale (voir figure 2). Ils bénéficient ainsi directement des effets du desserrement de population de leurs zones limitrophes, y compris des flux touristiques émanant des pôles urbains de l'axe Rhône-Méditerranée.

L'originalité de cette situation explique les **caractères très contrastés de ce vaste territoire**, tant dans ses spécificités géographiques, paysagères et culturelles, que dans ses évolutions démographiques et économiques.

Le territoire des «Monts d'Ardèche» fonde néanmoins son unité sur **différents éléments identitaires et fédérateurs, parmi lesquels figurent** :

- La **châtaigneraie**, qui marque profondément le paysage ainsi que la vie de ce territoire. Elle constitue un des éléments les plus visibles et transversaux de la culture commune aux habitants des Monts d'Ardèche.
- Les **terrasses de pierres sèches**, créées par les hommes afin de pouvoir cultiver et vivre sur les pentes, constituent des «permanences», à la fois dans le temps et dans l'espace, propres aux Monts d'Ardèche.
- L'**omniprésence de l'eau**, avec près de 3000 km de cours d'eau,

et les sites emblématiques des sources de la Loire et de l'Ardèche. L'eau tient une place déterminante dans l'histoire agricole et industrielle du territoire, et joue encore un rôle essentiel dans le maintien des activités (agriculture, industrie, tourisme), des paysages et du patrimoine naturel liés sa présence (paysages de bord de rivières, tourbières...).

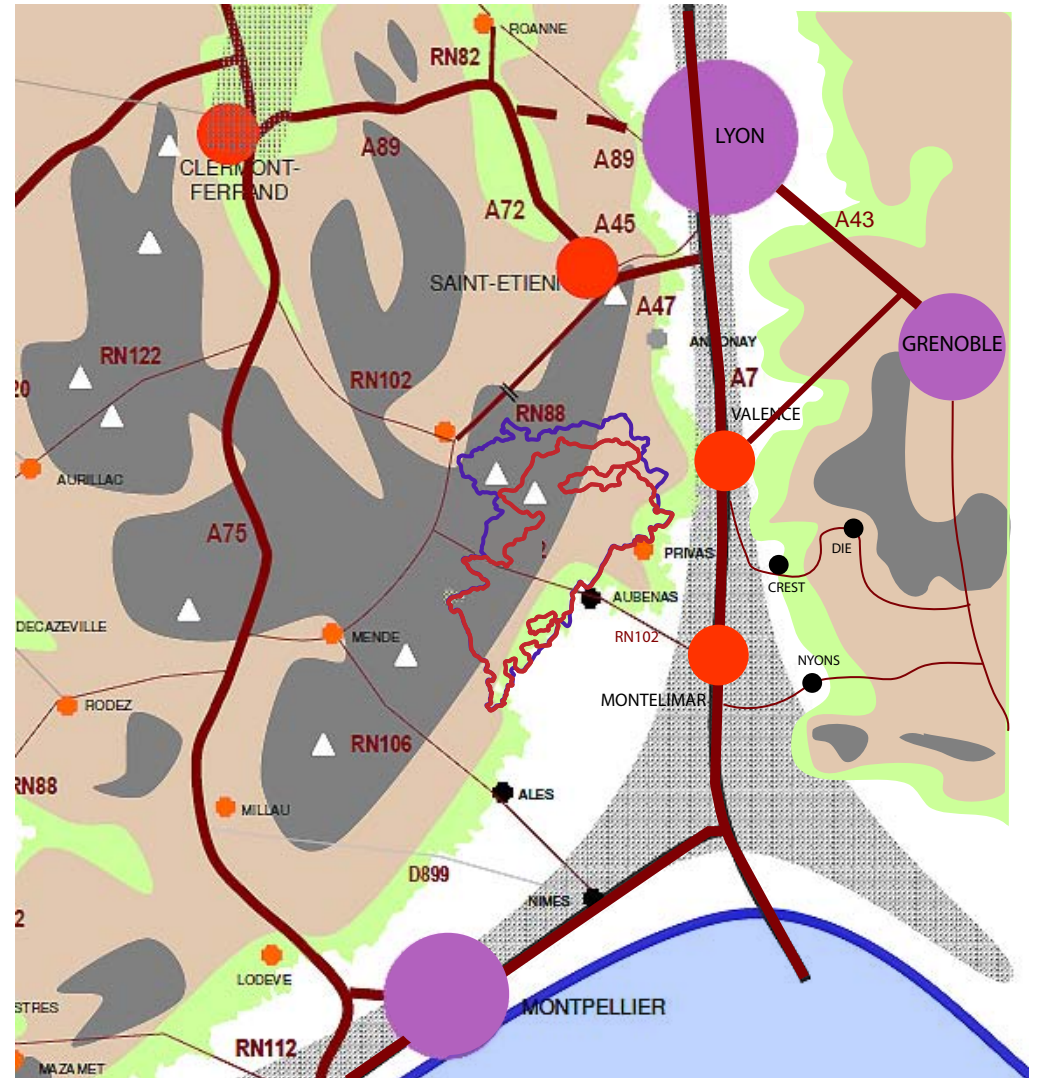
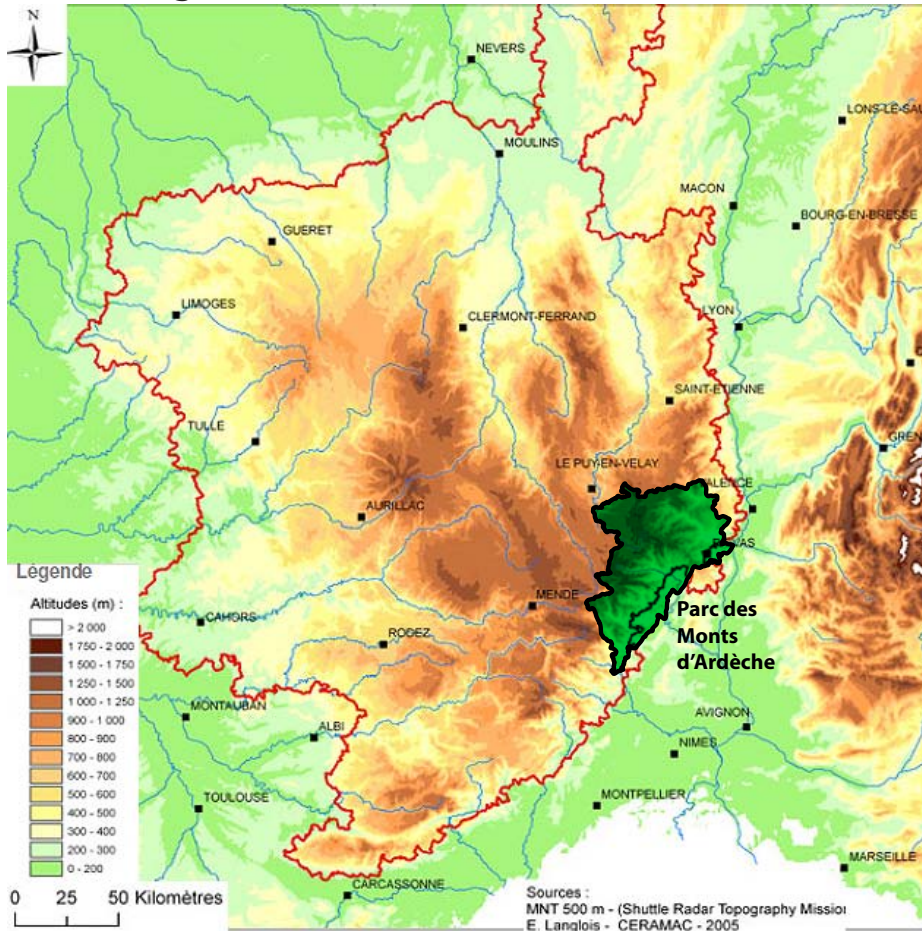
- Un **patrimoine bâti remarquable**, dont les formes et matériaux témoignent d'une adaptation à la pente, au climat, et d'une géologie singulière (volcanisme) : l'habitat traditionnel, le patrimoine hydraulique (béalières...), ou encore les calades... tous constituent des «dénominateurs communs» du nord au sud du territoire.
- Enfin, outre ces éléments identitaires «visibles», il convient d'ajouter les **savoir-faire agricoles, artisanaux et industriels**, liés notamment à la valorisation des ressources locales précédemment citées. Tous ces éléments remarquables, qui font la singularité et la richesse des Monts d'Ardèche, reconnus au niveau régional, ne sont autres que le fruit d'une **relation étroite entre l'Homme et son milieu**.

Au regard de critères environnementaux, la situation des Monts d'Ardèche au sein d'un vaste ensemble naturel leur confère également un rôle clef en matière de préservation de la biodiversité : ce territoire est un effet un **maillon des réseaux écologiques auvergnat et rhône-alpin**.

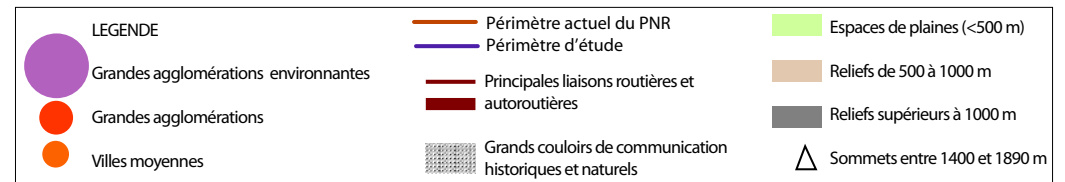
Son relatif enclavement a, de fait, protégé cet espace de l'installation massive des activités humaines et des infrastructures. Aujourd'hui, près de **80% du territoire sont des espaces importants pour l'accueil et les déplacements des espèces animales et végétales** (environ 60% de forêts et 20% d'espaces agricoles). Les Monts d'Ardèche sont riches de continuum forestiers de basse altitude (altitude inférieur à 1400 m), de continuum de forêts et pâturages d'altitude (altitude supérieure à 1400 m), de zones agricoles extensives, de milieux aquatiques et humides, de zones rocheuses, de pelouses et landes subalpines (Cf. Cartographie des réseaux écologiques de Rhône Alpes, 2007). Ainsi, les sites naturels remarquables du périmètre d'étude (déclinés dans les chapitres suivants), y compris les sites de nature dite «ordinaire», participent à la fonctionnalité des trames verte et bleue à l'échelle inter-régionale.

Figure 2 :

Le territoire des Monts d'Ardèche dans son contexte inter-régional : en bordure est du Massif central, au contact des franges rhodanienne et méditerranéenne.



Réalisation : PNRMA/NS/16.08.2010



Un paysage institutionnel et partenarial mouvant

Cette première clef de lecture du territoire permet de rendre compte des nouveautés dans le paysage institutionnel et partenarial depuis la création du Parc naturel régional, données aujourd'hui déterminantes dans le fonctionnement d'un territoire.

Le périmètre d'étude s'étend sur deux régions, Rhône-Alpes et Auvergne, et deux départements, Ardèche et Haute-Loire (voir figure 3).

Outre ces collectivités territoriales, il convient d'ajouter un certain nombre d'acteurs de l'intervention territoriale qui, sur ces dernières années, ont pris une part significative dans le paysage institutionnel et partenarial :

- le Pays Ardèche Méridionale et les CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) Valence Drôme Ardèche Centre (VAL-DAC) et Ardèche Verte (voir figure 4) ;
- les Communautés de communes : leur montée en puissance font d'elles un échelon opérationnel majeur. Elles sont aujourd'hui des acteurs incontournables dans la structuration et la vie du territoire (voir figure 5) ;

...auxquels il faut ajouter :

- les syndicats mixtes intercommunaux (Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise, le Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement, inscrit dans la démarche des Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP), les différents syndicats de gestion des rivières, de gestion des déchets, etc.) ;
- les différents réseaux (Carrefour de l'accueil, Réseau des partenaires de l'éducation, réseau des porteurs de la «Marque Parc», Comités locaux à l'installation (CLI) animés par la Chambre Agriculture et l'ADSEA, etc.).

Les incidences actuelles et potentielles de cette nouvelle donne

s'énoncent en termes de :

- **gouvernance** :
 - Les communes dénoncent parfois un « mille-feuilles » institutionnel, une perte de lisibilité et d'efficacité ; elles ne savent plus « à quelle porte frapper ».
 - Dans ce contexte, le rôle du Parc n'est pas toujours visible pour les communes ; son rôle de coordinateur ne lui est pas toujours reconnu (rôle pourtant inscrit dans l'article R.333-15 du Code de l'Environnement).
- **de cohérence territoriale** :
 - Risque de perte de cohérence entre les différentes actions d'intervention sur le territoire, ou de doublonnage.
 - «Mise en concurrence» des acteurs et des territoires dans la recherche de financements.
 - Une circulation de l'information rendue parfois difficile.

Au-delà des limites du périmètre d'étude, le contexte régional est également à prendre en compte pour les opportunités partenariales et de coopération qu'il représente. Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'inscrit en effet dans des **réseaux inter-parcs** : celui de l'association Inter-Parcs Massif Central (IPAMAC) qui regroupe 10 Parcs naturels, et celui des Parcs naturels régionaux (PNR) de Rhône-Alpes, qui regroupe six PNR, 2 Parcs nationaux, l'Espace Mont Blanc et le Projet des Baronnies Provençales.

Figure 3 :
Espaces régionaux couverts par le périmètre d'étude

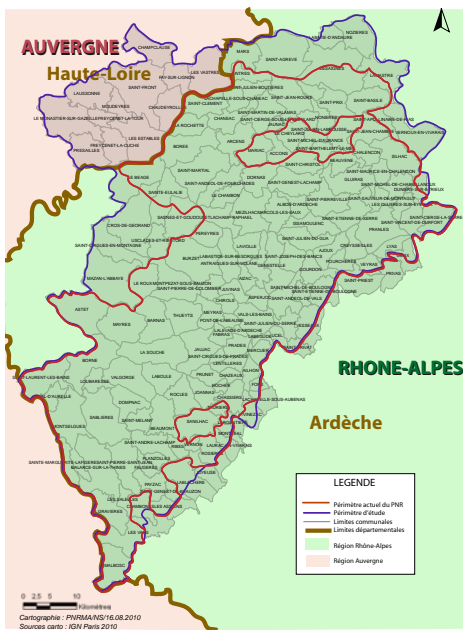


Figure 4 :
Pays et CDDRA couverts par le périmètre d'étude

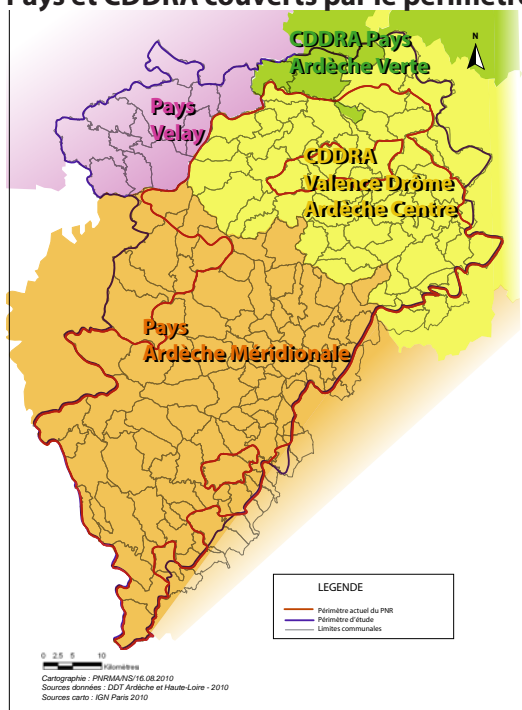
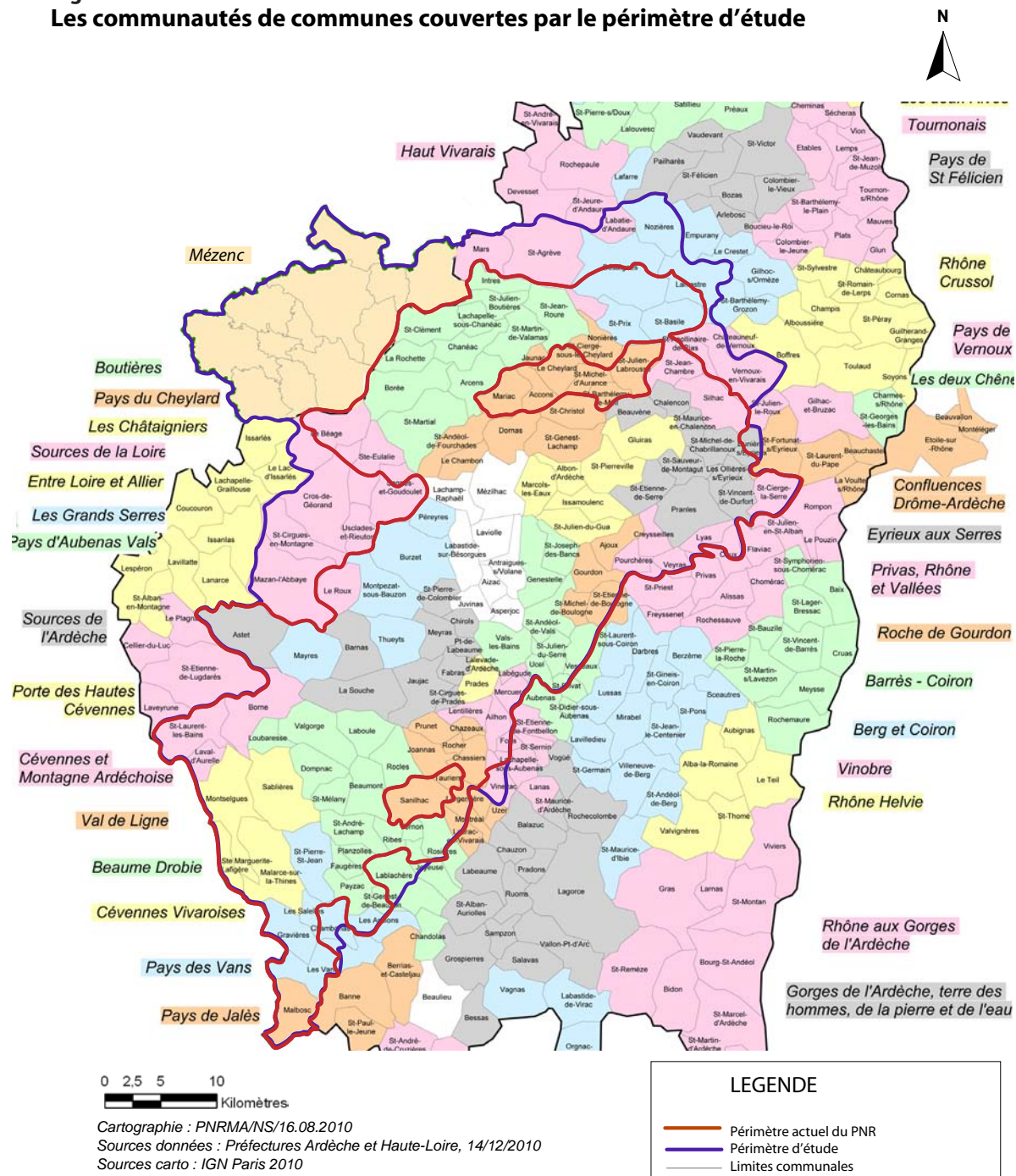


Figure 5 :
Les communautés de communes couvertes par le périmètre d'étude



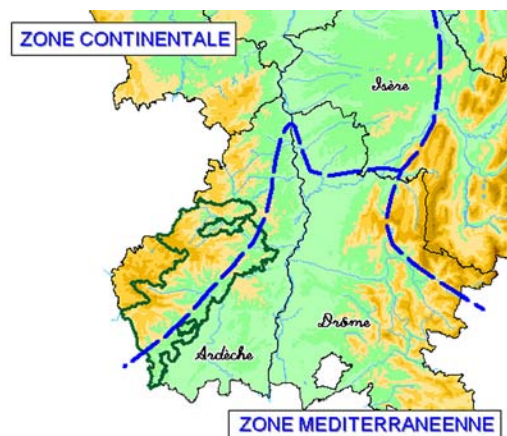
I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.1 Les espaces naturels et la biodiversité

Une grande variété de milieux : les régions naturelles

Le territoire s'étend sur une vaste superficie (180 000 ha), à cheval sur deux domaines biogéographiques : continental et méditerranéen (voir figure 6). Il recèle un patrimoine naturel d'une très grande richesse, lié d'une part aux différentes influences climatiques, d'autre part à un fort étagement altitudinal (de l'étage méso-méditerranéen aux Vans -170 m- jusqu'à l'étage subalpin au Mont Mézenc -1 753 m), enfin, à une grande diversité de contextes géologiques (roches plutoniques, métamorphiques, sédimentaires, volcaniques).

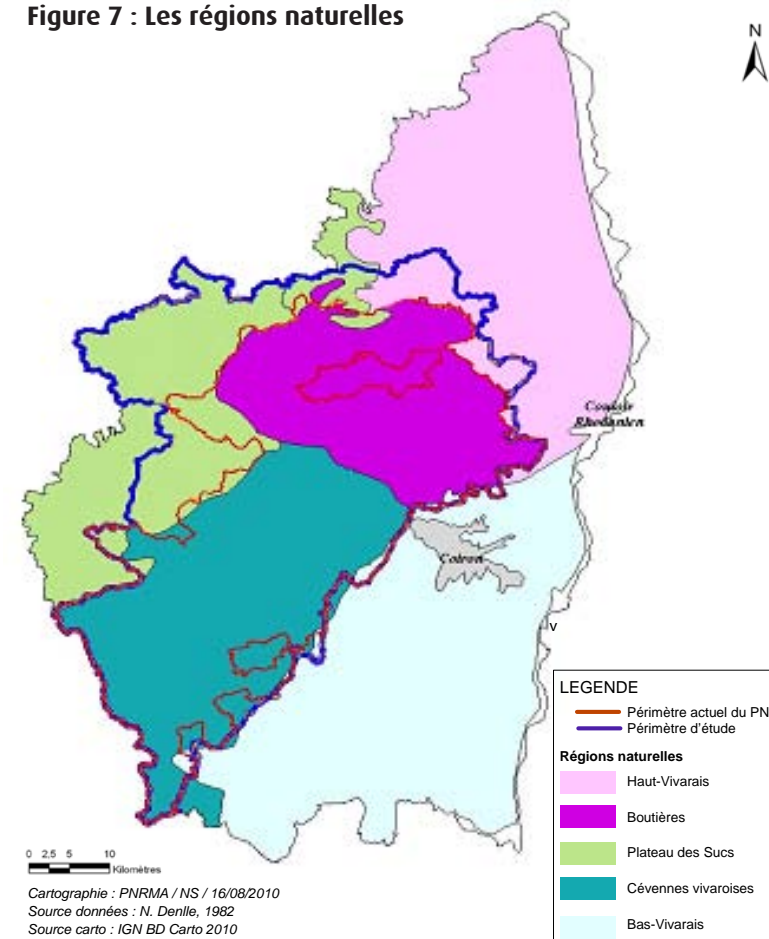
Figure 6 : Domaines biogéographiques



En fonction de la nature géologique des terrains, de la géomorphologie et de l'orographie, différents secteurs écologiques, ou régions naturelles (voir figure 7), peuvent être distingués :

- les Cévennes vivaraises,
- les Boutières,
- le Plateau des Sucs (secteur Mont Gerbier de Jonc - Mézenc sur lequel s'étend le périmètre d'extension),
- le Haut-Vivarais (secteur concernant la limite nord du territoire d'étude).

Figure 7 : Les régions naturelles



Les Cévennes vivaroises

Cette région naturelle du Parc correspond au bassin versant de l'Ardèche, avec son principal affluent le Chassezac. De 140 m à son altitude la plus basse, elle atteint 1 548 m au sommet de Valadou. Les rivières sont nombreuses, elles entaillent le paysage du haut bassin de l'Ardèche, séparent des serres élevées (Tanargue), et forment un réseau de courtes vallées sur le Chassezac, isolant le plateau de Montselgues.

La géologie y est variée : au nord, des terrains cristallins composés de migmatites gneissiques et de granite du Velay, parfois recouverts de formations volcaniques (basaltes) ; au sud, des terrains métamorphiques composés de schistes de la série cévenole et des terrains magmatiques plutoniques (essentiellement des granites) ; à l'est, une bande étroite de terrains sédimentaires triasiques (grès, calcaires dolomitiques) qui se retrouve également sur le plateau de Montselgues.

Le climat est varié. Il est de type méditerranéen aux basses altitudes (station de Lablachère), mais avec des influences océaniques perceptibles du fait de la localisation au pied du Massif central. A Loubaresse (1 220 m), on trouve un climat de haute altitude de type montagnard océanique, sous influence méditerranéenne marquée.

On observe un gradient de végétation selon l'altitude. Les parties les plus basses et abritées correspondent à l'étage mésoméditerranéen supérieur, avec les séries de la Chênaie verte jusque vers 400 m d'altitude. Plus haut, apparaissent les séries du Chêne pubescent de l'étage supraméditerranéen, qui laissent la place vers 700 m à l'étage collinéen et aux séries de la Chênaie sessiliflore et de la Chênaie sessiliflore-hêtraie. Enfin l'étage montagnard avec les séries de la Hêtraie-sapinière. On observe localement sur le massif du Tanargue, vers 1 450 m d'altitude, des fragments d'étage subalpin avec les hêtraies, landes et pelouses subalpines. Par ailleurs, deux espèces dominent largement ce secteur : le Châtaignier et le Pin maritime. La châtaigneraie qui fut autrefois omniprésente jusqu'à 800-900 m d'altitude est en régression. Le Pin maritime, introduit à la fin du siècle dernier pour fournir les mines d'Alès en bois de soutènement des galeries, se resème sur toutes les cultures abandonnées et notamment les anciennes châtaigneraies. Le Pin de Salzmann, autochtone, est mélangé au Pin maritime et au Pin Laricio de Corse, entre Naves et Bessèges. Les sommets des serres largement

déboisés, pour former des pâturages à moutons, sont actuellement envahis par des landes à Genêt purgatif.

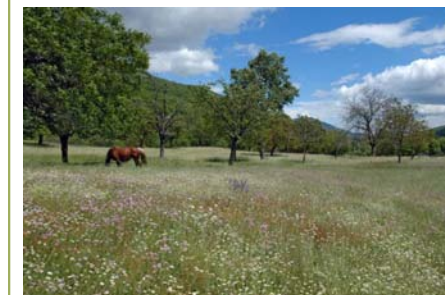
Les Boutières

Les Boutières forment un ensemble de hauteurs "moutonnantes", s'abaissant doucement vers le Rhône. Elles sont sillonnées par une multitude de rivières et ruisseaux, dont la principale est l'Eyrieux. Ses affluents de la rive droite coulent selon une direction privilégiée du sud-ouest au nord-est en séparant ainsi des chaînons élevés et accidentés : les serres boutiérotes. Au nord-est du Parc s'individualise le plateau de Vernoux-en-Vivaraïs dont l'altitude moyenne est de 600 m.

Les Boutières sont principalement constituées de terrains primaires cristallins (granites essentiellement), recouverts dans leur partie sud par le grand épanchement volcanique du Massif du Meygal datant du Tertiaire. Les vallées du Haut-Eyrieux se hérissent de pics phanolitiques dénudés. D'autres formations géologiques occupent des surfaces de moindre importance : des schistes le long du Rhône et quelques terrains sédimentaires (grès du Trias).

Les données climatiques de Saint Agrève (à la limite nord du Parc) témoignent d'un climat océanique atténué, présentant des influences méditerranéennes marquées notamment dans la partie basse de la vallée de l'Eyrieux. L'originalité de ce climat provient de l'orientation est-ouest de la vallée de l'Eyrieux, ouverte sur le couloir rhodanien.

De la même façon que dans les Cévennes vivaroises, la végétation s'organise selon un gradient altitudinal. Aux basses altitudes, le Chêne vert peut s'implanter sur des sols squelettiques. La pauvreté en espèces méditerranéennes des groupements qu'il structure, ne permet pas de parler de véritables chênaies vertes (et donc d'étage mésoméditerranéen) mais de formes pionnières à Chêne vert de la Chênaie pubescente. Les séries de la Chênaie pubescente de l'étage supraméditerranéen pénètrent dans les vallées de l'Eyrieux et de ses affluents et s'installent sur les versants exposés au sud ou orientés nord-sud. Au delà de 600 m d'altitude, elles sont remplacées par les séries de la Chênaie sessiliflore et de la Chênaie-sessiliflore-hêtraie. En altitude, à l'étage montagnard, les séries de la Hêtraie-sapinière dominent dans les serres boutiérotes et la chaîne des Boutières. De maigres plantations de Pin maritime peuplent les grès du Trias au nord de Privas et se retrouvent près de Saint-Sauveur-de-Montagut



Les cévennes vivaroises



Les Boutières

I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.1 Les espaces naturels et la biodiversité



Le Plateau des Sucs

sur granite. Il existe quelques reboisements, l'essence la plus courante étant le Douglas. On note la présence du Châtaignier partout jusqu'à 800-900 m d'altitude. Les formations ligneuses basses sont bien représentées : landes à Genêt à balai, à Genêt purgatif et à Callune sur l'ensemble du secteur, landes à Myrtille vers 1 000 m d'altitude. La fougère aigle forme des tapis denses sous forme d'ourlets préforestiers au-dessus de 400 m d'altitude.

Le Plateau des Sucs

Cette région naturelle correspond au rebord est du Plateau ardéchois formant une pénélaine globalement inclinée vers l'ouest. Ce secteur est caractérisé par la présence de croupes arrondies comme le Mont Mézenc, plus haut sommet du Parc à 1 753 m, le Gerbier de Jonc à 1 551 m, le Suc de Montfol à 1 601 m, le Suc de Taupernas à 1 608 m...

On y trouve un ensemble important de granites et migmatites gneissiques sur lesquels se sont épanchés des volcans tertiaires donnant des laves diverses : basaltes, andésites, trachytes et labradorites. Des pics de phonolite se dressent, donnant des «sucs» élevés (nom local désignant les pics de phonolites).

Le climat est rude et froid, il existe des jours de gelées en toutes saisons. La pluviosité annuelle dépasse 1 100 mm. Les étés sont frais et l'enneigement est important en hiver. Ce secteur est dominé par l'étage montagnard, représenté par les séries de la Hêtraie-sapinière. Au delà de 1 450 m d'altitude, l'étage subalpin est présent avec la série subalpine du Hêtre.

Les périmètres d'inventaires, les zonages réglementaires

Le territoire actuel du Parc est concerné par un certain nombre de zonages environnementaux, à caractère réglementaire ou au titre des inventaires.

Les périmètres d'inventaires

Zones d'Inventaire et de Conservation des Oiseaux (ZICO)

La ZICO «Col de l'Escrinet» chevauche une partie de la vallée de l'Ouvèze. Elle répond aux objectifs de la Directive Européenne dite «Directive Oiseaux» relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Cette ZICO est située à l'Ouest du bassin versant de l'Ouvèze, sur le col reliant Privas à Aubenas. Il s'agit d'un goulet migratoire très important pour de nombreux oiseaux (pigeons ramiers, vautours moines...).

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant une grande richesse biologique et un bon état de conservation. En Rhône-Alpes, l'inventaire ZNIEFF est disponible dans sa version modernisée.

On distingue deux types de ZNIEFF (voir figure 8) :

- les ZNIEFF de type 1 (voir figure 8) correspondent à des secteurs de superficie en général limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type 2 se caractérisent comme de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

L'Ardèche dispose depuis 2007 de ZNIEFF « renouvelées », qui ont fait l'objet d'une expertise détaillée de la part du Muséum National d'Histoire Naturelle. Les données qui en résultent permettent d'identifier les principaux secteurs du territoire qui présentent des enjeux écologiques avérés.

Actuellement, environ 38% (en surface) des ZNIEFF ardéchoises

de type I sont situées sur le territoire d'étude (qui couvre quant à lui 33% du Département). 15% du territoire d'étude est classé en ZNIEFF de type I.

Tableau 1: Z.N.I.E.F.F. de type 1

Département	Sur le Département		Sur le territoire du Parc		Sur le périmètre d'étude	
	nombre	surface (ha)	nombre	Surface (ha)	nombre	Surface (ha)
Ardèche	221	89 665	91	34 420	103	37 653
Haute - Loire	92	34 940	0	0	19	2050

Les zones humides du département de l'Ardèche

Une synthèse portant sur l'ensemble du département de l'Ardèche a été réalisée par le CREN en décembre 2008. Cette étude permet d'identifier et de localiser sur l'ensemble du département la totalité des zones humides naturelles de plus d'un hectare, les cours d'eau intermittents, les ripisylves, les zones humides artificielles, les lacs, ainsi qu'un nombre important de zones humides naturelles de moins d'1 hectare.

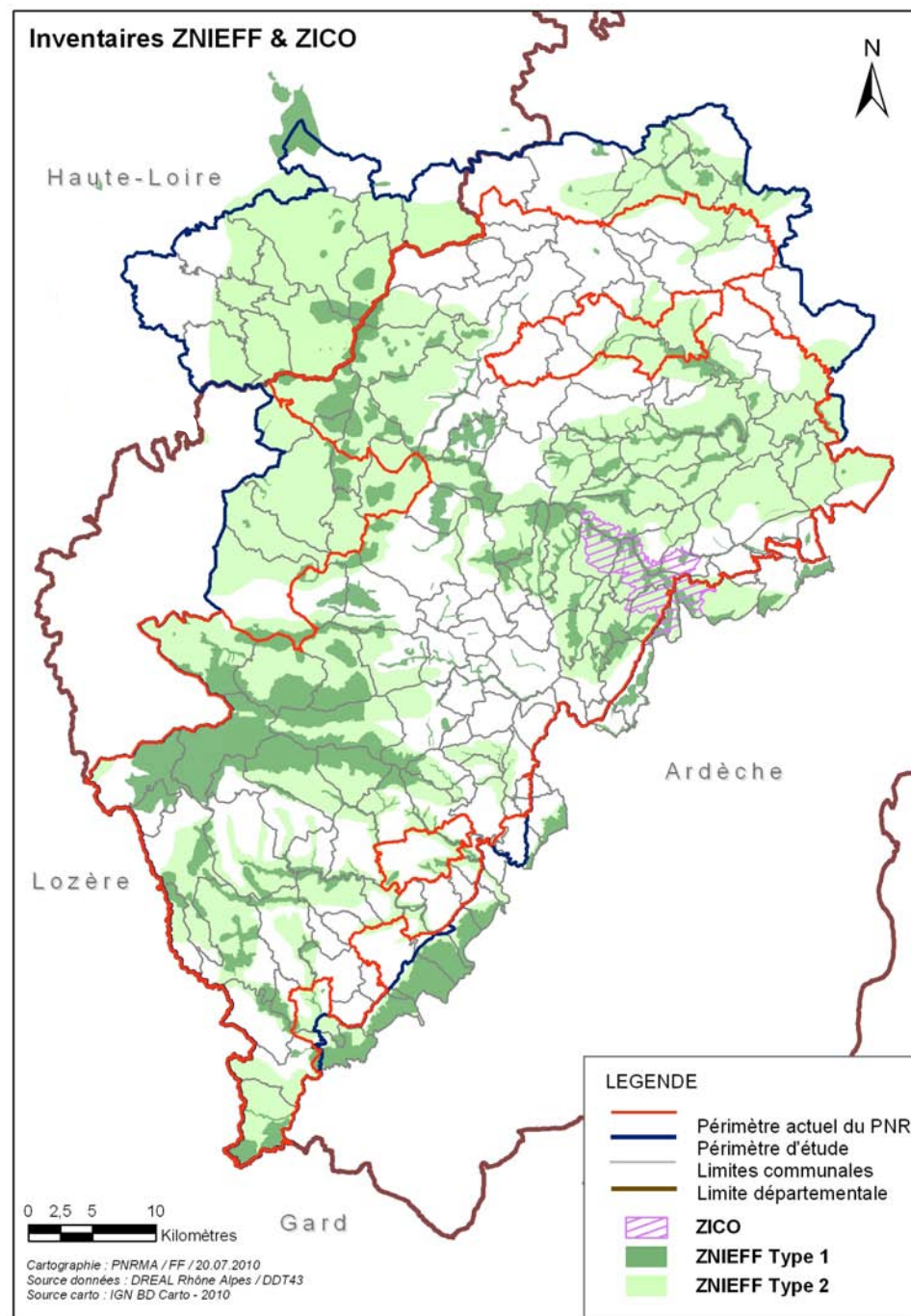
A ce stade, le travail réalisé n'a pas vocation à identifier les zones humides d'intérêt patrimonial, mais il fournit de nombreux éléments d'appréciation de la valeur écologique des zones inventoriées, de leur état de conservation ainsi que diverses autres informations. Il propose un premier « classement » de ces zones humides qui pourra servir ultérieurement de base à un travail d'analyse et de hiérarchisation plus approfondi.

Les éléments chiffrés présentés ci-après sont issus :

- pour l'Ardèche : de la synthèse du travail d'inventaire des zones humides du Département (2008). Il faut noter ici que sous le vocable « zones humides » sont comprises les zones humides « au sens strict » (tourbières, mares,...) mais aussi les ripisylves et grèves des cours d'eau.

- pour la Haute Loire : de données fournies par le Conseil Général de Haute Loire et par le Conservatoire de Espaces et Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (CEPA).

Figure 8 :



I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.1 Les espaces naturels et la biodiversité

Le périmètre actuel du Parc comprend 2408 ha de zones humides, soit 1,29% de son territoire. Le périmètre d'étude en comprend en revanche 4363 ha (soit une augmentation de 81%) : 1884 ha supplémentaires de zones humides en partie ardéchoise (avec notamment le secteur couvrant les communes de Mars et de St-Agrève) et 71 ha sur la partie alti-ligérienne. Quatre secteurs principaux de zones humides peuvent être distingués :

- secteur des zones humides du Plateau de St-Agrève
- secteur des sources Allier-Loire-Ardèche
- secteur Tanargue - Pratauberat
- secteur de Montselgues

Les zonages réglementaires et contractuels

De nombreuses réglementations (code de l'environnement, code de l'urbanisme,...) visent la protection de l'environnement : Parcs nationaux, Réserves naturelles, Réserves biologiques, secteurs réglementés par Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, sites classés et inscrits, et sites Natura 2000. Un certain nombre d'entre eux concernent le Parc.

Parcs Nationaux, Réserves et Arrêtés de protection de biotopes

En partie sud du Parc, 15 769 hectares font partie de la zone périphérique du Parc National des Cévennes. En application de la loi du 14/04/2006 relative aux Parcs Nationaux, les zones périphériques font partie de l'aire potentielle d'adhésion, dotée d'une charte à laquelle les communes concernées adhéreront librement, sauf en cas d'adhésion par ailleurs à un Parc naturel régional (pas de superposition possible). Les communes adhérentes au Parc des Monts d'Ardèche ne feront pas partie de cette aire.

Il n'y a pas actuellement de Réserve naturelle nationale ou régionale sur le territoire d'étude.

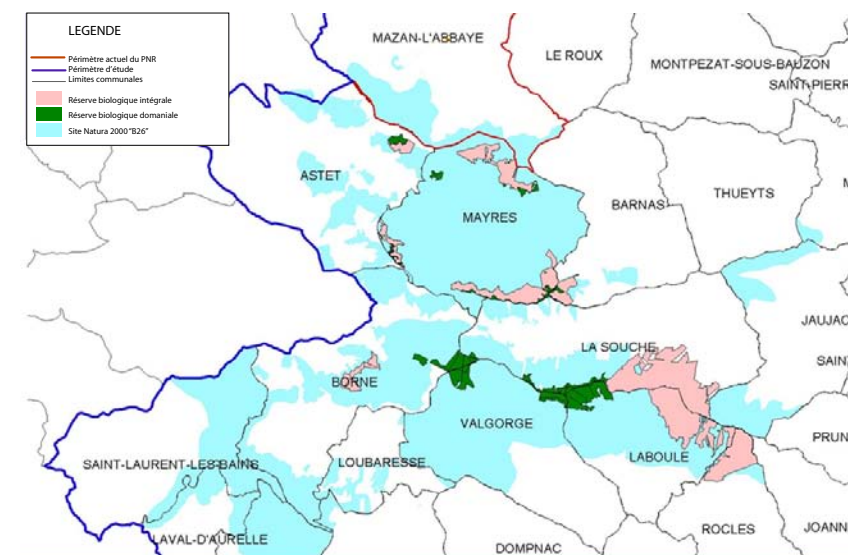
Aucun Arrêté préfectoral de protection de biotope n'a été instauré sur le territoire du Parc.

Une Réserve Biologique Domaniale dirigée de 410 hectares est en

place sur le Mézenc, à cheval sur l'Ardèche et la Haute Loire. Elle englobe les parties sommitales de 4 sucus phonolitiques (Mont Mézenc, Mont d'Alambre, Rocher du Bachat et Rocher Tourte). Des projets de Réserves Biologiques Domaniales sont à l'étude sur les secteurs du Tanargue (200 ha au total, dont 100 ha en Réserve biologique intégrale - voir figure 9), du Mont aigu (800 ha en Réserve biologique intégrale) et des Sources de l'Ardèche (450 ha au total, dont 400 ha en Réserve biologique intégrale).

Ainsi, un réseau de Réserves Biologiques (voir figure 10) se met en place au sein des forêts domaniales du Parc, sur environ 1450 ha. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels intervient sur quelques sites.

Figure 9 :
Projets de Réserves biologiques



Sources : Etude de Diagnostic biodiversité, ONF, janvier 2010

Figure 10 :

Sites Natura 2000
Réserve biologique

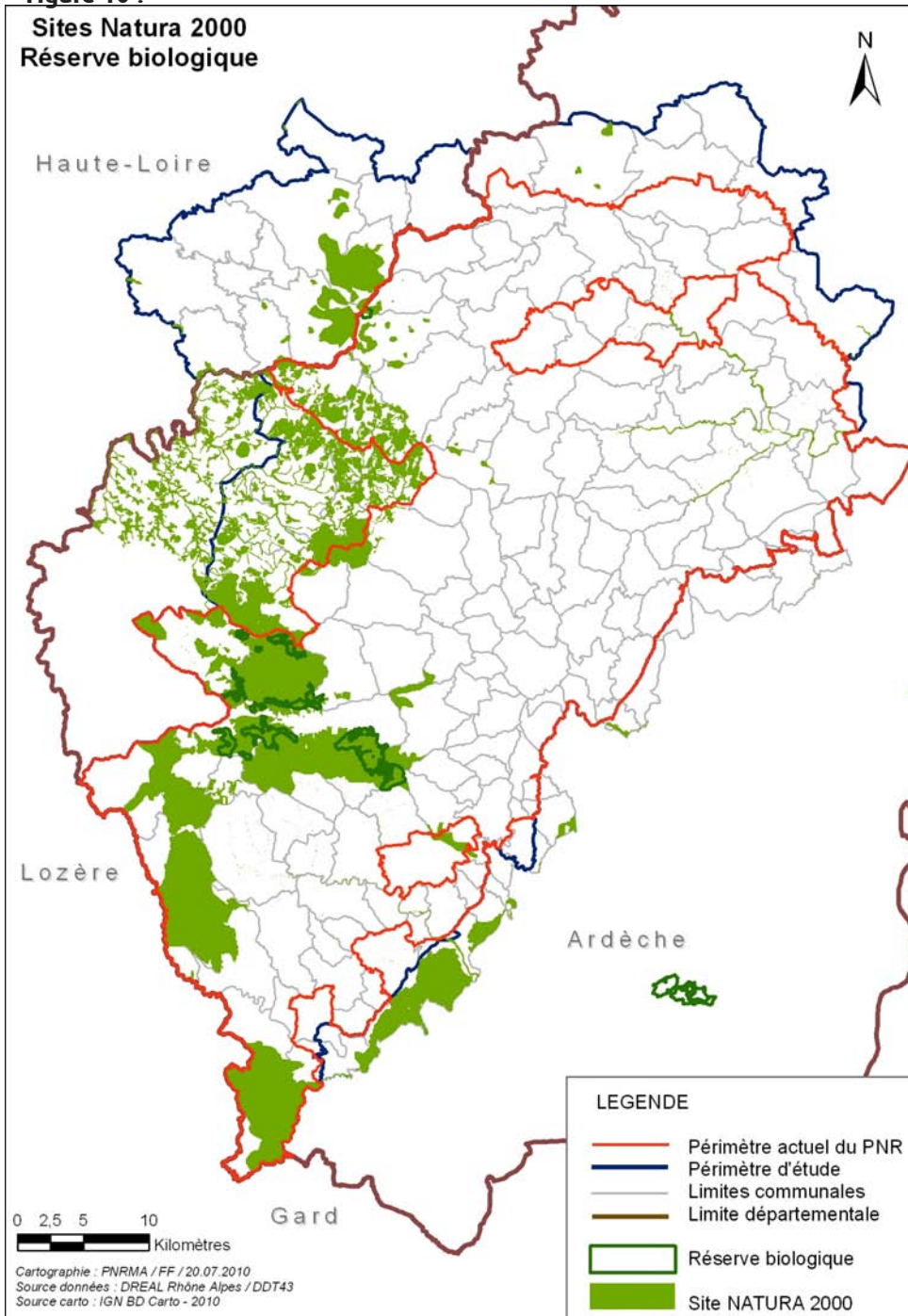
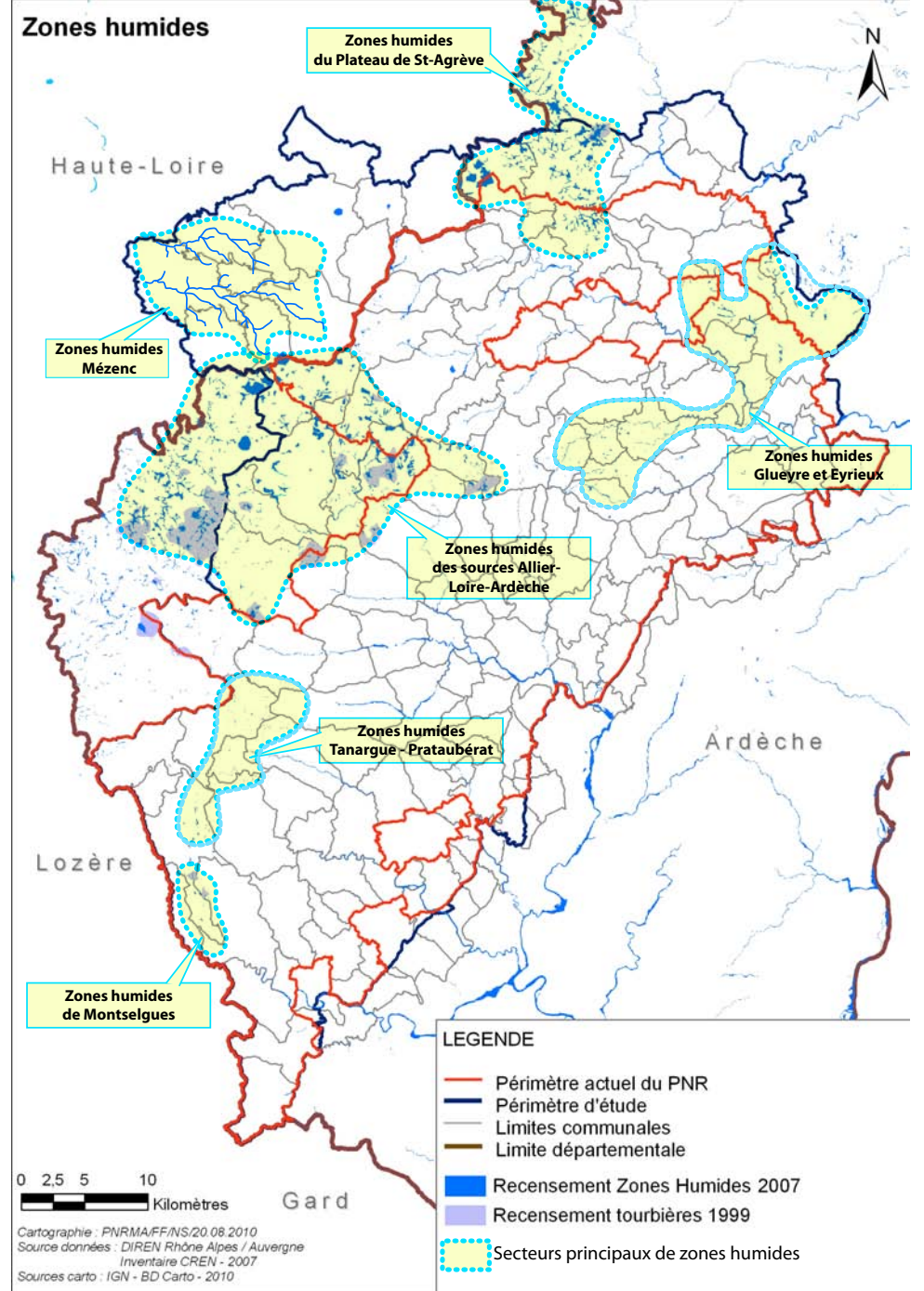


Figure 11 :



I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.1 Les espaces naturels et la biodiversité

Sites Natura 2000 (voir figure 10)

On compte sur le territoire 11 pSIC (propositions de Sites d'Importance Communautaire) au titre de la Directive Habitats ; ils couvrent une surface de 30633 ha.

Sur la partie ardéchoise du territoire d'étude, on compte 10 sites représentant une surface totale de 27 884 ha (12 % de la zone d'étude). A titre de comparaison, au niveau départemental, 19 sites sont présents, pour une surface de 49514 ha (8,9% du territoire départemental, selon la DDEA Ardèche). Ces chiffres tendent à montrer que la zone d'étude est significativement plus riche en « zones à enjeux » que le reste du Département. On peut cependant noter l'absence de site désigné au titre de la Directive « Oiseaux ».

On peut aussi signaler que le site FR82011667 (site B22 : « tourbières du plateau de Saint Agrève » et site B22' : « Mars »), d'une surface de 181 hectares, situé « hors Parc », est en partie inclus dans le périmètre d'étude (pour 103 hectares).

Sur la partie alti-ligérienne, le périmètre d'étude englobe la totalité du site du Mézenc (site FR 8301076), qui représente une surface de 2750 ha, soit 9 % du périmètre d'étude en Haute Loire. Il englobe aussi, à la marge, une petite partie du site des Sources de la Loire.

Cinq sites (20 000 ha environ) disposent d'un document d'objectifs. Deux autres (secteur des Sucs et Loire et affluents) sont en cours de réalisation. La réalisation du Document d'Objectifs de la vallée de l'Eyrieux est prévue pour 2013.

Vingt trois contrats Natura 2000 ont été signés sur le Département de l'Ardèche entre 2004 et 2009. Parmi ceux-ci, seuls deux sont sur le territoire du Parc (site « Cévenne ardéchoises » : contrats établis avec l'ONF en forêt domaniale pour la conservation de Hêtraies et pour le rétablissement de clairières). La déclinaison opérationnelle des documents d'objectifs sur le territoire est donc encore à ce jour très faible en ce domaine.

Concernant les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), plusieurs projets ont été acceptés en décembre 2008 en

Commission Régionale agri-environnementale (CRAE) :

- Le bassin versant de Naussac (sites Allier et affluents) pour 3 mesures : le raisonnement de la fertilisation sur les prairies, la préservation des zones humides et la mise en place de couvert herbacé sur les grandes cultures.
- Le plateau de Saint Agrève (site « tourbières du plateau de Saint Agrève ») pour 5 mesures : préservation des zones humides, préservation des zones humides avec mises en défens, entretien des pelouses et prairies pâturées, entretien de landes ouvertes et maintien de la qualité écologique des prairies de fauche naturelles.
- Le site « Loire et affluents » pour 6 mesures : préservation des zones humides, préservation des zones humides avec mises en défens, entretien des pelouses et prairies pâturées, entretien de landes ouvertes, ouverture mécanique de landes fermées et maintien de la qualité écologique des prairies de fauche naturelles.

Au printemps 2009 les projets concernant le site des Cévennes ardéchoises (secteur du Tanargue) ont été proposés pour les mesures suivantes : préservation des zones humides, préservation des zones humides avec mises en défens, entretien des pelouses et prairies pâturées, entretien de landes ouvertes, ouverture mécanique de landes fermées et maintien de la qualité écologique des prairies de fauche naturelles.

n° du site	nom du site Natura 2000	surface site (donnée DDEA)	surfaces mesurées sur SIG	
			dans le périmètre actuel PNRMA	dans la zone d'étude
FR8301076	MEZENC	2703	0	2747
FR8201658	VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	792	585	780
FR8201660	PLATEAU DE MONSELGUES	4002	4002	4002
FR8201661	LANDES ET FORETS DU BOIS DES BARTRES	4465	3446	3446
FR8201665	ALLIER ET SES AFFLUENTS	2919	294	294
FR8201666	LOIRE ET SES AFFLUENTS	1500	679	2513
FR8201667	TOURBIERES DU PLATEAU DE SAINT-AGREVE	181	0	104
FR8201664	SECTEUR DES SUCS	700	3504	3535
FR8201670	CEVENNES ARDECHOISES	13227	12611	13204
FR8201656	BOIS DE PAIOLIVE ET BASSE VALLEE DU CHASSEZAC	6207	4	4
FR8201657	VALLEE MOYENNE DE L'ARDECHE ET SES AFFLUENTS	5405	0	4
	total	42101	25125	30633

Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de l'Ardèche

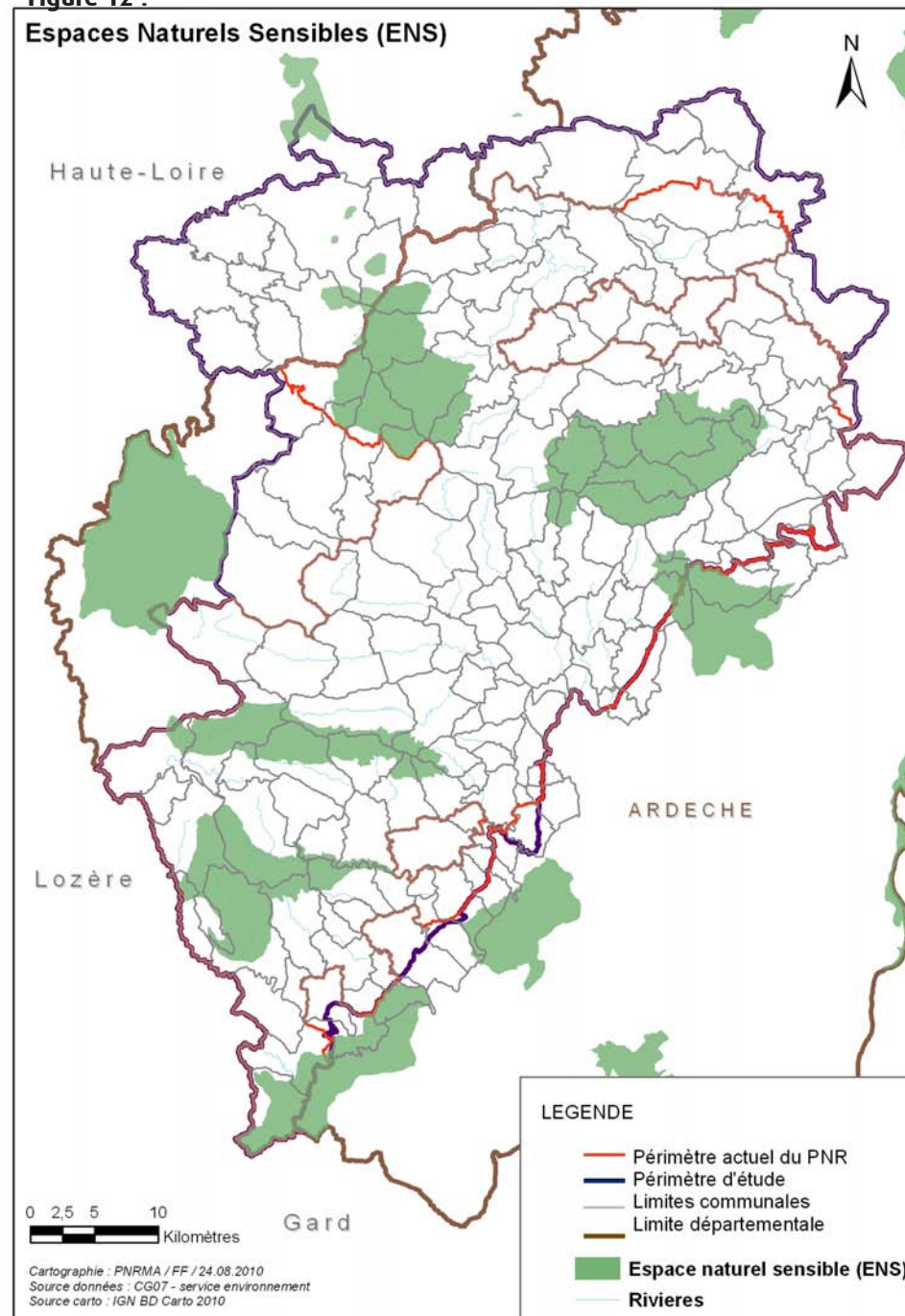
10 sites ENS (voir figure 12) sont situés pour tout ou partie sur le territoire d'étude :

- « Massif des Monts Gerbier- Mézenc et plateau des Sucs »
- « Serres Boutiérots et vallées de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène »
- « Gorges de la Borne et Massif du Tanargue »
- « Tourbières du plateau de Montselgues et vallées de la Thines et de la Drobie »
- « Gorges du Chassezac et Bois de Païolive et d'Abeau »
- « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron ».
- «Sommets du Mézenc»
- «Narces de Chaudeyrolles»
- «Marais des Coufours»
- «Lac de Saint Front»

Sur les ENS du département de l'Ardèche, des inventaires et actions de gestion ont été engagés, notamment dans le cadre de la convention entre le Conseil général et le Parc des Monts d'Ardèche.

Le site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne » est approuvé pour la période 2008-2012. Celui du site « Massif des Monts Gerbier-Mézenc et plateau des Sucs » est en cours de préparation. Le document de programmation et de gestion du site ENS « Gorges du Chassezac et Bois de Païolive et d'Abeau», pour la période 2006-2010, a été approuvé par le Conseil Général en septembre 2006 ; mais il s'intéresse essentiellement au secteur du bois de Païolive, hors Parc. Aucun contrat «Ardèche-Nature» n'a encore été signé sur le territoire du Parc.

Figure 12 :



I - paysages et patrimoines des Monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.1 Les espaces naturels et la biodiversité

Programme européen LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement.

Se référer aussi au chapitre II.3 portant sur «L'eau», page 55.

Les espèces d'intérêt patrimonial

Le territoire accueille :

- 374 espèces de bryophytes, dont 29 à statuts,
- 1489 espèces de plantes supérieures, dont 179 rares et/ou à statut,
- 94 groupements végétaux, dont 38 habitats d'intérêt communautaire et 7 prioritaires,
- 63 espèces de libellules, dont 4 d'intérêt communautaire,
- 145 espèces de papillons diurnes, dont 8 d'intérêt communautaire,
- 70 espèces d'orthoptères, dont 8 d'intérêt patrimonial au niveau national,
- 3 espèces de coléoptères saproxyliques
- 1 crustacé d'intérêt communautaire,
- 25 espèces de poissons, dont 4 d'intérêt communautaire,
- 18 espèces de reptiles.
- 15 espèces d'amphibiens, dont 1 d'intérêt communautaire,
- 181 espèces d'oiseaux, dont 19 nicheuses d'intérêt communautaire,
- 23 espèces de chauves-souris, dont 8 d'intérêt communautaire,
- 26 espèces de micromammifères, dont 6 menacées,
- 20 autres espèces de mammifères, dont 2 d'intérêt communautaire (loutre, castor),

Le maintien de ces espèces est notamment lié aux nombreux «réservoirs de biodiversité» présents sur le territoire, encore bien préservés et globalement en bon état écologique (cours d'eau, zones humides, milieux ouverts et milieux subalpins), ainsi qu'à des zones de connectivité à fort potentiel, comme l'a mis en évidence l'étude IPAMAC «Trame écologique du Massif central» (voir figure 13).

Voir aussi le document annexé : «Caractérisation et évaluation patrimoniale de la faune et la flore du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et de son périmètre d'élargissement à l'étude».

Evolution de la biodiversité au cours des 10 dernières années

En l'absence d'informations chiffrées précises et complètes (zones de présence et estimation des effectifs des différentes espèces,

surfaces de différents types d'habitats,...), il est difficile d'estimer précisément l'évolution de la biodiversité, surtout sur une période aussi courte. Les éléments recueillis lors du diagnostic permettent cependant de préciser les points suivants :

Evolution favorables :

- Aucune espèce, ni aucun habitat d'intérêt patrimonial n'ont disparu des différents secteurs à enjeux.

- L'état des cours d'eau a globalement évolué positivement (qualité de l'eau notamment, comme l'atteste les analyses départementales annuelles, mais aussi gestion des ripisylves, circulation des poissons,...).

- Les deux espèces patrimoniales que sont la Loutre et le Castor sont en extension sur le territoire.

- Les milieux forestiers continuent de s'étendre (forêt spontanée), augmentant la biodiversité forestière .

- Les continuum écologiques d'échelle régionale semblent fonctionnels. Cependant, l'urbanisation et l'artificialisation des milieux sont deux facteurs de rupture identifiés sur les secteurs de piémont notamment.

De plus, diverses actions de préservation et de mise en valeur des espaces naturels ont été engagées depuis 2001, par le syndicat mixte du Parc et ses partenaires, dans le cadre de diverses procédures : la plupart des sites Natura 2000 sont désormais dotés d'un document d'objectif et l'animation y est opérationnelle. Deux programmes LIFE (Nature et Territoire sur le Tanargue et le Mézenc, Plateau de Montselgues) ont permis des avancées significatives dans le domaine de la connaissance, la gestion, la restauration et la valorisation des sites emblématiques.

Evolution défavorables :

Cette situation privilégiée ne doit pas masquer certaines menaces réelles qui pèsent sur la nature au sein du Parc et contre lesquelles le territoire doit se mobiliser :

- La fermeture des milieux, qui reste une réalité, bien que difficile à apprécier sur une période si courte et même si les évolutions les plus importantes sont antérieures aux années 2000. Il conviendrait de quantifier et d'analyser précisément cette tendance. Elle est essentiellement liée à l'évolution des pratiques agricoles et induit la régression de nombreux habitats spécifiques et des espèces inféodées.

- La régression constante de la châtaigneraie à fruits, qui fait disparaître des milieux originaux.

- Le drainage des zones humides, en particulier les plus petites.

- La déprise agricole, qui entraîne la fermeture des milieux agropastoraux.

- L'urbanisation et le «mitage» de l'espace, qui engendrent des coupures dans les continuum écologiques.

- Une gestion forestière parfois peu adaptée.

- Enfin, la méconnaissance des richesses naturelles par le grand public, les élus locaux et les gestionnaires du territoire.

De plus, une grande partie des espaces naturels remarquables n'ont pas fait l'objet d'un suivi, ni de mesures de conservation. Il y a aujourd'hui une nécessité de doter ces sites d'outils de gestion, de veille, de suivi (observatoire), voire d'un statut de protection spécifique dans certains cas.

Principaux risques identifiés pour l'avenir :

- La poursuite de la régression des zones humides et de certains habitats spécifiques (notamment les milieux ouverts de fond de vallées) est un risque identifié par de nombreux acteurs locaux.

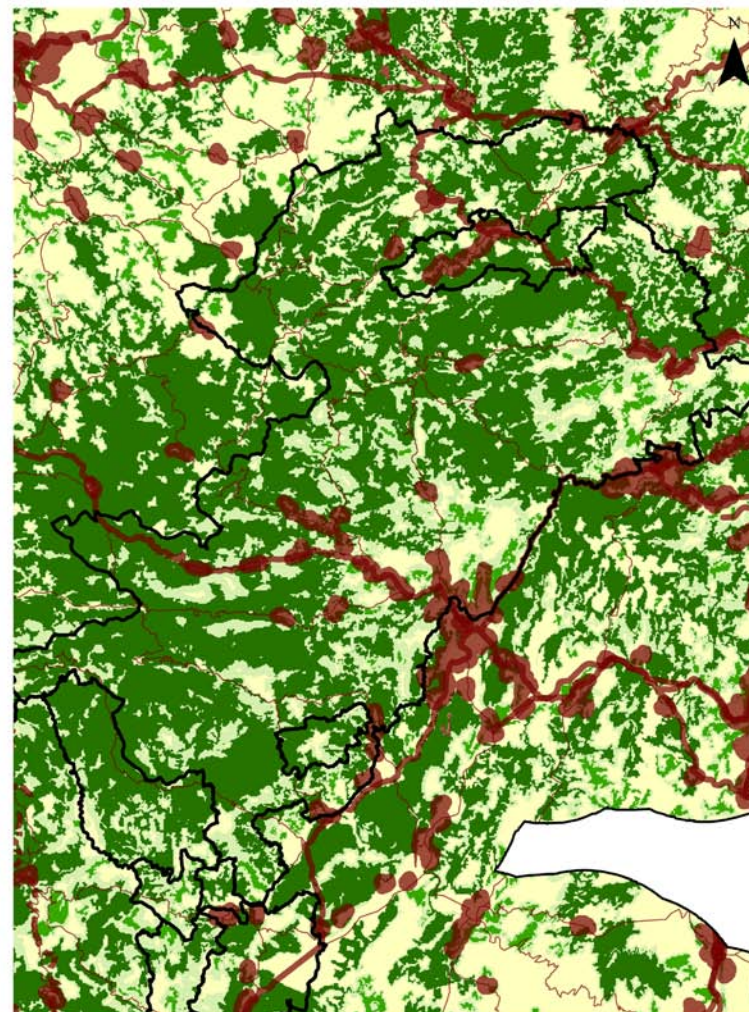
- L'espèce et l'habitat «Pin de salzmann» sont fragiles et peuvent être facilement éliminés si une attention particulière n'y est pas portée.

- Plusieurs espèces figurent sur des listes rouges d'espèces menacées, certaines sont classées «en danger» et des menaces sont avérées pour d'autres (chiroptères, rapaces, amphibiens...).

Figure 13 :

Trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées Zoom sur le PNR des Monts d'Ardèche

Projet IPAMAC "Trame écologique du Massif central"
Sources: CLC-IFEN 2006, BD Carto-IGN 2006, BD Carthage 2006



Réservoirs de biodiversité potentiels

■ Réservoirs de biodiversité potentiels

■ Zones relais potentielles

Zones de connectivité potentielle

■ Très fort potentiel

■ Faible potentiel

Obstacles "terrestres" potentiels

■ Tissus urbains, autoroutes, routes à vocation nationale ou régionale et voies ferrées avec zones de perturbation écologique

Limites administratives

□ Limites de Parc naturel et périmètre d'étude IPAMAC

0 3.5 7 14 Km

I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.1 Les espaces naturels et la biodiversité

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Une grande diversité de milieux et d'espèces, du fait de la situation des Monts d'Ardèche à cheval sur deux domaines biogéographiques, soumis à diverses influences climatiques, avec un fort étagement altitudinal et une grande diversité de contextes géologiques.
- Les fortes contraintes physiques ont préservé le territoire de certaines activités humaines défavorables à la nature : agriculture intensive, forte urbanisation, développement de grandes infrastructures...
- Une grande biodiversité : 40 types d'habitats naturels d'intérêt communautaires ont été identifiés, 1400 espèces végétales dont 30 protégées ou endémiques, 50 espèces animales remarquables.
- Près de 26000 ha d'espaces naturels remarquables (soit environ 14% du territoire) : ils comprennent les ZNIEFF de type 1 et les sites Natura 2000.
- Des milieux à haute valeur écologique :
 - rivières (3000 km de cours d'eau en têtes de bassin de la Loire et de l'Ardèche),
 - forêts anciennes,
 - milieux agro-pastoraux,
 - zones humides.
- Des actions d'inventaire, de préservation et de gestion mises en place par les acteurs présents, dans le cadre de procédures variées, réglementaires et contractuelles : 91 ZNIEFF (18 % du territoire d'étude), 2400 ha de zones humides inventoriées, 9 sites Natura 2000, 6 Espaces Naturels Sensibles.

Mais...

- Un manque de stratégie territorialisée en faveur de la biodiversité.
- Des espaces naturels remarquables encore insuffisamment préservés.
- Des connaissances naturalistes encore partielles et mal structurées.
- Peu d'intervention sur les espaces de nature ordinaire.
- Un déficit de prise en compte de la biodiversité par les collectivités et les gestionnaires.
- Des conflits d'usage liés aux activités de pleine nature.

Enjeux :

- **Une connaissance du patrimoine naturel qui soit organisée, approfondie et mieux partagée.**
- **Une préservation renforcée des milieux et des espèces.**
- **La préservation de la fonctionnalité des milieux, notamment à travers les trames écologiques « verte » et « bleue ».**
- **La sensibilisation, l'information et l'éducation**, pour favoriser l'implication des différents acteurs du territoire en matière de biodiversité.

Une forêt marquée par l'Histoire et par l'Homme

La couverture forestière actuelle des Monts d'Ardèche est issue d'une histoire complexe. La reconquête naturelle de la forêt (post période glaciaire il y a 12 000 ans) est concomitante avec la présence et «la conquête humaine» de ce territoire (il y a 30 000 ans, comme en témoigne la grotte Chauvet).

Ainsi, nos paysages sont constitués par une véritable mosaïque agro-forestière, typique des milieux de moyenne montagne. Marquée par les activités humaines, cette forêt peut être différenciée entre les secteurs de piémonts, de vallées et de plateaux.

A la veille de la Révolution, la couverture forestière est à son minimum avec environ 15 % de taux de boisement (ratio départemental). A cette date (carte de Cassini), seules les forêts issues des «zones de déserts» autour des anciens domaines monastiques des XI^{ème} et XII^{ème} siècles constituent de véritables massifs d'envergure. Ceci correspond sur le territoire du Parc à un vaste continuum marquant la limite « vallée/plateau » avec, du sud au nord, le Chap del Bosc, le Tanargue, la Chavade, la forêt de Bauzon, Mazan, Bonnefoy et le Bois de Cuze. Ainsi, avec la basse Ardèche calcaire, ces plateaux sont caractérisés par une grande continuité forestière.

A contrario, des peuplements plus fragmentés composent aussi le paysage et constituent des îlots refuges pour certaines espèces comme le pin de Salzmann, les chênes (blanc et sessile) ou le hêtre, mais bien souvent cantonnés aux terrains les moins fertiles (exemple du secteur de Malbosc).

Ce n'est qu'à partir de 1827, avec l'application du Code Forestier, qu'une réelle politique de restauration et de préservation du patrimoine forestier va être mise en œuvre. Sous l'effet de plusieurs facteurs, la forêt va en un siècle regagner 50 % du territoire.

Les premiers exodes démographiques vers les bassins industriels entraînent les premiers abandons des terres et une « reforestation » naturelle. Les premières plantations chargées d'approvisionner en bois d'états les mines, accroissent la couverture forestière, notamment sur les zones de piémont depuis Les Vans jusqu'au col de l'Escrinet. De plus, suite aux inondations du milieu du XIX^e siècle, environ 10 000 ha de boisements du plan national de « Restauration des terrains en Montagne » vont être effectués dans les vallées de l'Ou-

vèze et des Cévennes (Beaume, Drobie, Fontaulière...). Enfin, après la deuxième guerre mondiale, le Fond Forestier National est créé et donne lieu à de nombreuses plantations de douglas, pins et cèdres et à la mise en place des groupements forestiers.

Une forêt omniprésente

Les Monts d'Ardèche constituent ainsi l'un des 10 parcs les plus boisés de France. La couverture forestière actuelle des Monts d'Ardèche est de l'ordre de 60 % (voir figures 14 et 15), avec plus de 110 000 ha de forêt (Source : Outil image satellite Parkview 2001), composés de :

- 50 000 ha de feuillus (châtaigniers, chênes et hêtres),
- 36 000 ha de forêts mélangées,
- 25 000 ha de forêts de résineux (le pin sylvestre constitue l'essence principale, avec le pin maritime. Sapins, épicéas et douglas composent environ 10 % de la couverture forestière).

Sur le département de Haute-Loire, le périmètre d'étude s'étend en majeure partie sur la région forestière « Mézenc-Meygal » (IFN 2002). Cette dernière est constituée par un vaste plateau basaltique, dominé par de nombreux suc (volcanisme du Velay). L'essentiel des peuplements sont constitués de boisements de résineux (80%), souvent en futaie régulière, principalement localisés sur les Suc :

- pin sylvestre (40%) ;
- sapin pectiné (24%),
- épicéas (14%).

Les feuillus y sont représentés à des altitudes inférieures (Moudeyres) et en ripisylve notamment :

- hêtre (9%),
- chêne sessile (5%).

Le châtaignier, essence emblématique des Monts d'Ardèche

Le châtaignier constitue l'essence dominante avec 25 % de la surface couverte, soit environ 30 000 ha. Une étude réalisée en 2007 indique que 46 % de ces surfaces sont situées dans des secteurs favorables à l'exploitation (pente inférieure à 40 % et altitude supérieure à 400 m), dont 23 % du total sur des zones « mécanisables » (7 000 ha). On estime à 5000 ha la surface couverte par les vergers de châtaigniers « entretenus ».

I.2 Les espaces forestiers

Chiffres clés :

111 000 ha d'espaces forestiers, soit 62% du territoire.

Moyenne des Parcs naturels régionaux : 37% d'espaces forestiers.

I.2 Les espaces forestiers

D'un point de vue phytosanitaire, ce sont plutôt les épisodes humides qui accroissent les risques, notamment ceux liés aux champignons, comme la septrioïse du châtaignier qui a colonisé toute la région Rhône-Alpes durant l'année 2008. Parmi les risques qui concernent particulièrement le châtaignier, on peut noter :

- la présence du chancre hypovirulent sur l'ensemble des peuplements ;
- la présence de l'encre aux altitudes inférieures, avec semble-t-il une remontée altitudinale des zones touchées ;
- le cynips (hyménoptère) fait l'objet d'une surveillance dans le quart sud-est de la France. Son invasion depuis l'Italie dans les années futures est probable, avec des effets attendus sur la baisse de fructification (de 50 à 70 %).

Une forêt variée et contrastée.

Quelle que soit la typologie définie (IFN, IDF, DSF, Natura 2000), les Monts d'Ardèche possèdent une place privilégiée à un carrefour biogéographique : tantôt atlantique ou continental, souvent montagnard ou méditerranéen, ce positionnement engendre d'importants contrastes macro-climatiques et topo-climatiques.

Le périmètre d'étude porte sur **10 régions forestières « IFN » (voir figure 16)**, définies selon des conditions physiques, climat, relief, sol. Les 6 régions principales sont :

- Les basses Cévennes
- Les hautes Cévennes
- la vallée de l'Eyrieux
- La bordure montagnaise de l'Eyrieux
- la région des Sucs
- le massif du Mézenc-Meygal

Le catalogue des végétations établi en 2008 par le Conservatoire Botanique du Massif Central (CBNMC), mentionne deux grandes classes de forêts se répartissant en 5 étages de végétation :

- les forêts dites sèches pour l'essentiel des végétations du Parc, depuis le méso-méditerranéen, le supra-méditerranéen, le collinéen, le montagnard et le subalpin.
- les forêts dites humides (aulnaie, frênaie, tourbières boisées).

Enfin, à cette variété d'influences climatiques et de variation d'altitude, se rajoute une grande variété géologique avec la présence de roches métamorphiques (gneiss, schistes...) essentiellement mais aussi magmatiques (basaltes, trachytes, phonolites...) et sédimentaires (grès).

Ainsi, en se basant sur le catalogue des stations forestières établis en 2006, on peut distinguer **une cinquantaine de stations**. Un guide simplifié des stations forestières détaille la typologie suivante :

- 5 unités stationnelles dépendantes d'un facteur écologique particulier (présence d'une nappe permanente ou temporaire, sol remanié, sols peu évolués, haute altitude) ;
- 12 unités stationnelles réparties selon trois grands étages (montagnard, collinéen, méditerranéen).

De nombreux aléas et menaces

Les risques d'érosion :

D'après le Réseau de Mesures de la Qualité des Sols (RMQS, INRA), la majorité du territoire est classé en aléa fort (4/5) quant au risque d'érosion des sols en automne.

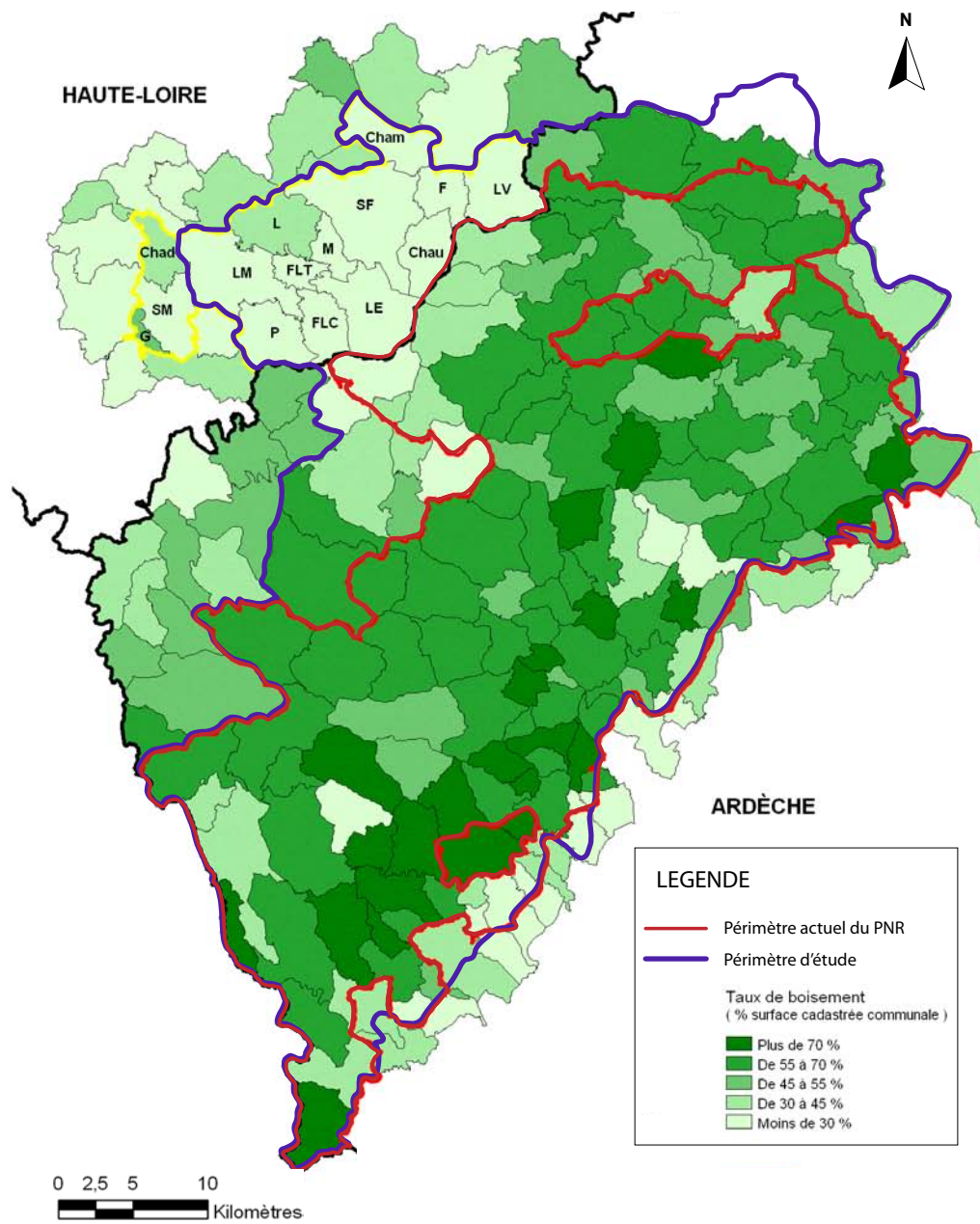
La forêt des Monts d'Ardèche s'est progressivement constituée à partir d'anciennes terres agricoles. Les pratiques du XIX^e siècle ont bien souvent été défavorables à la qualité des sols (écobuage, surpâturage) avec d'importants déficits en éléments minéraux (peu de couverture végétale et donc peu d'humus) et même de nombreux phénomènes d'érosion (campagne de RTM).

Il est aussi à noter que les terrasses ont joué un rôle favorable dans le maintien des sols, sur un secteur de roches acides, à pente forte avec une pluviométrie importante et aux épisodes climatiques brutaux (dits cévenols).

Le risque incendie :

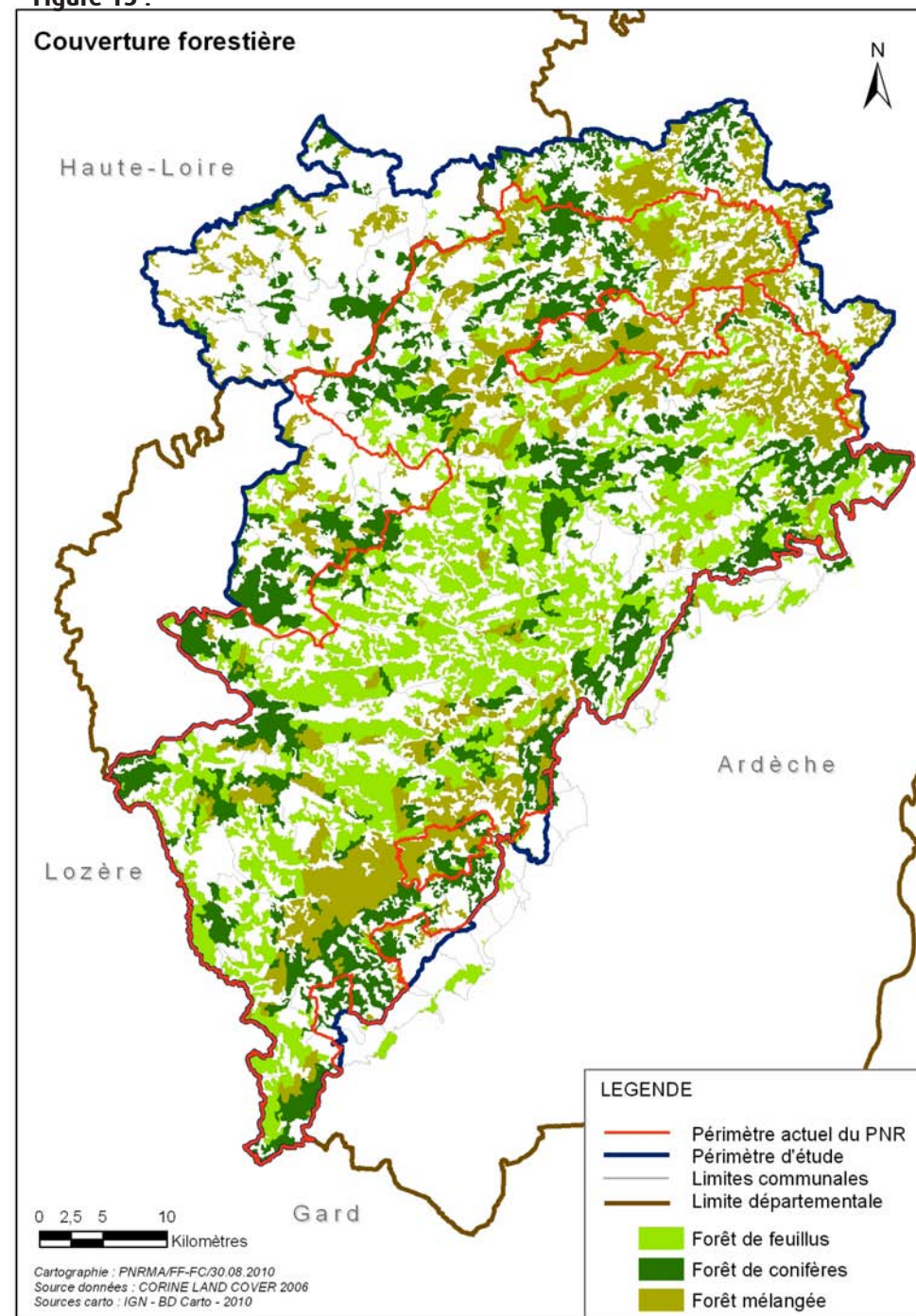
Le risque incendie existe sur l'ensemble du territoire. Les secteurs des Sucs et du Mézenc sont néanmoins peu soumis à cet aléa. Les changements climatiques globaux devraient accroître ce risque.

Figure 14 :
Taux de boisement



Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
Source données : DDAF 43 - Mars 2008
Sources carto : IGN Paris 2010

Figure 15 :
Couverture forestière



Cartographie : PNRMA/FF-FC/30.08.2010
Source données : CORINE LAND COVER 2006
Sources carto : IGN - BD Carto - 2010

I.2 Les espaces forestiers

Les menaces climatiques :

- Les canicules et sécheresses, similaires à celle de 2003, peuvent aussi représenter un péril à moyen terme. Ainsi des essences situées en limites basses de leur répartition, peuvent se trouver fortement menacées, tant par une mortalité directe suite à des épisodes de sécheresse que par des déficits de croissance sévères liés à des épisodes consécutifs de stress. C'est ainsi que des dépérissements localisés de sapin et de douglas sont mentionnés.

- Les chutes de neige concernent les zones montagneuses. C'est ainsi que d'importants dégâts (cassures de tête) ont touché de nombreux peuplements ces dernières années. La neige peut également freiner l'exploitation forestière jusqu'au printemps.

- Les gelées tardives constituent aussi un risque, principalement en matière de défi de croissance mais aussi parfois en matière de survie des peuplements (exemple des jeunes plantations de douglas).

- Enfin des phénomènes de vents et grêle constituent des aléas pouvant occasionner des dégâts localisés.

A titre d'exemple, le bilan de la santé établi en 2008 (DSF sud est) mentionne pour l'Ardèche :

- des températures proches des normales saisonnières hormis en hiver où elles ont été supérieures,
- une pluviométrie excédentaire tout au long de l'année, principalement fin octobre et début novembre avec des épisodes de crues,
- une troisième année consécutive globalement favorable à la végétation, avec la fin du très fort déficit hydrique,
- des coups de vent ayant occasionnés des chablis, souvent en hiver,
- des épisodes grêleux, souvent estivaux,
- des chutes de neiges lourdes

Les risques phytosanitaires :

D'un point de vue phytosanitaire, ce sont plutôt les épisodes humides qui accroissent les risques. Compte tenu de la diversité des essences, plusieurs menaces sont identifiées :

- quelques chenilles défoliatrices sur chênes vert et pubescent es-

sentiellement,

- la chenille processionnaire du pin, notamment sur le massif de pins maritimes, mais aussi plus haut en altitude,
- la recrudescence de buprestes sur les chênes,
- des insectes (tordeuse, pissode, hylésine...) ou des menaces pathologique (rouille) sur les pins laricio,
- du dendroctone sur des épicéas de Sitka,
- l'armillaire et le gui sur le sapin,
- des chermes (insectes), rouille, armillaire sur les douglas.

Enfin, le réseau DSF montre, sur les trois dernières années de la période 1999 - 2008, une diminution nette des aléas sur la base d'une notation synthétique de 10 grands problèmes nationaux.

Une planification hétérogène.

La mosaïque foncière

La propriété forestière reste très largement « privée » (86 %) avec un morcellement important. On retrouve aussi une soixantaine de groupements forestiers constituant environ 6 000 ha de forêt.

Le Parc rassemble environ 45 % de la forêt ardéchoise, et se distingue par une proportion importante de forêt publique (14 % sur le Parc contre 10 % sur l'ensemble du département), dont la majeure partie sont des forêts domaniales (10 500 ha, soit les $\frac{3}{4}$ environ).

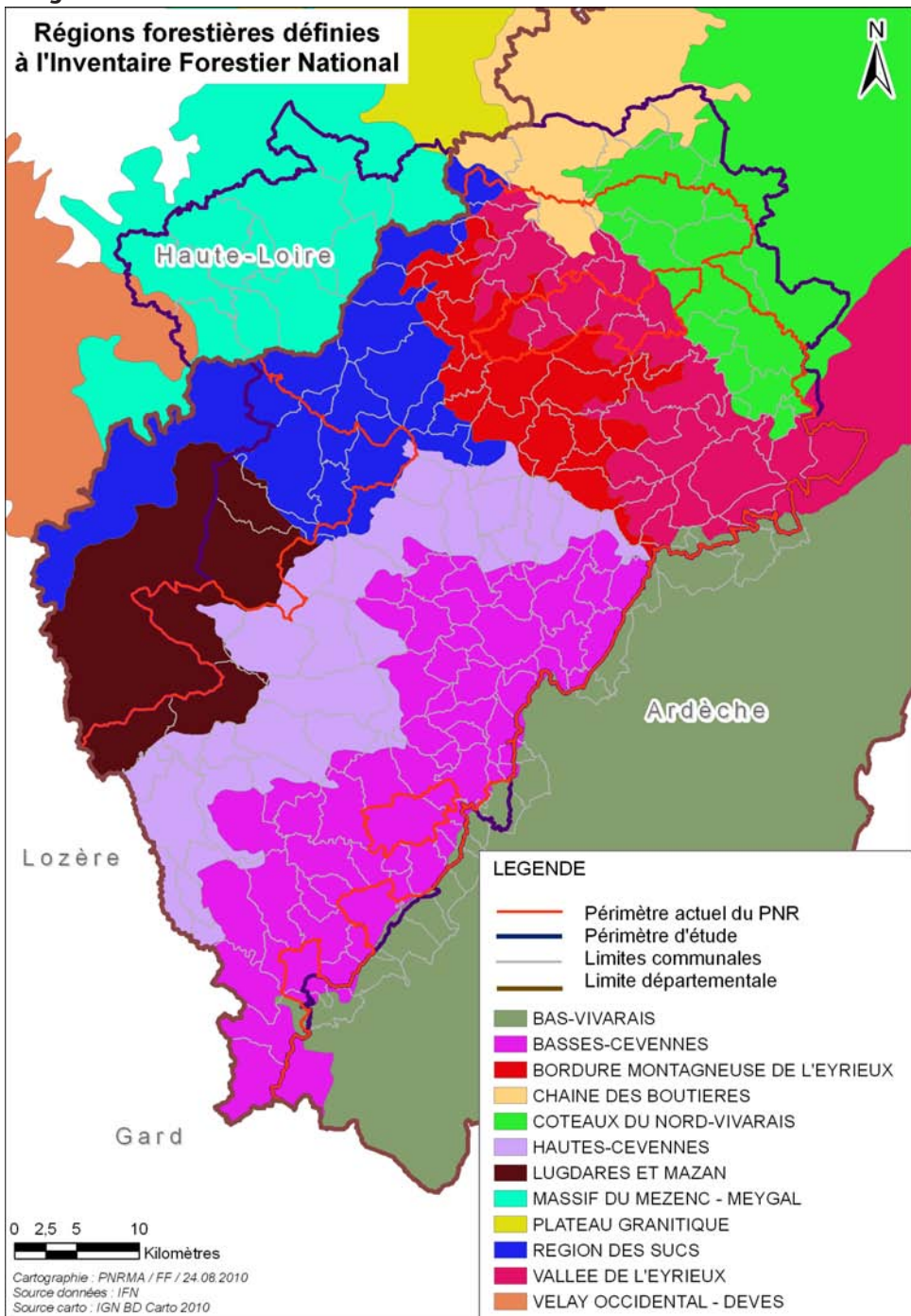
Sur la partie Haute-Loire du périmètre d'étude, le taux de boisement est de 30.6% (dans la moyenne départementale), avec une majorité de forêts privées (72 %) et donc une part non négligeable de forêts relevant du régime forestier : 17 % de forêts communales (Fay, Chaudeyrolles et les Vastres) et 11% de forêts domaniales (Les Estables, Freycenet-la-Cuche...).

De nombreux acteurs de la planification

Le droit forestier définit clairement les missions et responsabilités de chacun des organismes intervenant dans ce domaine :

- **La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agricul-**

Figure 16 :



I.2 Les espaces forestiers

ture (anciennement DDAF) intervient en matière de réglementation, de suivi sanitaire, mais aussi en matière d'attribution d'aides financières, pour les dessertes forestières, l'amélioration des boisements ou la gestion de Natura 2000 notamment. Au niveau régional, la DRAF intervient en matière de définition de la planification (Orientations Régionales Forestières, Plan de mobilisation, Plan de préservation,...) et de suivi statistique de la filière (enquête de branche).

- **Le Centre Régional de la Propriété Forestière** (Etablissement Public Administratif) conseille quant à lui les propriétaires privés dans leur gestion et entreprend des études au niveau régional (étude biomasse). Cet organisme définit aussi certains documents de planification (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) et valide les documents de gestion (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion). Trois techniciens interviennent sur le territoire du Parc (deux contractuels et un titulaire), au travers notamment d'un outil privilégié d'animation : le Plan de Développement de Massif.

- **L'Office National des Forêts** (Etablissement Public Industriel et Commercial) intervient quant à lui dans la gestion des forêts de l'Etat, des collectivités et de certains établissements en appliquant le régime forestier. L'Agence Drôme-Ardèche regroupe près de 150 personnes. Deux unités territoriales sont en place sur l'Ardèche : les Cévennes et les Boutières.

En plus de ces organismes d'Etat, interviennent de nombreux acteurs, parmi lesquels :

- **l'association Fibois 07-26**, interprofession de la filière, qui assure une mission de structuration des filières d'approvisionnement en bois énergie. On notera la présence d'un chargé de mission Fibois détaché au niveau du Pays de l'Ardèche méridionale, ainsi que d'une convention avec le Conseil Général de l'Ardèche ;
- des **coopératives forestières** et notamment la Coforêt ;
- quelques **experts forestiers**, dont le Président de l'association Pro-sylva-France ;
- **l'Union Forestière Ardéchoise**, regroupant les associations syndicales de propriétaires (Association Sylvicole du Bassin de l'Eyrieux, Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne, Groupement Sylvicole des Cévennes Ardéchoises sur le territoire Parc) ;

- le **syndicat départemental des propriétaires forestiers** ;
- **l'association régionale PEFC** (Plan Européen des Forêts Certifiées) chargée du développement de ce label de gestion forestière durable.

Les collectivités interviennent aussi en matière forestière, notamment :

- le **Conseil Régional de Rhône-Alpes**, à travers la mise en place d'aides financières aux propriétaires (gestion, travaux) et d'un soutien auprès du CRPF notamment, ainsi que plusieurs aides à l'investissement (câbles) et aux projets collectifs ;
- le **Conseil Général de l'Ardèche** a redéfini en 2005 une politique forestière, liée notamment à la prise en charge des « Forestiers-sapeurs ». Il propose ainsi divers soutiens bonifiant les aides d'Etat ou régionales pré-existantes.

Etat des lieux en matière de planification et de certification

La majorité des aides publiques sont désormais conditionnées à l'obtention d'un label de certification « gestion forestière durable ».

En matière de planification et de certification sur le territoire, on peut noter :

- Un très fort taux de réalisation des documents de gestion des forêts relevant du régime forestier (ONF).
- Encore peu de documents de gestion des forêts privées : une soixantaine de Plans Simples de Gestion (PSG) représentant environ 5000 ha (dont de nombreux Groupements Forestiers), ainsi que quelques Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).
- En matière de certification, on dénombrait en Ardèche, en 2009, 13 500 ha, soit 4.4 % de la surface boisée. Ceci constitue le plus bas taux régional (ex : 34 % en Savoie).
- Concernant les diverses aides financières, elles restent globalement peu mises en œuvre, du fait notamment des seuils d'éligibilité des surfaces, ainsi que des plafonds d'aides qui les rendent encore peu intéressantes pour grand nombre de propriétaires dans les Monts d'Ardèche.

Une forte demande en matière de multifonctionnalité

La forêt joue un rôle majeur dans plusieurs des défis planétaires actuels, et notamment :

- L'atténuation du changement climatique par le stockage du carbone notamment. A ce propos, on peut rappeler que la forêt est le plus important des écosystèmes terrestres pour le stockage du carbone. Le sol forestier représente 54 % du stock total avec 79 t/ha. Concernant la biomasse des arbres, les peuplements feuillus constituent un stock supérieur à celui des résineux, avec 76 t/ha contre 62 t/ha.
- La lutte contre l'érosion de la biodiversité, avec de nombreux habitats et espèces liés aux milieux forestiers.
- La lutte contre l'épuisement des ressources : que se soit pour les matériaux ou pour l'énergie (substitutive aux énergies fossiles), le bois constitue une ressource renouvelable.

Au niveau national, ces enjeux sont identifiés dans plusieurs documents : Grenelle de l'Environnement, Programme Forestier National, Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Les potentiels forestiers du territoire des Monts d'Ardèche lui permettent de contribuer à :

- l'approvisionnement de la filière bois (matériau et énergie), source de développement économique et source d'emplois non délocalisables ;
- la conservation de la biodiversité forestière « remarquable » (stock de gros bois feuillus des châtaigneraies, forêts anciennes ...) ;
- la trame verte nationale et la conservation de la biodiversité forestière « ordinaire » ;
- au stockage du carbone, avec un stockage annuel moyen supérieur à 300 kt/an (parmi les 10 premiers départements de métropole) ;
- au stockage de bois morts nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Néanmoins, ces enjeux « globaux » restent difficiles à appréhender et à traduire localement, avec parfois des incertitudes voire des contradictions : les forêts anciennes stockent-elles plus de carbone que les forêts jeunes ? Quelle va être l'ampleur locale du dérèglement climatique ? Quelles sont les surfaces réellement exploitables ? Quelles sont les solutions techniques d'exploitation adaptées au territoire ? Doit-on favoriser une plus grande diversité des gestions et

des pratiques, permettant ainsi d'accroître les capacités d'adaptation du territoire ?

A un niveau local, le rapport des acteurs du territoire à la forêt est complexe (cf. chapitre suivant). On peut néanmoins distinguer certains sites à vocations assez claires, parfois multiples :

- les forêts domaniales dans leur ensemble (Tanargue, Sucs) ont une fonction dominante productive. Elles sont aussi des lieux de promenade et de loisirs privilégiés, des secteurs à champignons renommés (Chap des Bosc...) et des zones de chasse réputées ;
- certaines forêts « périurbaines », souvent communales (Vals les Bains, Lyas, Jaujac), ont un rôle important en matière d'accueil du public de proximité (sentiers, accrobranches...).

Quelle place pour la forêt dans l'identité locale ?

La forêt n'est pas rattachée à l'image traditionnelle de l'Ardèche. Localement, elle renvoie souvent une image négative, révélant l'abandon des terres et de la culture castanéicole, ainsi que la destruction des terrasses et des routes ardéchoises. Pour autant, la culture traditionnelle de la châtaigne valorisait le bois à travers par l'artisanat (ruche-tronc, ameublement, charpente, piquets, vannerie...). Il en va de même sur les secteurs plus méridionaux (charpente en pin de Salzmann dit « pin de pays ») ainsi que sur les secteurs d'altitude (charpente en sapin sur la montagne).

La perception de la forêt par les habitants est complexe : elle est tantôt perçue comme un secteur abandonné, sale, réserve à sanglier et brasier potentiel, tantôt comme des cœurs de nature, des lieux de promenades, de cueillettes et de production d'une énergie renouvelable. Les hauts de versant, de tradition plus forestière sont à ce titre d'ores et déjà perçus comme des zones forestières à préserver.

Quant à l'image de la « destination touristique Ardèche » ou « Monts d'Ardèche », elle renvoie sans doute plus, au-delà du soleil et des rivières, à des notions de nature et d'espaces préservés. La forêt y tient une place importante, mais pas forcément majeure et très lisible, comparativement à d'autres massifs, comme par exemple les forêts des Vosges, les pinèdes des Landes...

I.2 Les espaces forestiers

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Une forêt omniprésente, de moyenne montagne, variée et contrastée.
- Une forêt multifonctionnelle.
- 86 % de forêt privée, mais néanmoins une part significative de forêt « publique » (en surface, qualité, volume exploité).

Mais...

- Une dégradation de certains secteurs patrimoniaux à haute valeur écologique (vieilles forêts principalement), liée à l'intensification des pratiques (augmentation des volumes récoltés, artificialisation, décapitalisation des gros bois et bois sénescents) ou à la concurrence d'espèces (pin de Salzmann).
- Une augmentation des risques liés aux aléas, incendies principalement, ceci en l'absence de récolte continue et raisonnée.
- Une dégradation du tissu des exploitants forestiers avec une pénurie de main d'œuvre locale.
- Une forêt peu reconnue culturellement et globalement sous-exploitée.
- Un manque de stratégie territorialisée en faveur de la biodiversité.
- Des espaces naturels remarquables encore insuffisamment préservés.
- Des connaissances naturalistes encore partielles.
- Peu d'intervention sur les espaces de nature ordinaire.
- Un déficit de prise en compte de la biodiversité par les collectivités et les gestionnaires.
- Des conflits d'usage avec les activités de pleine nature.

Enjeux :

(à lier aux enjeux relatifs à la filière bois)

- **Une gestion forestière adaptée aux défis nationaux : trame verte, stockage carbone, biodiversité et développement de la filière bois.**
- **Le maintien de la biodiversité dans les sites à haute valeur patrimoniale (biodiversité « extraordinaire ») et la création d'un réseau d'espaces forestiers protégés.**
- **Le maintien de la biodiversité « fonctionnelle » (« ordinaire », contribuant à la qualité de l'écosystème).**
- **Une nouvelle perception locale de la forêt**, dans sa diversité et ses fonctions, avec l'émergence d'une culture forestière dans l'identité locale. En d'autres termes, la reconnaissance de la ressource forestière comme facteur de développement local.
- **La prise en considération par les acteurs du territoire des spécificités d'un territoire « Parc » et des exigences en matière de gestion exemplaire de la forêt.**

Des espaces à forte valeur patrimoniale

Remarquables par leur diversité et supports de richesses paysagères, culturelles et naturelles, les espaces agricoles du territoire sont menacés d'une artificialisation croissante des zones mécanisables et d'une fermeture des surfaces les plus difficilement exploitables.

Des espaces agricoles diversifiés.

Sur le territoire des Monts d'Ardèche, compte tenu du relief souvent difficile, l'emprise spatiale de l'agriculture est faible. Cette caractéristique renforce la fragilité et l'importance des surfaces agricoles pour le territoire.

La Surface Agricole Utile (SAU) du Parc est d'environ 45 443 ha soit 22% de la superficie totale. L'élevage mobilise 38 000 ha de prairies et parcours, soit l'essentiel des surfaces agricoles et 20 % de la superficie des Monts d'Ardèche (Recensement Général Agricole de 2 000). Les plus grandes surfaces référencées se situent sur la partie Nord (landes et parcours dans les Boutières et prairies permanentes sur les Sucs).

Les Monts d'Ardèche présente une mosaïque de milieux agricoles caractéristiques (voir figure 17) :

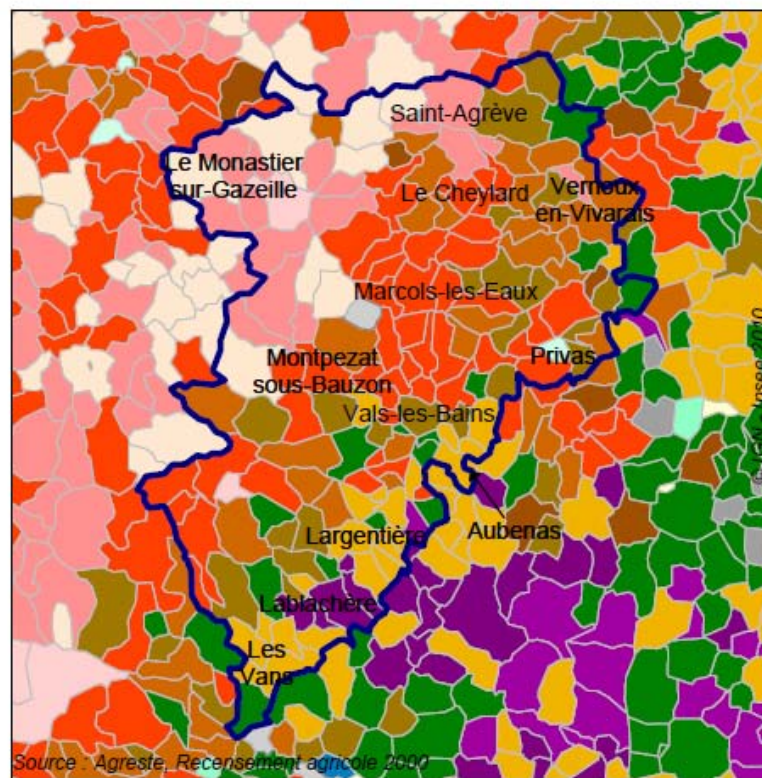
Au Nord, les régions des Boutières et du Plateaux de Vernoux, où dominent les surfaces fourragères, restent des régions à vocation agricole, en dépit de l'extension locale des friches ; mais c'est une agriculture très extensive et vouée à l'élevage mixte à dominante d'ovins. Le châtaignier, les petits fruits (sauvages ou cultivés), ainsi que le maraîchage, complètent souvent des systèmes de production diversifiés. Ces régions présentent une grande diversité de milieux : on passe facilement des pentes mixtes de landes et de châtaigneraies à des milieux herbagers plus plats (plateau de Vernoux, plateau ardéchois..).

Au Nord-Ouest, la région des Sucs demeure fondamentalement une région d'élevage à dominante bovine, fondée sur des herbages naturels d'altitude et sur une occupation extensive de l'espace.

Au centre, la région de la Haute Cévenne est marquée par une faible emprise spatiale de l'agriculture, et par une orientation économique très extensive où le mouton joue un rôle prépondérant. Les troupeaux sont toutefois moins nombreux et moins importants qu'en Boutières. La châtaigneraie et la lande à myrtille sont très présentes.

Figure 17 :

Orientation technico-économique des exploitations en 2000 (OTEX)



OTEX



I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.3 Les espaces agricoles

Chiffres clés :

45 443 ha de surfaces agricoles utilisées, soit 22% du territoire.

Moyenne des Parcs naturels régionaux : 40% de surfaces agricoles.

L'espace agricole dans les Monts d'Ardèche est d'autant plus précieux qu'il est rare.

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
IGP : Indication Géographique Protégée.

Au sud, les régions de la Cévenne Méridionale et du Piémont cévenol se distinguent de la Haute Cévenne par des conditions de milieu plus favorable aux cultures, y compris aux cultures spécialisées. Elles diffèrent aussi par une utilisation plus intensive de la surface agricole, par une orientation culturelle, et par une moindre représentation de l'élevage ovin. C'est sur ces secteurs, au pied de la montagne cévenole, que le châtaignier rencontre un autre arbre emblématique du département : l'olivier.

Les terroirs agricoles, espaces identitaires

Les espaces agricoles du territoire du Parc sont à considérer, pour une grande majorité, comme de véritables terroirs. Sur le territoire d'étude, on peut distinguer quatre productions bénéficiant d'une AOC : l'AOC de la Châtaigne d'Ardèche, l'AOC Picodon, l'AOC Fin Gras du Mézenc et l'AOC Lentilles vertes du Puy. D'autres surfaces, liées aux productions de myrtilles sauvages ou de vin IGP des Coteaux de l'Ardèche, comme le Chatus, relèvent d'une forte accroche territoriale et soulignent un caractère patrimonial marqué (voir figure 19). De même, les terrasses, supports identitaires d'une agriculture de pente, constituent des acquis agricoles à valoriser comme supports agronomiques.

Des « infrastructures agro-écologiques » remarquables

De nombreuses surfaces à vocation économique recèlent une biodiversité remarquable sur le territoire du Parc : Landes à callune, à genêts, à myrtille, prairies permanentes de fauche ou pâturées (voir figure 18), vieilles châtaigneraies, vergers de variétés anciennes, prairies humides (voir figure...).

Les milieux agricoles d'intérêt communautaire (dans les périmètres Natura 2000, landes, estives) sont répertoriés à l'échelle du Parc et les pratiques inhérentes doivent intégrer une logique de préservation des habitats en lien avec des politiques agri-environnementales.

La reconnaissance par les acteurs du monde agricole de l'intérêt écologique de l'espace agricole et le développement de pratiques

en faveur de la diversité biologique, restent des enjeux forts sur ce territoire.

La préservation de la ressource en eau constitue également un enjeu primordial en matière agricole. Or, le développement des productions de proximité (maraîchage notamment) s'accompagne de prélèvements en eau susceptibles d'entrer en conflit avec d'autres usages (eau potable...).

Figure 18 :

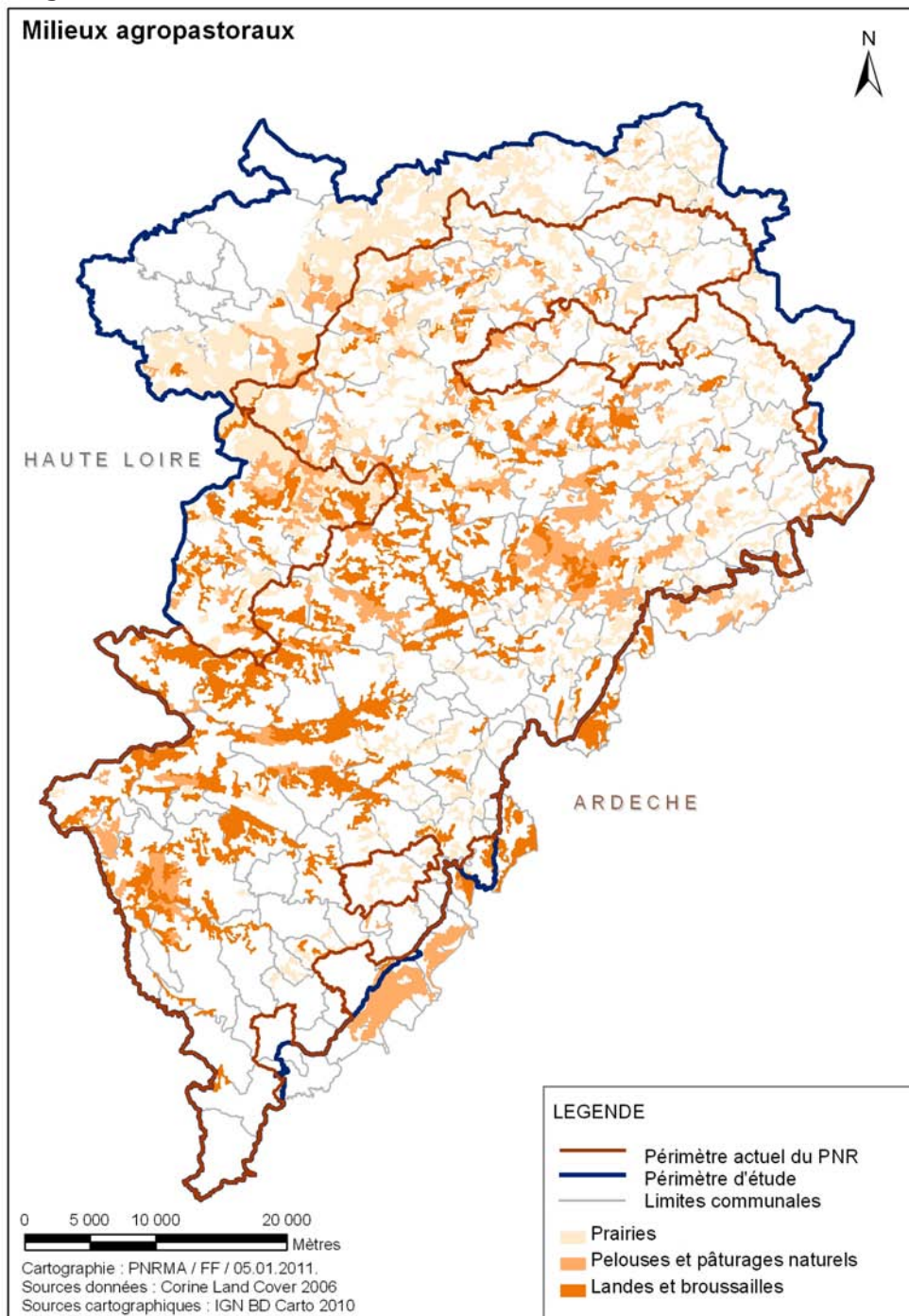
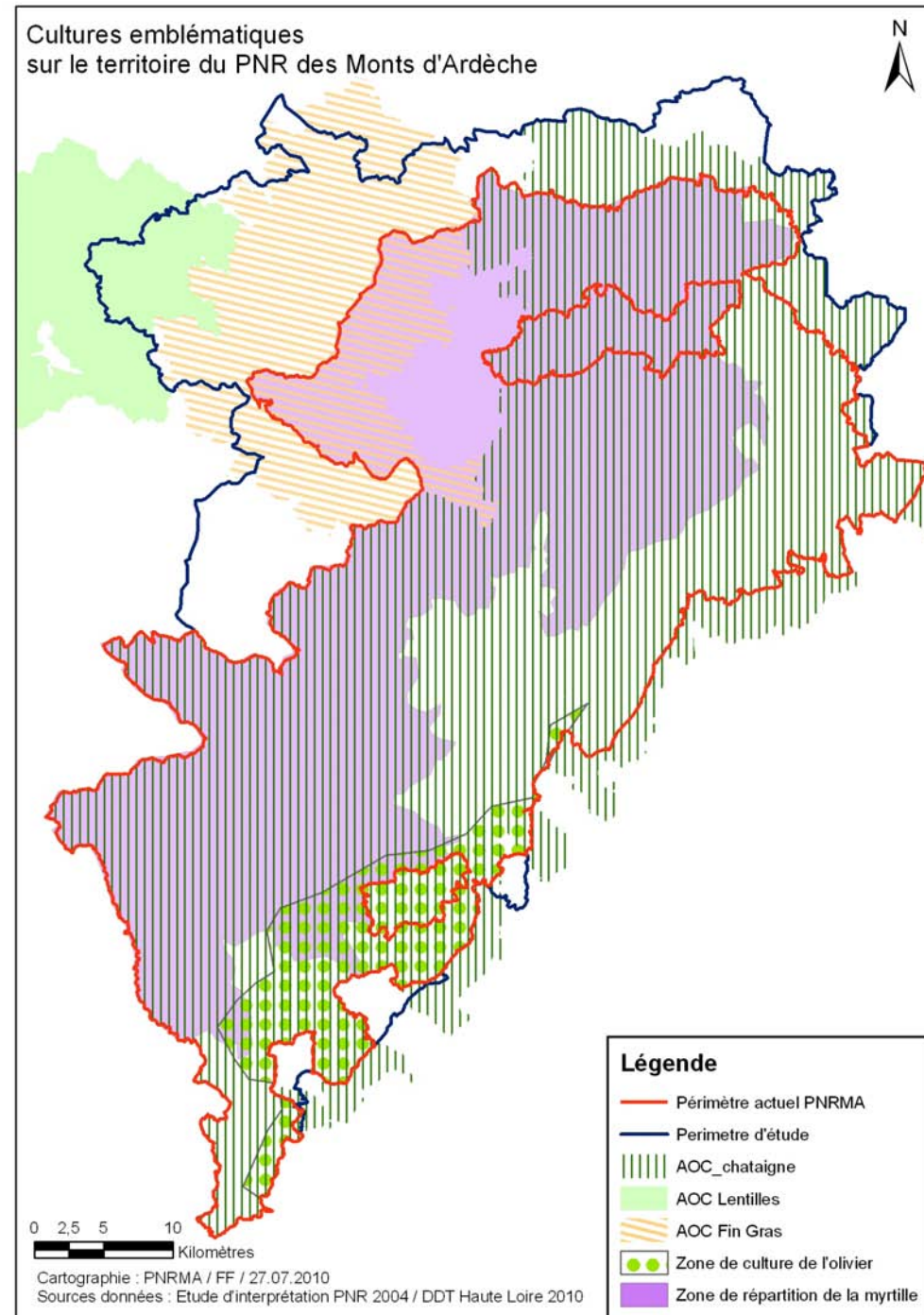


Figure 19 :



I.3 Les espaces agricoles

Des potentiels agricoles sous pression.

Entre 1988 et 2000, la plupart des communes du Parc ont connu une diminution générale de leur surface agricole utile (SAU). Les zones du sud-est font l'objet des plus fortes diminutions, tandis que les communes des Boutières et certaines de l'Est ont connu une augmentation de la surface agricole (voir figures 20 et 21).

Cependant, l'augmentation de la SAU ne signifie pas forcément un défrichement massif des zones boisées. En effet, en 2000 le Recensement général Agricole (RGA) a pris en compte les landes et parcours dans le calcul de la SAU communale, critères non pris en compte en 1979.

Deux grandes tendances tendent à expliquer la régression des surfaces agricoles : déprise agricole et urbanisation.

La déprise agricole

L'évolution du contexte agricole de la fin du XX^{ième} siècle et la diminution du nombre d'actifs, ont entraîné d'incontournables phénomènes de déprise agricole. Nombreuses sont les terrasses et autres surfaces anciennement exploitées qui ont connu au cours des décennies précédentes une évolution naturelle vers la lande, puis la forêt.

A la déprise agricole s'ajoute la prolifération des sangliers, qui impactent fortement le fonctionnement des exploitations agricoles : des dégâts massifs sont causés à l'outil de production (notamment sur les châtaigneraies, les prairies, avec des béalières ravagées, des terrasses effondrées...).

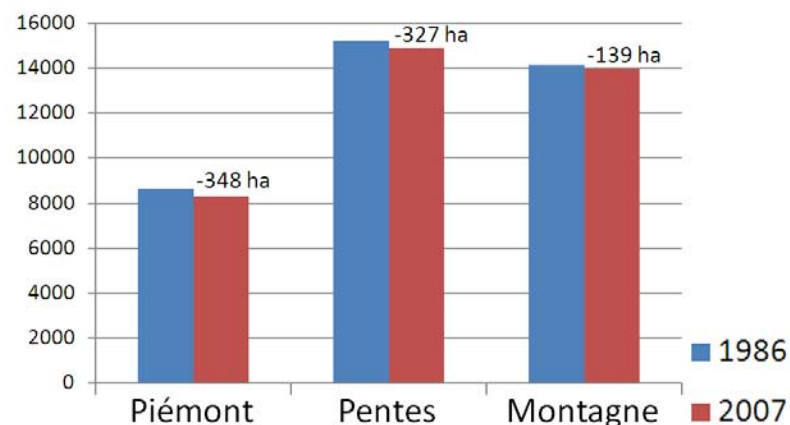
Les pratiques d'élevages extensifs tendent également à diminuer. Or les surfaces embroussaillées constituent aujourd'hui une ressource pastorale, ainsi que des potentiels d'exploitation futurs à préserver. La demande alimentaire croissante nécessitera peut-être un jour de puiser dans ce réservoir de terres pour subvenir aux besoins de la population.

L'artificialisation des terres agricoles

De manière beaucoup plus inquiétante, une tendance irréversible menace gravement les espaces agricoles : l'artificialisation des terres. Chaque année, entre 30 et 80m²/ha de terres agricoles sont consommés par une urbanisation mal maîtrisée, notamment dans l'aire d'influence d'Aubenas, de Largentière, de Privas et du Cheylard. Les volumes d'espaces naturels et agricoles acquis par des non-agriculteurs sont également très importants dans ces territoires. Cette situation témoigne d'un risque élevé de conflits autour du foncier et de ses différents usages (agricoles, résidentiels ...). Des menaces en termes de gestion des espaces apparaissent (risques d'incendies accrus dans les zones non entretenues) et les usages non-agricoles de l'espace orientent les choix des activités agricoles, influencent les itinéraires techniques, conditionnent la pérennité même de l'exploitation.

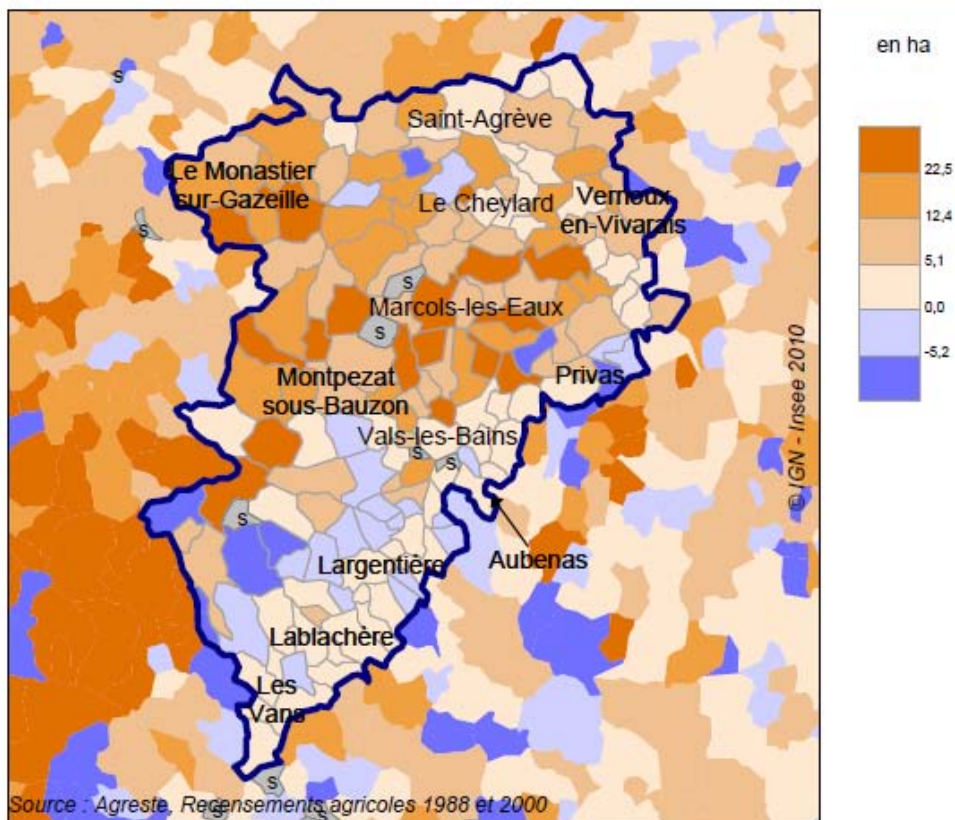
L'hypothèque des surfaces agricoles est dangereuse pour le territoire, tant sur le plan environnemental, que social et économique. Endiguer l'hémorragie des surfaces partant à l'urbanisation s'avère aujourd'hui indispensable.

Figure 20 :
Evolution des surfaces agricoles



Surfaces prises en compte : prairies, cultures, vignes, vergers, prairies d'altitude et estives
Source données : DDT 07 - GEOSAT - 2009




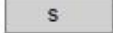
Figure 21 :
**Evolution de la superficie agricole utilisée
 moyenne (1) entre 1988 et 2000**



Territoire : 7,1 ha
 Zone de comparaison : 8,2 ha

(1) Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation siège

Légende des cartes

-  Contour de la zone
-  Pays frontaliers
-  Mers et océans
-  Secret statistique

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Des espaces agricoles diversifiés (du Mézenc au piémont cévenol, des Boutières, aux Cévennes).
- Des espaces singuliers par leur forte identité (terroirs des AOC et IGP) et leur caractère patrimonial fort (terrasses, systèmes hydrauliques, pastoralisme...).
- Des espaces « agro-écologiques » remarquables du fait de pratiques adaptées localement.
- Des dynamiques exemplaires à valoriser.

Mais ...

- Des potentiels agricoles en diminution, du fait de tendances inquiétantes : la déprise agricole et l'artificialisation des sols.

Enjeux :

(à lier aux enjeux relatifs à la filière agricole p.78)

- **Le maintien et la reconquête des espaces agricoles, notamment face à l'artificialisation des terres.**

- **Une meilleure reconnaissance et valorisation de la biodiversité et des patrimoines, liés aux milieux et aux pratiques agricoles** : préservation des espaces ouverts, agro-pastoraux, développement des pratiques d'agriculture biologiques.

- **La préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau**, grâce à des pratiques agricoles adaptées.

- **La valorisation des pratiques dans leur diversité** : reconnaissance de la pluriactivité, développement des systèmes autonomes et adaptés localement (enjeu à lier au diagnostic de la filière agricole).

Evolution des formes urbaines, architecturales et paysagères

Les formes urbaines dans les Monts d'Ardèche se caractérisent par une **typologie à trois niveaux** :

- les bourgs, peu nombreux, répartis dans les principales vallées (vallées de l'Ardèche, de la Beaume, de l'Eyrieux),
- de nombreux villages,
- et surtout un nombre considérable de hameaux répartis sur l'ensemble du territoire, qui en font sans conteste une « campagne habitée », malgré le caractère enclavé et parfois rude de certains secteurs.

Ces vingt dernières années, le territoire a connu une tendance à l'urbanisation, plus ou moins forte et impactante selon les secteurs et leur proximité des principaux pôles urbains (Aubenas, Privas, Les Vans). Cet étalement urbain, souvent à l'écart des villages ou hameaux et le long des voies de communication, demeure une problématique importante :

- **Les nouvelles constructions**, souvent de **faible densité**, entraînent une **consommation excessive des espaces** et un « **mitage** » **important des terres agricoles** (souvent celles au meilleur potentiel agronomique) **et des espaces naturels** (pouvant porter atteinte à la biodiversité).

- La tendance observée à l'uniformisation des formes urbaines entraîne une **banalisation des paysages** : le développement de l'habitat pavillonnaire diffus nuit trop souvent à la silhouette globale des villages ; il devient dans quelques cas difficile de percevoir les limites entre villages ; les incidences sont également visibles sur la **qualité des entrées de villes et villages**, où se concentrent de plus en plus habitat pavillonnaire et zones d'activités (notamment pour les secteurs de piémont). Le territoire est traversé par deux axes classés à grande circulation (la RN 104 et la RN102, voir carte ci-après) : une quinzaine de communes (voir figure 25) sont ainsi concernées par la Loi Barnier des « Entrée de ville » (article L. 111.1.4 du code de l'urbanisme).

- **Le développement urbain, souvent inorganisé**, ne facilite pas la gestion du territoire par les communes : la cohabitation des fonctions résidentielle et agricole génère parfois des conflits

d'usage ; les **risques d'incendies** sont accrus, notamment lorsque les constructions se sont développées dans ou à proximité des espaces boisés ; **les coûts** pour les collectivités augmentent, compte tenu des réseaux à créer et à entretenir (routes, électricité et télécommunication, adduction en eau potable et assainissement des eaux usées...) ; enfin, l'étalement urbain génère une augmentation des déplacements automobiles.

- **La perte de centralité** est également une conséquence du développement urbain souvent mal maîtrisé. Par ailleurs, les **espaces publics des bourgs et villages sont rarement mis en valeur** : de plus en plus dédiés au stationnement, ils laissent peu de place aux piétons ; les traversées des villages-rue sont la plupart du temps traitées comme un espace routier et non comme une rue « urbaine ». Les impacts sont également visibles sur le **lien social et la « vie de village »**, qui tendent aussi à disparaître avec l'augmentation des déplacements automobiles.

En matière d'architecture, les nouvelles constructions ont également un impact notable dans le paysage des Monts d'Ardèche :

- On observe le **développement d'une architecture « importée » aux styles « provençalo-californien »**. Cet habitat nouveau, standardisé, ne correspond pas aux typologies architecturales locales et conduit progressivement à une banalisation des espaces bâtis. Les constructions sont souvent implantées au milieu des parcelles, sans prise en compte de la pente (forts terrassements et enrochements), occasionnant un fort impact visuel sur les versants. Les volumes sont caractéristiques de l'habitat pavillonnaire tel qu'il se développe à proximité des agglomérations méridionales. Les couleurs d'enduits tranchent avec l'habitat traditionnel. La juxtaposition hétéroclite de différents styles de constructions est de plus en plus courante (plain-pied avec tour, chalet en bois, enduits roses, jaunes, etc.).

- Ce **type de construction est également « énergivore »** : l'implantation, l'orientation et le volume des constructions prennent rarement en compte les contraintes climatiques et topographiques locales.

- En ce qui concerne les rénovations des maisons de village ou des fermes, les **techniques traditionnelles sont souvent oubliées** : dé-croûtage d'enduits (qui avaient une fonction protectrice), utilisation

I.4 Les espaces bâtis



Habitat ancien : les maisons sont très regroupées et implantées suivant les courbes de niveau



Habitat récent : les maisons sont éparpillées (mitage) et sont implantées sans tenir compte de la forme initiale du terrain.



Multiplication sur le territoire de constructions neuves faisant référence à un style architectural autre que local.

I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.4 Les espaces bâtis

Urbanisation en piémont cévenol.



2005



2010

Source : Observatoire photographique,
©les Panoramistes.

abusives du ciment, taille des ouvertures en façades, menuiserie de couleur trop claire... Fautes souvent d'information des propriétaires ou de formation des entreprises, des **atteintes parfois irréversibles sont portées au patrimoine bâti**.

Ces phénomènes concernent l'ensemble du territoire : ils sont observables aussi bien autour des villes importantes, que dans les parties aval des vallées, sur les plateaux des Sucs et sur le Plateau de Vernoux.

Malgré ces tendances lourdes en matière d'urbanisme et d'architecture, des évolutions positives sont à noter :

- En matière d'urbanisme, les réflexions sur les approches intercommunales progressent (notamment dans la perspective de futurs SCOT), même si à ce jour il n'existe aucun document d'urbanisme intercommunal.

- Des collectivités locales intègrent de plus en plus les notions de développement durable en matière d'urbanisme et de construction. On compte déjà sur le territoire quelques opérations innovantes et exemplaires (projets d'éco-hameaux, éco-constructions...), qui prennent en compte des enjeux énergétiques (économie d'énergie et énergie renouvelables), environnementaux et paysagers.

De plus, outre les opérations de sensibilisation lancées à l'échelle nationale, les acteurs locaux conduisent de nombreuses actions : formation des élus à un urbanisme durable, visites d'opérations exemplaires, cahiers de recommandations architecturales, formation sur la qualité environnementale de constructions, etc.

Evolution des outils de planification

L'urbanisme diffus est souvent lié à l'absence de document d'urbanisme ou aux anciennes générations de document d'urbanisme. Même si les communes disposant d'un tel outil sont de plus en plus nombreuses, **une partie du territoire des Monts d'Ardèche reste dépourvue de document de planification (voir figure 22). Ceci rend difficile l'application de la loi Montagne (voir figure 23),**

et particulièrement le principe «d'urbanisation en continuité», alors que la grande majorité des communes du territoire sont concernées.

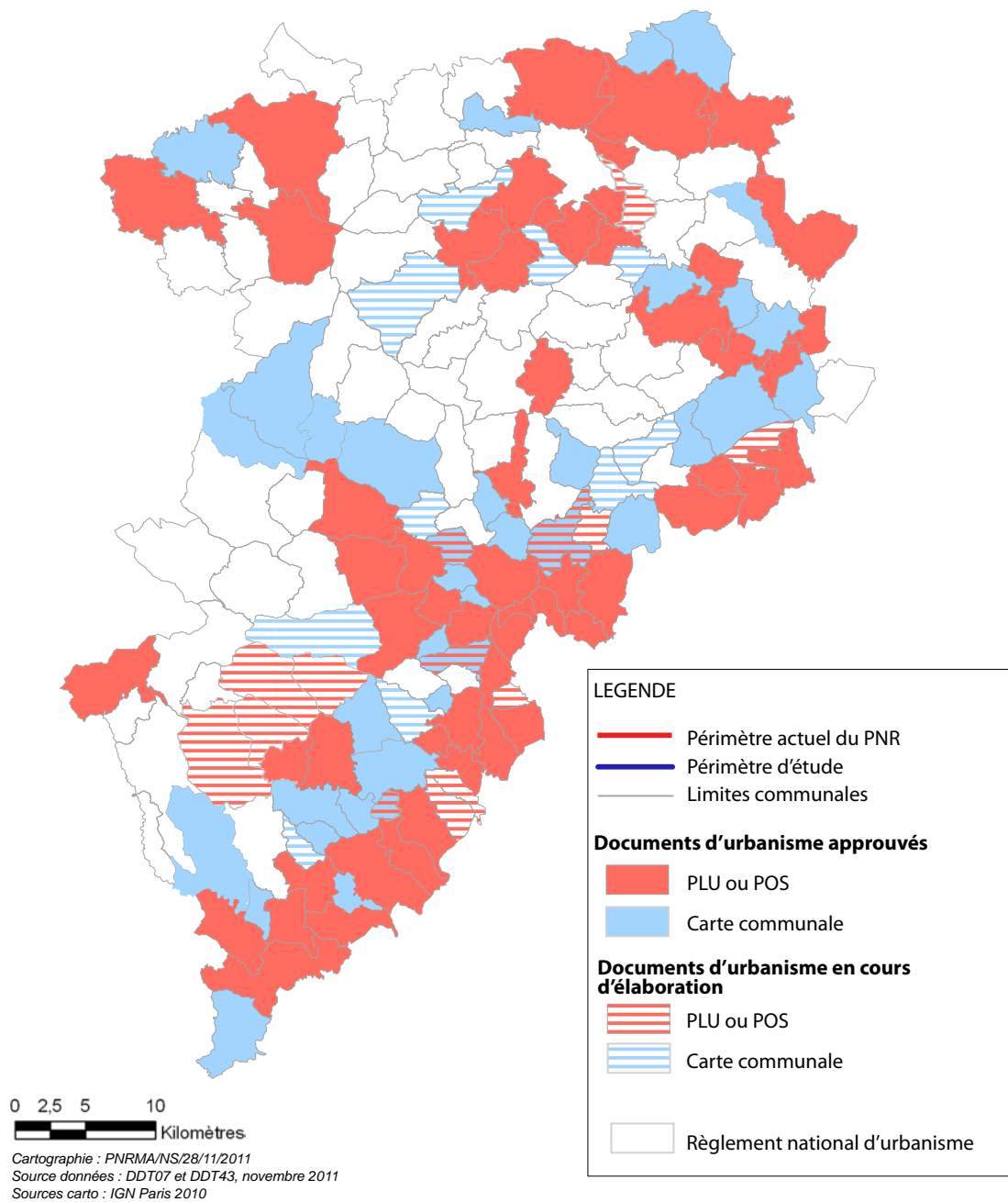
Les enjeux de la planification sont variés suivant les secteurs :

- certaines communes connaissent une pression foncière croissante. Pour elles, les enjeux majeurs de la planification sont de maîtriser le développement urbain, sans mettre en péril l'activité agricole, la qualité du cadre de vie et des milieux riches de biodiversité.
- d'autres communes connaissent au contraire des phénomènes de déprise démographique : l'enjeu est alors de maintenir, voire d'accueillir de nouveaux habitants et activités économiques, et ce dans un cadre de vie préservé, sachant qu'une seule construction peut nuire à la qualité d'ensemble.

Il apparaît donc nécessaire de trouver les outils les plus adaptés. L'outil « carte communale », même s'il a le mérite de cadrer la constructibilité des terrains, soulève de nombreuses questions en matière d'intégration paysagère et patrimoniale des greffes urbaines et hameaux nouveaux. C'est pourtant un enjeu majeur pour les communes des Monts d'Ardèche.

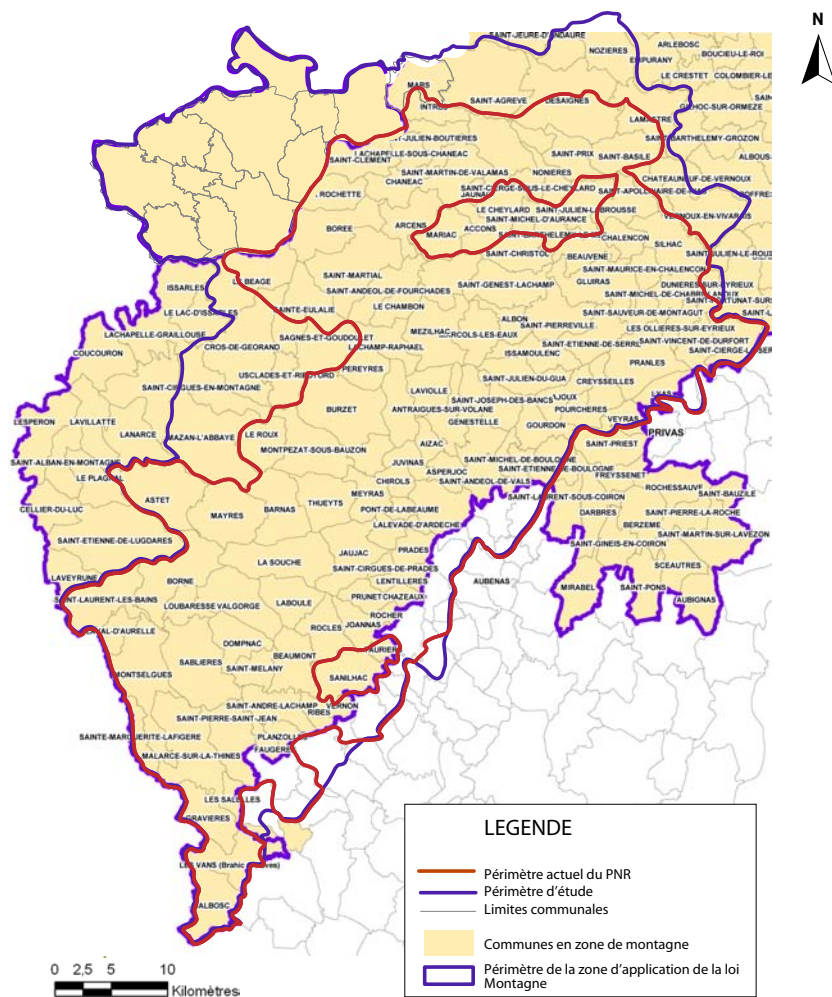
L'application des lois Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et habitat (UH), à travers notamment la mise en œuvre de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), a contribué à une amélioration des réflexions par rapport au Plan d'Occupation des Sols (POS). Il demeure toutefois de grandes interrogations concernant la qualité des documents d'urbanisme existants : les dispositions réglementaires mises en œuvre contribuent encore souvent à des formes d'habitat diffus ; la cohérence à l'échelle intercommunale est rarement appréhendée (ce qui peut conduire à une juxtaposition de zones naturelles protégées et de zones à vocation d'habitat entre deux communes par exemple). Enfin, l'absence de réserves foncières est un problème récurrent, les outils de type Zone d'Aménagement Différé (ZAD) et le Droit de Préemption Urbain (DPU) sont encore peu utilisés sur le territoire (voir figure 25 et 26).

Figure 22 :
Couverture du territoire par des documents d'urbanisme



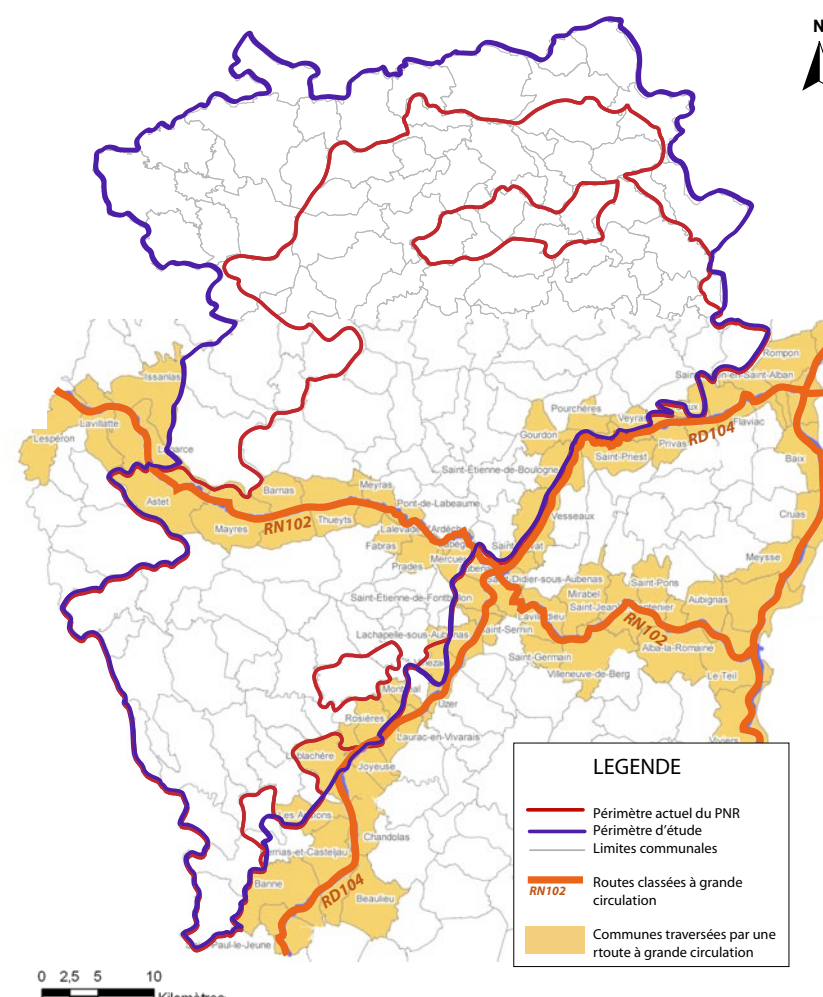
I.4 Les espaces bâtis

Figure 23 :
Périmètre d'application des dispositions d'urbanisme de la loi Montagne



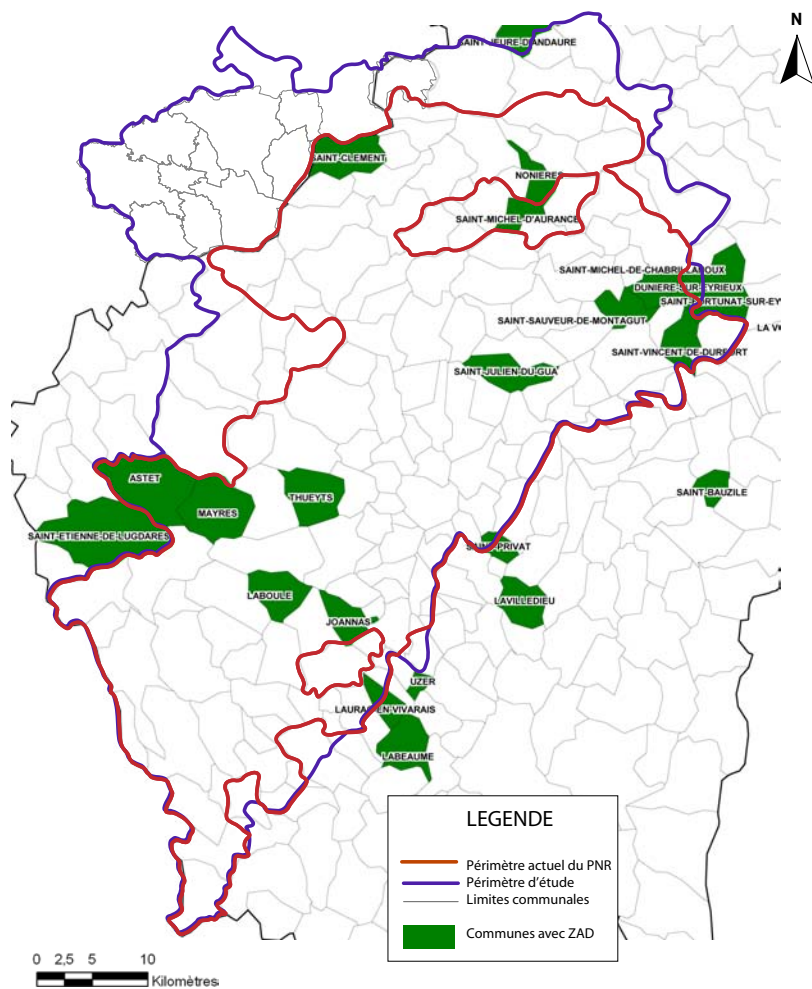
Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
Sources données : Arrêté interministériel du 6 septembre 1985 - DDE Ardèche
Sources carto : IGN Paris 2010

Figure 24 :
Application de l'article L. 111-1-4 : Loi Barnier "Entrées de villes"



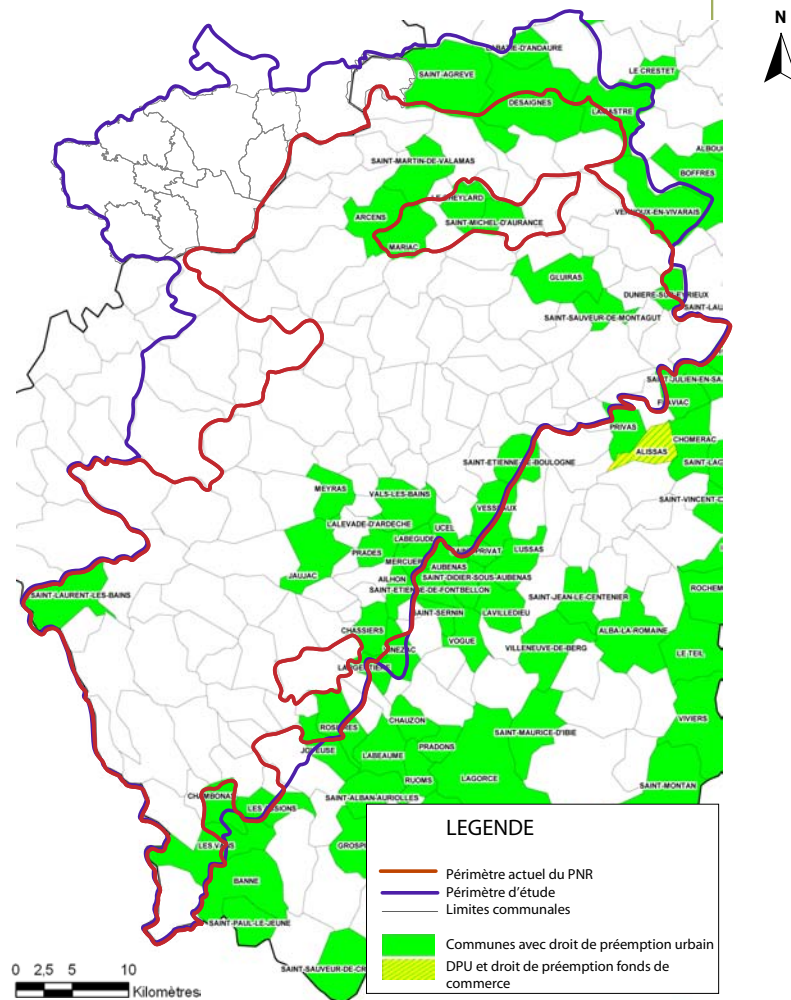
Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
Sources données : DDT 07 - Décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grandes circulation
Sources carto : IGN Paris 2010

Figure 25 :
Communes concernées par une Zone d'Aménagement Différée (ZAD)
 (situation au 1er juillet 2010)



Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
 Sources données : DDT 07 / SUT / PT, 20/07/2010
 Sources carto : IGN Paris 2010

Figure 26 :
Communes concernées par le droit de préemption urbain
 (situation au 1er juillet 2010)



Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
 Sources données : DDT 07 / SUT / PT, 20/07/2010
 Sources carto : IGN Paris 2010

I.4 Les espaces bâtis

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Une répartition de l'habitat sous formes notamment de villages groupés, de hameaux, avec une adaptation à la pente. Des typologies « villageoises » spécifiques à chaque entité paysagère, et dotées de potentiels d'adaptation et d'évolution.
- Un patrimoine architectural particulièrement riche et réparti sur l'ensemble du territoire.

Mais...

- Des situations contrastées : des communes avec pression foncière croissante en secteur de piémont ; d'autre part des communes d'arrière-pays souffrant d'exode rural.
- Peu d'outils de planification : une couverture inégale en documents d'urbanisme, un manque de cohérence entre les communes, pas de documents d'urbanisme intercommunaux.
- Un urbanisme peu économe : faible densité des nouvelles constructions, consommation excessive d'espaces agricoles ou naturels, atteintes à l'activité agricole, à la biodiversité et à la qualité du cadre de vie, augmentation des déplacements, urbanisme énergivore...
- Un urbanisme souvent coûteux (réseaux à créer et à entretenir: routes, électricité et télécommunication, adduction en eau potable, assainissement des eaux usées...).
- Une banalisation des paysages par le développement de l'habitat individuel, des formes urbaines inadaptées au contexte paysager et environnemental : perte de cohérence de l'espace urbain, perte de centralité, aménagement et valorisation insuffisants des entrées de villages, impact de la multiplication des zones d'activités communales.
- Des interrogations sur la qualité des documents d'urbanisme.

Enjeux :

- **Un urbanisme économe, privilégiant le renouvellement des**

villages et hameaux : économie des espaces agricoles et naturels, prise en compte des trames verte et bleue, économie en énergie, en déplacements, en réseaux, économie de la ressource en eau, etc.

- **Un urbanisme à la fois respectueux des patrimoines architecturaux et paysagers, et ouvert à l'innovation.** Sur ce territoire de Parc, l'urbanisme doit être pensé de façon imaginative et renouvelée, proposant des alternatives à l'habitat pavillonnaire diffus. Il s'agit de **retrouver les fondements du «vivre la pente»**: privilégier l'habitat groupé, les greffes villageoises, exploiter la pente pour imaginer l'architecture des hameaux du XXI^{ème} siècle, soigner l'intégration du bâti dans le versant, préserver les silhouettes villageoises, donner envie d'habiter la vallée (intégration des terrasses jardinées dans les projets de constructions nouvelles, le duo «maison-jardin» étant caractéristique des pentes et fonds de vallées ardéchoises)...

- **La couverture du territoire par des documents d'urbanisme. La réflexion et la planification à l'échelle intercommunale**, qui sur ce territoire est aujourd'hui très peu développée.

- **La mixité sociale et fonctionnelle intégrée dans les formes urbaines et architecturales** : innover en faveur du « bien vivre ensemble » et du lien social est un enjeu fort sur ce territoire qui connaît à la fois un vieillissement de la population et l'installation de jeunes couples.

- **L'expérimentation des démarches participatives dans les projets d'urbanisme** : faire des Monts d'Ardèche un laboratoire des expériences participatives en milieu rural.

- **La prise en compte des risques** (feux de forêt, inondation, risques miniers, etc.) sur un territoire particulièrement exposé.

Une pression foncière sans équivalent au niveau régional

L'analyse des cartographies produites à l'échelle de la région Rhône-Alpes confirme la pression foncière en Ardèche, liée au tourisme et au cadre de vie en général. Il s'agit d'une pression diffuse sur l'espace rural, dont de vastes territoires exercent, en lien avec d'autres facteurs (disponibilité, niveaux de prix), une attractivité résidentielle relativement homogène.

En conclusion de l'étude de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement Rhône-Alpes, le territoire du Parc a été classé comme zone à **très forte mutabilité des espaces naturels et agricoles**, liée notamment à l'attractivité du cadre de vie (voir figure 27). On y note une forte présence des acquéreurs étrangers. Cette situation témoigne d'un risque élevé de conflits autour du foncier et de ses différents usages (agricoles, résidentiels,...).

L'étude foncière réalisée en 2009 («Assistance-conseil pour la définition de stratégies foncières Parc naturel régional des Monts d'Ardèche», Blezat consulting-SAFER Rhône-Alpes) a permis de dégager les éléments suivants :

- Les besoins fonciers sur ce territoire restent globalement faibles par rapport à d'autres secteurs, mais ils sont marqués par une forte concurrence qui se développe entre les différents usages de l'espace. De plus, on observe souvent un manque d'adaptation entre l'offre et les besoins.

- 146 ha/an sont artificialisés chaque année (territoire d'étude : PNR Monts d'Ardèche et Pays Ardèche Méridionale), dont 16 ha sont utilisés pour les infrastructures. Le développement urbain consomme ainsi 67 ha/an d'espaces agricoles et 79 h/an d'espaces naturels (landes principalement). Ces changements de vocation sont surtout observables autour d'Aubenas et de Privas.

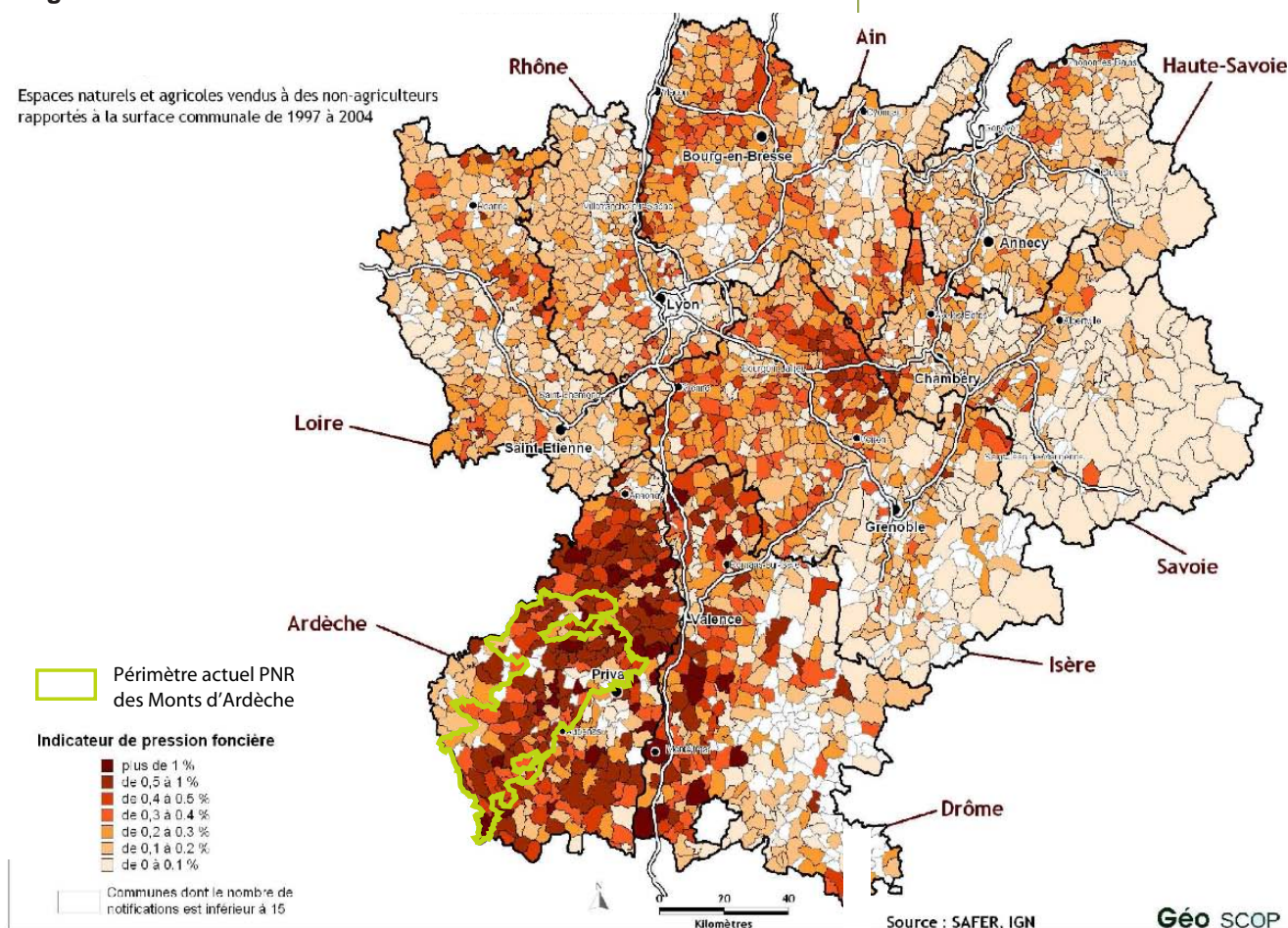
- L'attractivité résidentielle est surtout liée au tourisme et au cadre de vie en général. Elle est également à mettre en lien avec d'autres facteurs, comme la forte disponibilité des biens et les faibles niveaux de prix.

- Les situations sont contrastées sur le territoire : certains secteurs

font l'objet de pressions urbaines et foncières très fortes, tandis que d'autres connaissent une « perte de vitesse », traduite par un déclin démographique.

- L'intercommunalité est jeune sur les Monts d'Ardèche, elle doit encore mûrir afin de développer une cohérence territoriale dans les projets. De plus, suite à la Loi du 16 décembre 2010 de la Réforme des collectivités territoriales, le schéma départemental de la coopération intercommunale est amené à évoluer très rapidement.

Figure : 27
Pression foncière urbaine sur les espaces naturels et agricoles



I.5 Des espaces à fortes mutations : la question du foncier.

I – paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.6 Les «grands paysages»

8 Sites classés :

Rocher du Fromage, Antraigüe
Mont Mézenc, Le Béage, Borée, La Rochette, Saint-Martial
Ormeau de la place de mairie de Gluiras
Cascade du Ray-Pic, Péreyres
Château de Rochebonne et ses abords, St-Jean-Roure, St-Martin de Valamas
Maronnier de la place de l'Eglise de St-Michel-de-Chabrilanoux
Mont Gerbier de Jonc, Ste-Eulalie, St-Martial
Echelle du Roi, Chaussée des Géants et Gueule de l'Enfer, Thueyts

15 Sites inscrits :

Coulée basaltique et cascade de l'Espissart, Aizac, Antraigües
Roc de Gourdon et coulée, Ajoux, Gourdon, Pourchères
Chartreuse de Bonnefoy et ses abords, Le Béage
Grottes de Jaubernie, Coux
Vieux village de Désaignes
Abords du château de Craux, Genestelle
Coulée basaltique et cascade du «Fauteuil du Diable», Genestelle, St-Andéol-de-Vals
Château de Liviers et ses abords, Lyas
Village de Thines et ses abords, Malarce-sur-la-Thines
Abords du Château de Ventadour, Meyras, Pont-de-Labeaume
Château de Pourcherolles et abords, Ensemble urbain de la ville basse, Eglise Clastre et calvaire, Montpezat-sous-Bauzon
Abords du château de Boulogne, St-Michel-de-Boulogne
Hameau du grand village, Ucel
Ferme Saint Clair et abords, Sommet de la colline Mont-Toulon, Privas
Ruine du château de la Tourette et abords, Vernoux

Des composantes naturelles et culturelles constitutives d'une identité forte

Les éléments fédérateurs du nord au sud

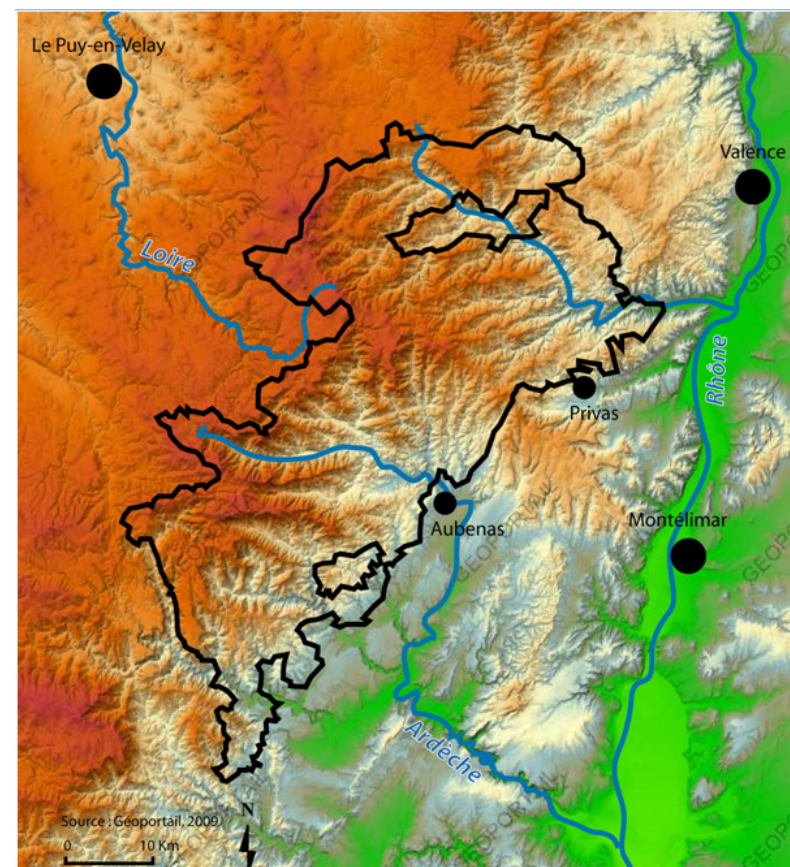
Des Boutières aux Cévennes, les Monts d'Ardèche sont caractérisés par une multitude de vallées, souvent étroites et encaissées, qui entrecoupent le territoire et conditionnent sa perception (voir figure 28). Ceci explique sans doute que ce territoire soit difficilement perçu comme une «unité», à la différence d'autres territoires constitués autour d'un massif par exemple, présentant de ce fait une unité géographique forte. Néanmoins, les paysages et patrimoines des Monts d'Ardèche sont porteurs d'éléments identitaires forts, constants et fédérateurs, autour desquels le premier projet de territoire a été bâti en 2001 (voir figure 29).

La spécificité des paysages du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche tient historiquement à une culture commune du « **vivre la pente** », dans laquelle le châtaignier, arbre emblématique du Parc, les cultures en terrasses, la gestion de l'eau, les nombreux hameaux accrochés aux pentes et les tracés sinueux des routes et chemins constituent les éléments les plus remarquables et communs à l'ensemble du territoire.

Ce sont des **paysages «vivants»**, où l'homme joue un rôle essentiel, même si son activité est devenue plus extensive sur certains secteurs. De la Haute-Cévenne aux Sucs, des Boutières à la Cévenne méridionale, du Piémont cévenol au plateau de Vernoux, l'action de l'homme a été considérable pour s'adapter aux contraintes du territoire : les villages et hameaux se sont accrochés aux pentes pour économiser les terres agricoles ; l'habitat traditionnel s'est regroupé ou adossé au relief pour se protéger des rigueurs du climat. Les terrasses agricoles en pierre sèche et les nombreux ouvrages bâtis pour gérer une eau tantôt trop abondante, tantôt trop rare, constituent les témoignages les plus évidents de ce travail. De plus, il est difficile ici de parler de paysage sans parler du rôle de l'agriculture, de la forêt, et de l'histoire industrielle, avec notamment la sériciculture qui marque encore ces paysages.

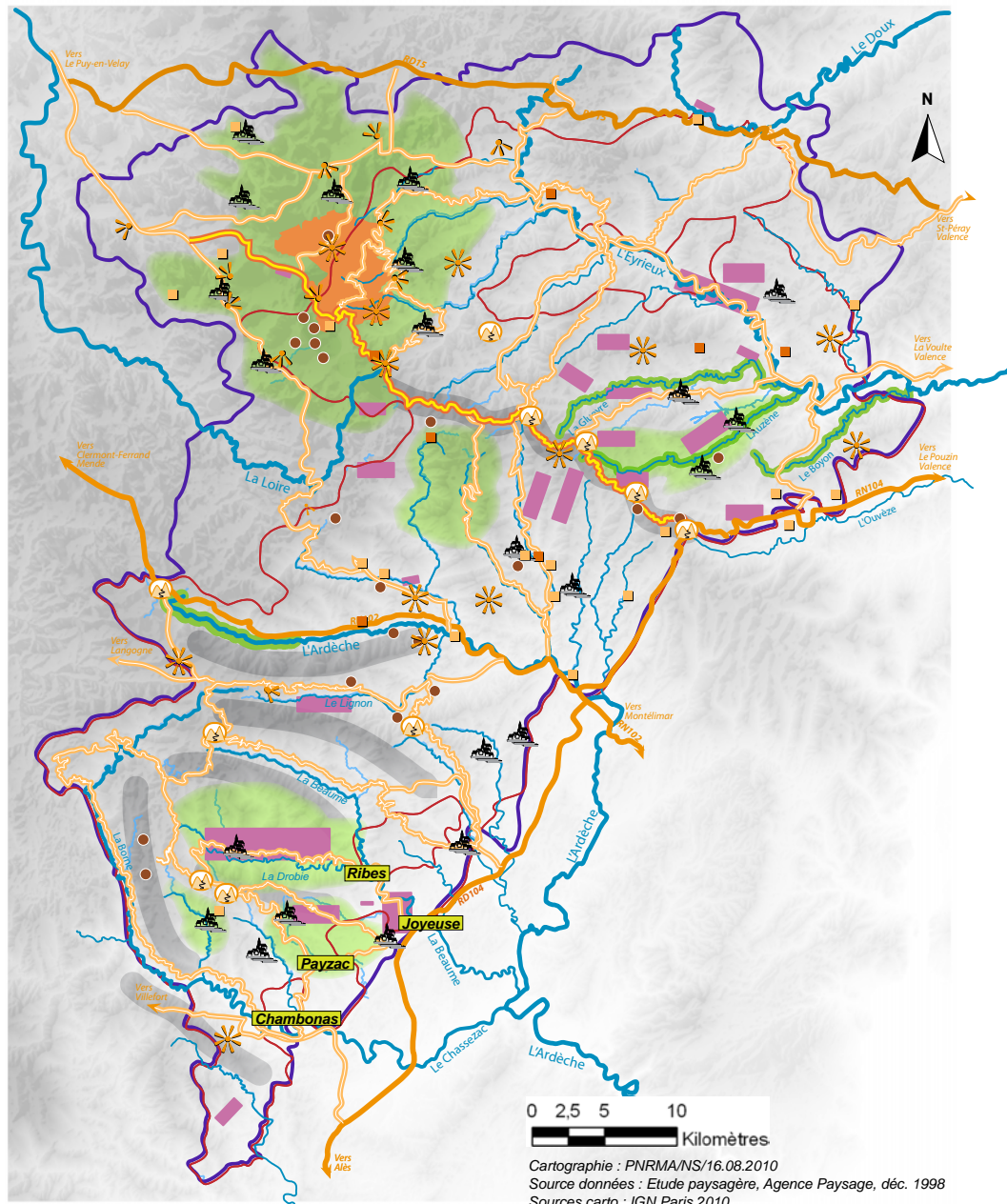
Le **relief cloisonné et la succession de crêtes allongées** sont un autre élément structurant et marquant du paysage. Ils offrent des points de vue panoramiques exceptionnels, qui portent parfois le regard au-delà des limites du Parc, ainsi que des vues plongeantes sur les vallées. Les routes en balcon et en ligne de crête permettent une découverte du territoire étonnante, où les nombreux cols participent à la scénographie du paysage.

Figure 28 :
Le relief



Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
Source carto : Geoportail, 2009

Figure 29 :
Richesses paysagères et patrimoniales



LEGENDE

— Périimètre actuel du PNR

— Périimètre d'étude

Protections et inventaires

■ Site classé
■ Site inscrit

■ Site classé du Mézenc

Payzac AMVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

Éléments marquants inventoriés

■ Paysages de référence

■ Silhouettes villageoises remarquables

■ Ensembles agricoles de qualité, aux fonctions à fois paysagères, écologiques et économiques : paysages remarquables liés au maintien de pratiques culturelles et/ou pastorales, garantissant l'entretien d'un patrimoine remarquable (terrasses, murets, béalières...), l'entretien de châtaigneraies, d'arbres isolés...

● Sites et curiosités géologiques

■ Ripisylves remarquables

Découverte, perceptions et repères

— Principaux axes routiers

— Itinéraires de découverte

— Route des paysages

★ Points de vue remarquables

○ Cols

— Grandes lignes de crêtes

— Principaux cours d'eau

Site Classé (Loi de 1930) :

Protection et conservation d'un espace naturel et/ou bâti, pour son intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Tout projet susceptible de modifier l'aspect du site est soumis selon son importance à autorisation préfectorale ou ministérielle. La finalité de protection de cette procédure n'implique cependant pas de mesures de gestion des milieux.

Site inscrit (Loi de 1930) :

Protection et conservation d'un espace naturel et/ou bâti, pour son intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Tout projet susceptible de modifier l'aspect du site est soumis à déclaration préalable auprès du préfet.

Zone de Protection de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) :

Elle vise à préserver des ensembles urbains, des silhouettes villageoises et leurs abords, remarquables pour leur intérêt propre ou parce qu'ils entourent un monument. Cette zone permet de déterminer un périmètre de protection plus pertinent que le périmètre des 500 mètres réglementaire aux abords des monuments historiques. Elle permet d'établir un règlement, des objectifs de protection et de mise en valeur, des prescriptions architecturales et paysagères. Les travaux sont alors soumis à autorisation spéciale (du maire ou de la DDT), après avis de l'architecte des bâtiments de France.

Liste des AMVAP sur le territoire (anciennes ZPPAUP)

Communes de :
Chambonas
Joyeuse
Payzac
Ribes

I - paysages et patrimoines des monts d'ardèche : entre pression et déprise...

I.6 Les «grands paysages»



Toit de Lauze. Thines. ©PNR Monts d'Ardèche



Mézenc ©PNR Monts d'Ardèche



Orgues basaltiques dominant la Bourge. Burzet ©PNR Monts d'Ardèche

Un paysage géologique prégnant

Le contexte géologique (voir figure 30) et géomorphologique des Monts d'Ardèche, fruit d'une longue histoire qui a débuté il y a plus de 300 millions d'années, est d'une rare diversité. Il attire des chercheurs et des étudiants de l'Europe entière.

A l'échelle du Parc, il est composé de roches très différentes, cristallines, métamorphiques et sédimentaires (granites, gneiss, micaschistes, schistes, grès, marnes...).

Ce socle géologique a façonné les paysages : succs et coulées basaltiques, succession de crêtes et de vallées encaissées creusées par l'érosion, éboulis, etc. Les matériaux utilisés pour les constructions, en particulier pour les toitures en lauzes, les nombreuses sources thermales ou d'eaux minérales gazeuses ainsi que les carrières de pouzzolane, témoignent de cette histoire géologique.

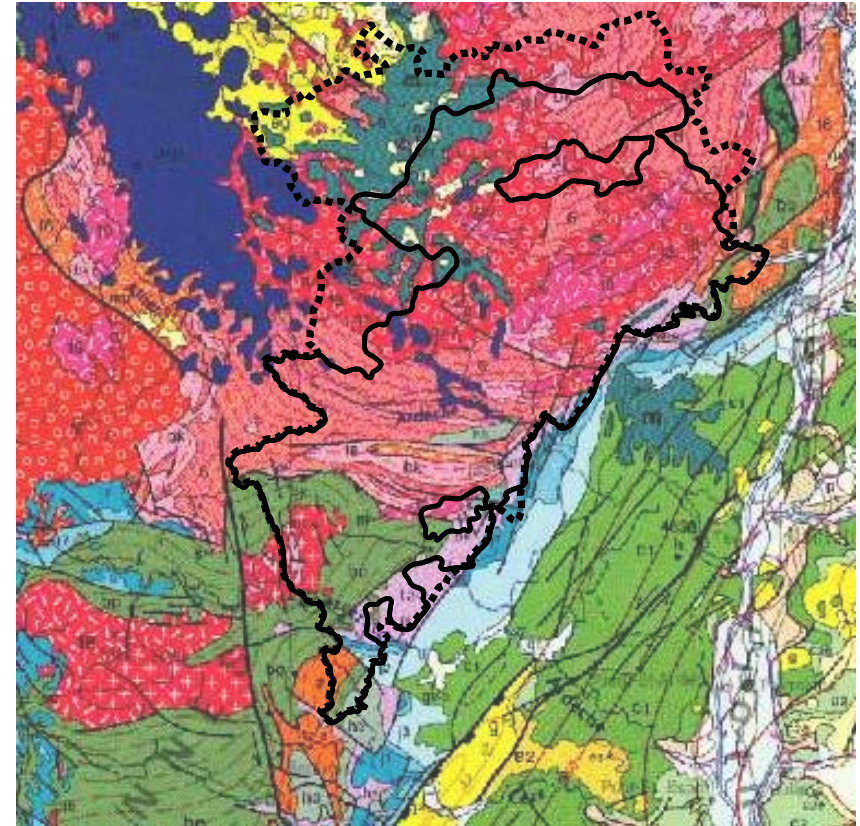
Cinq sites classés sur le territoire (au titre de la Loi de 1930) et quatre sites inscrits concernent une formation géologique.

La connaissance du patrimoine géologique du territoire est globalement bonne, mais reste parcellaire et dispersée. Elle n'a pas fait l'objet d'un inventaire global prenant en compte toutes les disciplines des sciences de la Terre. De plus, des micro-formations géologiques demeurent souvent ignorées, rarement mises en valeur, parfois dévalorisées ou partiellement détruites par des aménagements.

Des menaces d'origine anthropique et naturelle pèsent sur cet environnement géologique : travaux routiers et aménagements divers, réhabilitation de sites miniers, ouverture ou réaménagement de carrières, mouvements de terrain, infrastructures inadaptées à la fréquentation touristique, ou encore pillage de certains sites d'intérêt reconnu au niveau national.

En parallèle, se pose la question des besoins en matériaux locaux pour les activités de construction, dont l'utilisation permet d'éviter l'importation de matériaux extérieurs au territoire et les incidences liées (déplacement, bilan carbone, intégration paysagère des aménagements).

Figure 30 : La géologie



Source : 2007-2009 IGN BRGM

— Périètre actuel du PNR
- - - Périètre d'étude

LEGENDE

Séries éruptives

- Basaltes quaternaires «des vallées»
- Basaltes alcalins «Villafranchiens»
- Basaltes «des plateaux»

Séries plutoniques et métamorphiques

- Leucogranites
- Granites et granodiorites
- Orthogneiss
- Leptynites et migmatites
- Schistes

Séries sédimentaires

- Quaternaire
- Pliocène
- Miocène
- Oligocène
- Eocène
- Crétacé
- Jurassique
- Trias
- Permien
- Carbonifère

Une palette de paysages, sept entités paysagères

Sept entités paysagères (voir figure 31) se dégagent, caractérisées à la fois par des données physiques (géologie et géomorphologie, altitude, climat, etc.), socio-économiques, historiques et culturelles (agriculture, patrimoine architectural, etc.). Chaque entité présente des structures paysagères propres, définies par «L'Etude paysagère préalable au Plan de Parc» (Comité d'étude pour la création du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 1998), par l'inventaire départemental des Paysages de Haut-Loire (DIREN, CAUE 2001), et par «l'Analyse des systèmes d'organisation et de fonctionnement des paysages» (CAUE de l'Ardèche, 2002) :

- Cévenne méridionale,
- Piémont cévenol,
- Haute Cévenne,
- Boutières,
- Plateau de Vernoux,
- Mézenc - Gerbier - Les Sucs (qui rassemble des sous-unités paysagères du Haut-Mézenc du Mézenc des vallées côté ailligérien, et des Sucs côté ardéchois)
- Sources du fleuve Loire

Figure 31 :
Les entités paysagères



Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
Source données : Etude paysagère, Agence Paysage, déc. 1998.
Inventaire départemental des paysages de Haut-Loire, DIREN, 2001.



Mézenc - Gerbier - Les Sucs



Piémont Cévenol



Cévenne Méridionale



Haute Cévenne



Boutières



Plateau de Vernoux



Sources du fleuve Loire

I.6 Les «grands paysages»

Au sein de chaque entités paysagères ont été identifiés des «paysages de références», qui sont des secteurs particulièrement bien préservés et qui constituent un ensemble emblématique de l'entité (voir figure 29).

Des dynamiques paysagères contrastées

Des paysages de qualité reconnue, mais en évolution

Diverses labellisations et classements ont reconnu la qualité et la diversité des paysages propres aux Monts d'Ardèche : « Paysages de reconquête » labellisés par le Ministère de l'Environnement, « Paysages remarquables » de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), « Paysages et sites classés » par l'Etat, « Paysages de référence » du Plan de Parc 2001-2013.

Loin d'être figés, ces paysages sont le fruit de différentes phases de conquête et de déprise. A la veille de la révolution, la forêt ne couvre que 15 % du territoire. En 1861, on atteint en Ardèche le maximum démographique avec 388 000 habitants : c'est la pleine époque de l'arbre à pain, des terrasses, des vers à soie, des premières cartes postales. Les terres agricoles âprement acquises sur la pente sont économisées en regroupant les constructions sur les sols les plus pauvres et pentues. En 1962, un changement de décor s'opère : certains villages des Cévennes ont perdu 80 % de leur population en 100 ans. La forêt occupe désormais 60 % du territoire. Le minimum démographique est atteint avec 248 000 habitants à l'échelle du département. Depuis les années 1980, la tendance est inversée, la population augmente sur l'ensemble du département. Mais d'importantes disparités demeurent entre secteurs de piémont accueillant les plus fortes densités de population et les secteurs de pentes et de montagne, qui peinent à garder leurs habitants.

Des dynamiques socio-économiques résultent des dynamiques paysagères marquées. Différents outils (dont «l'Analyse des systèmes d'organisation et de fonctionnement des paysages», CAUE de l'Ardèche, 2002 - L'Observatoire photographique, mis en place depuis 2005) ont permis d'une part d'identifier la diversité

des paysages, d'autre part d'en mesurer les principales évolutions, qu'elles soient «naturelles» ou directement liées à l'action de l'homme.

Aujourd'hui, les principales évolutions et sensibilités paysagères à dégager sont :

- La **fragilisation, voire la disparition de composantes historiques et emblématiques** des paysages et de la vie économique et sociale des Monts d'Ardèche : terrasses en pierres sèches, châtaignier, vigne, mûrier et industrie liée, résultat d'une construction sur plus de 300 ans, se sont littéralement « écroulés » en 30 ans sur certains secteurs.

- Des **évolutions dans la qualité des perceptions** : sur les versants, la progression de la forêt concourt à la fermeture des paysages en diminuant les points de vue et les percées visuelles. Certaines silhouettes de hameaux ou villages sont de moins en moins visibles. Les espaces ouverts et cultivés se font de plus en plus rares sur certains secteurs. **Les paysages deviennent moins lisibles et se banalisent.**

- La découverte et la lecture des paysages des Monts d'Ardèche s'appuient néanmoins sur **des actions d'aménagement et de valorisation de points de vue remarquables** : aménagement du site de la Croix de Boutières, aménagement de la route des paysages entre le Col de l'Escrinet et le Mont Gerbier de joncs, réalisation du belvédère de St Michel de Chabrillanoux, résorption des points noirs paysagers (carcasses de véhicules, enfouissement de réseaux).

- Un **accroissement des risques d'incendies** lié à la déprise agricole et aux reboisements. Sur les plans sommitaux, la lande ou la forêt remplacent progressivement les zones de pâturages.

- Une **sensibilité accrue des silhouettes villageoises** et de leur socle paysager : une seule construction peut compromettre la qualité paysagère de l'ensemble d'un village. Les caractéristiques topographiques (co-visibilité dans les pentes, vues dégagées sur les plateaux) accentuent les conséquences visuelles d'une implantation nouvelle déconnectée de l'enveloppe urbaine initiale.

Or les tendances actuelles en matière d'urbanisme génèrent souvent un développement pavillonnaire diffus, nécessitant parfois des terrassements et des murs d'enrochement conséquents, qui marquent fortement les perceptions et la qualité de l'environnement villageois.

- Des **incompatibilités architecturales** : les modèles standardisés de construction se multiplient (villa « néo-provençale »), ignorant le vocabulaire architectural local (volumes, orientations, ouvertures, couleurs, etc.). Il en résulte une banalisation des paysages.

- Une transformation des paysages en certains secteurs recevant de nouveaux aménagements (infrastructures, équipements éoliens, photovoltaïques, etc.). Ces implantations nouvelles confèrent de nouvelles «valeurs».

- La **transformation des entrées de villes et villages** : elle est liée notamment à un urbanisme diffus et à l'accumulation anarchique de panneaux publicitaires et de dispositifs de signalétique, dont près de 90 % sont illégaux, et ce malgré le nouveau contexte réglementaire.

Aujourd'hui, ces dynamiques paysagères s'exercent à des degrés différents selon que l'on se situe sur les secteurs de montagne, de pentes ou de piémont :

- **Les logiques en secteur de montagne** : les paysages de montagne sont caractérisés par une dominante de l'espace plan, où s'étendent de grands pâturages. L'élevage bovin est dominant. Ces espaces sont ouverts et l'habitat est très dispersé. Quatre entités paysagères sont concernées : les Sucs, le Mézenc, le Plateau de Vernoux et la Cévenne Méridionale qui comprend le Plateau de Montselgues.

L'ensemble de ces secteurs présente les densités de population les plus faibles. Ils sont caractérisés par une évolution restreinte de leurs paysages :

- l'élevage bovin et les paysages liés se maintiennent,
- les surfaces boisées sont relativement stables,
- les pâturages les moins favorables ou les terrasses agricoles les moins accessibles sont progressivement abandonnés et reconquis par la lande,
- de nouvelles pressions sont à noter ou à prévoir : le développement de l'éolien et du photovoltaïque.

- **Les logiques en secteur de pentes** : les paysages de pente sont associés à la présence des terrasses et de la châtaigneraie. Trois entités paysagères sont concernées : les Boutières, la Haute Cévenne et la Cévenne Méridionale.

L'organisation de ces systèmes passe par l'optimisation maximale de la pente, avec une répartition des activités selon un étagement bien précis et à chaque fois adapté à la configuration des versants. Cet étagement se décline sur l'adret le plus souvent, du talweg aux plans sommitaux : les prairies et les cultures dominées par le village, au-dessus duquel s'étend la châtaigneraie. Puis les pâturages sont peu à peu remplacés par les estives et les landes. Les facteurs d'économie de la terre cultivable sont un élément important de l'implantation des hommes. La polyculture vivrière est l'organisation primaire qui a permis aux paysans des pentes de mener une vie autarcique. Le petit élevage (ovin et caprin) est adapté au dénivelé. Le châtaignier est essentiel, c'est « l'arbre à pain ». Cette organisation basée sur l'optimisation des pentes avec la polyculture vivrière et les terrasses était un système gestionnaire des paysages des vallées.

Les paysages de pente ont fait l'objet d'une évolution et de transformations importantes au cours des deux derniers siècles :

- L'organisation précédemment décrite a été remise en cause puis délaissée avec l'arrivée de l'industrialisation, l'évolution des mentalités et des modes de vie, et la recherche toujours plus forte de rentabilité et de profits. La déprise agricole a conduit à l'abandon progressif des pentes au profit des fonds de vallées et des villes.
- Aujourd'hui, ces vallées sont caractérisées par l'abandon des pentes, de leurs châtaigneraies et terrasses (risque d'érosion), et par un ubac très boisé. La disparition de l'ancienne structure agraire basée sur une organisation verticale est évidente : les principaux traits qui ont façonné les paysages sont progressivement gommés et la gradation des versants, élément identitaire du Parc est de moins en moins visible et lisible.
- Les boisements (souvent des résineux) ont pris le relais sur les espaces cultivés et couvrent près de 60 % du territoire.
- Tandis que les hauts de vallée sont désertés, les talwegs et fonds de vallée attirent au contraire les installations nouvelles. Mais les constructions pavillonnaires tendent à générer un «mitage» de l'espace et des paysages (à l'exception jusqu'à ce jour de la Cévenne Méridionale), situées pour la plupart à l'écart du vieux centre, et trop souvent sur des terres agricoles à forte potentialité.

I.6 Les «grands paysages»

- Les nouvelles constructions attirent souvent l'œil en se différenciant de l'habitat traditionnel : implantation et terrassements, volumétrie, couleurs ont un fort impact visuel sur les versants. Cet habitat nouveau, standardisé, compromet de façon irréversible ce qui faisait l'originalité et la qualité paysagère des pentes.

- **Les logiques en secteur de piémont** : comme son nom l'indique, le piémont est une zone de transition entre deux systèmes d'organisation du paysage. Situé au pied des hautes vallées des Cévennes, il se décline progressivement des collines à la plaine. Les évolutions marquantes sont les suivantes :

- la couverture forestière progresse : plantations originelles de pins maritimes, puis colonisation naturelle sur les espaces progressivement en friche.
- Le développement d'une agriculture spécialisée dans la vigne et la production de fruits et légumes.
- Le développement de l'urbanisation le long des grands axes de communication et des agglomérations les plus importantes («mitage» des paysages fortement perceptible, concurrence avec les usages agricoles).
- Le développement de l'activité touristique (impact des campings notamment).
- Ces logiques d'urbanisation concernent notamment le Piémont Cévenol, ainsi que la zone de collines entre la Haute Cévenne et le Coiron.

Les paysages et l'intégration des nouveaux aménagements et équipements

Equipements éoliens

Parmi les évolutions récentes des paysages, l'éolien a suscité et suscite encore de nombreux débats : dispersion des projets et co-visibilités, approches restreintes aux limites communales, interrogations sur l'efficacité énergétique, etc.

Dans ce contexte, différentes démarches ont été engagées pour favoriser un développement cohérent de l'éolien. Au niveau départe-

mental, un « document cadre » a été élaboré par la Préfecture de l'Ardèche. Sur son territoire, le Parc a validé un « Guide du développement éolien » qui propose un schéma global de développement de l'éolien (cartographie), et 5 axes de recommandations :

1. Garantir le maintien d'une identité territoriale fondée sur des paysages remarquables.
2. Accorder une attention particulière à la question de la covisibilité entre les projets.
3. Engager impérativement une approche intercommunale dans la mise en œuvre des projets.
4. Rechercher une répartition optimale des ressources financières de l'éolien .
5. Mettre en œuvre une concertation associant tous les acteurs locaux dès le démarrage du projet.

(Cf. Figure 33, Permis de construire éoliens : état des lieux en 2010, p.63)

Equipements photovoltaïques

Les communes déclarent aujourd'hui être sollicitées par de nombreux promoteurs sur des projets d'implantation d'équipements d'énergies renouvelables (notamment des projets photovoltaïques) et doivent chercher par ailleurs des solutions pour pallier les difficultés financières grandissantes auxquelles elles doivent faire face. Le risque pour le territoire est de «subir» les projets, faute d'une politique générale de l'énergie qui intègre les questions paysagères, environnementales et économiques.

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Un territoire caractérisé par la richesse et la diversité de ses paysages, en grande partie liées à l'activité humaine : il est en effet difficile de parler de paysages sans parler du rôle de l'agriculture, de la forêt, en particulier de la châtaigneraie, de l'art de construire dans la pente...

- Un paysage hérité de terrasses, couvrant presque l'ensemble du Parc, qui est la marque véritable du territoire : « habiter et cultiver la pente ». Ces « paysages monumentaux » offrent au territoire une certaine cohérence, une richesse patrimoniale de premier plan et une image de marque, reconnue au niveau national et international.

- Un environnement géologique exceptionnel, marquant les paysages et participant à la richesse écologique du territoire. Ces paysages géologiques représentent un réel potentiel de valorisation (valorisation paysagère, pédagogique, touristique, économique...), encore sous-exploité cependant.

- Des points de vue remarquables, offrant de belles perspectives sur les crêtes successives, une « route des paysages » en ligne de crête et des routes en balcon facilitant la découverte du territoire.

- une typologie bâtie dominante : l'habitat groupé (villages et hameaux), où une seule construction peut compromettre un ensemble constitué par le village et son socle paysager.

Mais...

- De fortes sensibilités visuelles, liées aux vallées étroites et à des covisibilités fortes.

- Des dynamiques paysagères contrastées :

. une poursuite de la fermeture des paysages : déprise agricole, reboisement...

. un abandon des terrasses malgré des reconquêtes ponc-

tuelles ;

. un développement de l'habitat pavillonnaire diffus, ignorant les formes urbaines et architecturales locales. Cet habitat nouveau, standardisé, compromet de façon irréversible ce qui faisait l'originalité et la qualité paysagère des Monts d'Ardèche.

. des entrées de villes ou villages négligées, un fort développement des dispositifs d'affichage publicitaire.

. de nouveaux aménagements, marqueurs du paysages et de nouvelles valeurs (infrastructures, équipements éoliens, photovoltaïques...)

- Trois grandes tendances : « stabilité » en secteurs de montagne, fermeture paysagère dans les secteurs de pentes et urbanisation forte du piémont.

- Des regards différents sur les mutations des paysages et leur acceptabilité.

Enjeux :

- **La préservation des paysages dans leur diversité, fondement premier de l'identité et de l'image des Monts d'Ardèche.** Ils participent à la qualité du cadre de vie et détermine le potentiel d'attractivité du territoire (accueil de nouveaux habitants, attractivité touristique...).

- **L'intégration systématique des enjeux paysagers dans les démarches de planification, de gestion de l'espace et d'aménagement du territoire.**

- **Le partage de références paysagères communes,** notamment à travers des « projets de paysages », où le paysage n'est pas seulement un objet mais surtout une « médiation ».

- **L'application de la Convention européenne du paysage sur le territoire.**

Un patrimoine bâti omniprésent, riche de sa diversité

Le patrimoine bâti des Monts d'Ardèche trouve son origine dans trois facteurs principaux :

- Une occupation humaine qui s'est intensifiée au fil des temps, depuis l'époque médiévale jusqu'au XX^{ième} siècle, reflétant la grande diversité géologique du territoire. Fermes, hameaux, villages, et châteaux ponctuent les vallées du Parc, reliés entre eux par de nombreuses voies de communication, chemins, routes, ponts, voies ferrées constituant eux aussi, de fait, un patrimoine bâti remarquable.
- Une vie religieuse tourmentée, inscrite dans la pierre : depuis les prieurés et églises du Moyen-Age jusqu'aux temples et cimetières protestants, la foi des habitants des Monts d'Ardèche est gravée dans les murs.
- Des activités agricoles, artisanales et industrielles liées à la présence de l'eau, de la pente, de la main d'œuvre, et à une grande ingéniosité ont façonné un paysage rural original où se côtoient les terrasses de pierre sèche et les cheminées d'usine.

Aujourd'hui, **67 monuments inscrits et 40 monuments classés** sont recensés sur le territoire.

L'**habitat traditionnel** a subi des évolutions nombreuses liées notamment à celles des modes de vie. Ce sont les fermes de la montagne qui ont conservé le plus de caractères «authentiques», mais elles sont devenues très fragiles du fait notamment de leur inoccupation prolongée. Les toits de lauzes (de schiste ou de phonolithe), de genêts et de chaume sont les éléments les plus remarquables de ce patrimoine bâti, participant à la grande singularité des paysages. Une quarantaine de ces toitures ont été restaurées depuis 2002. Un inventaire a été réalisé dans le cadre du « Réseau Lauzes » sur le secteur Mézenc-Gerbier.

Les chemins innombrables représentent un patrimoine également remarquable et participent à l'intérêt de l'offre de découverte du territoire. Des calades datent, pour les plus anciennes, des XVI^{ième} ou XVII^{ième} siècles.

Leur état de conservation est très variable. Certaines disparaissent peu à peu du paysage et des mémoires par manque d'entretien. Celle du Champ de Mars dans les Boutières a été restaurée, et permet de disposer d'une expérimentation reproductible sur d'autres sites.

Trois ordres monastiques (Bénédictins, Cisterciens et Chartreux) se sont implantés sur le territoire, livrant des chefs d'œuvres architecturaux, hélas le plus souvent en état de ruines ou demandant d'importants travaux de restauration. Les églises romanes, nombreuses sur le territoire, font régulièrement l'objet de travaux de restauration et d'actions de valorisation de la part des communes.

Les **activités agricoles**, liées à la maîtrise de l'eau et de la pierre, ont façonné les paysages et livré un patrimoine monumental : terrasses de pierre sèche, béalières, clèdes, fours à pain, moulins à eau... Ceux-ci ont fait l'objet de programmes de formation, de restauration ou de valorisation.

Les Monts d'Ardèche ont vu s'implanter de **nombreuses usines à la campagne**, dont témoignent notamment aujourd'hui leurs imposantes cheminées de briques. Les filatures ou les moulinages côtoient les sites miniers. Le patrimoine industriel du territoire présente un réel potentiel, notamment sur les questions liées aux sciences et techniques.

Autre élément témoignant d'une richesse patrimoniale reconnue du territoire, les « **villages de caractère** » sont une démarche de labellisation portée par le Conseil Général de l'Ardèche, avec une visée de développement touristique basé sur la valorisation des patrimoines bâtis.

Par ailleurs, **les associations s'intéressant au patrimoine bâti sont nombreuses**, oeuvrant du domaine de la connaissance à celui

de la valorisation, attachée à un site, un secteur géographique ou à l'ensemble du territoire. Des conventions sont signées entre la Fondation du Patrimoine et les acteurs territoriaux, entre le Conseil général de l'Ardèche et la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche.

Des savoir-faire spécifiques

Les habitants des Monts d'Ardèche ont développé de remarquables capacités à s'adapter aux contraintes de leur territoire. Selon les secteurs géographiques, ils ont développé des savoir-faire qui se perpétuent aujourd'hui et qui sont devenus emblématiques du territoire: la castanéiculture, l'élevage, les ruchers troncs, le moulinage, la terrasse de pierre sèche, les toits de lauzes et de genêts, ... Mais le maintien et la valorisation de ces savoir-faire demeure une question sur le territoire.

Quelques exemples marquants de savoir-faire sont à citer :

- Le savoir-faire des agriculteurs des Monts d'Ardèche se traduit par des productions de qualité, issues de traditions ancestrales. Certaines bénéficient d'une AOC, comme la châtaigne, le picodon, le fin gras. Associées à la myrtille, l'agneau, le miel ou encore le vin, ces productions sont de véritables patrimoines qui participent au développement du territoire et à sa notoriété.

- Le savoir-faire des agriculteurs pour s'adapter aux contraintes topographiques et climatiques locales, laissent aujourd'hui un héritage de grande valeur paysagère et patrimoniale : des ensembles agricoles de grande qualité : le village de Laval d'Aurèle, la ferme des Combeaux...(se référer à la carte p35 : Richesses paysagères et patrimoniales).

- Les ruchers-troncs, présents en particulier sur le secteur méridional du Parc, constituent eux aussi un patrimoine très fragile, car dépendant exclusivement de leur exploitation. Or les conditions de cette exploitation ne sont pas du tout adaptées à l'économie actuelle.

- Les savoir-faire liés au bois de châtaignier sont nombreux. Certains comme la fabrication d'éclisses pour la vannerie, ou la production de gaulettes, ont été réinvestis pour des usages contemporains.

- Dans le domaine du textile, certes de moins en moins représenté

sur le territoire, le savoir-faire des mouliniers se perpétue dans le cadre de marchés innovants.

- Le travail de la lauze, comme celui du genêt, rencontre des difficultés du fait du surcoût important des travaux, du manque de professionnels, de l'approvisionnement en matière première.

- L'artisanat autour du bijou, caractéristique du secteur des Bou-tières, de renommée internationale.

Tant qu'il n'y a pas eu rupture totale, les savoir-faire portent en eux de **remarquables capacités d'adaptation** aux évolutions de la société et des territoires. Les questions actuelles liées au développement durable, à l'utilisation des ressources locales, au lien social, remettent les savoir-faire des Monts d'Ardèche au cœur des nouveaux enjeux de société.

Un patrimoine immatériel, riche de multiples influences

Jadis rattachés au Languedoc, aujourd'hui en Région Rhône-Alpes, tout en étant affiliés aux terres du Massif Central, les Monts d'Ardèche ont ainsi subi des influences multiples.

L'occitan, langue traditionnelle du Vivarais, est resté très présent par la mémoire des chants, proverbes et dictons. Des travaux ont été conduits pour leur préservation. Les toponymes sont d'une richesse et d'une variété inestimable. Les traditions auvergnates sont très présentes sur le secteur du Mézenc.

La mise en valeur actuelle de ces patrimoines

Il n'existe pas de lieu ressource sur l'histoire et la vie quotidienne dans les Monts d'Ardèche, ni de véritable musée.

Les manifestations à l'attention du grand public, ou les journées à thème pour un public plus averti, sont généralement plébiscitées, que ce soit dans le domaine du patrimoine architectural ou des productions locales. En revanche, on observe peu de dynamiques relatives au patrimoine immatériel.

Le territoire compte quelques maisons thématiques autour des dif-

I.7 Les patrimoines culturels, matériels et immatériels

I - paysages et patrimoines des monts d'Ardèche : entre pression et déprise...

I.7 Les patrimoines culturels, matériels et immatériels

férents patrimoines emblématiques : Maison du châtaignier, Musée de la châtaigneraie, Ecomusée du moulinage, Moulin de Mandy... Depuis 2001, des pôles thématiques ont également vu le jour : Maison du vent, Maison du fin gras, Moulinage de la neuve...

Cependant, la quasi-totalité de ces sites est dans une situation très fragile : peu de moyens financiers, techniques et humains. Ils sont exploités aujourd'hui dans une approche très touristique et n'apportent qu'une faible contribution à la vie culturelle locale.

Une réflexion serait à conduire autour des missions scientifiques, pédagogiques et culturelles. Un seul site aujourd'hui conduit une telle démarche, l'Arche des métiers, pôle de culture scientifique, technique et industrielle porté par la Ville du Cheylard et lié à son histoire industrielle.

Enfin, des sentiers d'interprétation ont été implantés à partir de thématiques spécifiques au territoire. Leur élaboration, selon les concepts de l'interprétation, a permis de nombreux échanges avec les habitants et acteurs locaux.

Enfin, notons le projet d'ouverture au public de la Maison du Parc, envisagée comme une véritable vitrine des patrimoines et savoir-faire propres aux Monts d'Ardèche.

A retenir :

Principaux éléments de constat :

Etat des patrimoines et des connaissances :

- Un patrimoine bâti omniprésent, issu d'une intense occupation humaine, d'une vie religieuse tourmentée et d'activités agricoles, artisanales et industrielles liées à la présence de l'eau, de la pente, de la main d'oeuvre et à une grande ingéniosité.
- Des savoir-faire spécifiques, parfois devenus emblématiques, révélant de remarquables capacités à s'adapter aux contraintes du territoire.
- Un patrimoine immatériel riche de multiples influences.

Mais ...

- Peu de patrimoine monumental.
- De nombreuses thématiques restant à explorer.
- Peu d'engagement des collectivités locales dans la connaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine.
- Très peu de ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), pas de label Ville et Pays d'Art et d'histoire.
- Des savoir-faire qui disparaissent, des réhabilitations discutables.

Offre de découverte des patrimoines :

- Présence sur le territoire de pôles thématiques (Maison du châtaignier ; Musée de la châtaigneraie, Ecomusée des terrasses, Ecole du vent, Moulin de Mandy) et de sentiers de découverte.

Mais...

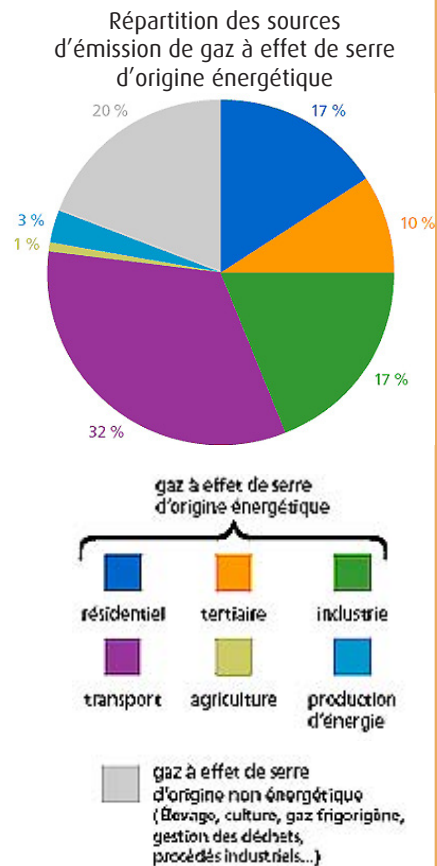
- Les pôles thématiques, souvent de statut associatif, connaissent d'importantes difficultés économiques et observent une baisse sensible de leur fréquentation.

- Une grande hétérogénéité dans la qualité des aménagements de sites et sentiers de découverte des patrimoines, des thématiques redondantes.

Enjeux :

- **La conservation et la valorisation du patrimoine, en s'appuyant sur ses capacités d'innovation et d'adaptation.**
- **La mise en place d'une véritable stratégie à l'échelle du territoire pour une mise en valeur coordonnée des patrimoines.**
- **La sensibilisation des « anciens et nouveaux habitants » et la formation des professionnels pour éviter les atteintes à la qualité du patrimoine bâti.**
- **Une offre de découverte des patrimoines renforcée et valorisée.**

II.1 Des émissions de gaz à effet de serre au changement climatique



Source : OREGES 2009

En 2005, les émissions de gaz à effet de serre de la région Rhône-Alpes s'élèvent à 47,6 Mt eq CO₂ auxquelles on retranche 7,7 Mt eq CO₂ absorbées par les puits de carbone (Observatoire régional des émissions de gaz à effet de serre, 2005). Elles représentent environ 8 % des émissions nationales. Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre puisqu'il représente 81 % des émissions. Le protoxyde d'azote représente 9 % des émissions, le méthane 7,5 % et les gaz fluorés 2,5 %. Les émissions de méthane et de protoxyde d'azote proviennent pour la plupart des activités agricoles (élevage et culture des sols).

76 % des émissions sont liées à la combustion de l'énergie.

Les activités des ménages (à la maison, au bureau et au cours de leurs déplacements) représentent près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes.

Ces données régionales sont issues d'une approche cadastrale. Elles n'intègrent pas les GES émis par les activités du territoire en dehors de celui-ci (ex : produits manufacturés importés sur le PNR). Ces données cadastrales sont aussi à pondérer pour le territoire du Parc, qui de façon générale recense moins d'industries, un habitat dispersé, une place importante de la voiture individuelle, une agriculture extensive, des déchets traités à l'extérieur du territoire...

Des études complémentaires devront être réalisées pour appréhender le rôle de l'agriculture et de la forêt dans l'émission (méthane et protoxyde d'azote notamment) et l'absorption des GES par les sols suivant le mode cultural et leur destination (agricole ou forestière), dans des buts multiples:

- Conforter la place de l'agriculture et le maintien des actifs agricoles et forestiers ;
- Promouvoir des techniques culturales peu émettrices de GES ;
- Adapter les techniques culturales agricoles et forestières aux risques liés aux changements climatiques.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique a pour conséquence des changements climatiques observés et à venir.

Ainsi sur le territoire du Parc, durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la température moyenne mesurée a augmenté de

1°C à 2°C (source : Météo France).

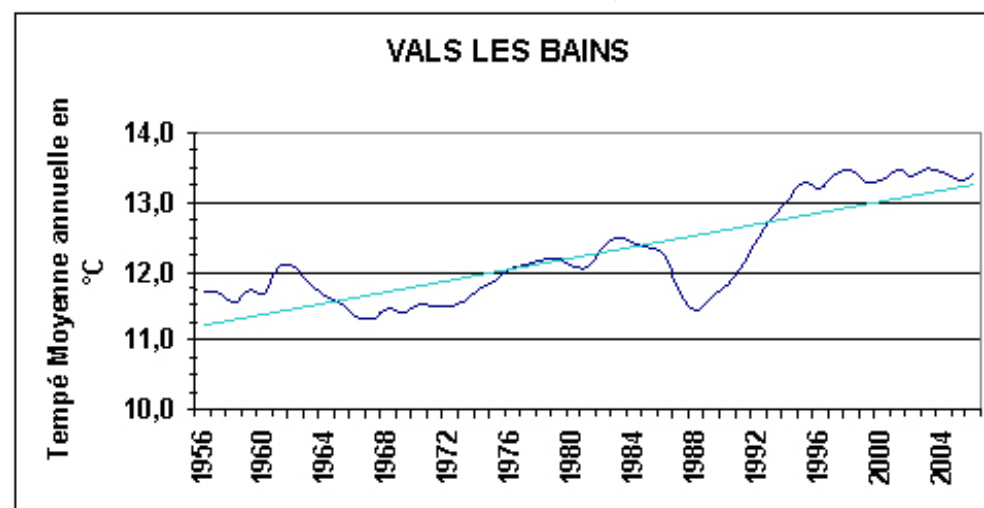
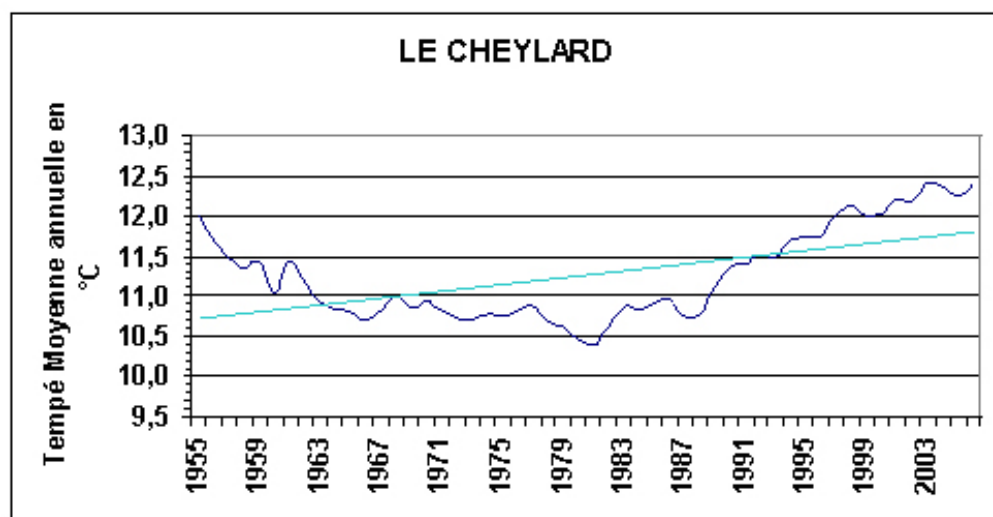
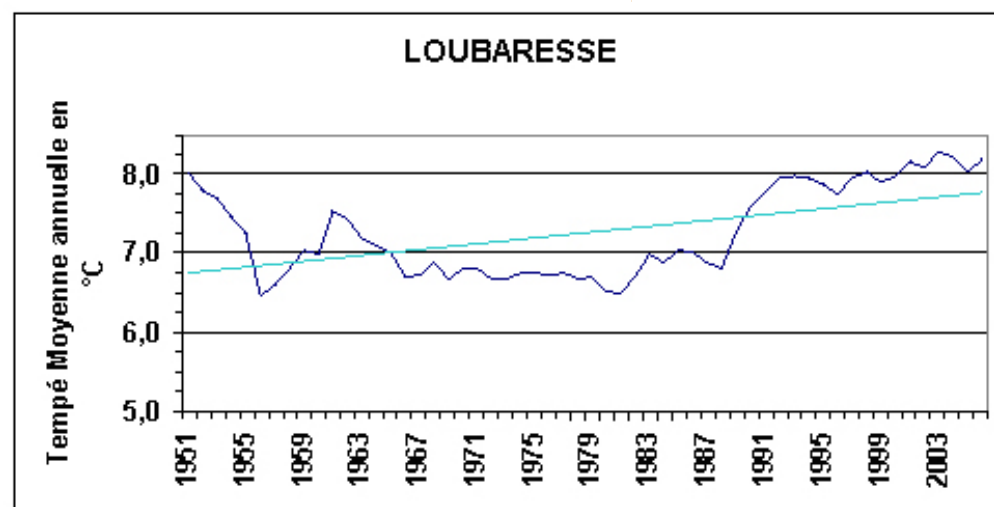
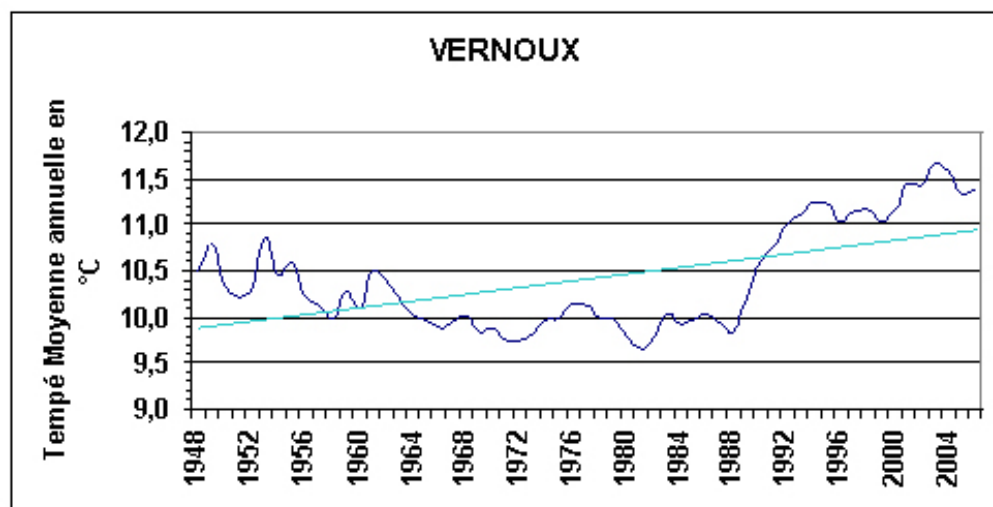
Les changements climatiques annoncés sur la zone couvrant le territoire du Parc sont notamment l'augmentation de la température moyenne de l'ordre de 2°C minimum au cours du 21^e siècle.

La nature des changements climatiques reste néanmoins peu prévisible localement car elle est issue de modélisations à l'échelle nationale. La tendance générale observée en France est globalement une diminution des précipitations estivales et une augmentation des précipitations hivernales (phénomènes extrêmes).

Les spécialistes prévoient sur la zone englobant le territoire du Parc une augmentation des risques de sécheresse intense et des feux de forêts plus fréquents, ainsi qu'une accentuation des événements cévenols (fortes précipitations et inondations).

Figure 32 :

Suivi des températures moyennes annuelles sur quatre stations de mesure du territoire et courbes tendanciennes



Source : Météo France

II.1 Des émissions de gaz à effet de serre au changement climatique

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Objectif national : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à 1990.
- Manque de connaissances sur les émissions et les absorptions de GES du territoire liées aux activités rurales (agriculture / forêt).
- Selon les prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : augmentation de la température, des précipitations hivernales, diminution des précipitations estivales et augmentation des événements climatiques violents. Plus globalement, accentuation de l'influence climatique méditerranéenne en Ardèche.
- Sur les 50 dernières années, la température a augmenté en moyenne de 1°C sur le territoire.
- Autres conséquences des changements climatiques : besoins en eau, progression de la faune et de la flore méditerranéennes, incidences sur les productions et pratiques agricoles et forestières. Ces évolutions restent encore méconnues localement.

Enjeux :

- **L'atténuation du changement climatique : contribution du territoire des Monts d'Ardèche aux efforts nationaux de réduction des gaz à effet de serre et de développement cohérent des énergies renouvelables.**
- **L'adaptation du territoire au changement climatique, avec notamment :**
 - La préservation de la ressource en eau ;
 - L'évolution des pratiques agricoles et forestières ;
 - L'amélioration du confort thermique passif dans les constructions.
 - La connaissance des évolutions climatiques et de leurs incidences sur le développement socio-économique du territoire.

- Une meilleure appropriation des enjeux climatiques par les élus, professionnels et habitants. Une meilleure implication de ces acteurs dans des actions collectives et individuelles.

Consommations et performance énergétique

Typologie des consommations en énergie sur le territoire des Monts d'Ardèche

Les **choix d'urbanisation** ont un impact direct sur les consommations en énergie dans le secteur de l'habitat, secteur le plus consommateur, et celui des transports.

En matière d'**habitat**, plusieurs diagnostics énergétiques ont montré la vétusté générale du patrimoine communal, impliquant des dépenses énergétiques plus fortes que la moyenne nationale (voir encadré ci-contre).

Le **secteur des transports** (déplacement des particuliers, tourisme, transport de marchandises, collecte des déchets...), est le second secteur le plus consommateur d'énergie. Il est aussi très émetteur de gaz à effet de serre. Compte tenu de la configuration du territoire, le nombre de kilomètres parcourus doit probablement être important mais il reste inconnu. La dépendance du territoire aux énergies fossiles est de ce fait très importante.

Le maillage en transport en commun est assez limité mais des collectivités commencent à s'engager dans cette voie.

Une association de covoiturage couvre les départements ardéchois et drômois. L'extranet Parc propose aussi aux élus une mise en relation pour favoriser le covoiturage lors de réunions institutionnelles.

L'**éclairage public** se développe au rythme des nouveaux lotissements sur le territoire. Le SDE07, par son service spécialisé dans l'éclairage public, accompagne les communes qui s'engagent dans des démarches d'économie d'énergie. Toutefois les économies d'énergie dans l'éclairage public restent à la marge. Peu de communes ont engagé cette réflexion.

Les démarches d'amélioration thermique des bâtiments sont réalisées au fil de l'eau dans l'habitat individuel privé, moins sensibles dans l'habitat secondaire ou locatif.

Les **entreprises du territoire** sont accompagnées par les chambres consulaires dans leur démarche d'économie d'énergie. Cela concerne aussi le processus d'amélioration continue de l'entreprise et permet de réduire la vulnérabilité de ces dernières à des hausses de prix

des énergies. Selon la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche, environ 10% des entreprises s'intéressent à la question. Dans l'hôtellerie, les entreprises s'engagent progressivement dans la démarche. L'industrie est beaucoup plus réactive (processus d'amélioration continue).

Initiatives locales

Plusieurs acteurs du territoire se sont d'ores et déjà investis dans les économies d'énergie :

- **Equipements publics** : une dizaine de communes a bénéficié d'un diagnostic énergétique de ses bâtiments, soit via l'action du Parc directement, soit via les services du Syndicat départemental de l'Énergie de l'Ardèche.

- **Habitat** : Polénergie accompagne les particuliers dans leur réflexion sur l'amélioration thermique.

- **Bâtiments d'activités** : les gestionnaires sont accompagnés par les chambres consulaires concernées. Pour exemple, la Chambre de commerce et d'industrie a lancé une action sur l'éclairage des vitrines des commerces.

- **Déplacements** (transports en communs, initiatives covoiturage...) : Depuis fin 2008, l'association « Huilétic », basée à St Andréol de Vals, sensibilise les conducteurs à l'utilisation de l'huile de tournesol comme carburant et organise la collecte des huiles de friture usagées. L'association Co-voiturons propose un service de mise en relation des personnes effectuant des trajets sur la Drôme et l'Ardèche grâce à son site internet. La communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals a mis en place un service de transports en commun depuis 2007 « Tout'en Bus » et a mis à l'étude la possibilité de créer une piste cyclable reliant l'ensemble des communes traversées par la rivière Ardèche. Le CTEF (contrat territorial emploi formation) de l'Ardèche Méridionale mène une réflexion sur la mobilité de façon générale.

- **Urbanisme** : Quelques communes se saisissent du sujet à travers des projets d'habitat groupé (Vinezac, St André Lachamp...) et plus nombreuses sont celles qui ont des projets d'éco-rénovation, notamment l'amélioration de l'isolation de bâtiments communaux (Jaujac,

II.2 Énergie

En 2008, une **campagne de diagnostics énergétiques** a été réalisée pour 13 communes par le CAL 07. Il en ressort globalement que les logements sont relativement vieux (années 1990), en pierre et offrent ainsi un assez bon confort d'été mais ont de fortes déperditions thermiques : aucun logement n'est classé au dessus de F (sur un classement de A - logement économe - à G - logement énergivore) L'isolation des murs est à améliorer sur quasiment la totalité des logements, ainsi que l'étanchéité des menuiseries sur lesquelles le double vitrage est à généraliser. La plupart des logements sont chauffés au fioul ou à l'électricité, mais déjà deux communes s'approprient à alimenter leurs logements par un réseau de chaleur au bois.

Dunière sur Eyrieux, Ste Marguerite Lafigère, St Mélaney,...). La communauté de communes Eyrieux aux Serres a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet «Energie» en 2006.

- **Développement des technologies de l'information et de la communication** : les Info-Routes travaillent à l'amélioration du maillage du département par l'installation de centres de visio-accueil, permettant ainsi de limiter les déplacements, notamment ceux des demandeurs d'emplois.

- **Démarches de qualité environnementale dans les pratiques professionnelles** : La CAPEB propose des formations en éco-construction et notamment sur l'installation d'isolants écologiques.

- **Amélioration et partage de la connaissance, sensibilisation** : depuis 2001, des diagnostics énergétiques de patrimoines communaux et des établissements touristiques porteurs de la marque «Parc» ont été menés (actions accompagnées par le syndicat mixte du Parc, SDE07 et Polénergie) ; un Guide éco-citoyen de la vallée de Beaume-Drobie a été réalisé (action conduite par le syndicat mixte du Parc) ; la démarche Haute Qualité Environnementale de la Maison du Parc est aujourd'hui un lieu de démonstration en matière de gestion de l'énergie ; enfin des diagnostics énergétiques ont été menés sur des logements communaux (actions accompagnées par le syndicat mixte du Parc et le syndicat mixte Ardèche méridionale).

Les sources d'énergie renouvelable du territoire

En 2007, la production d'énergie renouvelable sur le territoire couvre 60% des besoins en énergie de ce même territoire. Le territoire produit trois fois plus d'énergie électrique qu'il n'en consomme (grâce notamment aux grandes centrales électriques), ce qui signifie qu'il exporte les deux tiers de sa production. Par contre un peu moins de la moitié de l'énergie thermique consommée provient des énergies renouvelables et 100% du carburant consommé est issu des énergies fossiles.

Bois-énergie

Le bois-énergie (bûches, plaquettes forestières, granulés de bois...) est une ressource renouvelable très intéressante localement, dans la mesure où elle permet un maintien, un complément voire des créations d'activité et dans la mesure où elle valorise le bois local. Actuellement seul 10 à 20 % du taux de croissance de la forêt est exploité.

D'après l'étude 2009 de Fibois pour le PNR, ce sont 11 000 mètres cubes apparents plaquette (MAP) qui sont produits sur et autour du territoire (rayon de 20km) et 60 100 MAP qui seront produits dans les 3 prochaines années, soit une augmentation de plus de 5 fois de la production.

En parallèle ce sont environ 5 MW de chaufferies automatiques installées (plaquettes et granulés, avec une forte prépondérance de la plaquette), consommant au total 11 000 MAP (voir figure 36). Si l'on considère les projets en cours de réalisation, ce sont environ 6,5 MW de chaufferies installées, consommant au total 14 850 MAP. Dans les 3 prochaines années, Fibois estime que 13 MW de chaufferies devraient être installées, dont la chaufferie d'Aubenas d'une puissance de 1MW à elle seule, soit 48 500 MAP de consommation de plaquettes supplémentaires.

Quant au granulé de bois, il est une réponse à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans les consommations d'énergie mais ne constitue pas à proprement parler une richesse pour le territoire. En effet la production de ce combustible repose sur des industries de process représentant un investissement lourd à l'installation. La filière bois-granulé est néanmoins prometteuse. Son pouvoir calorifique est meilleur que la plaquette forestière et que le bois bûche. Son stockage requiert un minimum d'espace (3 fois moins que la plaquette forestière à pouvoir calorifique inférieur équivalent).

En 2007, la production d'énergie grâce au bois bûche est estimée à 325 360 MWh contre 12 460 MWh d'énergie produite avec les chaudières automatiques au bois (granulés et plaquettes). Le chauffage au bois-bûche est très utilisé sur les Monts d'Ardèche. Cependant le rendement du chauffage est très variable en fonction de la technologie utilisée et peut être très émetteur de poussières fines.

Un enjeu pour le PNR serait de favoriser au maximum le développement des réseaux de chaleur au bois-énergie dans les hameaux, afin d'aller vers des projets en plaquettes forestières, des projets collectifs et performants.

Energie éolienne

D'importants projets éoliens ont vu le jour sur le territoire depuis 2002 (voir figure 35). Les éoliennes ont un rendement qui varie entre 20% et 30%. Le vent étant primordial pour la rentabilité de cette énergie renouvelable, les crêtes des monts d'Ardèche sont fortement sollicitées, avec pour conséquence :

- un impact paysager non négligeable ,
- des conflits sociaux,
- la création de nouvelles infrastructures, routières notamment.

Toutefois le développement des centrales d'énergie éolienne est limité par la capacité des postes de raccordement et leur vétusté.

L'investissement et l'exploitation des parcs éoliens sur le territoire est assuré par des entreprises extérieures. Ce mode de développement ne génère que peu d'emplois et de richesses pour le territoire.

Energie hydraulique et microhydraulique

Avec ses 3 000 km de rivières, le territoire des Monts d'Ardèche possède un fort potentiel de production d'énergie hydraulique.

Les centrales hydrauliques se répartissent en deux catégories sur le territoire : les barrages hydroélectriques et les micro et pico centrales.

Les centrales de plus de 2 MW présentes sur le territoire sont :

Localisation	Puissance	Productible	Gestionnaire
Montpezat /s Bauzon	120 MW	295 GWh	EDF
Pont de Veyrières	légèrement inférieur à 4MW	12 GWh	EDF
Pied de Borne	100 MW	205 GWh	EDF
Lafigère	36 MW	78 GWh	EDF
Les Salelles (Malarce)	16 MW	48 GWh	EDF
Le Cheylard	3 MW	6 000 MWh	SDEA

Le productible des barrages hydrauliques est amené à diminuer dans la mesure où le débit réservé aux rivières doit être augmenté (cf. loi sur l'eau).

24 MW de micro et pico centrales hydrauliques sont installées sur le territoire, soit un productible estimé à 104 MWh annuel. La majorité des propriétaires de micro-centrales adhèrent à l'association Valorisation du patrimoine hydraulique ardéchois, qui estime au double de

la production énergétique actuelle issue de l'hydraulique en considérant une valorisation des sites les plus viables.

Le potentiel d'installation de nouvelles micro-centrales est estimé identique à la puissance déjà installée, soit environ 20 MW. Toutefois les conditions législatives ne sont pas favorables au développement de la micro-hydraulique.

Le rendement actuel d'une centrale hydraulique est d'environ 80%. Les sécheresses prévisibles liées aux changements climatiques auront un impact sur le productible de ces centrales, tout comme les événements cévenols dont le nombre devrait croître. Les périodes d'étiage seront plus longues dans les années à venir et les pics de production seront d'autant plus accentués lors de fortes pluviométries. Il est donc difficile de savoir quel avenir est réservé à la production d'énergie renouvelable d'origine hydraulique.

Energie solaire

Le solaire thermique a connu un fort essor ces dernières années. Sa croissance se stabilise actuellement. La production de chaleur est d'environ 360 MWh sur le territoire en 2007.

Polénergie estime que le nombre de chauffe-eau solaires installés sera de 300 à 350 panneaux par an. Cette énergie est essentiellement présente dans l'habitat individuel et un peu moins dans le collectif. Elle est très pertinente dans les campings et autres centres d'accueil touristiques qui fonctionnent principalement en saison estivale et possède ainsi un fort potentiel de développement sur ces cibles.

La production d'énergie solaire photovoltaïque est estimée à 5 MW sur le territoire en 2007 et les panneaux sont essentiellement installés sur la toiture de bâtiments. **Plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol** sont à l'étude sur le territoire, bien qu'aucun n'ait encore vu le jour. Ces centrales s'étendent sur plusieurs hectares et le choix d'implantation est motivé par une exposition sud du terrain, ce qui pourrait avoir pour conséquence une concurrence avec les sols cultivables. Le rendement de l'énergie photovoltaïque est faible (20%).

Agrocarburants

Bien que la configuration agricole du territoire ne permette pas de produire des biocarburants de type huile végétale pure, l'huile vé-

II.2 Energie

gétale de tournesol usagée pourrait éventuellement entrer dans le circuit de consommation, après avoir été collectée et filtrée donc recyclée. Cette filière est seulement émergente avec la création de l'association «Huilétic» fin 2008.

Géothermie profonde

La géothermie de surface n'est actuellement pas considérée comme une énergie renouvelable dans la mesure où son coefficient de performance ne s'élève pas encore au-dessus de 3.

Une étude commandée par le Syndicat mixte du Pays Ardèche Méridionale est en cours sur le potentiel de géothermie profonde dans le secteur des Hautes Cévennes.

Déchets et biogaz

Il n'y a pas de connaissance actuelle sur le potentiel de production d'énergie par le traitement des déchets produits sur le territoire, ni sur les émissions de gaz à effet de serre émis par la fermentation des déchets.

On peut néanmoins signaler l'existence d'un guide de valorisation des bio-déchets (réalisé par le syndicat mixte du Parc en 2004).

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Des ressources fossiles et fissiles limitées.
- Les secteurs les plus consommateurs d'énergie : l'habitat, le tertiaire et les transports.
- Objectif national de réduction de 20 % les consommations d'énergie à l'horizon 2020 par rapport à 1990.
- Objectif national d'augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la production totale en énergie.

- Le territoire des Monts d'Ardèche produit environ :
 - 2 fois plus d'électricité renouvelable qu'il n'en consomme ;
 - 2 fois moins d'énergie thermique renouvelable qu'il n'en consomme ;

Quasiment aucun carburant renouvelable n'est produit, ni utilisé sur place.

- Le territoire des Monts d'Ardèche est propice à la production d'énergies renouvelables, contrairement aux zones urbaines (bois-énergie, éolien, photovoltaïque, solaire thermique et hydraulique).
- Performance énergétique et énergies renouvelables sont des secteurs porteurs tant en terme de richesse financière, qu'en terme d'emplois et de lien social.

Mais ...

- D'importantes sensibilités environnementales et paysagères.
- Des conflits liés aux projets éoliens, hydrauliques.
- Une offre déficitaire dans l'éco-construction et l'éco-rénovation (énergies grises), malgré une demande croissante.

Enjeux :

- **Une stratégie énergétique pensée à l'échelle territoriale.**

- **Un territoire qui réduit et maîtrise sa consommation en énergie.**

- **Un développement des énergies renouvelables maîtrisé, cohérent et en adéquation avec les objectifs de production et de préservation des milieux et paysages.**

- **Réduction de la vulnérabilité énergétique des acteurs économiques.**

- **Réduction de la précarité énergétique de la population.**

Les Monts d'Ardèche, un territoire «château d'eau»

Un territoire d'eau

Avec 3000 kilomètres de cours d'eau situés sur les têtes de bassin de la Loire et de l'Ardèche, le Parc est un territoire d'eau. Le réseau hydrographique y est particulièrement dense, le Parc concentrant deux tiers du réseau ardéchois sur seulement un tiers du département. Le territoire des Monts d'Ardèche couvre deux grands bassins hydrographiques, séparés par une ligne de partage des eaux : bassin méditerranéen (Rhône), et bassin Atlantique (Loire), qui abrite les sources de l'Ardèche et de la Loire.

Un contexte méditerranéen et cévenol

Situées en bordure sud-est du massif central, les rivières des Monts d'Ardèche ont, pour la plupart, un régime méditerranéen de type cévenol, marqué par des étiages naturellement sévères (bien qu'accentués par les prélèvements estivaux) et par des crues subites pouvant être violentes à la faveur de précipitations orageuses (fin d'été).

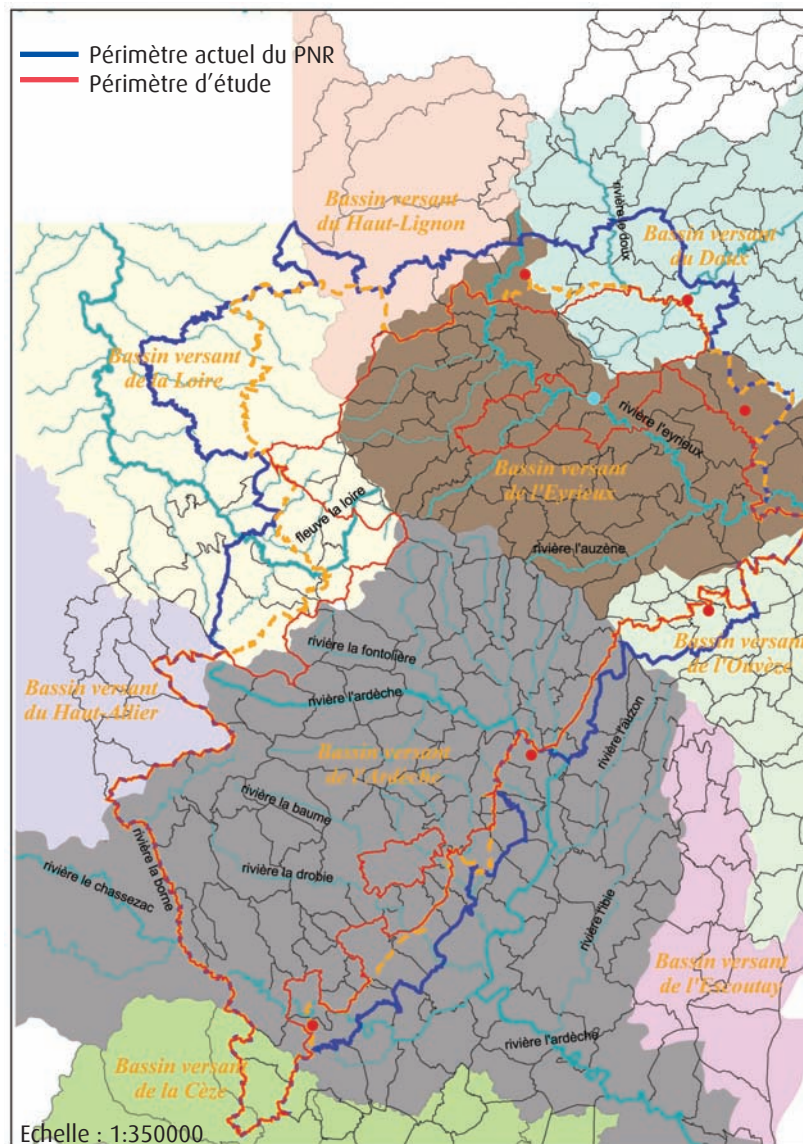
Des eaux de qualité, support de biodiversité

Situées en têtes de bassins versants (voir figure 35), alimentées par de nombreuses sources sur un territoire de pente préservé, les rivières du Parc sont, pour la plupart, en très bon état écologique et chimique.

Le bassin versant de l'Ardèche compte 59 masses d'eau identifiées comme des « cours d'eau » au titre de la Directive cadre sur l'Eau (DCE), représentant un linéaire dans le Parc de 779 km. 86% de ces masses d'eau sont dans un état écologique « Très bon » (34%) ou « Bon » (52%), alors que 93% des masses d'eau évaluées sont dans un bon état chimique (95% des masses d'eau ont été évaluées).

Sur le bassin versant de la Loire qui compte 7 «cours d'eau» représentant un linéaire dans le Parc de 77 km, 100% des masses d'eau sont dans un état écologique «Très bon» (57%) ou «Bon» (43%) (voir figure 36). Une seule de ces masses d'eau a fait l'objet d'une évaluation chimique et a été qualifiée en «Bon état».

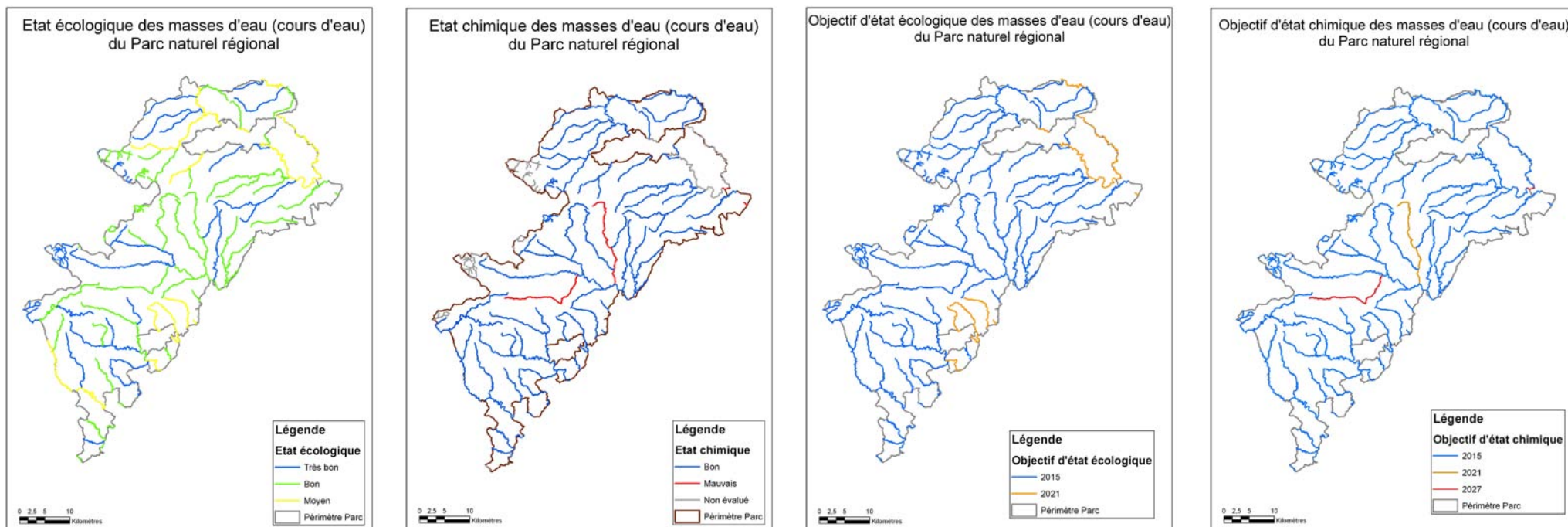
Figure 35 :
Bassins versants et principaux cours d'eau



Cartographie : s. BUFFAT, ONF Drôme-Ardèche, juin 2009

II.3 Eau

Figure 36 :
Etat écologique et chimique des masses d'eau et objectifs



Source données : AERMC et AELB

Objectif d'atteinte du bon état écologique (gauche) et chimique (droite) des masses d'eau « Cours d'eau » du Parc (données AERMC et AELB).

Sur le bassin versant de l'Ardèche, l'objectif d'atteinte du bon état écologique est fixé à 2015 pour 88% des masses d'eau, et à 2021 pour 11% des masses d'eau. Du point de vue chimique, l'objectif de bon état est fixé à 2015 pour 95 % des masses d'eau de l'Ardèche, à 2021 pour 2%, à 2027 pour 3%. Sur le bassin de la Loire, l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique est fixé à 2015 pour 100% des masses d'eau.

Pour mémoire, l'objectif d'atteinte du bon état écologique peut être fixé à 2015, 2021 ou 2027, ou défini comme non atteignable.

Cette très bonne qualité de l'eau, associée à une rare qualité des rivières (en tant qu'hydrosystème) confère à ces milieux un rôle majeur en tant que support de biodiversité. Les rivières du Parc abritent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale et en très bon état de conservation (loutre, écrevisse à pattes blanches, barbeau méridional, blageon, ...). Seuls deux bassins sont fortement impactés physiquement : le bassin du Chassezac est très largement artificialisé par d'importants barrages sur la partie amont en Lozère (hors Parc) ; le cours de l'Eyrieux est affecté par le barrage du Cheylard tout comme celui de l'Ardèche par le complexe hydroélectrique de Montpezat / Pont de Veyrières. Au contraire, des rivières comme la Beaume, la Drobie, le Lignon, la Fontaulière, la Bourges, la Volane, ainsi que tous les affluents de l'Eyrieux et la partie amont du bassin de la Loire ne présentent que très peu d'altération physique. Leur capacité érosive et le régime de crues qui les caractérisent expliquent aussi leur préservation. Cette situation est devenue un privilège rare, partagée essentiellement avec les rivières corses et les gardons cévenols.

Une ressource sous pression

Des écosystèmes parfois altérés

Cette situation privilégiée doit être nuancée, notamment si l'on se place à une échelle plus locale. Certaines caractéristiques du milieu, notamment en terme de fonctionnalité (état physique des cours d'eau lié à la présence d'ouvrages et de barrages, cloisonnement de l'hydrosystème provoquant des ruptures de transport solide et de corridors biologiques ...) ne sont pas partout optimales. Surtout, l'évolution du contexte local peut à court terme dégrader fortement

la valeur écologique globale de ces milieux : contexte humain (prélèvements, pollutions...), réglementaire, naturel (réchauffement climatique...). Cette analyse est confirmée par les récentes synthèses (diagnostics écologiques) réalisées ou en cours sur les périmètres des futurs SAGE (Ardèche, Loire, Lignon).

Sur les principaux bassins, pour les parties situées dans le périmètre d'étude, la situation peut être résumée comme suit :

Bassin de l'Ardèche (et du Chassezac) (cf diagnostic SAGE Ardèche validé en 2005) :

- un niveau élevé de biodiversité et un bon état écologique global, renforcé par la position charnière du bassin entre le Massif central et la vallée du Rhône et les premiers caractères méditerranéens du cours d'eau (endémisme) ;
- une qualité sanitaire et une physico-chimie de l'eau globalement satisfaisantes, ainsi qu'une eutrophisation faible dans les parties amont ;
- des capacités de transport solide globalement faibles, liées à la présence de nombreux seuils et engendrant des discontinuités en terme de corridor écologique, essentiellement pour les poissons ;
- un impact fort (pour les cours d'eau non soutenus) des prélèvements (alimentation en eau potable, prélèvements agricoles autorisés ou non) sur la ressource en eau disponible, pouvant provoquer des ruptures d'alimentation très préjudiciables au milieu ;
- deux axes principaux (Ardèche et Chassezac) en déficit quantitatif théorique compte tenu des usages, s'ils n'étaient pas soutenus ;
- un sous bassin important et écologiquement riche (Beaume-Drobie) en déficit quantitatif structurel ;
- une gestion du soutien d'étiage complexe sur le Chassezac de par la multiplicité des usages ;
- des questions restent posées quant au soutien d'étiage de la rivière Ardèche, réalisé grâce au complexe hydroélectrique de Montpezat, qui stocke et dérive des eaux du bassin de la Loire.

Bassin de la Loire (cf diagnostic SAGE Loire amont validé en janvier 2008) :

- un niveau élevé de biodiversité et bon état écologique global, malgré l'absence de ripisylves ;
- un régime hydrologique fortement influencé par les aménagements hydroélectriques de Montpezat surtout en automne et en hiver ;
- des teneurs en phosphore et en matières azotées parfois « non

II.3 Eau

conformes ».

Bassin du Lignon (cf diagnostic SAGE en cours) :

En première approche, le diagnostic écologique pourrait être le suivant :

- un niveau élevé de biodiversité et un bon état écologique global, malgré l'absence de ripisylves ;
- des teneurs en phosphore parfois « non conformes ».

Bassin de l'Eyrieux (cf contrat de rivière, document de référence départemental sur l'eau et entretien avec le Syndicat Eyrieux clair) :

- une grande richesse écologique au moins à l'aval du Cheylard et pour les sous-bassins de la Gluèyre et de l'Auzène ;
- un hydrosystème très cloisonné (dont 2 barrages importants en partie amont : Devesset et les Collanges) ;
- une rétention importante de matériaux au niveau du bassin des Collanges et une mauvaise qualité de l'eau à l'aval ;
- des ressources en eau limitées sur le bassin de la Dunière, sans doute en grande partie liées aux usages et pratiques agricoles relativement intensifs (prélèvements, retenues collinaires) ;
- une présence importante de plantes invasives en ripisylve.

Bassin du Doux (données document de référence départemental sur l'eau) :

- une grande richesse écologique (tourbières de Saint Agrève) ;
- des ressources en eau limitées, sans doute liées aux usages agricoles (prélèvements, retenues collinaires).

Bassin de l'Ouvèze (données document de référence départemental sur l'eau) :

- présence de nombreux seuils cloisonnant le milieu et participant au déficit sédimentaire.

Une ressource fragile et convoitée

L'eau est une ressource précieuse par excellence. La demande n'a cessé de s'accroître au cours des dernières décennies afin de satisfaire les différents usages, qu'ils soient domestiques, agricoles ou

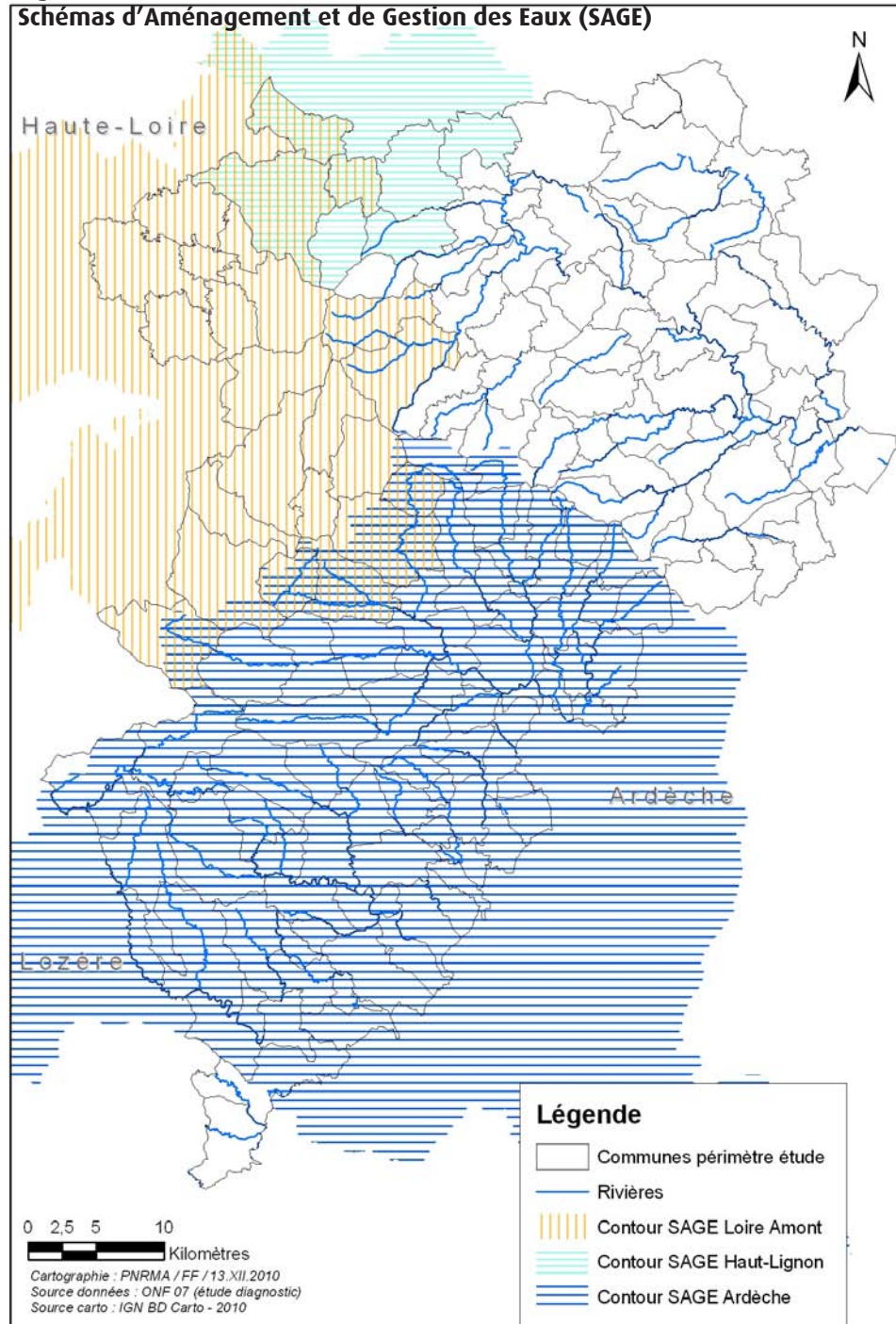
industriels. Alors que les besoins industriels semblent être en diminution et les prélèvements agricoles stables, les besoins en eau potable sont en augmentation très sensible (scénario pour les communes de l'Ardèche amont de +14% à l'horizon 2015 et de +24% à l'horizon 2030). On trouve dès à présent des difficultés à satisfaire tous les usages sans compromettre la qualité du milieu aquatique et la vie aquatique notamment sur les bassins déficitaires (Beaume-Drobie). Un tiers des communes du bassin de l'Ardèche sont confrontés à des problèmes de pénurie. Cette situation représente un enjeu majeur en terme de développement local.

La vulnérabilité de la ressource est accentuée par la forte demande touristique estivale (saisonnalité avec 50% des prélèvements AEP et 85% irrigation sur 5 mois d'étiage), ce qui entraîne une accentuation des étiages et l'aggravation des problèmes de pollution et notamment d'eutrophisation. Le réchauffement climatique pourrait accroître la fréquence et la durée des épisodes de sécheresse. Des stratégies de réduction de la vulnérabilité des cours d'eau sont en cours de définition (contrats de rivières, plan de gestion des étiages, études sur les volumes prélevables) qui pourraient permettre de mieux planifier les différents usages de l'eau.

Un territoire organisé

A l'échelle du Parc, de nombreux acteurs et dispositifs sont en place pour une gestion globale de l'eau. L'Ardèche a été le premier département doté d'un Contrat de Rivière (pour la rivière Ardèche en 1984). Le Parc compte actuellement 4 contrats de rivières portés par 6 syndicats de rivière : sur l'Eyrieux (SIVU Eyrieux Clair), l'Ardèche (SIVU Ardèche Claire), les rivières Beaume-Drobie (SIVU Beaume Drobie), l'Ouvèze (SIVU Ouvèze Vive) et la Cèze (SIVU ABCèze) auxquels on peut ajouter un projet sur le Chassezac (Syndicat du Chassezac) et le contrat Doux Clair arrivé à son terme. La gestion à l'échelle des bassins versants est encadrée par le SDAGE Rhône Méditerranée et déclinée à l'échelle de 2 SAGE : Ardèche et Loire amont.

Figure 37 :
Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Sur le territoire : 3000 Km de rivières, des têtes de Bassins versants, sources de la Loire et de l'Ardèche.
- Globalement, une bonne qualité de l'eau, de nombreuses zones humides et une rare qualité des rivières, qui leur confère un rôle majeur de support de biodiversité. Une situation privilégiée, partagée essentiellement et uniquement avec les rivières corses et les gardons cévenols.
- Un territoire qui s'organise pour une gestion globale de l'eau (approche par bassin versant), avec des outils de planification et des acteurs : 2 SAGE (Ardèche claire, Loire amont), 4 contrats de rivière

Mais ...

- Une ressource fragile et convoitée (eau potable, agriculture, énergie, loisirs...), et très sollicitée l'été, notamment avec l'activité touristique. Conséquences : accentuation des problèmes de pollution et d'eutrophisation.
- Des pollutions diffuses (défauts d'assainissement, pesticides et fertilisants) et ponctuelles (dépôts et décharges sauvages...).
- Contextes méditerranéen et cévenol : des crues violentes et des étiages sévères.
- Une fragilisation des milieux en termes de fonctionnalité, liée à la présence d'ouvrages et de barrages sur certaines portions, avec le cloisonnement de l'hydrosystème provoquant entre autres des ruptures de corridors biologiques.

Enjeux :

- **Equilibre entre usages et gestion économe de la ressource en eau.**
- **Préservation de la qualité de l'eau.**

- **Préservation et entretien de milieux aquatiques fonctionnels, avec prise en compte de la trame bleue et de la mobilité des cours d'eau.**

Les déchets des ménages en constante augmentation

La quantité de déchets produits par les ménages n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies, avec actuellement environ 350 kg par habitant et par an (quantité doublée en quarante ans). Du point de vue des quantités de déchets collectées sur les communes du Parc (données 2003), la situation est proche des ratios nationaux à quelques nuances près :

- les quantités collectées cumulées d'ordures ménagères résiduelles (déchets restant après collectes sélectives) et de recyclables secs sont inférieures aux ratios nationaux, avec 426 kg/hab/an.
- les quantités collectées de recyclables secs (emballages, papiers-cartons, verre) sont en revanche supérieures aux références nationales, quel que soit le type de matière, avec un total de près de 80 kg/hab/an.

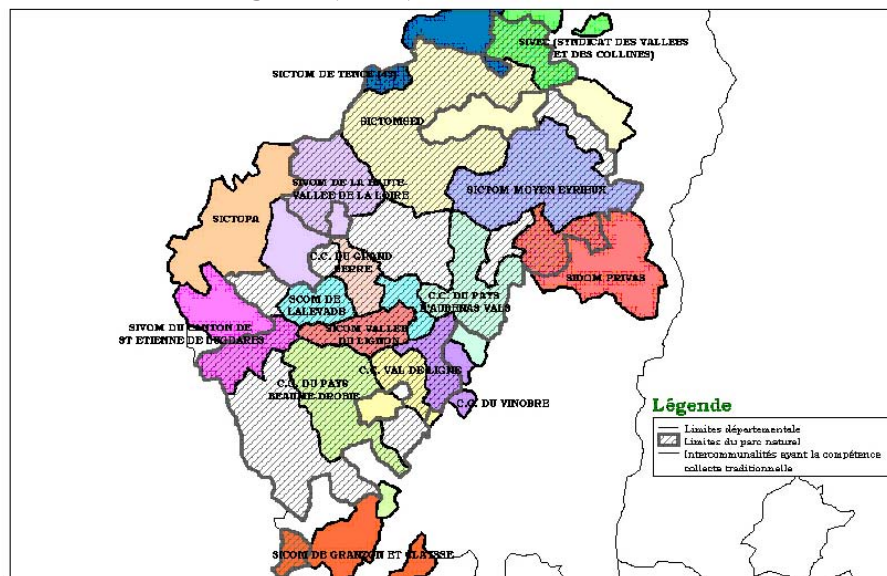
De nombreux EPCI compétents

Le Parc est un territoire majoritairement rural, caractérisé par une faible densité de population et un habitat dispersé en dehors des quelques bourgs et villes (notamment des 6 villes portes). La majorité des communes du périmètre d'étude ont délégué leurs compétences en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères à des structures intercommunales (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) : communautés de communes et syndicats intercommunaux (SIDOMSA, SICTOBA sud Ardèche, SICTOM Moyen Eyrieux, SICTOMSED...). Ainsi, 15 EPCI assurent la compétence «collecte» traditionnelle et 7 EPCI assurent la compétence «traitement» (voir figure 38). Le nombre d'équipements de collecte et de traitement des déchets reste néanmoins limité : 5 déchetteries et 2 quais de transfert.

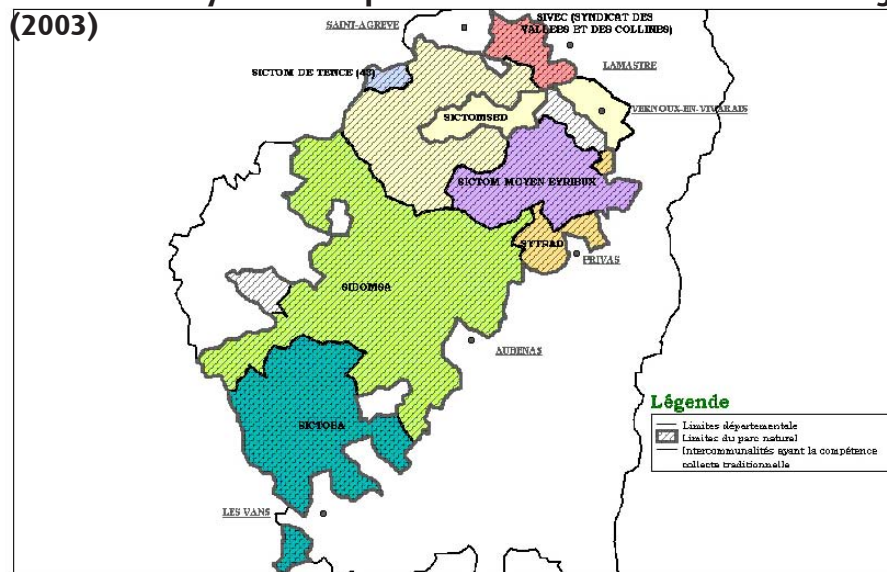
Une sensibilisation croissante des habitants

Les EPCI en charge de la gestion des déchets ménagers mènent des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des habitants, qui visent à réduire la production des déchets à la source et à favoriser le tri pour la collecte sélective et le recyclage des déchets. Ce tri sélectif est opérationnel sur une grande partie du territoire, avec des points d'apport volontaire et des déchetteries.

Figure 38 :
Collectivités ayant la compétence collecte des ordures ménagères (2003)



Collectivités ayant la compétence traitement des ordures ménagères (2003)



Source : Cabinet Isabelle LEDUC

II.4 Déchets

Des coûts de traitement des déchets élevés

Le coût moyen de collecte des ordures ménagères sur les communes du territoire (93 € par tonne soit environ 30 € par habitants), place ces communes dans la fourchette haute des coûts de collecte observés en France, en raison de la dispersion de l'habitat. Le coût moyen de traitement des déchets est de 67 € par tonne, le coût moyen de transfert de 21,4 € par tonne, avec une augmentation des coûts au cours des dernières années parfois importante sur certaines communes. L'importance de ces coûts est à relier aux distances parfois importantes de transport des déchets vers les centres techniques d'enfouissement. Ainsi, le coût global (collecte, transfert et traitement) des ordures ménagères est de 169 € par tonne, soit 54 € par habitants, plaçant là encore les communes du Parc dans la fourchette haute des coûts observés en France.

Des dépôts sauvages

On observe encore actuellement de nombreuses décharges communales et dépôts sauvages, qui libèrent dans le milieu quantité de détritiques et entraînent des problèmes de pollution et des nuisances paysagères. De nombreux déchets sont ainsi régulièrement emportés à la faveur d'épisodes orageux, notamment vers les rivières. L'inventaire départemental de ces dépôts, réalisé en 2001 à l'initiative du Conseil Général, constitue dans ce domaine une base d'action pour la résorption de ces points noirs environnementaux et paysagers.

Des filières peu structurées

Si la gestion des déchets ménagers est actuellement opérationnelle sur l'ensemble du territoire, certains déchets ne font pas à l'heure actuelle l'objet d'une gestion dans des filières structurées, ou insuffisamment structurées : c'est notamment le cas des biodéchets, des déchets du secteur du bâtiment, des huiles de restauration, des pneus... Ce défaut de structuration entraîne soit la collecte de déchets sans possibilité de valorisation (cas des biodéchets par exemple) augmentant les tonnages et le coût des traitements, soit l'abandon dans la nature des déchets (déchets du bâtiment par exemple).

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Augmentation des quantités de déchets produits par les ménages (tendance nationale)
- Un investissement significatif des collectivités sur la question des déchets, avec notamment de nombreux EPCI qui ont la compétence (collecte : 15, traitement : 7), et des campagnes de sensibilisation et d'information.

Mais...

- Des coûts élevés de collecte et de traitement, d'autant plus dans un contexte rural qui induit dispersion des villages et éloignement des équipements de traitement.
- Encore peu d'équipements : 5 déchetteries, 2 quais.
- Des dépôts sauvages et anciennes décharges communales.
- Des filières peu ou pas structurées : biodéchets, déchets du secteur du bâtiment, huiles de restauration, pneus...

Enjeux :

- **Organisation de filières de collecte, traitement et valorisation (locale) de certains déchets actuellement délaissés (biodéchets, déchets d'activité du bâtiment notamment).**
- **Un territoire exemplaire en matière de réduction des déchets à la source, parallèlement au traitement et à la valorisation des déchets (tri sélectif).**
- **Poursuite des actions de résorption des points noirs.**

III - Développement économique

III.1 Emplois et tissu économique

Une économie diversifiée, en mutation.

La population active traduit une structure de l'emploi assez caractéristique, avec une prépondérance des emplois agricoles et industriels, des petites entreprises artisanales ainsi que des services, notamment de santé.

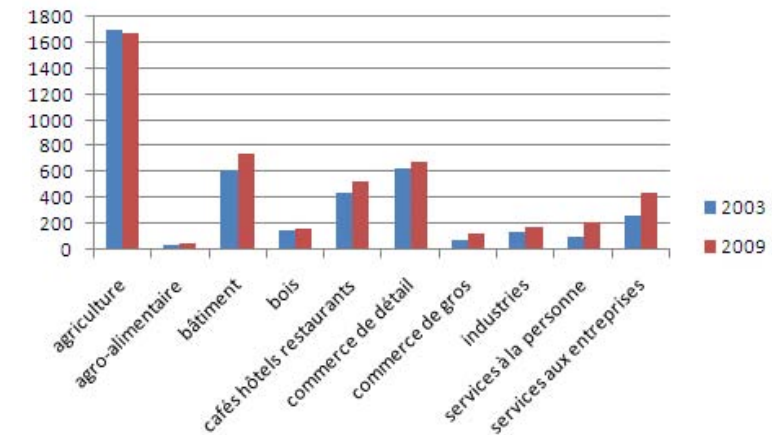
Parmi les actifs ayant un emploi, 81% sont des salariés (87% en Région Rhône-Alpes), ce qui traduit l'importance relative des professions non salariées dans le territoire (agriculteurs, artisans...).

Par comparaison avec les données régionales, les données du territoire font apparaître en effet un surdimensionnement des professions agricoles (4,9% contre 2% en Rhône-Alpes), des artisans/commerçants ou des chefs de PME-TPE (10,5% contre 7% en Rhône Alpes) et une sous-représentation des cadres et professions supérieures (9,4% contre 12% en Rhône-Alpes). Les proportions d'employés et d'ouvriers sont comparables à celles de la Région, ce qui illustre le caractère encore fortement industriel du territoire.

Le nombre total de salariés (hors agriculture) a diminué de 0,6% de 2003 à 2006. Ce que l'on peut considérer comme une stagnation apparente, cache en fait des réalités très diverses. Si certains secteurs ont vu une augmentation sensible des effectifs (comme le bâtiment ou les services aux entreprises notamment), d'autres en revanche ont connu une diminution parfois forte du nombre d'emplois. L'industrie est le pan de l'économie le plus touché, passant de 32,5% à 27,7% des emplois existants, avec une perte de 15,1% des effectifs.

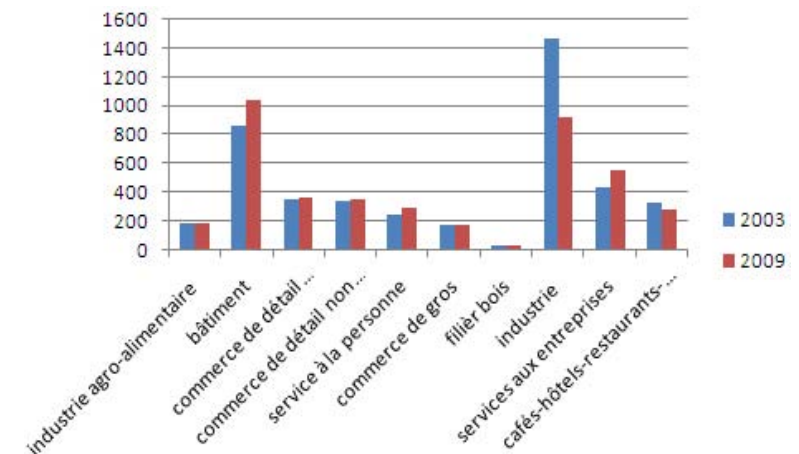
Concernant le nombre d'entreprises, tous les secteurs de l'économie sont représentés sur le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Cependant le caractère fortement rural du territoire induit une structure économique spécifique, présentant parfois des différences sensibles avec le reste du département de l'Ardèche : une **plus forte présence de l'agriculture et des activités de la filière bois**, mais moins d'activités de commerce de détail, de services à la personne et aux entreprises.

Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité

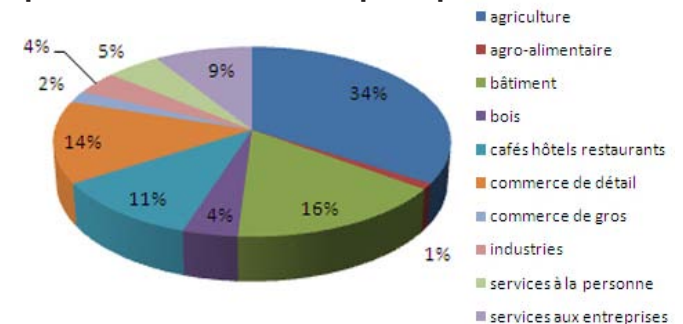


Source : Pôle Emploi - 31/12/2008

Evolution de l'emploi selon les secteurs d'activité



Répartition du nombre d'entreprises par secteurs d'activités



Sources : Atlas économique PNRMA 2009 - INSEE-Sirene

L'économie du territoire est en évolution, voire en mutation : les activités productives traditionnelles et spécialisées subissent les effets de la mondialisation et de la crise économique et financière récente, au même titre que d'autres territoires. En revanche, les autres activités marchandes, localisées pour vendre et pas seulement pour produire, ont plutôt tendance à bien se maintenir : ce sont les activités de proximité au service de la population locale. De plus, aux activités traditionnelles implantées depuis de nombreuses décennies, s'ajoutent des **secteurs en émergence, porteurs d'avenir et basés sur les ressources locales et la qualité de l'environnement** :

- Eco-construction, éco-réhabilitation
- Métiers d'art
- Agriculture et gestion des espaces
- Filière bois (bois construction et bois énergie)
- Agroalimentaire
- Services et commerces de proximité
- Métiers de la santé
- Télétravail
- Tourisme de terroir, éco-tourisme
- Economie sociale et solidaire

L'économie « résidentielle » ou « présente » est une composante de l'économie locale très importante : en effet, **entre 40 et 45% des revenus du territoire proviendraient d'une base résidentielle**, c'est-à-dire générés par la somme des revenus des retraités, des résidents actifs mais qui travaillent hors de la zone, et du tourisme (les autres revenus provenant pour 20 % du privé, 20 % du public et 15 à 20 % des différentes prestations sociales).

Globalement, l'économie dans les Monts d'Ardèche semble montrer une **capacité à s'adapter** et à résister, en misant sur ses productions, ressources, compétences et potentiels locaux, ainsi que sur l'apport des nouveaux résidents (y compris les retraités) et sur les touristes. Le nombre total d'établissements (en incluant l'agriculture qui pèse pour 40% du total) est en progression sensible de 2003 à 2006 avec un accroissement du nombre d'entreprises de 2,6%.

Les grandes tendances par secteur d'activité : artisanat, commerce et industrie.

Globalement le nombre d'établissements est en hausse sur le territoire, ce qui est un point extrêmement positif. L'évolution du nombre d'entreprises sur le territoire ne suit pas nécessairement celle du

département. Il apparaît en effet que pour certains secteurs d'activités (industrie, services à la personne...), le territoire des Monts d'Ardèche se démarque sensiblement.

Parmi les activités traditionnelles, **l'agriculture** connaît une très légère hausse de ses effectifs entre 2006 et 2009, malgré une baisse sensible de 2003 à 2006 (perte de 56 établissements). Elle demeure une part importante de l'économie des Monts d'Ardèche, en comptant 34% des entreprises du territoire en 2009. A l'image du département le poids de l'agriculture est en baisse. Ce secteur, qui représentait sur le territoire 40,57 % des entreprises en 2003, ne représente plus que 28,69% en 2009. Cependant, sur la période 2003-2009 le nombre d'exploitation a chuté dans des proportions moindres que dans le département (-1,82% contre -3,23%).

L'industrie est encore bien présente, bien qu'ayant perdu beaucoup d'emplois ces dernières années, avec des activités anciennes et spécialisées telles que le textile (moulinage, tissus techniques,...), l'industrie du verre, du bijou, et diverses industries mécaniques. Entre 2003 et 2009, le secteur industriel sur le territoire manifeste un réel dynamisme (+24.65% d'établissements), malgré les difficultés de certaines branches (Textile, Edition...). Certains secteurs restent stables ou progressent (travail des métaux, produits minéraux non métalliques, habillement cuir, fabrication de machines et d'équipements...).

L'activité du bâtiment et de la construction est une activité traditionnelle et spécifique du territoire, avec un tissu de nombreuses TPE (Très petites entreprises) artisanales possédant des savoir-faire dans la rénovation traditionnelle, l'utilisation de matériaux locaux. Cependant, certaines d'entre elles ont des difficultés de transmission et sont fragilisées dans le contexte actuel de chute du marché immobilier. Le marché de l'éco-construction et de l'éco-rénovation présente de grandes opportunités d'adaptation et de développement pour les entreprises. Sur la période 2003-2009, le secteur du BTP a augmenté de 19.74% son nombre d'établissements.

Le commerce de détail alimentaire ou non-alimentaire est bien représenté sur le territoire, rendant un réel service de proximité à la population permanente ou touristique, même si certaines communes restent dépourvues de commerces. Or ces commerces de proximité rendent bien souvent de réels services publics. Entre 2003 et 2009, on observe une évolution très positive du commerce de

III.1 Emplois et tissu économique

détail (+7.64% d'établissements) et de gros (+64.38% d'établissements).

Le secteur de l'agroalimentaire, avec de nombreuses petites entreprises artisanales, est bien implanté et valorise des productions locales variées (eaux minérales, viande et salaisonnerie, produits laitiers et fromagers, transformation de fruits, ...). Réel atout pour le territoire, il présente de fortes potentialités de développement, notamment grâce aux démarches qualité et à la structuration des filières. Entre 2003 et 2009, ce secteur reste relativement stable (6 établissements supplémentaires).

La filière bois n'est pas ancrée, ni réellement structurée. L'amont de la filière a perdu beaucoup d'entreprises (voir chapitre III.2.2 Filière bois). Elle offre pourtant des pistes de développement et de création d'activités intéressantes, notamment dans le bois-énergie et le bois-construction. Alors que de 2003 et 2006, le nombre d'établissements a reculé de 11.18%, de 2006 à 2009 il augmente de 25.19%, contrairement à la tendance départementale (-1.26%).

Le tourisme (voir chapitre III.2.3 Tourisme), activité phare en essor, bénéficie de l'image attractive du territoire et de la qualité de l'environnement. Il s'appuie sur des hébergements de qualité croissante (même si l'hôtellerie familiale a d'importantes difficultés à se maintenir et s'adapter), une offre de plus en plus diversifiée en sports, activités de pleine nature et découverte des patrimoines. Entre 2003 et 2006, le secteur de l'Hôtellerie-Restauration est dans une dynamique positive (+18.51% d'établissements). L'agri-tourisme, l'éco-tourisme et plus généralement les combinaisons d'activités agri-rurales offrent de fortes possibilités de développement.

De nombreux professionnels des **métiers d'art** sont également présents et offrent une grande diversité de métiers et de créations. On observe une installation continue de nouveaux actifs, qui vivent et travaillent à l'année sur le territoire, concourant aussi à son attractivité.

Les services à la personne sont en plein développement : de 2003 à 2009, le nombre d'établissements a quasiment doublé. Ils sont essentiels au maintien des populations, notamment des personnes âgées, et favorisent l'accueil de nouveaux habitants. Cependant, ils

sont encore insuffisants dans les secteurs de la santé ou de la petite enfance (voir chapitre IV.2).

Même si les **activités et acteurs culturels** relèvent plus rarement du secteur marchand et des entreprises dans le milieu rural, ils représentent dans les Monts d'Ardèche un poids important et sont un réel atout et facteur de développement et d'attractivité.

Enfin le **secteur de l'économie sociale et solidaire** est fortement présent sur le territoire et représente environ 15% des emplois (coopératives d'activités, associations dans le secteur social, services à la personne).

Les fragilités actuelles de l'économie du territoire

Nombre de facteurs fragilisent l'économie des Monts d'Ardèche, qu'ils soient caractéristiques aux territoires ruraux défavorisés, ou qu'ils soient plus spécifiques au territoire du Parc :

- **Le tissu des entreprises présente une fragilité globale**, y compris les grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois du secteur industriel, lesquelles sont d'ailleurs plus touchées par le contexte de crise économique mondiale actuelle, puisqu'elles sont présentes sur des marchés internationaux.

- **Les services aux entreprises demeurent insuffisants**, ce qui est fréquent en milieu rural. C'est pourquoi les TIC (Technologies de l'information et de la communication) et l'accueil de télétravailleurs représentent des moyens nouveaux pour pallier une partie de ces carences.

- **Les difficultés dans la transmission/reprise d'activités** : certaines entreprises artisanales ou commerciales ne s'étant pas ou peu adaptées aux évolutions du marché et aux demandes des consommateurs, sont moins attractives pour des repreneurs potentiels. Certaines ont aussi des difficultés pour recruter des personnels qualifiés.

- **Une répartition des activités inégale sur le territoire (voir figure 39)** : les bassins d'activité d'Aubenas, de Privas et du Cheylard

sont les zones de concentration de l'emploi et de regroupement des actifs. Ces bassins dessinent des espaces assez bien individualisés, liés à la topographie et aux logiques de circulation, notamment en ce qui concerne le Cheylard (deuxième pôle industriel d'Ardèche) et le bassin d'Aubenas (pôle commercial et touristique). Mais le territoire compte également deux zones de très faible niveau d'activité : les Boutières et la Haute-Cévenne, où le taux de population active est le plus faible de l'ensemble du département. L'attractivité économique de ces zones est très faible, liée à un déficit de commerces et d'artisanat de proximité, à un manque de services essentiels à la population, d'équipements publics (santé, éducation, culture...), d'infrastructures de transports ou de TIC.

- **Une répartition des activités inégale dans le temps** : le rythme très saisonnier de la vie économique sur certaines parties du territoire fragilise la dynamique de la vie locale et rend ces secteurs peu attractifs pour de nouveaux actifs.

- **Un nombre insuffisant de porteurs de projets et de créateurs ou repreneurs d'activité** peut aussi freiner ou compromettre la capacité du territoire à renouveler ses actifs et ses activités, à s'adapter aux besoins de la population et aux mutations en cours.

- Les **fragilités liées aux évolutions démographiques** : malgré une tendance à un accroissement global de la population, certaines zones ou communes voient une diminution et un vieillissement de leur population. L'exode des jeunes est encore une réalité (catégorie des 20-35 ans peu représentée), et la tendance d'installation de nouveaux arrivants actifs semble ralentir sur les six dernières années.

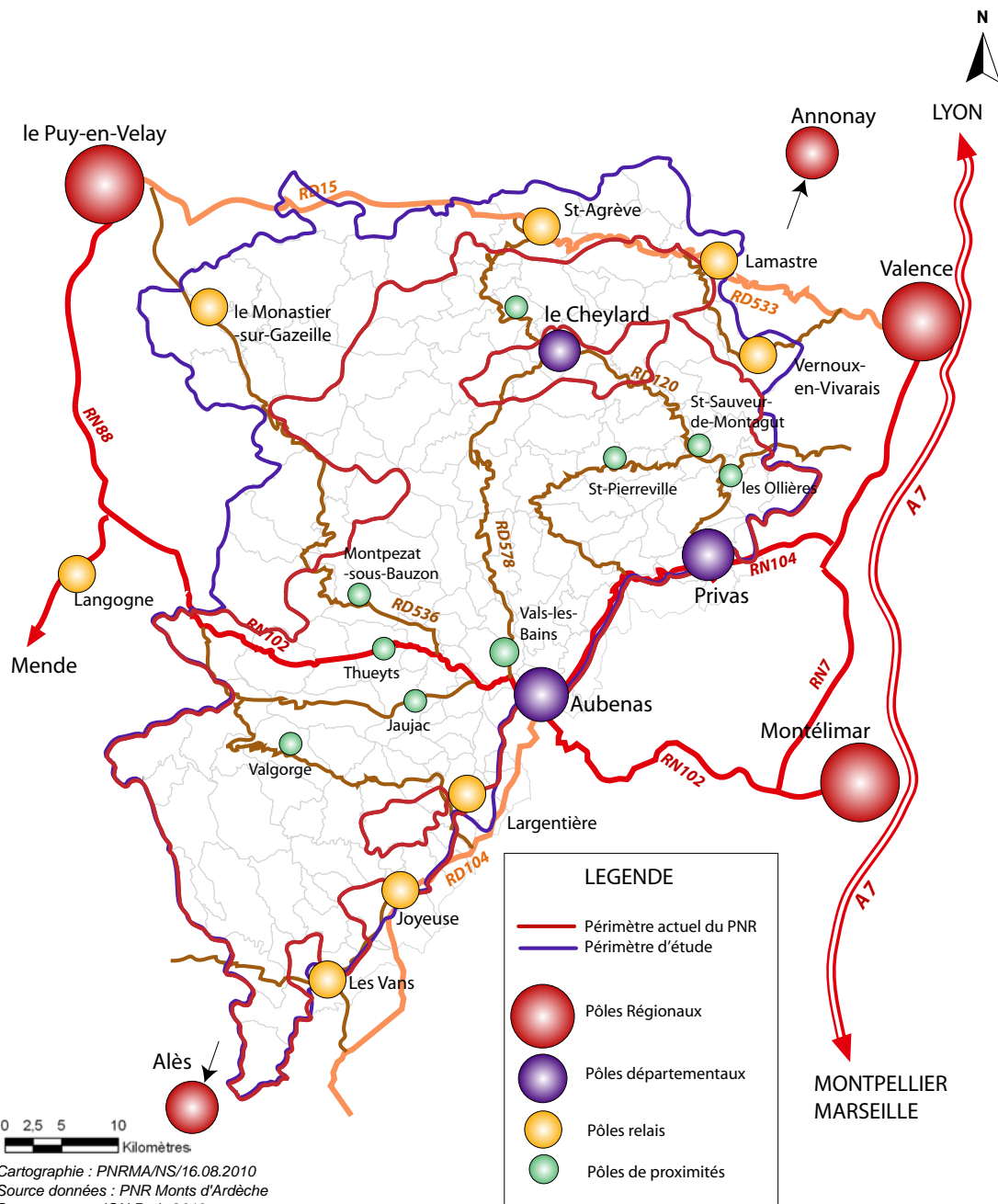
- Des fragilités liées au **déficit de logement et en particulier d'offre locative** à l'année pour des jeunes ou des familles. Ce déficit freine également les possibilités d'installation de nouveaux actifs.

- Des **fragilités liées au profil socio-économique de la population**, avec notamment une faible proportion de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu (généralement moins de 40%).

- **Le déficit de stratégie de développement économique et de planification à échelle territoriale** : malgré des potentiels, l'offre de foncier d'activité reste actuellement peu lisible et peu

Figure 39 :

Distribution des principaux pôles d'activités et de services sur le territoire



Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010
 Source données : PNR Monts d'Ardèche
 Sources carto : IGN Paris 2010

III.1 Emplois et tissu économique

coordonnée ; **l'offre de locaux d'activités reste insuffisante** et de moindre qualité ; il est à noter également la superposition de stratégies territoriales, sans réelle concertation, qui peut impliquer d'éparpillement des moyens.

- Une relative complexité des dispositifs d'accompagnement et un manque de lisibilité pour des porteurs de projet, malgré la présence de nombreux acteurs, souvent organisés en réseau.

Contextes local et régional : politiques de développement économique, acteurs et outils

- Quatre Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CD-DRA) couvrent le territoire d'étude. Ils sont définis dans une logique de bassin de vie : Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC), Pays Ardèche Méridionale (doté récemment d'un schéma de développement économique), CDDRA Ardèche verte et Pays du Velay.

- Les communautés de communes se structurent, et certaines d'entre elles élaborent depuis peu une stratégie de développement économique : Beaume-Drobie, Aubenas-Vals, Eyrieux-aux-Serres, Rhône-Vallée, Pays du Cheylard.

- De nombreux acteurs fonctionnent en réseau pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, ce qui représente une réelle richesse et un atout pour le territoire :

- Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture.

- Pôle emploi, Maison de l'emploi, CDT, ...

- Ardèche Développement (Conseil Général) et le réseau des structures Point d'Accueil des Créateurs d'Entreprises (PACE).

- Trois sites de proximité (sur 6 en Rhône-Alpes) : Boutières, Cedre, Amesud, qui agissent pour la création d'activités et d'emplois en milieu rural.

- Les structures de financement et de suivi des créateurs ou repreneurs : Plateforme d'initiative, ADIE, ...

- Des coopératives d'activités et d'emplois : Pollen Scop, Natura Scop...

- Un territoire d'accueil : le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche mène une véritable politique de l'accueil développées avec les programmes Leader + et Leader.

- Des procédures d'aides aux commerçants et artisans : Opérations Urbaine ou Rurale Collectives.

- Une grande partie des communes du territoire inscrites en Zone de Revitalisation Rurale.

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Une économie encore diversifiée, un tissu dense de petites entreprises, commerces et services de proximité.
- Des potentiels d'activité :
 - Eco-construction, éco-réhabilitation
 - Métiers d'art
 - Agriculture et gestion des espaces
 - Filière bois (bois construction et bois énergie)
 - Agroalimentaire
 - Services et commerces de proximité
 - Métiers de la santé
 - Télétravail
 - Tourisme de terroir, éco-tourisme
 - Economie sociale et solidaire
- Un développement du tissu économique entre 2003 et 2006 (+2.6 % du nombre d'établissements), notamment axé sur les services à la personne.
- Une place de l'économie « résidentielle » de plus en plus importante.

Mais ...

- Un secteur industriel encore pourvoyeur d'emplois mais fragile et dépendant des marchés extérieurs et de la conjoncture internationale.
- Une répartition des activités inégale sur le territoire et une attractivité insuffisante de certaines zones:
 - 3 bassins d'activité bien individualisés : Aubenas (pôle commercial et touristique), le Cheylard (2^{ème} pôle industriel de l'Ardèche) et Privas
 - 2 zones de très faible niveau d'activité : les Boutières et la Haute-Cévenne
- Des difficultés dans la transmission/reprise d'activités
- Un renouvellement du tissu économique encore insuffisant et un nombre insuffisant de porteurs de projets et de créateurs ou

reprenneurs d'activité

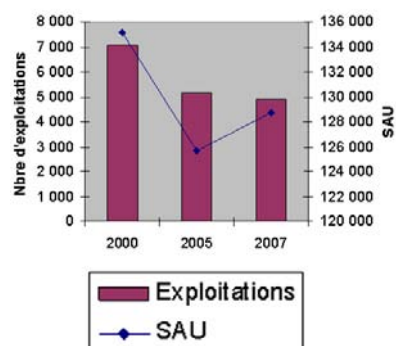
- Des superpositions de stratégies territoriales sans réelle concertation, qui peuvent impliquer l'éparpillement des moyens.

Enjeux :

- **Le maintien sur le territoire des deux composantes de l'Economie** : l'activité productive d'une part (industrie, agriculture, artisanat de production, construction), les services et commerces de proximité d'autre part, essentiels pour la population résidente, les séjournants et les nouvelles populations (actifs et retraités).
- **Le maintien et la création d'activités et d'emplois**, fondés sur :
 - la mise en valeur des richesses locales et des savoir-faire,
 - la qualité des produits et services,
 - les pratiques et valeurs du développement durable, c'est-à-dire le respect des patrimoines naturels et culturels des Monts d'Ardèche, le respect de l'Homme.
- **Le développement de nouvelles formes d'entrepreneuriat**, privilégiant la coopération et le lien social, ainsi que le partenariat public-privé (Economie Sociale et Solidaire).
- **La définition d'une politique d'accueil et de maintien des actifs et des activités, d'incitation à l'installation et au renouvellement du tissu économique (poursuite et renforcement de la politique actuelle).**

III.2 Filières économiques spécifiques

Evolution des structures ardéchoises 2000 à 2007



L'exploitation agricole est une unité économique à gestion unique, qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole, 20 ares de cultures spécialisées, ou encore une production agricole dépassant certains seuils (une vache, dix ruches, etc.). L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux conditions supplémentaires. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 hectares de blé. La quantité de travail qui lui est apportée est au moins égale à 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit celle d'une personne travaillant à trois quarts de temps pendant une année (**Définition AGRESTE**).

RGA : Recensement Général Agricole

III.2.1 Agriculture

L'agriculteur, maillon fragilisé mais incontournable dans la vie locale

En 2006, le périmètre d'étude compte 2076 agriculteurs exploitants, 1490 hommes et 586 femmes, qui travaillent sur des espaces représentant un cinquième du territoire. Ces chiffres traduisent la place de l'agriculture dans le paysage à la fois humain, culturel et économique des Monts d'Ardèche.

Le monde agricole a cependant été fortement affaibli sur les trente dernières années, la baisse du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles étant considérable : on compte aujourd'hui **3 250 exploitations de moins qu'en 1979, soit une baisse de 57,4 %**. **La Surface Agricole Utile (SAU) a diminué de 14 850 hectares, soit une baisse de 23,2%**. Au cours de la dernière période intercensitaire, la baisse se poursuit : 1 280 exploitations ont disparu, avec 3 150 hectares de SAU en moins. Toutefois, les données « Agreste » départementales de 2007 semblent indiquer une stabilisation de la chute du nombre d'exploitations, ainsi qu'une légère hausse de la SAU au niveau départemental.

De plus, la population agricole du Parc est assez âgée : **près de 50% des exploitants ont plus de 55 ans** et seulement 17% ont moins de 40 ans (contre 25% à l'échelle régionale). **La question de la reprise/transmission des exploitations agricoles** est un enjeu particulièrement fort sur le territoire d'étude.

La pluri-activité est également une caractéristique et une condition de maintien de l'activité agricole sur les Monts d'Ardèche. Près de 65% des exploitations sur le territoire d'étude sont définies comme «non professionnelles» (selon le Recensement général agricole de 2000).

Par ailleurs, la proportion de main d'œuvre familiale est plus importante que sur le reste du département ou de la région. Ceci s'explique notamment par le fait qu'il existe sur le département de nombreuses exploitations viticoles et arboricoles employant une

main d'œuvre salariée conséquente. Or ce type d'exploitation se retrouve assez peu sur le territoire des Monts d'Ardèche.

Les difficultés de constitution d'un foncier agricole fonctionnel expliquent également les difficultés générales rencontrées sur ce territoire. En effet, les exploitations du Parc disposent d'un foncier extrêmement morcelé, regroupant des parcelles de moins d'un hectare. De plus, les blocages fonciers liés aux résidences secondaires et aux héritiers attachés à des terres dont ils n'ont aucun usage sont fréquents.

Il est néanmoins à noter que, sur la partie méridionale du territoire, des dynamiques d'installation plus importantes que sur l'ensemble du territoire sont observées. Malgré un relief marqué et une SAU limitée (inférieure à 25ha), le nombre assez important d'exploitations rend compte de l'existence de nombreuses petites structures agricoles. Elles sont généralement tournées vers des activités à forte valeur ajoutée (transformation, accueil, ...). Ces initiatives sont souvent le fait d'élus communaux soucieux de développer l'activité agricole sur leur commune, ou des collectivités (à travers des Comités Locaux à l'Installation). Ceci explique en partie le ralentissement de l'hémorragie agricole.

Enfin, sans être anecdotique, les **problèmes causés par les sangliers** (dégâts aux cultures et aux prairies) et les chiens divagants (dégâts aux troupeaux) sont également des freins pour une installation réussie.

L'agriculteur est garant de l'activité économique du territoire ; le rôle social de celui qui « partout est au bout du chemin » est également indiscutable. La mobilisation du territoire pour accompagner les démarches de création d'activités agricoles demeure un enjeu fort. Depuis quelques années, un suivi des exploitations en fin d'activité, ainsi qu'une politique d'accueil de nouveaux actifs agricoles, sont mis en place pour pallier la déliquescence ressentie de l'agriculture sur le territoire. Des comités à l'installation sont également réunis pour motiver les cédants à transmettre leurs exploitations, à inciter les propriétaires à louer leurs terres, et à insuffler aux jeunes l'envie de s'installer sur le territoire. L'appui des communes ou communautés de communes reste néanmoins une condition sine qua non de réussite.

Les productions fruitières et légumières

Miroirs d'une tendance nationale, les chiffres des productions fruitières et maraîchères en Ardèche et par corrélation sur le territoire d'étude, sont à la baisse tant en nombre d'exploitations qu'en surfaces. La baisse du nombre d'exploitants, la non pérennité de leur système d'exploitation et/ou le changement d'usage des terres agricoles, expliquent en partie ces tendances.

Cependant, on note des dynamiques inverses (à la hausse), pour des productions sous signes officiels de qualité ou sous marque de valorisation commerciale ou territoriale (par exemple, GIE des Echamps de l'Eyrieux).

Maraîchage, arboriculture, cultures des petits fruits ou des plantes aromatiques à parfum et médicinales sont souvent des ateliers complémentaires au sein de systèmes d'exploitations diversifiés.

Sur le territoire du Parc, une des principales productions végétales est bien évidemment la castanéiculture. Environ 5000 ha de châtaigneraies sont récoltés chaque année, ce qui contribue à compléter le revenu de près de 500 exploitations pour un montant estimé à 6 millions d'euros (source : DDAF Ardèche).

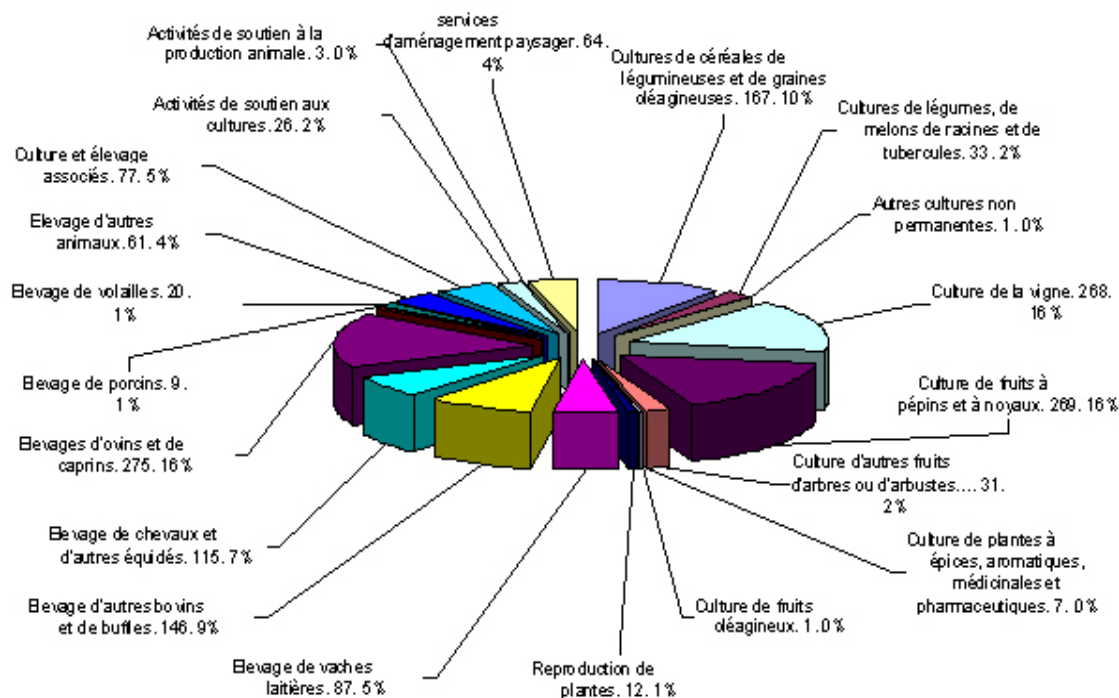
Bien plus qu'une simple diversification, l'exploitation de la châtaigneraie est, pour le territoire du Parc, une richesse économique, culturelle, sociale et environnementale, qui a depuis 2001 été valorisée par de nombreux partenaires : Comité interprofessionnel, syndicat des producteurs, Chambre d'agriculture, Parc naturel, et autres acteurs publics et privés...

Ainsi, des dynamiques locales voient le jour et montrent que les productions valorisées par des critères qualitatifs permettent de maintenir une production viable grâce à des débouchés commerciaux bien souvent de proximité.

Les productions animales

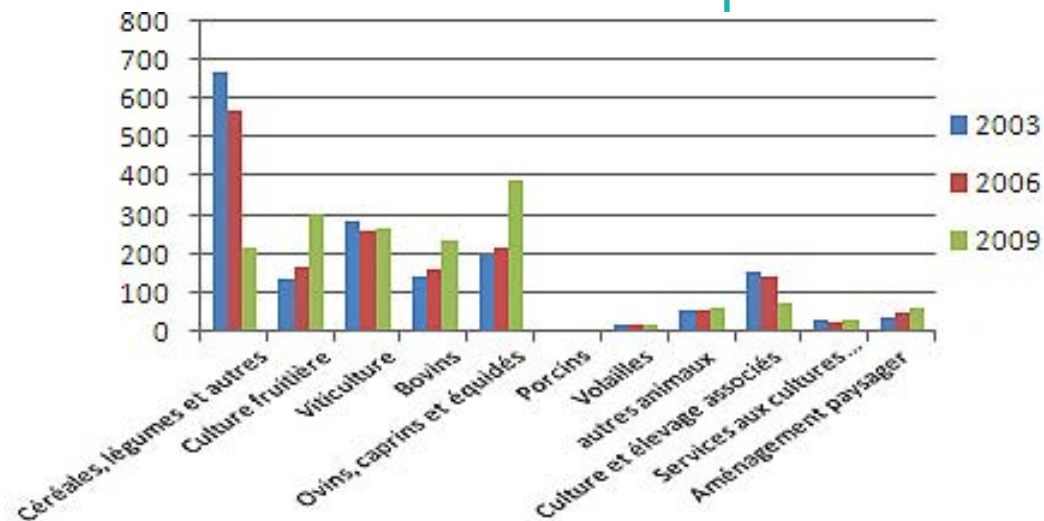
L'élevage ovin est presque exclusivement allaitant, tandis que l'élevage caprin est laitier (au nord) ou laitier fromager (au sud). En terme d'effectif, on compte 45 000 brebis-mères dans les Monts d'Ardèche, surtout concentrées dans la partie nord du Parc, et 7500 chèvres également plus présentes dans la partie nord.

Répartition des exploitations par secteurs d'activités



Sources : Atlas économique PNRMA 2009 - INSEE-Sirene

Evolution du nombre d'exploitations de 2003 à 2009



Sources : Atlas économique PNRMA 2009 - INSEE-Sirene

III.2 Filières économiques spécifiques

L'élevage ovin fournit les coopératives du sud est de la France en agneaux de bergerie lourds ou légers (60 % des agneaux produits). Le reste de la production part en vente directe sous divers modes de commercialisation.

Tous les effectifs sont en forte baisse sur les 25 dernières années, avec cependant une stabilisation de l'effectif ovin sur la dernière période. Malgré une tendance à l'augmentation des effectifs unitaires, les exploitations restent de petite taille en moyenne, avec moins de 70 brebis ou 20 chèvres. Les exploitations ovines sont le fait de difficultés économiques constantes.

L'élevage bovin a basculé de la production laitière à la production de viande, qui représente aujourd'hui 65 % des effectifs avec environ 3500 vaches. **Les vaches allaitantes sont donc en forte augmentation au sein d'un cheptel bovin en diminution régulière.** L'élevage bovin est concentré au nord du Parc ainsi que sur le plateau ardéchois.

Les Boutières et le Mézenc sont incontestablement les secteurs majeurs des activités d'élevage. Ces activités sont en revanche beaucoup plus diffuses dans le reste du territoire, ce qui représente sans doute un facteur de fragilité pour l'avenir des filières dans les zones concernées. Les difficultés rencontrées ces dernières années dans le cadre des collectes laitières sont symptomatiques de cette tendance.

Enfin, **l'apiculture** est bien représentée sur le territoire grâce à une mosaïque de milieux, dont la châtaigneraie. Cependant, comme au niveau national, **la densité d'abeilles diminue de manière très inquiétante**, mettant en péril la production apicole mais également nombre de productions fruitières. La chute des effectifs en essaims d'une année sur l'autre représente souvent 50% et les causes multiples de ces pertes sont difficiles à identifier.

Les outils de transformation

La **diminution des potentiels de production** fragilise énormément les entreprises aval et, de fait, ce sont **les collectes laitières, les structures d'abattage et de transformation qui peuvent se trou-**

ver en sursis à moyen terme.

Aussi, le maintien du tissu d'entreprises agro-alimentaires de petite taille semble lié sur le territoire des Monts d'Ardèche à la **coexistence de différents systèmes** permettant des volumes de production significatifs, une image de qualité et le maintien de savoir-faire.

La transformation fermière, pour laquelle le nombre d'exploitants concernés a augmenté ces dernières années, permet à un certain nombre d'agriculteurs de mieux valoriser leurs productions grâce à des circuits de vente de proximité ou sans intermédiaire.

Les sous-produits animaux sont assez peu valorisés, malgré des initiatives locales fortes, mais dont la portée ne permet pas d'impacter l'ensemble du territoire (la SCOP Ardelaine, par exemple).

Les dynamiques de valorisation

L'ensemble des filières sur le territoire du Parc s'active à valoriser au mieux leur production respective. Dans une logique d'innovation et d'attachement territorial, une meilleure valorisation, gage de débouchés plus rémunérateurs, a ainsi permis à certaines filières d'être plus dynamiques.

Depuis 2001, deux **Appellation d'Origine Contrôlée** ont vu le jour sur le territoire, l'AOC Châtaignes d'Ardèche et l'AOC Fin Gras du Mézenc. Elles s'ajoutent à l'AOC Picodon reconnue en 1986. Ces démarches de valorisation d'un terroir viennent conforter des filières en difficulté. D'autres filières bénéficient de dynamiques de valorisation (les myrtilles sauvages, les vins de Pays dont le Chatus...etc). L'AOC «Fin Gras du Mézenc» permet aux producteurs de vendre le kilogramme de carcasse à un euro de plus par rapport aux animaux non labellisés.

Depuis 2005, **la marque «Produit du Parc»** a été développée sur différents produits : miels, produits transformés à base de châtaignes, Chatus, et à venir myrtilles sauvages. Cette marque permet de fédérer des producteurs autour des valeurs du Parc et de développer de nouveaux outils de communication pour mieux valoriser leurs produits, dans une logique de mise en réseaux.

Par ailleurs, l'importance de l'**agriculture biologique** en Ardèche place le département **en 2ème position en Rhône-Alpes**, après la Drôme. Alors qu'en fin 2007 le mode de production biologique représentait 2 % de la S.A.U. française, ce taux s'élevait à 3,4 % en Rhône-Alpes et à **13 % des surfaces en Ardèche** (320 fermes).

Si de nombreuses dynamiques existent pour mieux valoriser les produits (par la communication, par la transformation fermière, ou encore la diminution du nombre d'intermédiaires), il reste néanmoins important de se saisir d'**un potentiel de consommation local susceptible de créer des débouchés pour des productions en devenir** : le consommateur sur les marchés de producteurs, dans les petites, moyennes et grandes surfaces, les restaurateurs ou transformateurs locaux, les adhérents des cuisines collectives constituent un potentiel de valorisation des productions à saisir.

D'autre part, il est à noter que beaucoup de filières qui ont reçu un appui promotionnel, se trouvent aujourd'hui en **déficit de production** face à une demande de plus en plus importante. Un des enjeux futurs sera donc de produire plus et mieux.

Territoire et multifonctionnalité de l'agriculture

Les tendances de l'agriculture locale tiennent en grande partie aux conditions d'exploitations difficiles rencontrées dans les Monts d'Ardèche. Cependant, que ce soit au niveau local ou national, l'agriculture est assez dépendante des politiques agricoles européennes.

Les aides à la production sont assez peu présentes dans la comptabilité des exploitations sur les Monts d'Ardèche. Seules les aides compensatrices du deuxième pilier contribuent de manière marginale et complémentaire aux revenus agricoles.

L'incertitude que réserve la perspective de l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) après 2013 rend difficile tout scénario d'évolution de l'agriculture sur le territoire. Il paraît cependant important de souligner que les systèmes agricoles existants, que l'on peut qualifier pour une majorité de patrimoniaux, apportent une **plus-value sociale et économique** considérable et les aménités qui en résultent sont garantes des **richesses paysagères et écologiques du territoire**.

Enfin la force du territoire repose non pas pas sur «une agriculture», mais bien **«des agricultures», complémentaires dans leur diversité, originales par leurs spécificités.**

III.2 Filières économiques spécifiques

A retenir :

Principaux éléments de constat :

Les structure agricoles :

- Une stabilisation ces dernières années de la baisse du nombre d'exploitations, dans un contexte de baisse continue depuis le début du XX^{ième} siècle.
- Une diversification marquée des systèmes d'exploitation.

Mais ...

- Des dynamiques d'installation très localisées et difficiles.

Les productions et filières :

- Des productions en baisse (surfaces et nombre d'exploitations), mais un certain dynamisme des filières de qualité (AOC, Bio...)
- Existence des filières « pivots » : châtaignes, élevage ovin...

Mais...

- Diminution des potentiels de production.

La valorisation :

- Une « territorialisation des productions » qui porte ses fruits : valorisation par les AOC, transformation fermière et valorisation locale des produits. Des marchés sectoriels toujours structurants.

Mais...

- Des soucis d'approvisionnement.

Enjeux :

- Une vocation agricole affirmée des Monts d'Ardèche.

- La pérennité et l'évolution des entreprises agricoles du territoire :

- par une meilleure prise en compte de la pluriactivité et des systèmes diversifiés.(tourisme, services, forêt) ;
- en recherchant davantage l'autonomie en matière d'intrants, de fourrage ;
- par une implication forte des élus.

- Le développement des filières de qualité, pour des productions « territorialisantes » :

- une valorisation locale des productions du territoire,
- le territoire et ses richesses comme vecteur d'une plus value pour la valorisation des produits.

III.2.2 Filière bois

Une forêt sous exploitée, des qualités variées

Selon l'estimation du Serfob (enquête de branche 2006), le territoire des Monts d'Ardèche « produit » :

- 30 250 m³ en exploitation forestière, soit 16 % du volume départemental exploité (rappel : la forêt des Monts d'Ardèche représente 40 % de la surface forestière départementale),
- 10 550 m³ de bois sciés, soit 13 % du volume départemental de sciage et 33 % des volumes récoltés.

Si l'on considère que 300 000 m³ sont mobilisables (voir ci-contre), ce sont 10 % de l'accroissement annuel « mobilisable » qui est récolté, ce qui est très faible.

Il est important de souligner la grande hétérogénéité de la récolte sur le territoire. Les principaux constats sont les suivants :

- **Un taux important de récolte en forêts domaniales** : d'après les rapports d'activité de l'ONF sur la période 2004/2008, le volume total récolté peut être estimé (ratio de la surface) entre 15 000 et 19 000 m³ selon les années en forêts domaniales, et 4000 à 5000 m³ en forêts communales, avec une augmentation des volumes récoltés sur les dernières années. Ce serait donc **¾ des volumes totaux récoltés qui proviennent des forêts relevant du régime forestier**, avec une grande majorité des forêts domaniales et **80 % de résineux**.

- **Une « spécialisation » des secteurs en forêt privée**, avec des zones exploitées de manière intensive (par exemple : coupes à blanc mécanisées sur les zones à pins maritimes de piémont, coupe de bois de chauffage dans taillis de chênes en dessus de Privas, coupe de bois de chauffage dans taillis de hêtres sur le secteur de l'Areilladou...), et des secteurs totalement délaissés, malgré les investissements passés (cas des Groupements forestiers notamment).

- **Une grande hétérogénéité des récoltes**, avec sans doute une sous-évaluation de la qualité de certains produits qui, après tri, pourraient davantage être valorisés. Dans tous les cas, la recherche de la meilleure qualité possible en fonction de la station paraît être un objectif à réaffirmer auprès des propriétaires et en conformité avec les objectifs de certification des forêts.

- Une **évolution dans les pratiques** pour une part non négligeable de forêts privées, gérées par quelques experts forestiers, avec souvent la mise en place de modes de gestions et travaux innovants, s'inspirant du modèle «Prosylva» et utilisant une combinaison du savoir-faire des entreprises du territoire, de moyens mécanisés et de tri des bois.

Il paraît alors important de rappeler certaines caractéristiques expliquant **les difficultés d'exploitation** :

- **Un morcellement fort du foncier**, qui nécessite un important travail d'animation préalable. En effet, les techniques classiques, et encore plus fortement lorsqu'elles sont mécanisées, nécessitent des volumes et surfaces importants pour être rentables ; les travaux doivent donc s'appréhender à l'échelle de plusieurs propriétés.

- **Un manque de gestion et donc de produits de qualité**, qui dans des conditions d'exploitation difficile (pente), rend déficitaire de nombreuses coupes d'amélioration ;

- **Le déficit en matière de desserte forestière** : les réseaux de desserte complets sont toujours difficiles à constituer, à entretenir et à surveiller, notamment pour les techniques classiques avec «tracteur/grumier ». Des techniques alternatives existent mettant en oeuvre le «câble» ou la «traction animale» pour les petits volumes.

- **L'inadaptation du réseau routier** (voiries communale et départementale) **aux engins de transport des bois**. Outre la résorption de points noirs connus et recensés (cas de Barnas par exemple), nombreux sont les secteurs qui ne pourront pas être améliorés. Aussi la recherche de solutions alternatives (petits porteurs) ou la mise en place de conventions spécifiques peuvent être poursuivies.

Les entreprises de la filière : des situations contrastées

La filière bois comprend trois grands secteurs : l'exploitation forestière et la sylviculture, la première transformation du bois (imprégnation du bois, sciage et rabotage), la seconde transformation (fabrication de charpentes, de meubles, d'emballages bois, etc.).

Estimations :

Sur le territoire d'étude, **le volume sur pied peut être estimé à 10 millions de m³** (ratio appliqué aux données départementales) avec un accroissement annuel courant de 500 000 m³/an (1.3 millions de m³/an pour le département).

On peut estimer à 300 000 m³/an la production potentielle exploitable sur le territoire.

Cette estimation prend en compte les données suivantes :

- dans les forêts « constituées » (hors friches et pré-bois), le volume sur pied moyen est de 250 m³/ha avec une production brute annuelle de 6 m³/ha/an ;
- 50 000 ha sont exploitables ou potentiellement exploitables, soit la moitié des forêts constituées.

- **ONF** : Office national des forêts.

- **SERFOB** : Service Régional de la Forêt et du Bois, qui a la responsabilité, dans chaque Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (actuelle DDT), de la mise en oeuvre des orientations de la politique forestière définies à l'échelon central.

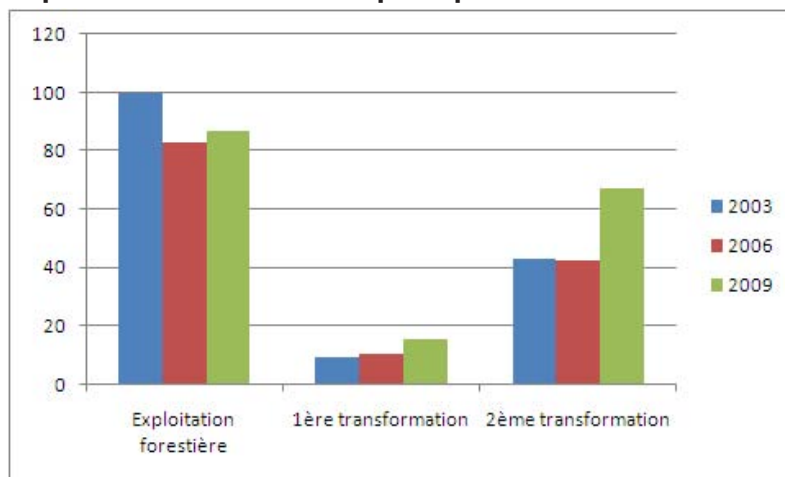
III.2 Filières économiques spécifiques

Selon le SERFOB, Rhône-Alpes constitue la 4^{ème} région en volume de bois ronds récoltés et deuxième en bois sciés en France. La récolte équivaut à la moitié de l'accroissement. La commercialisation des bois certifiés reste faible.

En revanche, l'Ardèche, malgré son taux de boisement, récolte peu de bois, avec une plus grande proportion de bois de moins bonne qualité :

- 4^{ème} département en proportion de bois d'industrie (37 000 à 99 % résineux),
- 4^{ème} département en proportion de bois énergie (17 000 m³, hors auto-consommation),
- 7^{ème} département de Rhône-Alpes en volume total récolté (184000 m³),
- 7^{ème} département en proportion de bois d'œuvre (135 000 m³, à 99% résineux).

Répartition du nombre d'entreprises par secteurs :



Sources : Atlas économique PNRMA 2009 - INSEE-Sirene

La filière a connu de **nombreuses difficultés depuis plusieurs années**, qui se sont traduites par une diminution sensible du nombre d'entreprises au début des années 2000, aussi bien sur le territoire d'étude que sur l'ensemble du département :

- les **entreprises d'exploitation sont en grandes difficultés** (précarité financière et humaine) avec une faiblesse des effectifs (la période 2006-2009 est marquée par une chute spectaculaire de 42.22% du nombre de salariés, notamment dans la deuxième transformation);
- les **scieries restent assez modestes** et de dimension familiale, permettant une bonne flexibilité (sciage à façon par exemple), mais impliquant aussi une **précarité en terme de capacité d'investissements et d'évolution** ;
- les entreprises de la seconde transformation sont relativement dynamiques, mais ne présentent pas de réel lien avec l'amont de la filière : **le bois local est transformé et valorisé ailleurs et le bois transformé localement provient d'autres territoires.**

Concernant la **répartition géographique des entreprises**, l'Observatoire économique de 2009 révèle que :

- les entreprises de l'exploitation sont bien présentes sur le territoire, avec des concentrations sur la zone de piémont, de la montagne et des Sucs ;
- les entreprises de la première transformation sont surtout implantées en limite du territoire (zone de piémont) ;
- les entreprises de seconde transformation sont surtout situées en périphérie externe du territoire ;
- la partie nord du département (hors territoire), est la plus dynamique, avec de vastes massifs privés en production et un tissu d'entreprises assez dense.

Peu de valorisation locale

Les bois d'œuvre sont pour la plupart valorisés à proximité. En revanche, les bois de moins bonne qualité, qui représentent un volume sur pied conséquent, ne sont pas valorisés sur place :

- le « bois d'industrie » connaît comme unique débouché la papeterie de Tarascon, avec une demande croissante en bois certifié ;
- on note l'absence de débouché « palette » sur la partie sud du département (pin maritime) et un renforcement sur la partie nord du territoire (scierie Cros) ;
- le « bois énergie » connaît plusieurs débouchés, avec 5 à 7 filières d'approvisionnement en place sur le territoire ou à proximité immédiate. Mais pour l'heure, les volumes produits (3 800 tonnes) et consommés (4 000 tonnes de plaquettes et granulés) restent modestes. D'importants moyens humains et financiers sont déployés pour accompagner le développement de la production « bois énergie » et le développement du parc de « chaufferies ».

Quelles que soient les filières, la tendance est à la qualification (normes, traçabilité, certification...). Mais début 2009, seulement 7 entreprises ardéchoises étaient certifiées (PEFC) dont une seule sur le territoire du Parc (entreprise d'exploitation/sciage à Pont de La-beaume).

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Des forêts importantes et variées qui constituent une ressource potentiellement importante.
- Beaucoup d'entreprises (notamment en seconde transformation).

Mais ...

- Des contraintes d'exploitation (morcellement foncier, enclavement, topographie difficile) et un manque d'entretien (fermeture, accroissement des surfaces et des volumes).
- Un secteur économique atomisé et peu structuré :
 - une dégradation du tissu des exploitants forestiers, avec une pénurie de main d'œuvre locale ;
 - un manque d'activités structurantes capables d'utiliser des volumes de bois conséquents ;
 - un tissu de scieries aujourd'hui fragile et peu dynamique.
- Une faible exploitation de la ressource, un manque de gestion et une faible qualité des bois. Le bois sur pied est majoritairement de qualité moyenne (palette, industrie). La moitié du bois exploité est du bois de sciage résineux, provenant en majorité des forêts publiques.
- Une faible valorisation locale.

Enjeux :

- **La pérennité et le maintien des entreprises d'exploitation.**
- Le développement et l'évolution des entreprises sur **des filières de qualité et des productions «territorialisantes»** (investissement, animation collective...).
- Des modes de gestion garantissant **une qualité optimale des produits.**
- **La prise en compte des contraintes structurelles** à l'exploitation (topographie difficile, enclavement des parcelles, morcellement foncier).
- **Une valorisation locale du bois.**

III.2.3 Tourisme

Des atouts patrimoniaux incontestables

Au regard de la diversité des paysages et au caractère exceptionnel des patrimoines naturels et culturels, les activités liées directement ou indirectement au tourisme et aux loisirs sont des leviers de développement économique majeurs pour le territoire des Monts d'Ardèche. La valorisation touristique du territoire bénéficie par ailleurs d'une image très forte de l'Ardèche comme destination de nature de qualité, outre l'apport de l'appellation « Parc naturel régional » qui renvoie également à l'image d'un territoire d'exception.

Un patrimoine naturel unique

De l'étage montagnard du Mont Mézenc (1753 mètres) à l'étage méditerranéen des Vans (170 mètres), les contrastes géographiques et climatiques offrent des paysages et ambiances variés, ainsi qu'un panel d'activités de pleine nature extraordinaire. Certains sites à fort potentiel, comme le Mont-Gerbier-de-Jonc, le massif du Mézenc, la cascade du Ray Pic, les coulées basaltiques ou le massif du Tanargue, sont autant d'atouts de premier ordre pour le développement touristique.

Un patrimoine culturel riche

Doté d'une histoire riche et plurielle, le territoire des Monts d'Ardèche possède un patrimoine culturel important, matériel et immatériel. Qu'il s'agisse de patrimoines religieux, de châteaux, de petits patrimoines, de bâtis traditionnels, ou encore de patrimoines industriels, tous représentent des atouts incontestables pour le développement touristique autour du patrimoine bâti. Des espaces muséographiques ou maisons thématiques (écomusée du moulinage, musée du Vivarais protestant, la ferme des frères Perrel....) mettent en avant ce patrimoine.

CDESI : Commission départementale des espaces sites et itinéraires

ADT : Agence de Développement Touristique

Une offre touristique variée

Le tourisme de nature

Les Monts d'Ardèche sont un territoire de randonnée et de sports de nature par excellence, qui bénéficie de paysages et sites naturels très variés, proches géographiquement les uns des autres, permettant ainsi diverses pratiques de plein air (parapente, canyoning, escalade, kayak, activité neige, trails, tourisme halieutique, etc...).

Près de **4000 km de sentiers de randonnée balisés** irriguent le territoire. Cependant, la qualité et la densité des maillages de randonnée sont inégales selon les secteurs, malgré une politique départementale affirmée.

Les **pratiques de sports et de loisirs non motorisées** (canyoning, parapente, via ferrata...) sont des activités plutôt saisonnières, en développement et relativement bien réparties sur le territoire.

Concernant les **pratiques motorisées tout terrain**, il existe une pratique commerciale et individuelle. Le territoire accueille également des événementiels motorisés (rallyes, raids).

Mais les pratiques de loisirs et sports de nature ne sont pas sans poser quelques problèmes de pression sur les milieux et de conflits d'usage (se reporter au chapitre relatif aux menaces et fragilités du territoire).

La CDESI a pour mission d'une part de fédérer les différents acteurs des sports de nature (gestion et prévention des conflits d'usage), d'autre part d'assurer la pérennité des maillages et sites de pratique ouverts au public. Elle en assure un référencement dans un Plan Départemental et veille à leur entretien.

L'offre d'événementiels

Le territoire des Monts d'Ardèche fait l'objet d'animations événementielles de tous types : sportives, culturelles, traditionnelles... populaires ou ciblées. Les Castagnades (22 000 visiteurs en moyenne par an), l'Ardéchoise (13 000 visiteurs en moyenne par an) et la rencontre des cinémas d'Europe (14 500 visiteurs en moyenne par an) constituent de plus en plus des moments forts et attractifs sur le

territoire des Monts d'Ardèche, à fort pouvoir médiatique. De plus, des évènementiels tels que les «Chemins de la création», les «Haltes de Bourlatier» ou «Le marché de la myrtille», contribuent à constituer une offre touristique et locale d'animations culturelles, y compris hors saison.

Le tourisme culturel

Les pôles thématiques (voir figure 33), offrant la découverte de sites et savoir-faire emblématiques du territoire, sont généralement gérés par des associations, des collectivités locales (Conseil général, communautés de communes ou communes), ou des propriétaires privés.

Il existe un certain dynamisme associatif sur le territoire, qui contribue à faire vivre des sites et des projets. Cependant, des fragilités persistent : une fragilité financière croissante pour ces petites structures, de personnel réduit, des actions trop souvent isolées et une mise en réseau quasiment inexistante. De plus, on constate que peu de sites ont su évoluer, que ce soit dans l'aménagement même du lieu ou dans son contenu scénographique.

Ce dernier constat explique sans doute le manque d'attractivité et la perte de visiteurs observée ces cinq dernières années pour la plupart des pôles thématiques. Au regard du référentiel national (classification des sites par rapport à leur fréquentation), le territoire concerné ne possède que des sites dits «locaux», accueillant moins de 20000 visiteurs par an.

Le tourisme thermal

Trois stations thermales (Neyrac-les-bains, Saint-Laurent-les-Bains et Vals-les-Bains) viennent enrichir l'offre touristique du territoire, comptabilisant au total plus de 145 000 journées de cure et près de 8000 curistes par an. Il convient cependant de prendre en compte la menace que serait la fin de prise en compte des cures par la sécurité sociale.

L'activité de sports d'hiver

Le territoire d'étude compte deux stations de moyenne montagne, pour lesquelles le ski alpin est un élément intéressant de valorisation touristique. D'autres espaces (raquettes, ski de fond, chiens de traîneaux, courses d'orientations...) offrent des potentiels de dé-

veloppement, notamment l'itinérance hivernale. L'offre peut être considérée comme marginale, mais à fort potentiel. La partie «montagne» du territoire en donc en mesure de jouer un rôle intéressant pour une homogénéisation des flux touristiques dans l'espace et le temps.

Caractéristiques de la fréquentation touristique sur les Monts d'Ardèche

Une fréquentation mal répartie dans le temps et l'espace

Les nombreux atouts du territoire expliquent la forte pression touristique propre à certains secteurs des Monts d'Ardèche. En 2007, l'estimation du nombre de nuitées était comprise entre 8,5 et 9 millions (nuitées marchandes, non-marchandes et chez des amis), ce qui correspond à environ 1,25 millions de séjours. Ces chiffres confirment la place des Monts d'Ardèche parmi les destinations les plus prisées au niveau régional, et plus généralement la place de l'Ardèche parmi les destinations très prisées au niveau national.

La fréquentation reste cependant très concentrée dans le temps (juillet-août), bien que la saison touristique tende à s'échelonner de Pâques à la Toussaint. L'allongement progressif de la saison touristique est plus marqué dans les Monts d'Ardèche qu'à l'échelle du département ardéchois.

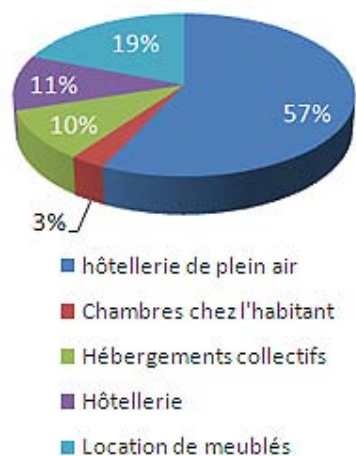
La répartition des fréquentations dans l'espace est tout aussi inégale et les flux intra-territoriaux s'inscrivent dans une logique générale de circulation Est-Ouest. Hormis les pôles touristiques les plus fréquentés (le Mont Gerbier et les sources de la Loire, le Mont Mézenc, le massif du Tanargue, le site de la cascade du Ray Pic), les clientèles se concentrent sur la frange est du Parc, dans le piémont Cévenol, le long de la RD104 et dans les vallées longeant les cours d'eau.

Il est à noter par ailleurs les incidences futures en terme d'afflux touristiques liés au projet de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (Grotte Chauvet-Pont d'Arc, avec inscription sur la liste indicative de l'UNESCO). L'enjeu pour le territoire des Monts d'Ardèche sera de capter et de répartir ce public sur l'ensemble de son territoire.

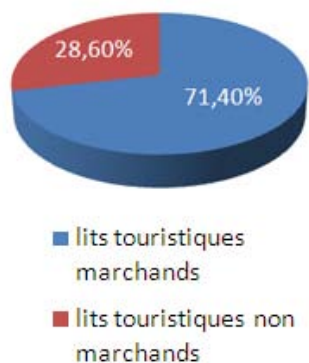
La répartition inégale des hébergements sur le territoire explique celle de la fréquentation.

III.2 Filières économiques spécifiques

Répartitions des lits touristiques par types d'hébergements marchands



Répartitions des lits touristiques marchands et non-marchands



Sources : ADT 2005

Répartition de l'offre en hébergements

La **densité touristique** (le nombre de lits touristiques au km²) est très hétérogène et se concentre surtout sur une bande Est, comprenant le piémont cévenol entre Aubenas et Malbosc, le long de la RD104, dans les vallées de l'Ardèche (de Thueyts à Aubenas), de la Volane, de la Glueyre, et tous les pôles urbains. On note également un déséquilibre Nord-Sud flagrant, le Sud concentrant la majorité des lits touristiques (voir figure 40).

Le **taux de fonction touristique** est également un indicateur intéressant, révélant les déséquilibres actuels du territoire (voir figure 41). Il s'agit du rapport entre le nombre de lits touristiques et le nombre d'habitants permanents. C'est un indicateur de pression touristique, qui révèle notamment les variations possibles de population entre haute et basse saison touristique. Les Monts d'Ardèche observent un taux de 118%, ce qui signifie que l'on compte sur ce territoire 118 lits touristiques pour 100 habitants. En d'autres termes, **en période de forte fréquentation, la population du territoire peut être multipliée par plus de deux**. A titre de comparaison, le taux de fonction touristique français est de 30% et celui de l'Ardèche est de 89%. Le taux est particulièrement élevé sur les secteurs de la Haute Cévenne et de la Cévenne méridionale. Cela représente notamment le poids des résidences secondaires dans ces zones de montagne faiblement peuplées.

Un des éléments marquant de l'offre en hébergement dans les Monts d'Ardèche, est la **très forte prépondérance du non-marchand (résidences secondaires)**, qui représente 71,4% des quelques 128 500 lits touristiques du territoire.

L'hôtellerie de plein air (campings) représente la plus importante offre en hébergement (131 équipements qui totalisent 20 869 lits). L'hôtellerie de tourisme, quand à elle, reste assez peu développée dans les Monts d'Ardèche (4 166 lits touristiques pour 112 hôtels). Les hébergements collectifs (gîtes d'étapes, villages de vacances,...) ne représentent que 10,2% des lits marchands. Enfin la location de meublé offre le plus grand nombre d'équipements (1 513) mais représente une offre en lits touristiques assez faible (seulement 19%).

Profil et attentes des clientèles

Les **clientèles françaises représentent 85%** des touristes dans les Monts d'Ardèche, fréquentation sensiblement plus élevée que pour le reste du département ardéchois. Les régions les plus représentées sont la région Rhône-Alpes (31% des touristes), l'Île de France (14%), la région PACA (9%), le Nord-Pas-de-Calais et les Pays de la Loire (5%) et le Languedoc-Roussillon. Les Monts d'Ardèche sont d'une part une destination de proximité pour les départements du grand Sud-Est (pour des courts séjours en début ou en fin de saison et des longs séjours), et d'autre part une destination plus lointaine (de longs séjours) pour des bassins de clientèle plus éloignés. Les clientèles étrangères représentent les 15% restant, et sont majoritairement des clientèles en provenance de Belgique (54% des touristes étrangers), des Pays-Bas (11%), d'Allemagne (10%), de Suisse (7%), d'Italie (4%) et de Grande Bretagne (3%).

Le profil des clientèles varie fortement selon la saison, le type d'hébergement, la durée du séjour, la nationalité... On peut cependant distinguer de grandes tendances : les visiteurs sont plutôt jeunes, **plus d'un touriste sur quatre a entre 36 et 45 ans**. Les 25-55 ans constituent la base de la clientèle touristique et représentent près de 70% des clientèles.

La majorité des séjours est effectuée **en couple** (34.7%). Les autres visiteurs viennent **en famille** (32.9%) ou entre amis (24.9%). On peut noter la faible proportion de touristes qui viennent seuls (5.1%) et en voyage organisé (2.5%).

Les Monts d'Ardèche attirent une clientèle que l'on peut qualifier de « populaire », avec une majorité de touristes au niveau de vie modeste ou moyen. Les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées sont celles des employés (28% des touristes), des retraités (17%), des professions intermédiaires (13%) et des

Figure 40 :

Densité touristique

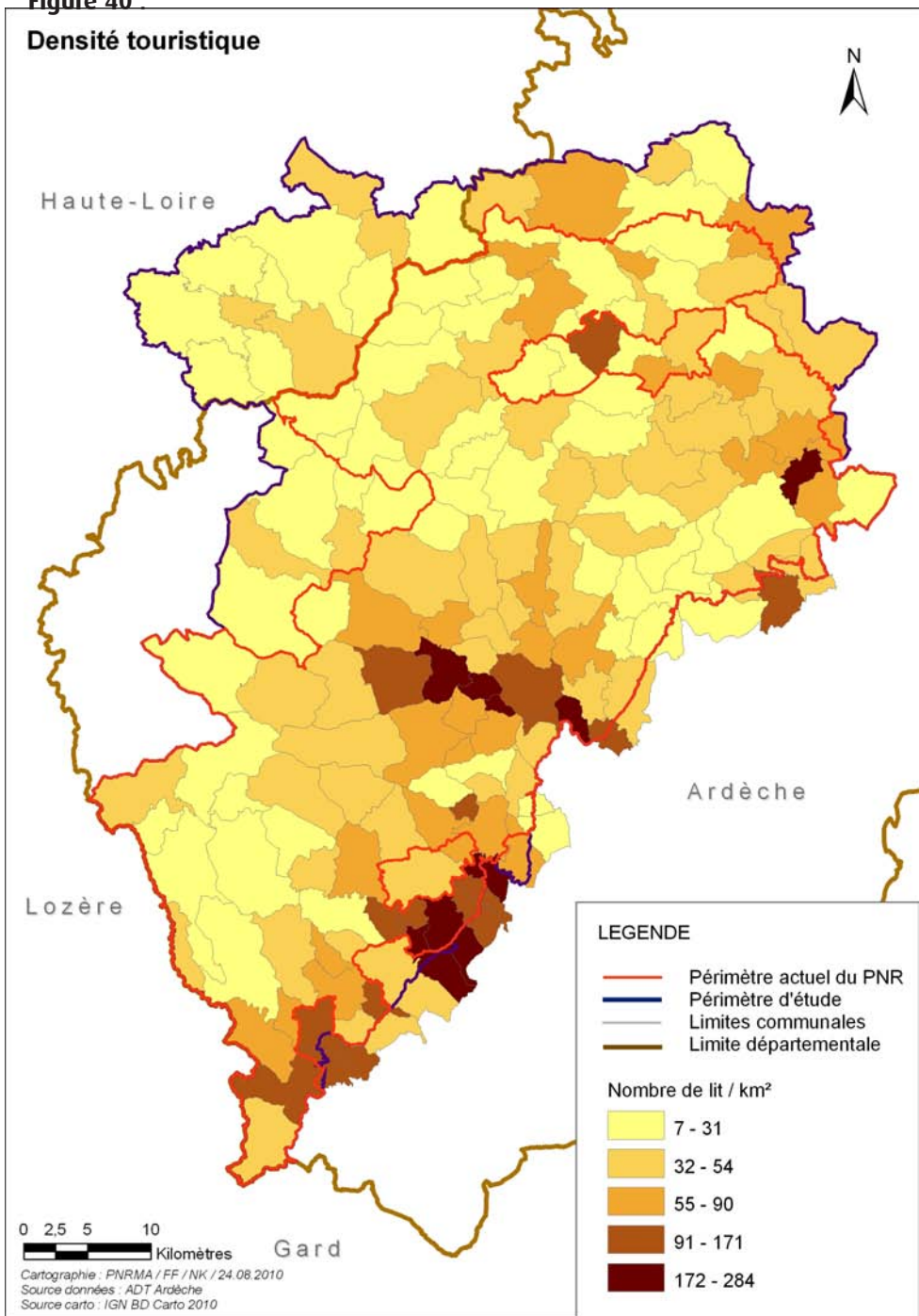
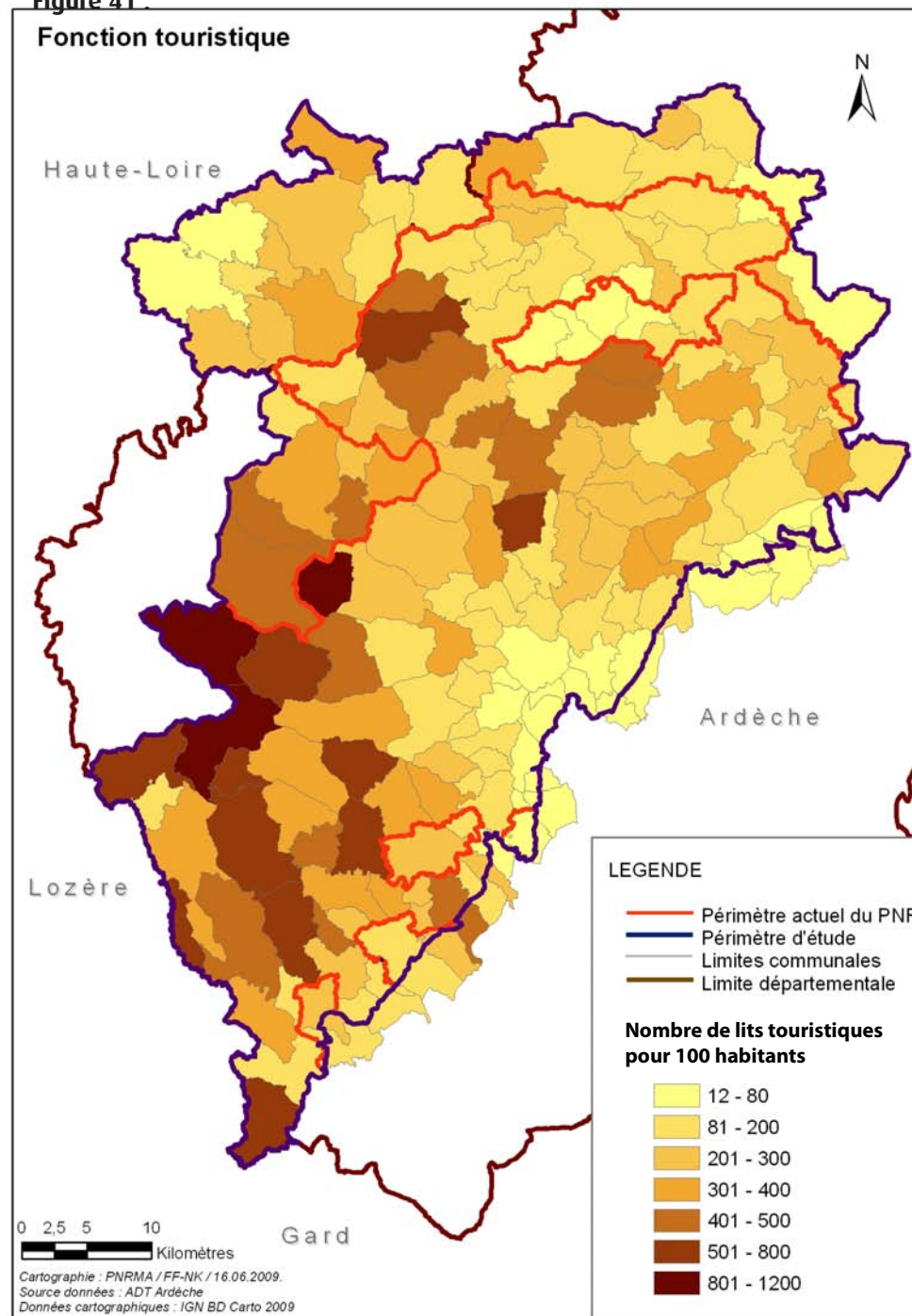


Figure 41 :

Fonction touristique



III.2 Filières économiques spécifiques

La **valorisation** des clientèles dans le choix de la destination est la **qualité du patrimoine naturel** (53% des réponses). Les visiteurs sont donc séduits par deux notions fortes : l'Ardèche (promesse de grands espaces) et un Parc naturel régional (concept de nature préservée). Les autres facteurs importants d'attractivité sont : la recherche de calme et de tranquillité dans des espaces réputés peu habités (17,4% des réponses), le patrimoine culturel (13,3% des réponses), et la pratique de sports et loisirs de nature (6,3% des réponses).

Des retombées économiques significatives pour le territoire

Bien que difficile à estimer, il reste possible de réaliser une extrapolation à partir des chiffres disponibles à l'échelle départementale. Ainsi, la consommation touristique de 2005 est estimée à 175 millions d'euros sur le territoire d'étude (408 millions pour le département de l'Ardèche). Le tourisme est un axe de développement essentiel pour l'économie locale et contribue très fortement au développement des activités marchandes sur le territoire. De plus, l'équipement du territoire en services et infrastructures pour répondre aux besoins générés par l'activité touristique, bénéficie également aux habitants.

En Ardèche, le budget moyen pour un séjour de 3 à 4 personnes est de 580 euros par semaine. Les principaux postes de dépense concernent l'alimentation (22,7% des dépenses totales), l'hébergement (20,6% des dépenses totales) et la restauration (14,5% des dépenses totales). Les loisirs n'arrivent qu'en 6^{ème} position, derrière les déplacements.

Les données manquent cependant pour estimer l'apport du tourisme en termes d'emploi sur le territoire des Monts d'Ardèche. A l'échelle départementale (source : Agende de Développement Touristique de l'Ardèche, 2005), l'industrie touristique occupe 3 400 salariés en moyenne annuelle. Ce sont au total 5 200 emplois touristiques, dont 4 200 salariés qui travaillent dans le secteur du tourisme en saison (jusqu'à 6 400 emplois en juillet-août). Pour le seul territoire des Monts d'Ardèche, cela représentait 256 emplois dans l'hôtellerie et la restauration et 151 dans les activités récréatives culturelles et sportives. Cela représente au total 407 personnes, qui représentent

4.7% des 8 663 salariés des Monts d'Ardèche (donnée INSEE 2005). Il conviendrait d'ajouter à ces chiffres les chefs d'entreprise, les saisonniers et les hébergeurs non-professionnels (loueurs de meublés ou chambres d'hôtes pour lesquels l'activité saisonnière est un complément de revenus).

Les menaces et les fragilités du territoire

L'enclavement

Tout à la fois proche et en retrait de la vallée du Rhône, la situation géographique du Parc des Monts d'Ardèche est un atout indéniable. Pourtant, le Parc reste globalement difficile d'accès (aucune gare SNCF dans le département de l'Ardèche). L'espace du Parc naturel régional est situé en moyenne à plus d'1h30 de route de la vallée du Rhône. Il compte trois principaux axes de desserte (la route RN102 reliant Le Puy-en-Velay à Aubenas, la RN304 reliant Privas à Aubenas et la RD104 reliant Aubenas aux Vans), sur lesquels sont souvent observés des problèmes d'engorgement en période estivale. Outre ces grands axes, le territoire présente un réseau de routes étroites et sinueuses, de faible capacité, mais qui participe aussi au charme des lieux.

Compte tenu d'une topographie contraignante, entre-coupée de vallées orientées est-ouest, la traversée Nord-Sud du territoire reste délicate et peut entraver le développement touristique et la mise en réseau des sites.

Les questions de surfréquentation et conflits d'usage

Des problèmes de sur-fréquentation se font jour en certains points particuliers du territoire, réputés pour être des espaces naturels remarquables et donc de grande sensibilité : le Gerbier-de-Jonc, le Mézenc, Thines, le Ray Pic... (voir figure 42)

Certaines actions de maîtrise des fréquentations sont déjà engagées, notamment dans le cadre de la participation du Parc naturel régional à la CDESI, ou encore à travers la création de zones de quiétudes interdites aux motorisés (par exemple : le Massif du Tanargue et le secteur des cinq Sucs).

Parmi les pratiques de sports et loisirs de nature, certaines créent une pression sur les milieux lorsqu'elles sont concentrées dans le temps ou l'espace, telles que le canyonisme et la randonnée aquatique (pression sur les milieux aquatiques), le parapente ou l'escalade (pression pour les sites de nidification).

Concernant les pratiques motorisées dans les espaces naturels, des évènementiels de type rallyes ou raids sont organisés parfois sans l'accord des communes ou de la Préfecture. Des pratiques illégales sont aussi constatées sur le terrain. Face à ces dérives, les maires sont souvent démunis.

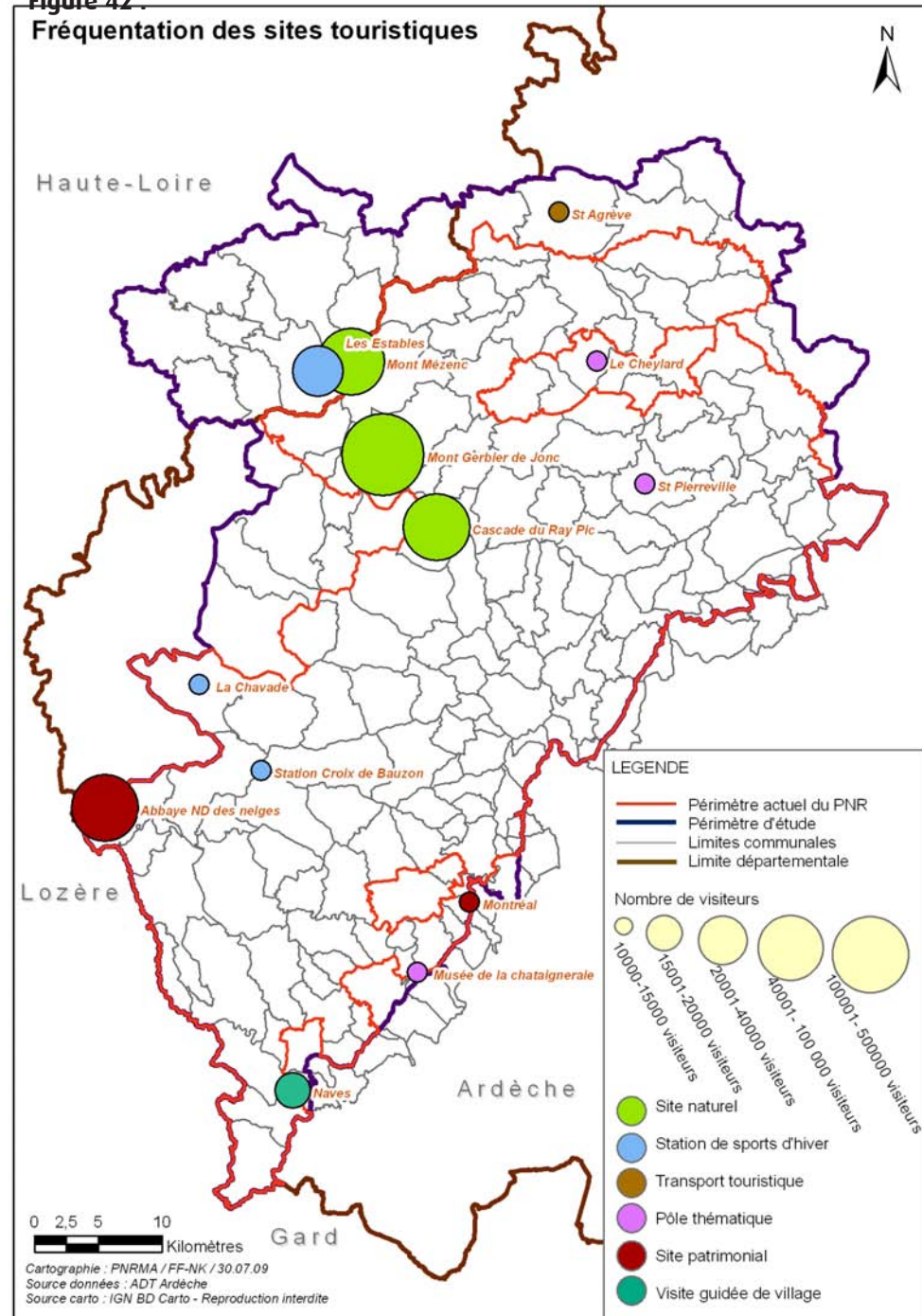
Une réflexion a été engagée pour la maîtrise de ces activités sur le territoire du Parc, en partenariat avec le Conseil général de l'Ardèche et des acteurs concernés par la thématique. Mais de nombreux problèmes subsistent (offres d'encadrement illégales, pratiques hors piste, etc...).

Un tissu touristique encore fragile

Les fragilités majeures identifiées sur le territoire sont au nombre de quatre :

- La première tient à la faiblesse de certaines structures touristiques au regard de leur qualification et de la qualité de leur prestation. Un certain nombre d'accompagnateurs n'ont pas d'autre choix qu'un développement saisonnier de leur activité ; il en est de même pour de nombreux hôtels du territoire qui présentent une qualité et un niveau de professionnalisme inférieur aux exigences des clientèles.
- La seconde concerne les sites et pôles ouverts au public, qui sont pour la plupart gérés par de petites structures. Sur les 49 sites, en 2008, seuls 4 ont totalisé plus de 10 000 entrées, et aucun n'a réalisé les 20 000 entrées annuelles qui leur permettraient d'être classés comme « site d'ampleur départemental ».
- La troisième réside dans le déséquilibre territorial de l'activité touristique, qui fragilise certains sites et acteurs touristiques en dehors des lieux très fréquentés.
- Le fait que l'essentiel de l'activité soit concentré sur une période très courte (vacances scolaires d'été), est un frein au développement économique pour les professionnels du tourisme et pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Figure 42 :
Fréquentation des sites touristiques



III.2 Filières économiques spécifiques

mettre à terme le potentiel touristique du territoire. C'est l'image du territoire et par conséquent l'attractivité touristique qui risque d'en subir les conséquences.

Le changement climatique

Le changement climatique est une problématique très complexe qui toucherait quasiment tous les domaines de l'offre touristique. En effet, les variations des températures et des épisodes pluvieux auraient de nombreuses conséquences : pour les activités touristiques hivernales (variation de la couverture neigeuse), estivales (diminution des lieux de baignades et activités en rivière, un des points forts des loisirs de pleine nature), sans compter la question de la distribution en eau potable (multipliée par deux en période estivale) et du maintien de la qualité des rivières... En bref, dans l'hypothèse d'un dérèglement climatique, toutes les activités de pleine nature se trouveraient potentiellement menacées.

L'organisation de la mise en tourisme du territoire

La multiplication des acteurs et des stratégies pourrait rendre la cohésion d'ensemble difficile, même si de nombreux efforts ont été faits pour pallier cette problématique. L'efficacité de la gestion touristique semble parfois bridée par le nombre d'interlocuteurs et de politiques différentes et non concertées...

Le territoire du parc est maillé par un réseau dense d'offices de tourisme et de syndicats d'initiative (31 structures d'accueil et d'informations sur le territoire) regroupés en 3 « Territoire d'Accueil et de Consommation Touristique » (TACT). Ce concept est inscrit dans le Schéma départemental de développement touristique et mis en œuvre par l'ADT. Cette organisation territoriale des TACT correspond aux périmètres des Pays et CDRA.

Si l'on additionne l'ensemble des acteurs concernés par la thématique tourisme (OT, TACT, Pays et CDRA -Ardèche méridionale, Valdac, Ardèche Verte- le Parc des Monts d'Ardèche, les intercommunalités, les départements, les régions, et l'Etat), on comptabilise à ce jour 8

niveaux, auxquels il faut ajouter le Syndicat de la Montagne Ardéchoise et le SITHERE par exemple, les gestionnaires de la «naturalité» (syndicats de rivière, SDEA...) et les associations de développement et de promotion touristique, soit près d'une quinzaine d'acteurs.

Chacun de ces interlocuteurs possède sa propre logique de fonctionnement et ses propres enjeux. Il en résulte sur les Monts d'Ardèche, parfois, une logique d'acteurs et non de territoire.

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Le tourisme, une des clefs majeures du développement économique dans les Monts d'Ardèche, avec 175 millions d'euros de retombées en 2009, entre 7.5 et 8 millions de nuitées en 2009, et plus de 125 000 lits touristiques (forte dominance des résidences secondaires et des campings).
- Une forte demande, liée à une image très positive (Ardèche, Gerbier), notamment construite autour des «paysages naturels».
- Trois pôles principaux d'attractivité touristique : Le Gerbier et la Maison du Gerbier, Notre Dame des Neiges et le futur Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (en périphérie du Parc).

Mais ...

- Une concentration de l'activité touristique dans l'espace et le temps, qui risque de s'accroître dans l'avenir. notamment avec trois pôles principaux : Le Gerbier et la Maison du Gerbier, Notre Dame des Neiges et le futur Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (en périphérie du Parc).
- De fortes contraintes d'accessibilité, des problèmes d'engorgement des grands axes touristiques.
- Une répartition inégale des hébergements sur le territoire.
- Une offre de découverte des patrimoines reposant sur des structures fragiles et en déclin.
- Des besoins en terme de qualification et de structuration des professionnels du tourisme.
- Près de 15 niveaux d'acteurs interviennent sur la thématique du tourisme (Offices de tourisme, TACT, Parc naturel Régional, Pays et CDDRA, intercommunalités, Départements, Régions, Etat, Syndicat de la Montagne Ardéchoise, SITHERE, syndicats de rivières, SDEA, associations de développement et de promotion touristiques...). Il en résulte une logique d'acteur et non de territoire.

Enjeux :

- **La mise en place d'une politique touristique partagée**, créatrice de passerelles entre développement économique, préserva-

tion du milieu naturel, mise en valeur du patrimoine et lien social.
Une meilleure coordination des acteurs du tourisme autour de cette politique.

- **Le développement et la promotion d'un modèle touristique durable, en adéquation avec les fragilités et les potentiels du territoire.**

- **La reconnaissance d'une destination éco-touristique.**

- **Une meilleure organisation et répartition des flux touristiques, dans l'espace** (rééquilibrage Nord-sud et Est-ouest, développement de pôles touristiques secondaires, travail sur la répartition des hébergements...) **et dans le temps** (développement du tourisme hors saison).

- **Une application effective de la réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.**

- **Une adaptation de la réglementation nationale, en matière de circulation des véhicules à moteurs, aux enjeux propres au territoire des Monts d'Ardèche** : une préservation stricte des espaces et patrimoines les plus sensibles du territoire, la limitation des manifestations et rassemblements motorisés.

IV.1 Dynamiques démographiques

Un développement démographique fort et récent, mais inégal.

Marqué pendant de longues années par une diminution importante de sa population (près de la moitié des communes ont vu leur population diminuer entre 1982 et 1990), le territoire a connu sur la période 1990-1999 une inversion de tendance, confirmée sur la période 1999 - 2006 (voir figure 48).

	Nombre d'habitants	
	1999	2006
Périmètre actuel (132 communes)	57 248	61 707 soit +7,8%
Périmètre d'étude (165 communes) (dont 4 villes-portes totalisant 9 792 hab.)	81 830	91 587 soit +12% (dont 4 villes-portes intégrées, qui représentent 10 160 hab.)
Département Ardèche	286 160	305 445 soit +6,7%
Population moyenne par commune en 2006 (sans les villes portes) : 467		

Considérant le périmètre d'étude, cette évolution démographique représente un apport de population approchant les **1400 habitants par an, augmentation principalement due au solde migratoire** : le taux annuel moyen entre 1999 et 2006 est de 0,9 %, contre 0,4 à l'échelle régionale (voir figure 44 et 45). Près de 50% des personnes s'installant sur le territoire proviennent des régions Ile de France, Provence Alpes Côte d'Azur et Nord pas de Calais. 32% d'entre elles vivaient déjà en Rhône Alpes.

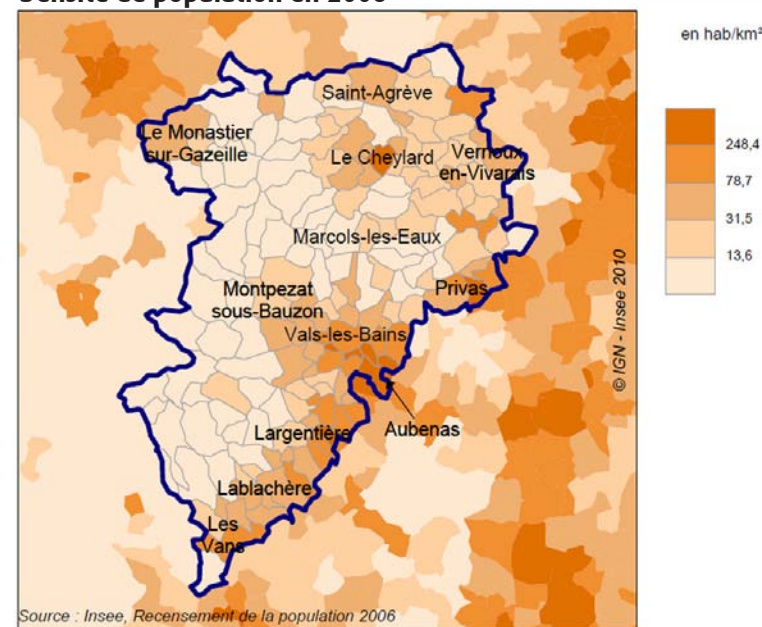
Les données en terme de mobilité résidentielle montrent une **attractivité significative du territoire dans le contexte régional**: 11,2% des personnes résidaient 5 ans auparavant dans un autre département ou une autre région. On constate également une tendance générale à la «fixation» des populations sur le territoire : 75,3%

en moyenne des habitants résident dans la même commune entre 2001 et 2006, alors que ce taux était de 65,8% sur la décennie 1990 - 2000.

Les Monts d'Ardèche demeurent néanmoins un territoire de faible densité démographique (en moyenne 37,8 hab.km², contre 137,8 hab.km² de densité moyenne à l'échelle régionale, et 105 hab.km² à l'échelle nationale), **72 % des communes comptent moins de 500 habitants**, et 58 communes ont moins de 200 habitants (voir figure 43).

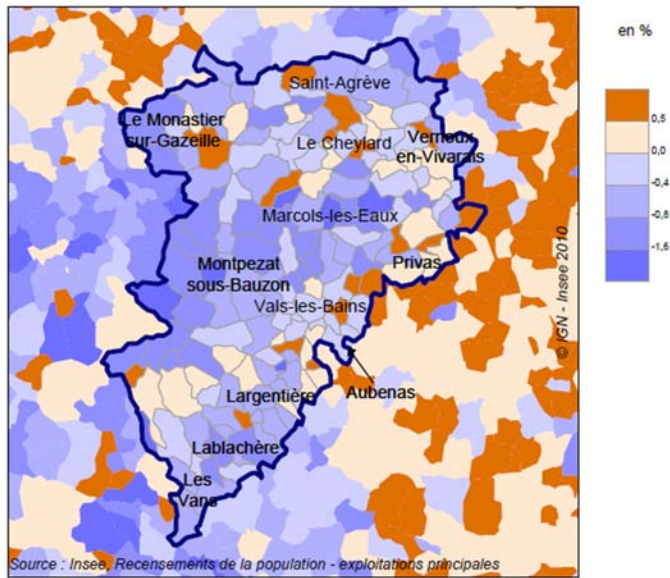
Au regard des dynamiques démographiques, **de fortes inégalités perdurent sur le territoire** : l'augmentation de la population concerne surtout la frange Est des Monts d'Ardèche, autour des principaux pôles urbains d'Aubenas, Les Vans, Vernoux-en-Vivarais et Privas (bien que Privas ait vu sa population diminuer de 6,71%), avec un taux d'évolution annuel fort, variant entre 0.8% et 3% (il est de 0,6% à l'échelle du territoire et de 0,9% à l'échelle Rhône-Alpes).

Figure 43 :
Densité de population en 2006



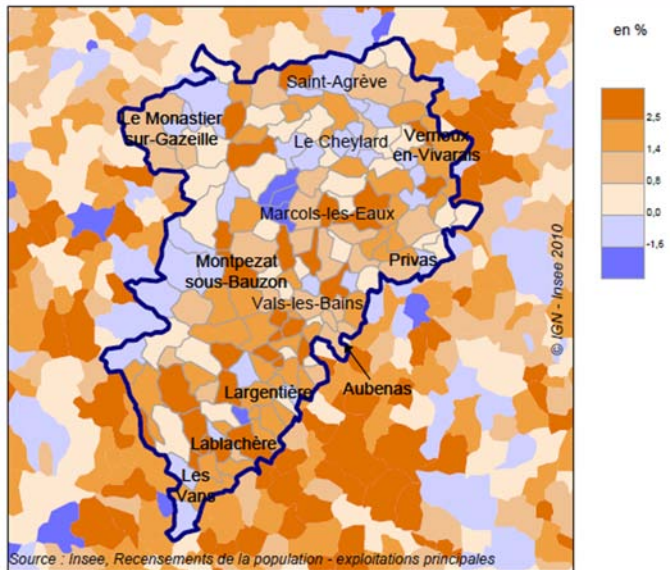
Territoire : 37,8 hab/km²
Département Ardèche : 137,8 hab/km²

Figure 44 :
Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006 dû au solde naturel



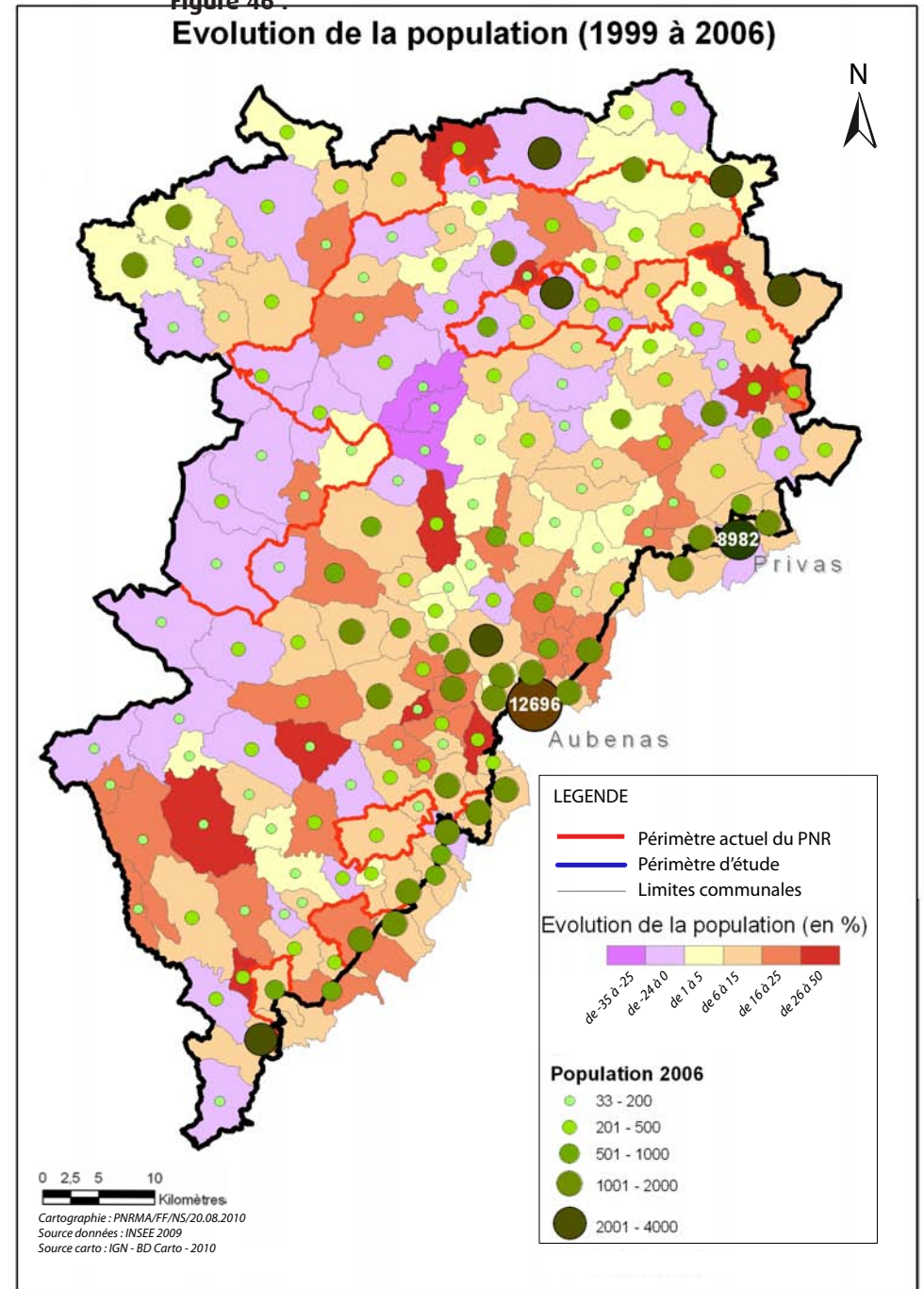
Territoire : -0,3 %
Département Ardèche : 0,5 %

Figure 45 :
Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006 dû au solde migratoire



Territoire : 1,0 %
Département Ardèche : 0,4 %

Figure 46 :
Evolution de la population (1999 à 2006)



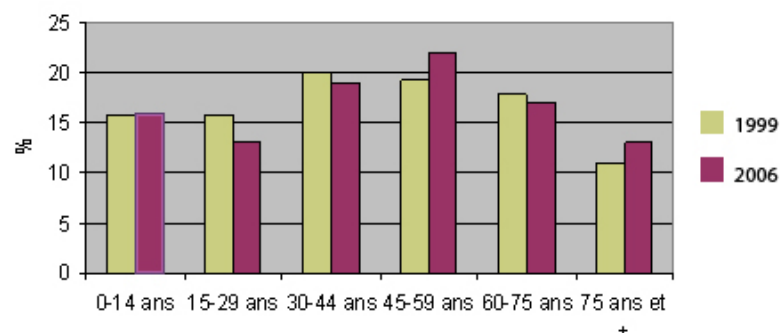
IV.1 Dynamiques démographiques

Outre l'évolution du nombre d'habitants, il est également intéressant d'observer le **renouvellement significatif de la population sur certaines communes**. La carte ci-contre (figure 47) met en évidence le pouvoir « attractif » de certains secteurs, comme la Haute Cévenne, les Boutières, la région du Cheylard et dans une moindre mesure la Cévenne méridionale : pour certaines communes, malgré un faible taux général de croissance démographique, on remarque cependant que 30 à 40 % de leur habitants se sont installés depuis 2001 ; pour certains secteurs, c'est entre 100 et 300 habitants par communes qui se sont nouvellement installés.

Une population âgée

Sur le territoire d'étude, **30 % des habitants ont plus de 60 ans**, avec 13 % de personnes ayant plus de 75 ans en 2006. L'installation sur le territoire de jeunes retraités explique en partie cette forte proportion du troisième âge. Si la part des 75 ans apparaît comme particulièrement forte dans la Haute Cévenne, les Sucs et les Boutières, elle est également très marquée dans tout le secteur sud, ainsi que dans l'agglomération d'Aubenas. Ce constat n'est pas sans incidence sur les besoins du territoire en logements, services et équipements adaptés à cette catégorie de population.

Population par tranche d'âge



Source : INSEE - 2009

En revanche, **la tranche des 30 – 44 ans ne représente que 18% et a diminué de 2 point depuis 1999**. Les 15-29 ans perdent également 3 points depuis 1999 pour représenter 13% de la population totale. Le territoire a du mal à maintenir ses jeunes actifs.

Un nombre de ménages croissant

Entre 1999 et 2006, le **territoire gagne 3 607 ménages**, dont 1345 ménages avec famille(s). A noter cependant que pour certaines communes le nombre d'habitants ne cesse de baisser, malgré un nombre de ménages croissants. **La taille des ménages ne cesse de diminuer** depuis 1968 passant de 3 à 2,2 personnes. Par ailleurs, pour certaines communes on observe une tendance apparemment paradoxale : le nombre de logements augmente entre 1999 et 2006, tandis que le nombre d'habitants continue de baisser (Cf. carte ci-contre). Le phénomène de desserrement des ménages expliquerait ces tendances. C'est le cas nombreux territoires ruraux qui, malgré une politique de renforcement de l'habitat et d'ouverture aux constructions nouvelles, ne parviennent pas à maintenir leur population, ni à freiner sa diminution.

Des ménages aux ressources modestes

L'ensemble de l'Ardèche est caractérisé par **des indicateurs de pauvreté et de précarité nettement plus marqués que dans le reste de la région Rhône-Alpes**. Cette situation est confirmée sur le périmètre actuel et d'étude du Parc, en particulier dans les agglomérations d'Aubenas et de Largentière, ainsi que dans le secteur des Vans.

Le revenu net moyen imposable par foyer fiscal sur le territoire est de 17 444 euros en 2006, soit 23.3% inférieur à la moyenne régionale (22740 euros). Le territoire compte **56.33% de foyers non imposés**. De plus, les disparités sont très importantes au sein du territoire : le revenu moyen par foyer s'échelonne de 9 000 euros à 30 000 euros environ. Ces déséquilibres en termes de revenu disponible, qui doublent les déséquilibres démographiques, impliquent des recettes fiscales et des perspectives de développement très contrastées.

Figure 47 :

Mouvements migratoires et attractivité relative des communes

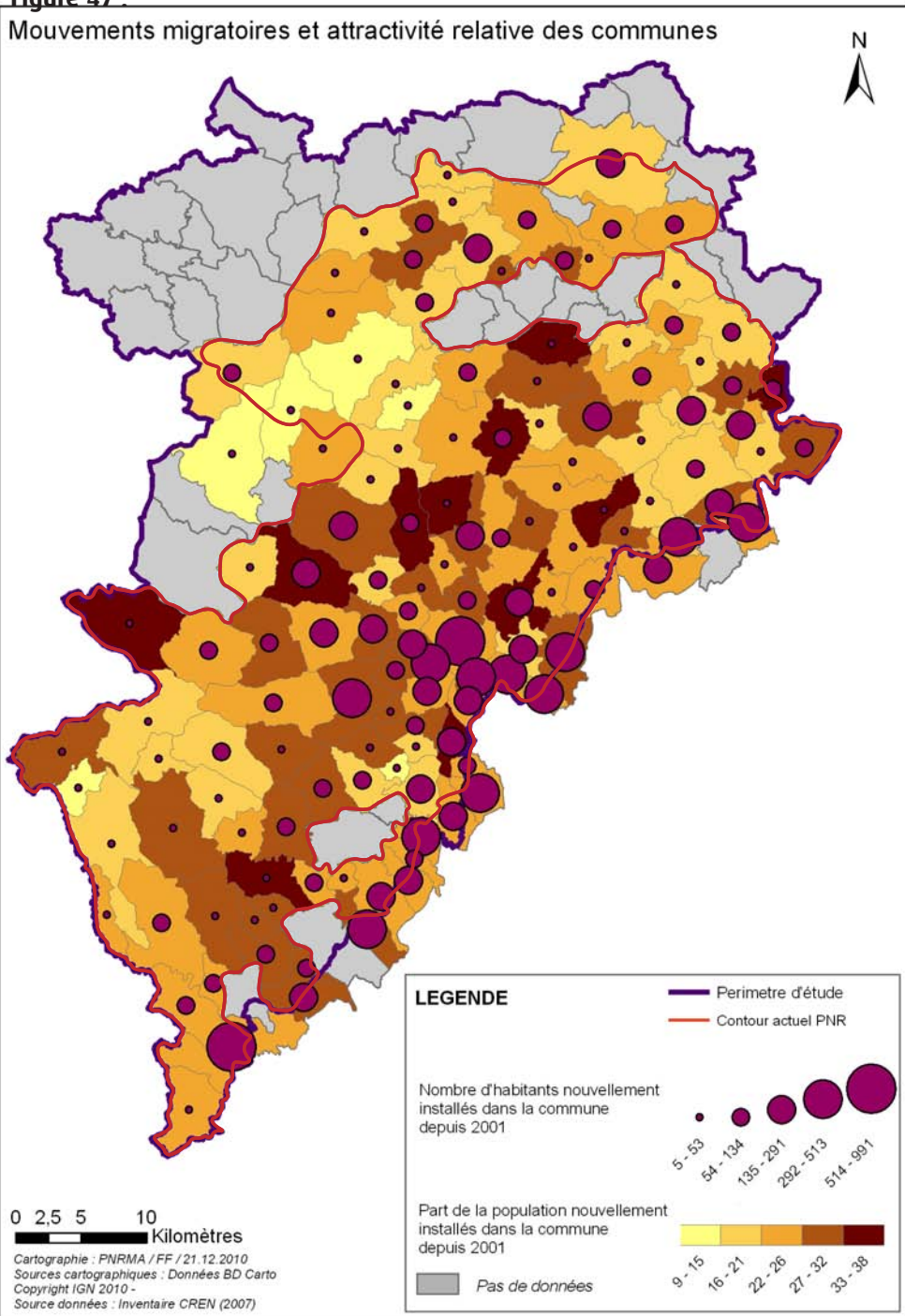
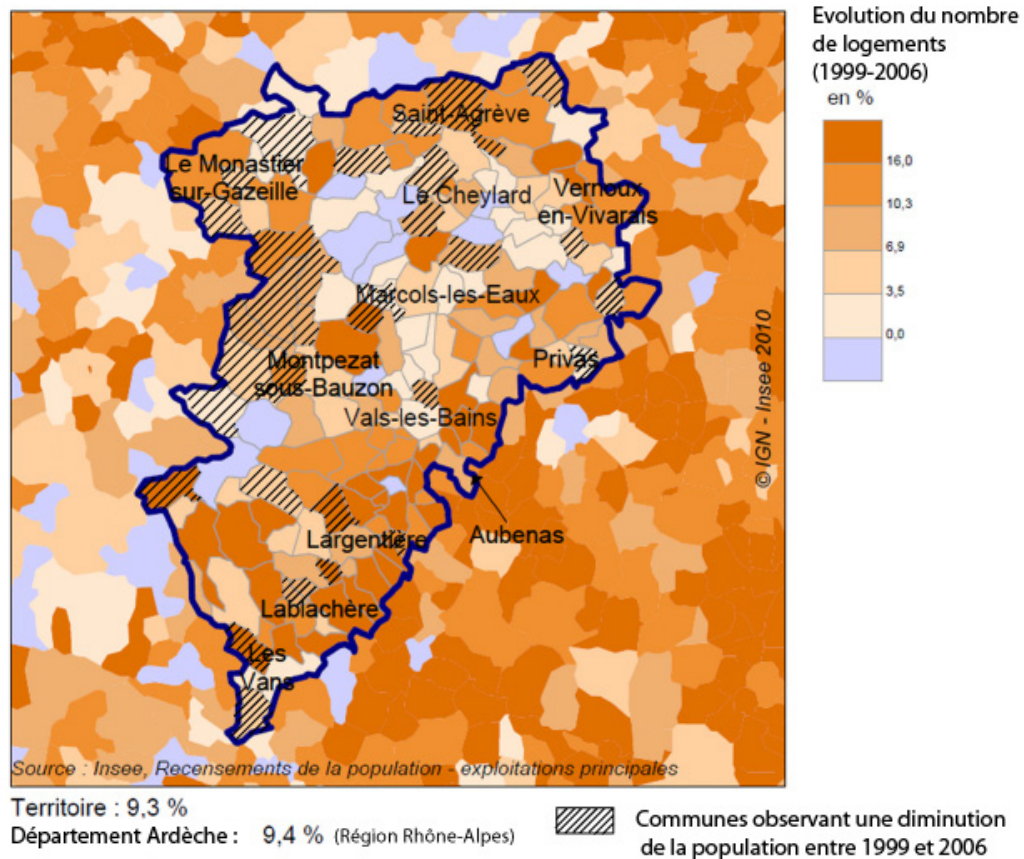


Figure 48 :

Diminution de la population, malgré une hausse du nombre de logements



IV.1 Dynamiques démographiques

A retenir :

Principaux éléments de constat :

- Une augmentation significative et récente de la population sur certaines parties du territoire, notamment les zones de piémonts, autour des pôles urbains de Privas, Aubenas et des Vans ;

Mais...

- Le déséquilibre se creuse entre les secteurs de montagne et de pentes (dynamiques de « marge » ; diminution générale du nombre d'habitants) et ceux du piémont plus attractifs (dynamiques périurbaines, touristiques et récréatives ; polarisation des richesses, des équipements et des flux). L'enclavement des secteurs de pentes et de montagne, leurs fragilités économiques et le déficit en services aux publics expliquent en grande partie ce déséquilibre.

- Une population vieillissante sur l'ensemble du territoire, avec une part particulièrement forte des plus de 75 ans dans la Haute Cévenne, les Boutières et le Centre Ardèche.

- Le « desserrement des ménages » explique sur certaines communes un nombre croissant de logements malgré une baisse continue du nombre d'habitants.

- Des ménages aux ressources modestes (revenu net imposable moyen par foyer fiscal 20% inférieur à la moyenne régionale).

Enjeu :

- **Le maintien et l'accueil de nouveaux habitants sur les secteurs de pentes et de montagne.**

-

Le cadre de vie d'un territoire est caractérisé par des conditions de réceptivité (accès au logement, accès au foncier) et des conditions d'habitabilité (sociabilité, activités culturelles, loisirs, services...). Il s'agit ici de décrire les fondements de ce cadre de vie et ses évolutions.

Habitat

Le parc de logements

Le Diagnostic Habitat, mené en 2006, présente le constat suivant :

- un faible taux des résidences principales, par rapport aux moyennes régionales : en 2006, 64 % sur le territoire d'étude pour 80 % en Rhône-Alpes ; plus de 22 000 résidences secondaires, représentant plus du quart du parc total de logements (voir figure 49 et 50) ;
- une forte concurrence des logements touristiques, néanmoins en tassement ;
- un parc en partie caractérisé par la vacance et l'insalubrité ;
- un parc locatif social faible ;
- un parc relativement important de logements communaux ;
- l'essentiel du parc conventionné se situe dans les aires urbaines. Néanmoins, on trouve un parc conventionné relativement important à Thueyts, Jaujac, Joyeuse.

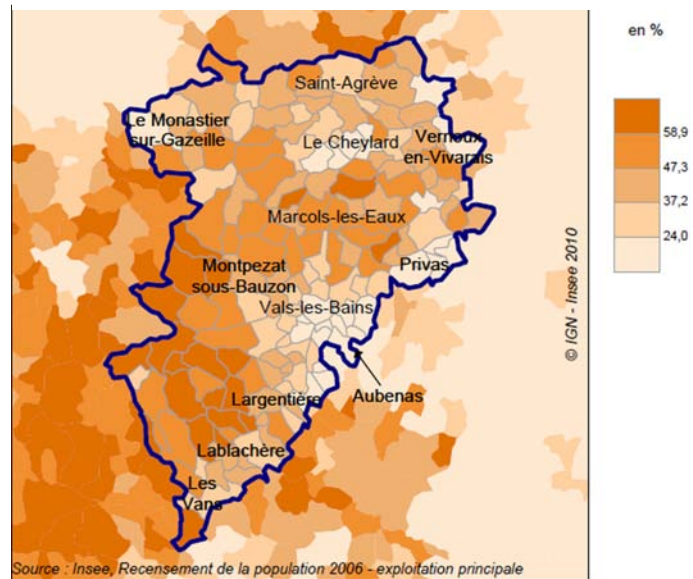
A noter qu'il n'y a à ce jour aucun PLH sur le territoire d'étude.

	1999	%	2006	%
Ensemble	66 156	100	72 289	100
Résidences principales	42 648	64.5	46 296	64
Résidences secondaires et logements occasionnels	18 391	27.8	20 232	28
Logements vacants	5 117	7.7	5 755	8

Sur le territoire d'étude, en 2006		
Nombre de logements conventionnés	Nombre de résidences principales	Part des logements conventionnés
2 772	25 719	10,8%

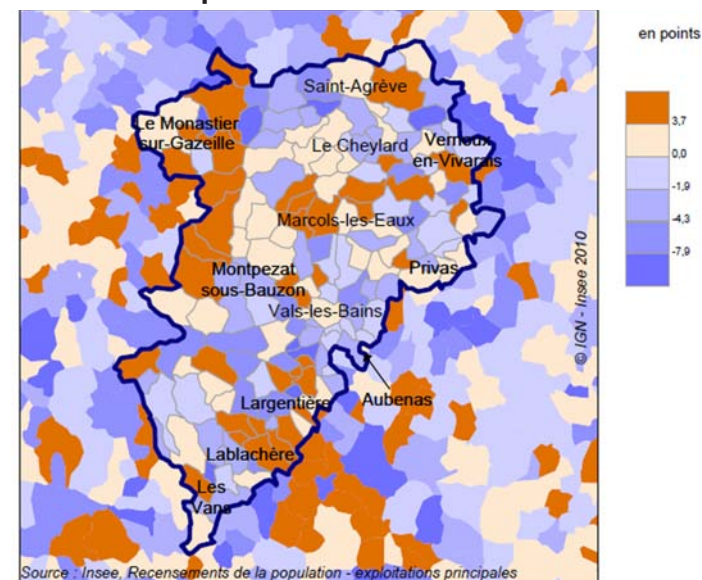
Sources : INSEE, RP1999 et RP2006 exploitations principales

Figure 49 :
Part des résidences secondaires parmi les logements en 2006



Source : Insee, Recensement de la population 2006 - exploitation principale
Territoire : 27,8 %
Département Ardèche : 12,2 %

Figure 50 :
Evolution de la part des résidences secondaires entre 1999 et 2006



Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales
Territoire : 0,2 point(s)
Département Ardèche : -0,7 point(s)

IV.2 Habitat, services, infrastructures et mobilité

IV.2 Habitat, services, infrastructures et mobilité

Un pôle de services intermédiaires est défini par l'INSEE comme une commune exerçant par sa gamme de services intermédiaires (commerces, services financiers, services locaux de l'Etat, services de santé) une attractivité sur les habitants d'au moins une autre commune. Ils correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

Les évolutions marquantes de 1999 à 2006 :

Le Diagnostic Habitat met en évidence les évolutions suivantes :

- une hausse, forte et récente, de la construction neuve : près de 2 400 logements ont été commencés sur le territoire d'étude entre 2000 et 2005, soit un peu moins de 500 par an en moyenne ;
- une forte activité de réhabilitation ;
- un développement urbain peu maîtrisé ;
- des besoins spécifiques insatisfaits (besoins qualitatifs pour personnes âgées et handicapées ; difficultés de logement accrues pour les jeunes ; difficultés d'hébergement pour les travailleurs saisonniers ; besoins de locatif en individuel pour l'accueil des créateurs d'activités extérieurs au territoire ; difficultés d'hébergement pour les plus démunis).

Services et équipements

Des services soumis à des inégalités territoriales

Le territoire du Parc se caractérise par son relief montagneux et sa faible densité de population, deux particularités dont l'incidence sur l'offre de services est décisive. Le territoire est sous l'influence de **18 pôles de services intermédiaires** (voir en figure 52 la carte de répartition des pôles et leurs aires d'influence), dont la moitié est située à l'extérieur du territoire d'étude. Ces pôles exercent une attraction sur les communes alentours grâce aux services dont ils disposent (commerces, services financiers, services locaux de l'Etat, services de santé). Aubenas, Privas et Le Cheylard constituent les pôles principaux, sur le territoire ou aux portes du périmètre ; Montélimar, Valence, Le Puy en Velay et Langogne sont des pôles périphériques. Mais seuls Le Puy-en-Velay, et Langogne dans une moindre mesure, touchent le territoire par leur aire d'influence.

Un état des lieux des services («Observatoire des services sur les Monts et Montagnes d'Ardèche», Cabinet Sitelle, décembre 2006) révèle que les habitants du territoire sont confrontés à **de fortes inégalités territoriales en matière d'accès aux services** : les

services (santé, petite enfance, enfance-jeunesse, éducation, emploi-formation-insertion, services aux porteurs de projets, communication-information, transport, culture, sport, services publics et au public, services à la personne, commerces de proximité) se concentrent sur les zones les plus peuplées, les petits pôles et les villes portes du Parc. La Cévenne méridionale, le Piémont cévenol, et dans une moindre mesure la Haute Cévenne, sont les territoires les moins pourvus et les plus éloignés des services. Ces inégalités territoriales sont renforcées par les difficultés de mobilité au sein du territoire et autour des pôles de services limitrophes.

A noter également l'**importance des services portés par des formes associatives** : le secteur associatif met en place une part importante des services sur le territoire, plus particulièrement dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du sport et de la culture. Il participe grandement au fort poids de l'économie sociale et solidaire constaté sur le territoire du Parc.

Les tendances observables

Une tendance générale de marchandisation des services pourrait renforcer les inégalités territoriales. Le secteur marchand, y compris associatif, se saisit désormais du potentiel que représente le développement des services à la personne, en privilégiant les zones les plus rentables du Département au détriment des zones rurales sur lesquelles les déplacements génèrent des coûts importants.

Néanmoins, les collectivités locales se sont largement saisies ces trois dernières années de la problématique du développement des services, en innovant et mutualisant. On peut citer pour exemples les pôles Santé du secteur Saint-Agrève – Saint-Martin-de-Valamas, du secteur des Vans, ou encore le pôle petite enfance de Vernoux et Eyrieux-aux-Serres, un service de transport en commun pour Aubenas-Vals...

Les collectivités locales se battent pour le maintien de services importants, sans toujours y parvenir (cf. la fermeture de la maternité de Saint-Agrève en 2008).

Une fragilisation des offres de santé et d'éducation, services vitaux pour le maintien des hommes dans les Monts d'Ardèche.

a/ L'offre de santé

Les petits pôles (Le Cheylard, Antraigues, Montpezat, Thueyts, Vals-les-Bains, Joyeuse) et les villes (Aubenas, Privas) disposent des services principaux (médecins, infirmiers, pharmacies). La couverture géographique en médecins généralistes est globalement bonne (les temps d'accès moyens sont peu élevés).

Cependant, le niveau de besoin reste élevé, voire très élevé, sur la majorité des cantons du territoire (74% des cantons du territoire, contre 59% des cantons sur l'ensemble du département et seulement 25% en Rhône-Alpes), en raison notamment de la proportion importante de personnes âgées et de la forte concentration de population bénéficiaire de la CMUC.

De plus, des inégalités territoriales fortes perdurent ou se creusent. Certaines zones restent fortement déficitaires en médecins généralistes : les Boutières, la Montagne, la zone des Vans ; la question du renouvellement des médecins généralistes se pose à court terme, près du tiers d'entre eux étant âgé de plus de 55 ans. Les secteurs de Montagne et des Cévennes sont par ailleurs très éloignés des services hospitaliers et des spécialistes.

Figure 51 : Les besoins de soins en Ardèche par canton¹⁷

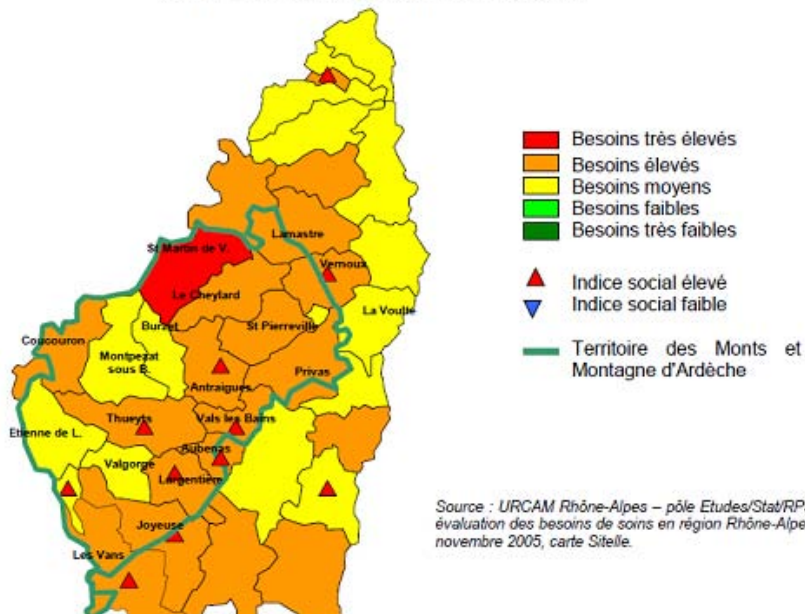
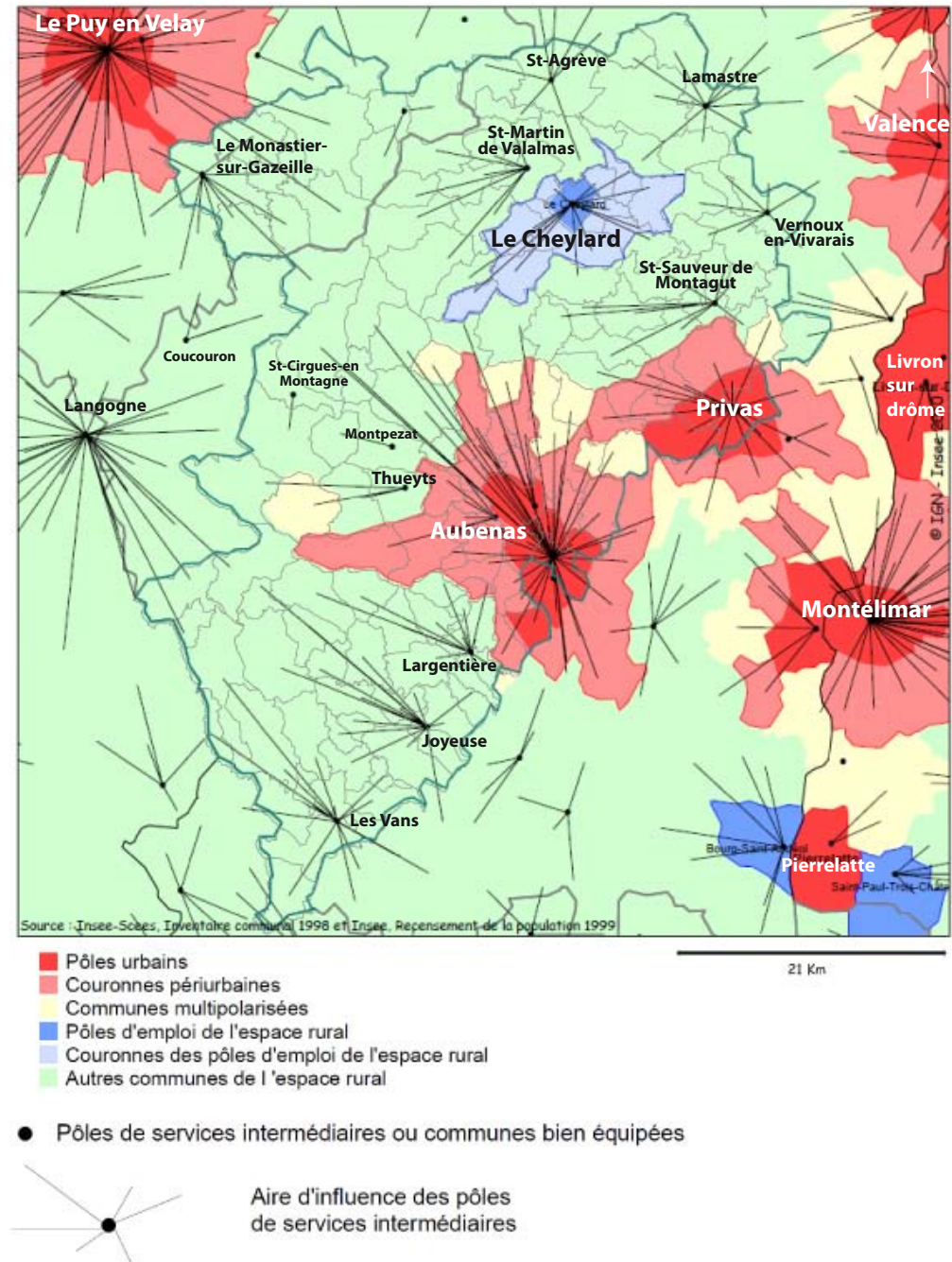


Figure 52 :
Pôles de services intermédiaires et leurs aires d'influence



IV.2 Habitat, services, infrastructures et mobilité

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet et des télécommunications. L'intérêt de ces technologies pour un territoire rural est multiple :

- réduire significativement l'empreinte environnementale des activités humaines ;
 - favoriser le développement local et l'attractivité des territoires ;
 - renforcer les outils de gouvernance.
- Le déploiement du haut débit pour tous est reconnu comme une priorité nationale d'aménagement du territoire.

Le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique est issu de la collaboration du Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Général de la Drôme, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Union européenne. Il oeuvre pour un projet commun : l'aménagement numérique du territoire et la mise en place d'un réseau haut et très haut débit de communications électroniques en Ardèche et Drôme.

b/ L'offre éducative

De nombreuses structures éducatives interviennent sur le territoire, dans des domaines très variés et complémentaires. Cependant, les évolutions de ces dix dernières années posent plusieurs questions quant à l'avenir de l'offre d'éducation au territoire :

- D'une part avec la sortie du dispositif « Emplois-jeunes », le territoire observe un net recul du bénévolat dans les associations. Un certain nombre de structures ont disparu, d'autres se sont créées. Les réseaux fédérateurs (le réseau Paysage et le RENE 07) ont disparu ou sont affaiblis. Enfin, les structures éducatives existantes n'ont pas suffisamment de lien entre elles pour permettre une mise en cohérence de leurs actions.

- D'autre part, les jeunes sont de plus en plus "hors de leur territoire", ce qui réduit les chances pour les jeunes adultes de connaître leur territoire et de s'attacher aux Monts d'Ardèche. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : la répartition des établissements du second degré en périphérie du territoire entraîne une « désertification » du territoire en semaine ; la diminution du nombre de formations post-bac ; l'éloignement des structures éducatives spécialisées ; le regroupement de classes aux limites des Monts d'Ardèche ; le nombre très limité de centres d'accueil de jeunes permettant l'hébergement de groupes (ou peu utilisés).

c/ L'offre en matière d'information et de communication

L'information et la communication sont sans conteste un indicateur du dynamisme d'un territoire, surtout quand le cloisonnement physique (contraintes d'accessibilités et d'enclavement) est aussi déterminant pour le développement et la cohésion des territoires internes et voisins.

Le territoire des Monts d'Ardèche est relativement bien pourvu en supports locaux de communication et d'information : TV Ardèche, radios associatives locales, réseau Internet.

Mais le constat révèle que le travail des **structures relais de l'information locale** (les médias de type radios locales, presse...) est rendu difficile par une fragilisation économique de ces structures et par un contexte territorial mouvant (constat et enjeux issus des ateliers de travail avec les acteurs locaux en avril 2009) :

- Les radios associatives locales souffrent une situation financière difficile, d'autant plus que des incertitudes existent désormais autour du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER).

- Le vieillissement général des publics est déterminant dans les lignes éditoriales et oblige les médias à se positionner sur des nouveaux créneaux pour atteindre des publics cibles plus variés («i-news» locales).

- De manière générale, deux types de lignes éditoriales se dessinent: une première ligne vise l'information de proximité (logique de correspondants de village) et une seconde ligne vise l'ouverture, le déclouisonnement entre les territoires, les vallées et les cultures. Mais il reste néanmoins difficile de faire passer des messages de fond sans les associer à une actualité événementielle.

- Par ailleurs, le contexte institutionnel s'est «complexifié» sur la dernière décennie. Il y a en effet autant de structures collectives que d'émetteurs d'information et il en résulte une «nébuleuse d'informations». A titre d'exemple : chaque communauté de commune publie son journal, ce à quoi il faut ajouter les bulletins municipaux, les publications des Pays, Parc naturel régional, Départements, Régions. Au total, six niveaux d'édition cohabitent dans la boîte aux lettres de l'habitant. Ce phénomène risque d'aggraver une tendance générale de « désintérêt » de l'habitant vis-à-vis de la vie publique.

Concernant **les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)**, elles sont devenues incontournables dans les pratiques quotidiennes des habitants, des entreprises, des établissements scolaires ou encore des administrations. L'accessibilité numérique du territoire (couverture ADSL) est un facteur essentiel

d'attractivité, pour les nouveaux actifs comme pour les nouvelles activités. Enfin les NTIC peuvent apporter des réponses innovantes en matière de maintien et de développement des services publics, des services à la personne, de l'offre de formation, ou encore de promotion du territoire ...

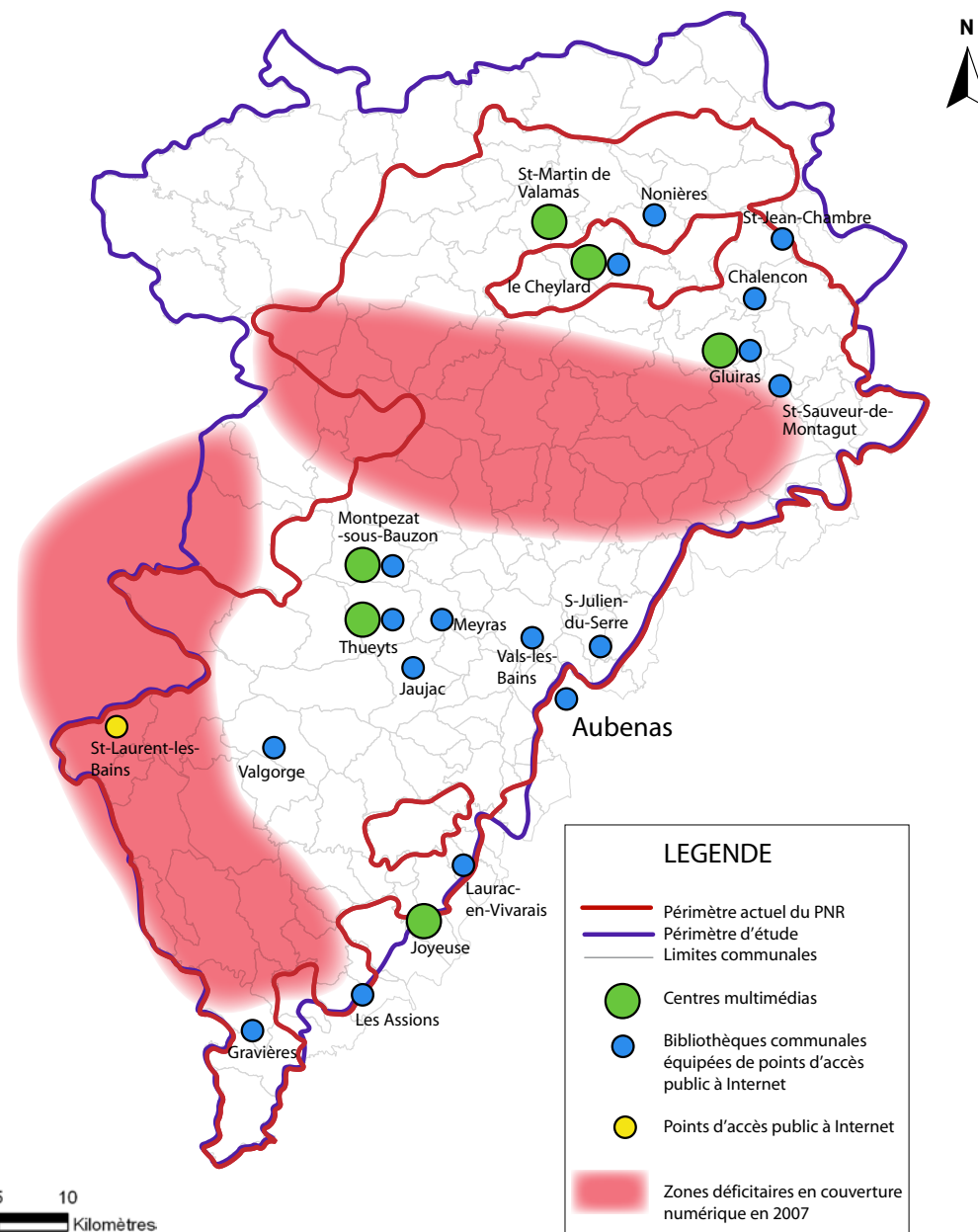
Le territoire présente de nombreuses initiatives en faveur du développement local des NTIC, soutenues par le Conseil général, et menées entre autres par le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche (points publics d'accès à internet), ou encore par l'association Cybardèche. D'autres exemples sur le territoire témoignent d'une certaine dynamique :

- il existe 6 centres multimédias sur le territoire (Montpezat-sous-Bauzon, Thueyts, Joyeuse, Saint-Martin-de-Valamas, Gluiras, Le Cheylard) ;
- 17 bibliothèques sont équipées d'un point d'accès public à internet, notamment grâce au plan «Internet pour les bibliothèques» du Conseil Général (Les Assions, Chalencon, Le Cheylard, Gluiras, Gravières, Jaujac, Laurac-en-Vivarais, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Nonières, St-Jean-Chambre, St-Julien-du-Serre, St-Sauveur-de-Montagut, Thueyts, Valgorge, Vals les Bains).
- de nouveaux services, comme «Numéo», sont proposés sur des communes non pourvues d'internet haut débit.

Malgré ces initiatives et certains progrès, **l'accessibilité numérique reste limitée sur certains secteurs** et contraint aujourd'hui leur développement économique (voir figure 53). La création du syndicat Ardèche Drôme Numérique en 2007 et l'arrivée de la fibre optique sur le territoire apporteront des solutions dans les années à venir. Cependant, compte tenu de la multitude de hameaux répartis sur le territoire, il restera la problématique de la capillarité locale qui sera en partie à la charge des collectivités locales (communes et communautés de communes).

Figure 53 :

Accessibilité numérique et services internet sur le territoire en 2007



0 2,5 5 10
Kilomètres

Cartographie : PNRMA/NS/16.08.2010

Source données : Conseil général de l'Ardèche, Inforoute de l'Ardèche, carte Sitelle, 2007

Infrastructures et mobilité : un territoire fortement contraint

Un accès difficile depuis les métropoles extérieures et la vallée du Rhône

Les Monts d'Ardèche sont situés en moyenne à près de 1h40 de route de la vallée du Rhône et de l'autoroute A7 qui relie Lyon à Marseille et Montpellier (voir figure 57). En moyenne 2 heures sont nécessaires pour atteindre l'autoroute A75 (Clermont-Ferrand - Millau). Le massif du Mézenc, dans son versant Haute-Loire, est quant à lui situé à 1h30 de la vaste conurbation de près de 1,5 million d'habitants constituée par les métropoles de Saint-Etienne, Lyon et leurs agglomérations.

La gare TGV la plus proche est celle de Valence, située à 1h45 du siège du Parc, et à plus de 2h des communes les plus enclavées. Il n'y a aucun réseau ferré de voyageurs en Ardèche et l'accès au réseau SNCF reste long : pas moins d'une heure avant d'accéder aux réseaux en vallée du Rhône, ou au Puy pour la partie nord du territoire.

L'aérodrome d'Aubenas-Lanas, situé en limite de la zone méridionale du Parc, dispose d'aménagements et d'équipements modernisés mais limités aux vols de tourisme et d'affaires.

Une dépendance forte aux véhicules individuels

Le territoire est traversé d'est en ouest par la route nationale 102, ou RN102, qui relie la vallée du Rhône à l'Auvergne. C'est une route de moyenne montagne, qui franchit le col de la Chavade à 1.266 m et suit un itinéraire longeant la vallée de l'Ardèche. Elle connaît un important trafic (près de 20 000 véhicules/jour, d'après les données de 2005 du SETRA) et notamment un trafic de poids lourds sur l'axe «Centre-Auvergne-Rhône-Provence» (en moyenne 741 poids lourds par jour, d'après les données de 2005 du SETRA). Elle relie les Monts

d'Ardèche à l'autoroute A7 à hauteur de Montélimar, et l'autoroute A75 à hauteur de Brioude.

La RN304 relie également le territoire à la vallée du Rhône, depuis Aubenas au Pouzin, en passant par Privas. Ces deux axes sont classés routes à grande circulation (définies à l'article L. 110-3 du code de la route).

Outre ces axes principaux, le maillage général du territoire repose sur le réseau départemental (voir figure 54). Les traversées nord-sud du territoire sont contraintes par la topographie (de nombreuses vallées encaissées, la plupart sur un axe est-ouest), des routes étroites et sinueuses. Les temps de déplacement sur le territoire sont de ce fait très longs et déterminants dans l'implantation des activités, des services et de l'habitat. La dépendance à la voiture reste ainsi très forte, et s'explique également par la faiblesse des transports en communs.

L'offre de transports en commun

Le territoire bénéficie à ce jour de :

- Une ligne TER (Transports Express régionaux) Les Vans-Aubenas-Privas-Valence, qui dessert les communes de la bordure est du territoire ;
- Une ligne TER Aubenas-Lalevade.
- 16 lignes de transports en commun (exemple : « Tout en bus ») ;
- des transports locaux spécifiques, mis en place par des communautés de communes.

Cependant, l'irrigation du territoire par les transports en commun reste inégale : le sud des Boutières, la montagne et la Cévenne méridionale demeurent des zones peu desservies. Seulement 27 % des communes du territoire bénéficient de transports locaux spécifiques. De plus, la formule «transport en commun» n'est pas toujours suffisante et adaptée au contexte rural et social.

On peut également souligner qu'il n'y a pas de transports en commun qui permette une transition aisée des Monts d'Ardèche vers le Puy en Velay.

Figure 54 :
Hiérarchisation du réseau routier sur les Monts d'Ardèche

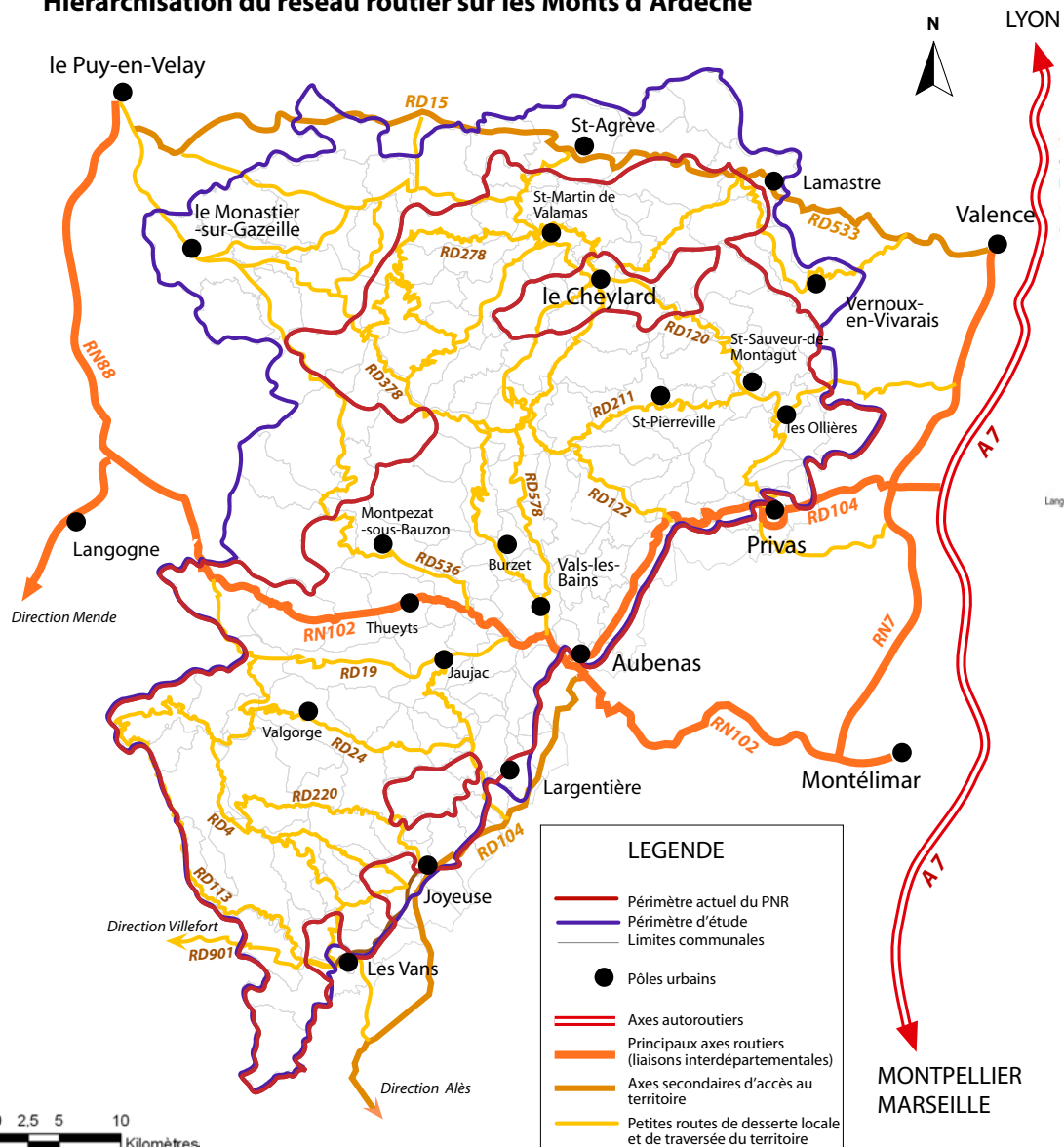


Figure 55 :
Transports express régionaux desservant le territoire des Monts d'Ardèche



Enfin, malgré de nombreuses initiatives de collectivités locales en matière d'organisation de transports en communs et à la demande, il y a peu de mise en cohérence à l'échelle territoriale, notamment entre communautés de communes.

Des initiatives sur le territoire pour des offres alternatives de mobilité

Sur les dix dernières années, des projets d'offres alternatives se sont mis en place :

- Des initiatives sociales sont proposées par des collectivités ou associations, visant à limiter les besoins en déplacements : de type « visio-accueil » ou prêt de cyclomoteurs par exemple.
- Dans le domaine du tourisme, des réflexions et projets sont en cours pour le développement de modes de déplacement doux (exemples : voies vertes, prêts de vélos à assistance électrique).
- Une association de promotion du co-voiturage couvre les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Les déplacements domicile - travail

Les villes d'Aubenas et de Privas concentrent les flux domicile-travail. Leur zones d'influence s'étend sur la Haute Cévenne et un couloir qui longe le territoire sur sa frange est. Le Cheylard capte également les migrations principales de la zone nord du Parc, avec dans une moindre mesure la ville de Lamastre. Tandis qu'au sud du Parc, les flux journaliers se concentrent entre Les Vans, Joyeuse et Largentière, en rapport toujours avec Aubenas (voir figure 56).

Du point de vue des trajets domicile-travail, les rapports entre le territoire des Monts d'Ardèche et la vallée du Rhône (pôles de Valence et de Montélimar) sont faibles, voire inexistantes.

Figure 56:
Migrations domicile - travail en 2007

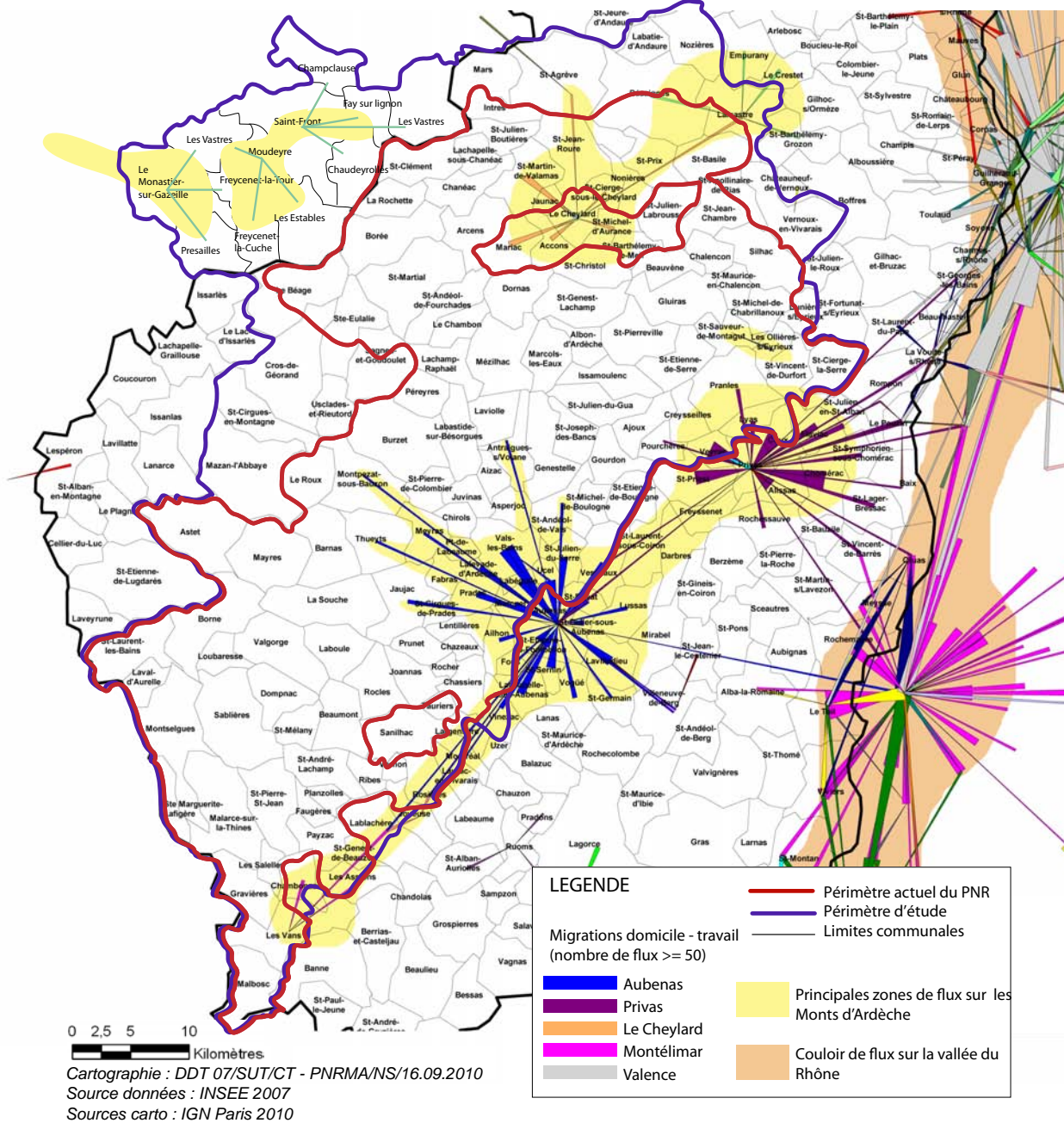
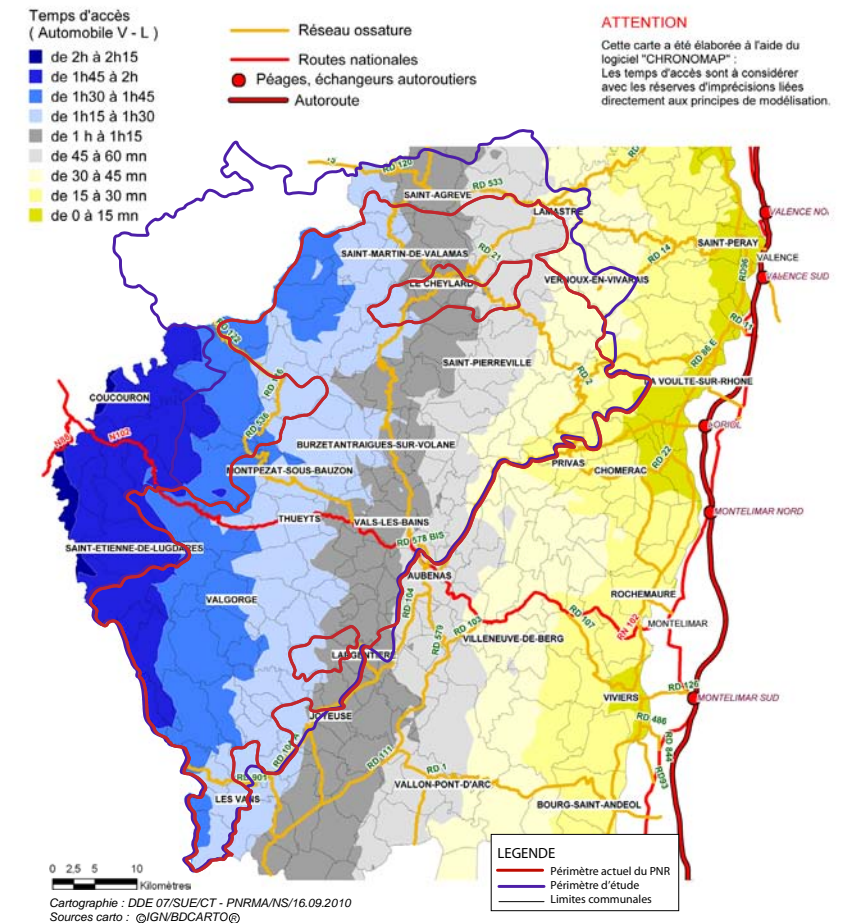


Figure 57 :
Temps d'accès à l'autoroute A7



A retenir :

Principaux éléments de constat :

Habitat :

- Un parc de logement marqué par un faible taux de résidences principales (58% pour 80% en Rhône-Alpes), par sa vacance et sa vétusté (nombreux logements "indignes").
- Un développement urbain peu maîtrisé et une pression foncière sans équivalent au niveau régional.

Services et équipements :

- Un territoire structuré autour de 18 pôles de services intermédiaires, dont la moitié est située à l'extérieur du territoire d'étude.
- De fortes inégalités territoriales en matière d'accès aux services: importante déficience en services publics et marchands sur les pentes, notamment pour la Cévenne méridionale, le Piémont cévenol et dans une moindre mesure la Haute Cévenne.
- Une tendance observée à une marchandisation de plus en plus forte, risquant d'accentuer les inégalités territoriales.
- En matière d'offre éducative, de nombreuses structures associatives d'éducation au territoire sont présentes, mais fragilisées économiquement et peu coordonnées. Les jeunes sont de plus en plus "hors de leur territoire", ce qui réduit leurs chances de connaître leur territoire et de s'y attacher.
- En matière d'information et de communication : de nombreux médias locaux (structures associatives), mais fragilisées (déficit de moyens financiers et humains) ; une «nébuleuse» d'informations liée aux évolutions du contexte institutionnel.
- Des inégalités territoriales par rapport à l'accessibilité numérique.

Infrastructures et mobilités :

- Une absence de réseau ferré de voyageurs en Ardèche et un accès au réseau SNCF difficile et long (vallée du Rhône, ou Le Puy pour la partie nord du territoire).
- Une situation à l'écart de principaux axes autoroutiers (Aubenas est situé à 45 minutes de l'autoroute A7 Lyon-Marseille, à 2 heures de l'autoroute A75 Clermont-Ferrand - Millau).

- Un territoire très « dépendant de la voiture », compte tenu des contraintes topographiques, des distances à parcourir pour accéder aux principaux services et de la faiblesse des transports en commun.

Enjeux :

Habitat :

- Amélioration des logements existants.
- Accroissement, amélioration et diversification de l'offre de logements permanents.
- Amélioration de l'accès au logement des populations spécifiques.

Services et équipements :

- Innovation et mutualisation en matière de services aux habitants, en prenant en compte leur couverture territoriale et les potentialités d'emplois et d'activités qu'ils représentent.
- Amélioration de l'information et de la communication comme outils de développement local.
- L'accessibilité numérique sur l'ensemble du territoire comme facteur de développement économique, social et culturel, comme facteur du maintien et du développement de services, comme facteur d'attractivité du territoire.
- Une mise en cohérence des actions portée par les différentes structures éducatives.

Infrastructures et mobilités :

- La promotion et la coordination d'une stratégie « durable » des déplacements (développement des mobilités douces, adaptation aux besoins des territoires ruraux...).

Enjeux transversaux :

- La structuration à l'échelle territoriale d'une offre en matière de logements et de services, en considérant les contraintes de déplacement.
- Des modes de gouvernance fondés sur la circulation de l'information et la diffusion de la connaissance.

Un «Diagnostic Culturel sur le territoire des Monts d'Ardèche» a été mené en 2008. Une synthèse de cette étude permet de dégager les éléments suivants :

Le territoire montre de **fortes dynamiques culturelles**, par le nombre d'acteurs, de manifestations, d'artistes ou d'associations.

Le tissu associatif sur lequel repose la vie culturelle est d'une grande richesse, mais aussi d'une grande fragilité. Les associations rencontrent de plus en plus de difficultés à pérenniser leurs actions, et a fortiori à recruter du personnel qualifié.

L'engagement des collectivités locales dans l'action culturelle apparaît faible, et on trouve peu ou pas de professionnels de l'animation territoriale, de conservateurs du patrimoine, de conservateurs des musées,...

Les acteurs culturels semblent de fait relativement isolés dans leur activité, et dans de nombreux secteurs, la **demande de mise en réseau et d'animation est très importante.**

L'accès à la Culture : de grandes disparités géographiques

L'accès aux services culturels est inégal selon les différents secteurs du territoire. L'offre culturelle est centrée dans les villes portes qui entourent le Parc, auxquelles peuvent être ajoutées Vals les Bains, le Cheylard, Joyeuse et les communes de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres. On trouve dans ces villes les équipements de diffusion, les lieux d'enseignement, les professionnels, beaucoup d'artistes et de compagnies, des pôles rayonnant tout autour du parc.

Dans les secteurs les moins peuplés du territoire (secteurs de pentes et montagne), de nombreuses communes ne proposent aucun service culturel, ne recensent aucune association culturelle ou socioculturelle, et aucune manifestation à vocation culturelle n'y est organisée.

Un territoire peu attractif pour les professionnels de la culture

Les professionnels de la culture sont nombreux sur le territoire : salariés des bibliothèques, animateurs, artistes, professeurs de musique, personnel des musées et centres d'interprétation, ...

Mais un regard plus approfondi atténue ce premier diagnostic. Dans les bibliothèques par exemple, peu de salariés sont des professionnels du livre. De plus, peu d'artistes vivent de leur art sur le territoire, et certains champs de la culture paraissent très sinistrés : musées, conservateurs, agents du patrimoine...

Dans les structures publiques, rares sont les collectivités ayant un service culturel. On compte peu de professionnels de la culture, souvent en charge d'un équipement. Très peu d'animateurs culturels sont en charge du développement ou de l'animation d'un territoire.

Des lieux de culture à requalifier

Le territoire bénéficie de nombreux lieux de culture, pour la plupart localisés dans les villes-portes : bibliothèques, cinémas, salles de spectacles, salles polyvalentes pouvant accueillir des spectacles, musées et centres d'interprétation, espaces artistiques... avec des équipements conséquents comme la médiathèque d'Aubenas ou l'Arche des Métiers au Cheylard, ou des espaces de référence comme le Sentier des Lauzes.

Concernant les bibliothèques, un renouvellement régulier des équipements permet à de nombreuses communes de s'appuyer sur des espaces mis aux normes, intégrant de plus en plus l'accès public à Internet. On peut cependant regretter que les nouvelles bibliothèques n'intègrent pas davantage la recherche d'une « polyvalence culturelle » : dans beaucoup de villages, la bibliothèque est le seul lieu de culture, et des aménagements simples permettraient de transformer la bibliothèque en espace de culture, lieu de rencontres, d'exposition, de transmission des savoirs, des connaissances, ...

Les cinémas, les musées, les maisons thématiques et autres centres d'interprétation sont particulièrement nombreux sur le territoire. Mais leur situation financière est souvent difficile, faute de rentabilité suffisante pour des investissements réguliers dans l'équipement. Toutes les études réalisées montrent un très mauvais état de ces équipements, le plus souvent portés par des associations et les collectivités locales.

IV.3 Culture

IV.3 Culture

L'environnement culturel

L'environnement culturel est un élément primordial parmi ceux participant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire.

Dans le domaine du livre

Le territoire est maillé par un important réseau de bibliothèques, points-lecture et bibliothèques relais, qui relèvent pour la plupart des communes. Ces lieux sont principalement animés par des bénévoles. On constate une forte demande d'accompagnement de la part de ces bénévoles qui se renouvellent régulièrement. Les moyens dédiés à l'animation et la rencontre des publics sont très faibles. Des partenariats entre les bibliothèques sont à favoriser, en collaboration avec la Bibliothèque Départementale. Les manifestations autour du livre sont peu nombreuses.

Assez souvent, ces espaces sont le seul lieu de vie culturelle d'une commune. Point de rencontres, d'échanges, ils pourraient gagner en attractivité en proposant un éventail d'activités plus large. Cependant, toutes les communes ne sont pas encore pourvues d'une bibliothèque.

Dans le domaine de la musique

De nombreux espaces et salles accueillent des concerts, de très nombreuses manifestations sont proposées, principalement pendant la période estivale. Cependant les disparités géographiques demeurent importantes. Une réflexion est entamée depuis plusieurs années autour de l'émergence d'un lieu structurant pour le secteur des musiques actuelles.

Le nombre de professionnels pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet artistique dans ce champ est faible, de même que l'on rencontre peu de groupes musicaux professionnels. Si les structures publiques fournissent un effort important pour l'enseignement musical, des zones non couvertes demeurent à l'ouest du territoire.

Dans le domaine du spectacle vivant

Si les compagnies de spectacle vivant sont nombreuses à être installées sur le territoire, il n'y a que peu d'espaces consacrés à la diffusion. Les professionnels dans le domaine de la programmation et de l'animation sont rares, de même que l'offre en matière de saisons

culturelles. Les quelques manifestations autour du spectacle vivant sont de petite envergure.

Dans le domaine des arts

De nombreux lieux de diffusion et d'espaces d'expositions sont recensés à l'échelle du Parc naturel régional. Cependant, la lisibilité est faible entre les lieux au service de projets artistiques et d'artistes professionnels et les lieux ouverts aux artistes amateurs. Des projets de notoriété ont été conduits, avec pour support des résidences d'artistes, autour de thématiques fortes du territoire.

La demande est importante pour des pratiques artistiques ; l'offre d'ateliers est principalement concentrée dans les villes portes.

Dans le domaine du cinéma et de l'image

Ce domaine est particulièrement bien représenté en terme de pôles et personnes ressources, notamment dans l'accompagnement des démarches locales. La ville d'Aubenas est notamment bien positionnée autour de l'image. De plus, des réseaux de salles de cinéma et de cinéma itinérant existent. Cependant, la situation économique de ces réseaux et structures associatives est très difficile.

Les politiques publiques culturelles : des besoins importants en termes d'organisation et d'animation territoriale

Au niveau départemental, le Conseil général de l'Ardèche met en œuvre un Schéma de développement des arts.

Trois types de dynamiques culturelles locales peuvent être distingués, en fonction de la taille des communes :

- La grande majorité des communes du territoire sont de petite, voire très petite taille. Seules, elles n'ont pas les moyens de recruter du personnel dans le champ culturel. La vie culturelle, quand elle existe, repose donc sur les associations et le bénévolat (parmi les bénévoles, nombreux sont les élus locaux), ainsi que sur les différentes subventions (municipales, intercommu-

nales, départementales).

- La plupart des communes comptant entre 500 et 1000 habitants disposent d'une bibliothèque avec du personnel rattaché. Dans ces communes, la vie associative est plus importante, des spectacles sont ponctuellement organisés, ainsi qu'une ou plusieurs manifestations importantes dans le champ de la culture ou du patrimoine. Mais on ne trouve généralement pas d'enseignement musical ou artistique.

- Enfin, dans les communes de plus de 1000 habitants, le nombre de services, de lieux et de personnels en charge du développement et de l'animation culturelle va augmenter en fonction du nombre d'habitants.

L'émergence des communautés de communes, des syndicats de Pays, des CDDRA ou du Parc naturel régional n'a de fait rien changé dans cette typologie des politiques culturelles locales. Rares sont les communautés de communes ayant pris des compétences dans le champ culturel. Le regroupement de communes permet pourtant d'atteindre des seuils de population indispensables pour envisager l'action culturelle. De fait, ces seuils de population sont rarement atteints, la majorité des communautés de communes sur le territoire restant de petites intercommunalités.

Globalement, peu d'intercommunalité se sont engagées dans la définition et la mise en oeuvre d'un projet culturel intercommunal. La communauté de communes d'Eyrieux aux Serres fait exception, avec un projet culturel qui est actuellement une référence à l'échelle départementale.

D'autre part, si l'ensemble des «grands» acteurs culturels territoriaux (Parc naturel régional, Pays-CDDRA, Conseil général) s'accordent sur le constat et les enjeux de l'activité culturelle en milieu rural (contribution au renouvellement de la population, contribution à la lutte contre la désertification, à l'image et au développement économique du territoire), ils peinent néanmoins à coordonner leurs politiques et leurs actions.

A retenir :

Principaux éléments de constat :

Politiques et dynamiques d'acteurs autour de la culture :

- De fortes dynamiques culturelles, tant par le nombre d'acteurs que par le nombre de manifestations, d'artistes ou d'associations.
- Une offre culturelle importante dans les villes-portes.
- Des réflexions récentes sur une approche intercommunale.
- La culture est un axe fort de l'ensemble des partenaires territoriaux et institutionnels.

Mais ...

- De grandes disparités géographiques dans la dynamique culturelle.
- Une grande fragilité du tissu associatif, des difficultés à pérenniser les actions et à fortiori à recruter du personnel qualifié.
- Peu d'espaces spécialisés dans une pratique artistique.
- Peu de communautés de communes réellement dotées de la compétence culturelle.
- Un manque de concertation et de coordination dans la définition et la mise en oeuvre des politiques culturelles publiques.

L'environnement culturel :

- Un important réseau de bibliothèques.
- De nombreux espaces et salles de concert, une réflexion sur un lieu structurant pour les musiques actuelles, de nombreuses manifestations autour de la musique, un schéma départemental d'enseignement artistique.
- Des lieux pour le théâtre et de nombreuses compagnies.
- Des projets de notoriété autour de la rencontre entre l'artiste, les paysages et le milieu rural.
- Des pôles ressources autour de l'image.

Mais...

- Peu de professionnels et un manque d'animation dans les bibliothèques.
- Pas de grande salle de concert, de lieux de répétition et de création.
- Peu de compagnies conventionnées.
- Pas de pôle dans le domaine des arts plastiques.
- Un très mauvais état des lieux dans la diffusion du film, une grande difficulté à pérenniser les initiatives de cinéma itinérant.

Enjeux :

- Une meilleure répartition de la vie culturelle sur le territoire.
- Une implication plus forte des collectivités pour faire de la culture un outil de développement local.
- La contribution de la culture à l'accueil de nouveaux habitants, au lien social et à l'image du territoire.
- Une concertation des politiques culturelles locales et une meilleure lisibilité de l'action culturelle publique à échelle territoriale.

Trois secteurs marqués par des dynamiques et des enjeux territoriaux distincts

L'approche territoriale des Monts d'Ardèche met en évidence un territoire inégalement ouvert aux dynamiques démographiques et économiques régionales. Il en résulte une diversité des logiques d'évolution, qui permet de distinguer trois secteurs (voir figure 58), au regard des critères suivants : accessibilité, dépendance aux villes (niveau de services ; connexion aux réseaux, types d'emplois...), dynamique démographique, fait péri-urbain, enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux.

• Une dynamique périurbaine et touristique (secteurs du piémont, constituant les franges est et sud du territoire) :

Les deux villes-portes d'Aubenas (11 773 habitants en 2006) et de Privas (8 624 habitants en 2006) disposent d'une bonne densité en équipements. En outre, les atouts économiques de ces centres ne manquent pas : un potentiel de recherche non négligeable (agroalimentaire, pharmacie, cosmétique, eaux minérales...) et l'accroissement des emplois du tertiaire, notamment du tertiaire supérieur. Cette dynamique s'est traduite par une polarisation renforcée des emplois et des populations, et de façon concomitante par un phénomène de conurbation.

De plus, la situation privilégiée des Monts d'Ardèche au cœur des flux départementaux, leur proximité relative avec la vallée du Rhône à l'est et l'axe Rhône-Méditerranée au sud, ainsi que la conurbation stéphano-lyonnaise au nord, ont favorisé le développement des communes des basses vallées du territoire. De fait, c'est là que se concentrent les principaux équipements touristiques et les services.

Le tiers du territoire du Parc est ainsi situé sous l'influence de l'axe RD104 Privas/Aubenas/Les Vans, très prisé des résidents actifs. C'est un espace caractérisé par une dynamique démographique positive, sous forte pression périurbaine. L'artificialisation des espaces - souvent au dépens de terres agricoles - et la banalisation du paysage

ont progressé.

Les principaux enjeux sur cette zone de piémont s'énoncent en terme de :

- Maîtrise de l'urbanisation (planification renforcée).
- Protection des milieux sous pression urbaine, notamment des terres agricoles qui sont pour la plupart les terres à plus fort potentiel agronomique, et qui répondent aux besoins alimentaires croissants des zones «péri-urbaines» du territoire.
- Préservation de la fonctionnalité des milieux, notamment à travers les trames écologiques «verte» et «bleue». Préserver prioritairement les secteurs reconnus pour leur intérêt patrimonial de niveau européen (Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac).
- Préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau, en maîtrisant notamment l'équilibre entre usage et gestion économe de la ressource.
- Préservation des paysages, notamment des entrées de villes et villages qui forment les «portes d'entrée du Parc» : maintien des coupures d'urbanisation, intégration paysagère des zones d'extension urbaine, maîtrise de la signalétique, valorisation des éléments paysagers et patrimoniaux remarquables (maîtrise de l'aménagement des abords, mise en valeur des points de vue majeurs...).
- Une offre de découverte des patrimoines qui soit une vitrine des Monts d'Ardèche et invite visiteurs et habitants à parcourir l'ensemble du territoire.
- Une meilleure appropriation des enjeux climatiques par les acteurs et une implication plus forte des collectivités de piémonts dans la réduction des gaz à effet de serre et le développement cohérent des énergies renouvelables.
- Accompagnement des entreprises vers la performance environnementale.
- Organisation de filières de collecte, traitement et valorisation de certains déchets actuellement «délaissés» (comme les biodéchets, les déchets d'activité du bâtiment...). Poursuite des actions de résorption des points noirs.

• Une dynamique de « marge » (secteurs des pentes) :

Les deux tiers du territoire (la partie ouest) demeurent enclavés, loin de l'influence des villes, à l'exception des communes tournées vers Le Puy ou Langogne. Ce type d'espace est marqué par un émiettement de villages, qui structurent des bassins relativement autonomes et isolés. Bien que situé au cœur du Parc, c'est un espace « périphérique » pour ce qui concerne les indicateurs de développement. Ici, le mouvement de dépopulation est ancien et semble difficile à inverser, même si le déclin s'est ralenti depuis le début des années 1980. Les tensions pour le maintien des services sont de plus en plus perceptibles. La densité est faible, la dynamique économique s'appuie toujours sur l'agriculture de montagne et un tourisme de nature.

Sur ces secteurs de pentes, les enjeux majeurs sont :

- La pérennisation des activités agricoles, sylvicoles, touristiques et artisanales. Elle est subordonnée à l'accessibilité du foncier (notamment le foncier agricole), au maintien des services et d'un maillage de bourgs actifs, à la valorisation de produits spécifiques et de qualité, au maintien et à l'accueil des actifs.
- D'un point de vue à la fois paysager et environnemental, le maintien des pratiques agricoles (castanéiculture, myrtille...) et la lutte contre la désertification agricole de certaines zones.
- L'intégration paysagère et environnementale de l'urbanisation et des infrastructures diverses : privilégier l'habitat groupé, les greffes villageoises, soigner l'intégration du bâti dans le versant, préserver les silhouettes villageoises ; préserver et valoriser les points de vue et itinéraires de découverte majeurs.
- Un urbanisme innovant, qui donne envie d'habiter la vallée, et qui s'inspire des fondements du « vivre la pente » : exploiter la pente pour imaginer l'architecture des hameaux du XXI^{ème} siècle (constructions étagées, terrasses jardinées, exposition et vues de qualité...) ; assurer la qualité architecturale des constructions et réhabilitations.
- Le développement d'une dynamique culturelle (actions culturelles et créations artistiques), comme facteur de développement local, de lien social, de reconnaissance et de valorisation des pentes des Monts d'Ardèche.
- L'intégration paysagère et environnementale des infrastructures et équipements divers.

- La préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau par la maîtrise des pratiques sylvicoles, agricoles, touristiques et urbanistiques.
- La préservation et la gestion renforcée de sites reconnus d'intérêt patrimonial européen (Vallée de l'Eyrieux et ses affluents, Plateau de Montselgues, Cévennes ardéchoises, Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents, Landes et forêts du bois des Bartres).
- La préservation des zones humides, et prioritairement des secteurs à forte concentration de zones humides : plateau de St-Agrève, secteur des sources Allier-Loire-Ardèche, secteur du Tanargue - Prataubérat.
- L'approfondissement et la diffusion de la connaissance sur les patrimoines naturels. La sensibilisation et l'accompagnement des collectivités pour une implication plus forte et opérationnelle en matière de préservation de la biodiversité.
- La création d'un réseau d'espaces forestiers protégés, à haute valeur patrimoniale (biodiversité « extraordinaire »).
- Une gestion forestière adaptée aux défis nationaux (trame verte, stockage du dioxyde de carbone, développement de la filière bois). Favoriser l'émergence d'une culture forestière, reconnaissant les multiples fonctions de la forêt (économique, sociale, écologique et paysagère).
- La conciliation des pratiques d'activités de pleine nature (sports et loisirs) avec les enjeux de préservation des espaces et des espèces sensibles et d'intérêt patrimonial reconnu.
- La qualification et le marquage des prestations touristiques pour faire des pentes des Monts d'Ardèche une destination connue et reconnue de tourisme durable.

• Une dynamique propre aux secteurs des Sucs et du Mézenc -Gerbier (zone de montagne partagée entre Ardèche et Haute-Loire) :

Situé dans les aires d'influence du Puy-en-Velay, du Cheylard et de St-Agrève, l'espace rural Mézenc-Gerbier-Sucs est marqué par une certaine attractivité et vitalité : ses paysages volcaniques exceptionnels et ses paysages agricoles emblématiques (prés de fauche), sont les fondements d'une activité touristique dynamique, hiver comme été. Le système agricole s'intensifie, bénéficiant notamment de l'impact positif de l'AOC "Fin gras du Mézenc", bien que nombre de producteurs et revendeurs n'aient pas encore adhéré à la démarche AOC. Malgré tout, cet espace de montagne souffre de

son relatif enclavement, du net vieillissement de la population et d'une tendance au dépeuplement difficile à inverser.

Les enjeux majeurs sur ces secteurs de montagne sont :

- La préservation et la gestion d'un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu au niveau européen (Mézenec, Secteur des Sucs, Loire et ses affluents).
- Le maintien d'une économie agricole forte, créatrice des paysages emblématiques du Mézenec : cela passe par une politique volontariste d'accueil de nouveaux actifs agricoles, par le déploiement de la démarche AOC, enfin par le décloisonnement des milieux professionnels agricoles et touristiques.
- L'accompagnement vers des pratiques agricoles écologiquement compatibles.
- La préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- Le maintien et le développement des services, à la fois pour les habitants et les visiteurs.
- Le développement d'un tourisme autour des activités de pleine nature, des produits de terroir, du paysage volcanique et des patrimoines culturels (patrimoines religieux et bâtis, particulièrement denses sur ce secteur).
- L'accueil de nouveaux habitants, grâce à un urbanisme raisonné, respectueux des paysages remarquables de ce secteur et des typologies architecturales locales.
- Le développement d'une dynamique culturelle (actions culturelles et créations artistiques), comme facteur de développement local, d'attractivité du territoire et de lien social.

Une tendance à la polarisation des richesses et des flux

Cette tendance s'est accentuée au cours des 10 dernières années et devrait se prolonger, si l'on tient compte des observations régionales et notamment de l'intersection entre le couloir rhodanien et l'axe économique Drôme-Ardèche.

D'ores et déjà, l'afflux démographique qui résulte de cette dynamique creuse les inégalités entre secteurs :

- les piémonts connaissent une polarisation croissante des résidents, des équipements et de la richesse, notamment du fait périurbain ;
- tandis que les secteurs de pentes et de montagne observent une fragilisation continue des bourgs, le recul des services et des emplois, la stagnation des revenus.

Or ces dynamiques socio-économiques ne sont pas sans conséquences en termes de préservation et de gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers caractéristiques des Monts d'Ardèche.

Les principaux enjeux à retenir sont :

- Le «couplage» entre une économie résidentielle tournée vers la qualité de vie (éducation, santé, loisirs, logement et services) et une économie de production (agriculture, tourisme, agroalimentaire, commerces).
- Une solidarité, une cohésion et une mise en complémentarité des trois secteurs : piémont, pentes et montagne.

Figure 58 :

Trois secteurs aux dynamiques territoriales distinctes

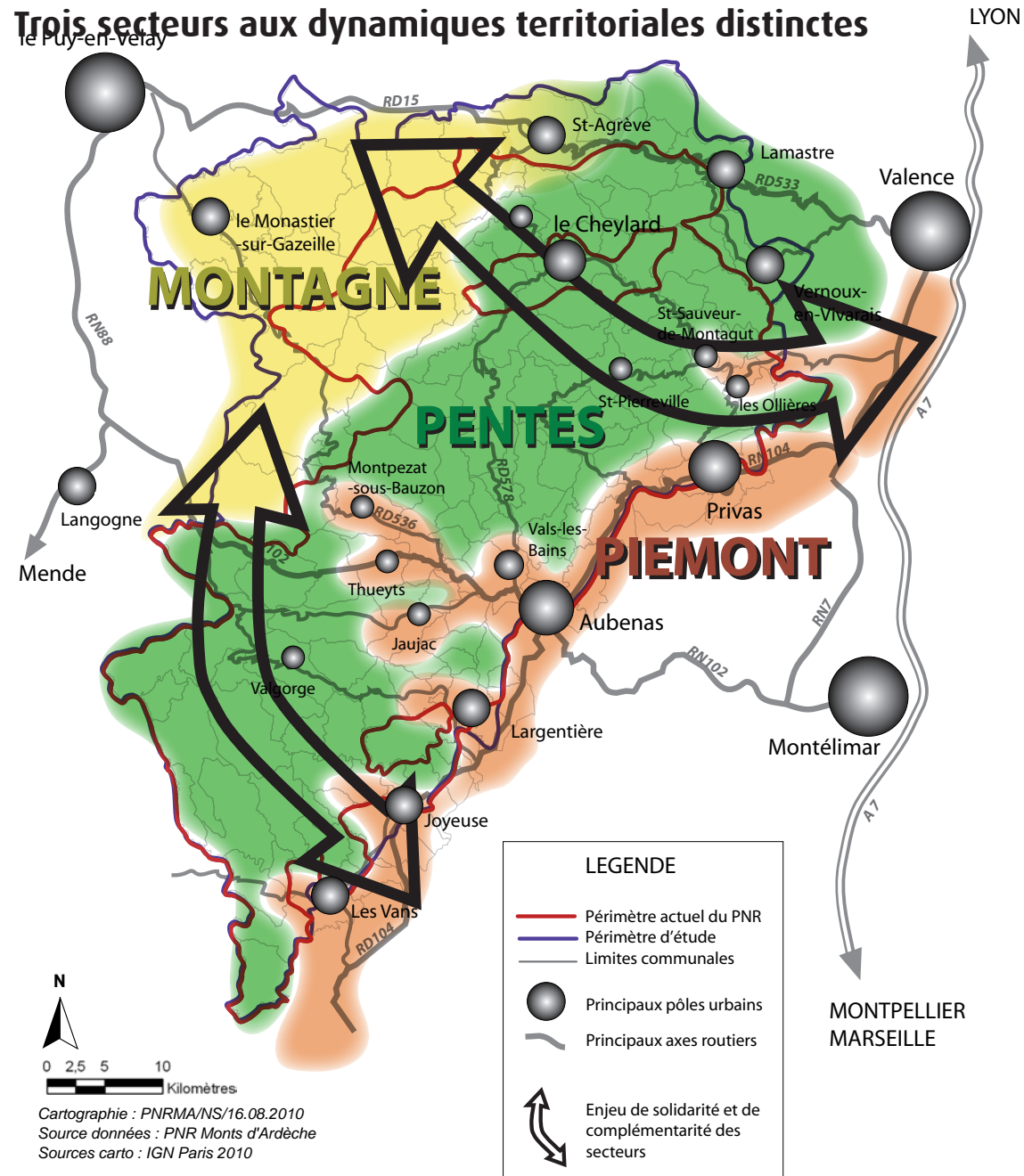


Figure 1 : Périmètre d'étude.....	p.5
Figure 2 : Le territoire des Monts d'Ardèche dans son contexte inter-régional : en bordure est du Massif central, au contact des franges rhodanienne et méditerranéenne.....	p.7
Figure 3 : Espaces régionaux couverts par le périmètre d'étude.....	p.9
Figure 4 : Pays et CDDRA couverts par le périmètre d'étude.....	p.9
Figure 5 : Les communautés de communes couvertes par le périmètre d'étude.....	p.9
Figure 6 : Domaines biogéographiques.....	p.10
Figure 7 : Les régions naturelles.....	p.10
Figure 8 : Inventaire ZNIEFF et ZICO.....	p.13
Figure 9 : Projet de Réserves biologiques.....	p.14
Figure 10 : Sites Natura 2000 et Réserves biologiques.....	p.15
Figure 11 : Zones humides.....	p.15
Figure 12 : Espaces naturels sensibles.....	p.17
Figure 13 : Trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées - Zoom sur le PNR des Monts d'Ardèche.....	p.19
Figure 14 : Taux de boisement.....	p.23
Figure 15 : Couverture forestière.....	p.23
Figure 16 : Régions forestières définies à l'Inventaire Forestier National.....	p.25
Figure 17 : Orientations technico-économique des exploitations.....	p.29
Figure 18 : Milieux agro-pastoraux.....	p.31
Figure 19 : Cultures emblématiques sur le territoire des Monts d'Ardèche.....	p.31
Figure 20 : Evolution des surfaces agricoles (Diagramme).....	p.32
Figure 21 : Evolution de la superficie agricole utilisée moyenne.....	p.33
Figure 22 : Couverture du territoire par les documents d'urbanisme.....	p.37
Figure 23 : Périmètre d'application de disposition d'urbanisme relatives à la Loi Montagne.....	p.38
Figure 24 : Application de la Loi L111-1-4 : Loi Barnier «Entrées de ville».....	p.38
Figure 25 : Communes concernées par une zone d'aménagement différée.....	p.39
Figure 26 : Communes concernées par le droit de préemption urbain.....	p.39
Figure 27 : Pression foncière urbaine sur les espaces naturels et agricoles.....	p.40
Figure 28 : Le relief.....	p.42
Figure 29 : Richesses paysagères et patrimoniales.....	p.43
Figure 30 : La géologie.....	p.44
Figure 31 : Les entités paysagères.....	p.45
Figure 32 : Suivi des températures moyennes annuelles sur quatre stations de mesure du territoire et courbes tendancielle.....	p.57
Figure 33 : Permis de construire éoliens : état des lieux en 2010.....	p.63
Figure 34 : Etat des lieux : les chaufferies sur les communes du PNR des Monts d'Ardèche.....	p.63
Figure 35 : Bassins versants et principaux cours d'eau.....	p.65
Figure 36 : Etat écologique et chimique des masses d'eau et objectifs.....	p.66
Figure 37 : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	p.69
Figure 38 : Collectivités ayant la compétence collecte et du traitement des ordures ménagères.....	p.71

Figure 39: Distribution des principaux pôles d'activité et de services.....	p.77
Figure 40 : Densité touristique.....	p.91
Figure 41 : Fonction touristique.....	p.91
Figure 42 : Fréquentation des sites touristiques.....	p.93
Figure 43 : Densité de population en 2006.....	p.96
Figure 44 : Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006 dû au solde naturel.....	p.97
Figure 45 : Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006 dû au solde migratoire.....	p.97
Figure 46 : Evolution de la population de 1999 à 2006.....	p.97
Figure 47 : Mouvements migratoires et attractivité relative des communes.....	p.99
Figure 48 : Diminution de la population, malgré une hausse du nombre de logements.....	p.99
Figure 49 : Part des résidences secondaires parmi les logements en 2006.....	p.101
Figure 50 : Evolution de la part des résidences secondaires entre 1999 et 2006.....	p.101
Figure 51 : Les besoins de soins en Ardèche par cantons.....	p.103
Figure 52 : Pôles de services intermédiaires et leurs aires d'influence.....	p.103
Figure 53 : Accessibilité numérique et services internet sur le territoire en 2007.....	p.105
Figure 54 : Hiérarchisation du réseau routier sur les Monts d'Ardèche.....	p.107
Figure 55 : Transports express régionaux desservant le territoire des Monts d'Ardèche.....	p.107
Figure 56 : Migrations domicile-travail en 2007.....	p.109
Figure 57 : Temps d'accès à l'autoroute A7.....	p.109
Figure 58 : Trois secteurs aux dynamiques territoriales distinctes.....	p.117

